

DOSSIER TECHNIQUE ET FINANCIER

PROGRAMME SECTORIEL : UNE CROISSANCE ÉCONOMIQUE DURABLE ET INCLUSIVE EN FAVORISANT LE DÉVELOPPEMENT RURAL ET LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

**INTERVENTION 1: APPUI AU RENFORCEMENT DE L'ÉLEVAGE ET DE
L'ÉCONOMIE PASTORALE AU NIVEAU DE LA RÉGION DE KOULIKORO**

Code DGD NN 1022

Code navision : MLI 16 04 811

**INTERVENTION 2: LUTTE CONTRE L'INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET LA
MALNUTRITION AU NIVEAU DES CERCLES DE NARA, KOLOKANI ET
BANAMBA (KOULIKORO)**

Code DGD : NN 1023

Code navision : MLI 16 049 11



LA COOPÉRATION
BELGE AU DÉVELOPPEMENT **.be**

Le présent Document Technique et Financier porte sur le programme sectoriel « CROISSANCE ECONOMIQUE DURABLE ET INCLUSIVE EN FAVORISANT LE DEVELOPPEMENT RURAL ET LA SECURITE ALIMENTAIRE AU MALI »

Il est structuré en deux parties :

La partie I reprend les éléments communs aux interventions du programme sectoriel et met en avant les synergies recherchées au niveau du territoire. On y trouve principalement des éléments issus des fiches d'identification, notamment :

- Une table des abréviations.
- Les éléments communs aux interventions pour ce qui concerne le contexte général au Mali ; inclus les politiques nationales et le cadre institutionnel pour le secteur.
- La stratégie de mise en œuvre du programme, qui reprend la théorie du changement, les orientations stratégiques générales, les principes de mise en œuvre et la chaîne de résultats du programme.
- Le descriptif des interventions composant le programme sectoriel, inclus des résumés des interventions qui seront mises en œuvre par la CTB dans le cadre du programme sectoriel.
- La description des risques considérés comme communs aux interventions du programme. La partie 2 reprend les risques spécifiques par intervention.
- Les aspects des thématiques transversales et prioritaires considérées comme communs aux interventions du programme. La partie 2 reprend aspects spécifiques par intervention.
- Les ressources financières et humaines du programme, notamment les ressources humaines de l'Unité de Gestion conjointe aux interventions du programme bilatéral.
- Le dispositif de pilotage du programme, commun aux interventions du programme bilatéral.

La partie II reprend les éléments spécifiques aux interventions exécutées par la Coopération Technique Belge :

- a. Appui au renforcement de l'élevage et de l'économie pastorale au niveau de la région de Koulikoro -
- b. Lutte contre l'insécurité alimentaire et la Malnutrition au niveau du cercle de NARA, Région de Koulikoro – SANARA en abrégé.

TABLE DES MATIÈRES

Partie 1 Du Programme sectoriel : croissance économique durable et inclusive en favorisant le développement rural et la sécurité alimentaire		1
1	Titre et durée	8
2	Contexte	8
2.1	Enjeux du développement économique et social au mali	8
2.2	Politiques nationales et cadre institutionnel du secteur	9
3	Ministère(s) chargé(s) de la mise en œuvre.....	11
4	Stratégie	11
4.1	Théorie du changement.....	11
4.2	Orientations stratégiques	12
4.3	Principes de mise en œuvre	13
4.4	Chaine de résultats.....	16
4.5	Bénéficiaires/groupe cible	17
4.6	Interventions composant le programme sectoriel	17
4.6.1	Résumé de l'Intervention « Appui au renforcement de l'élevage et de l'économie pastorale au niveau de la région de koulikoro	17
4.6.2	Intervention « Lutte contre l'insécurité alimentaire et la malnutrition au niveau du cercle de Nara »	19
5	Risques	21
5.1	Risques externes	21
5.1.1	Catastrophes naturelles ou épidémies	21
5.1.2	Insécurité physique	21
5.2	Risques inhérents au programme	22
5.2.1	Difficultés liées à la dimension multi-acteurs du programme.....	22
5.2.2	Retards dans la programmation des investissements structurants et productifs	22
5.2.3	Non adhésion des parties prenantes nationales et locales.....	22
6	Thématiques transversales et prioritaires	23
6.1	Genre.....	23
6.2	Environnement et changements climatiques.....	24
6.3	Agenda numérique.....	25
6.4	Approche fondée sur les droits	26
7	Ressources	27
7.1	Ressources financières	27
7.1.1	Contribution financière du «Mali».....	27
7.1.2	Contribution financière Belge.....	27
7.2	Ressources humaines	27

7.3	Autres ressources et engagements.....	28
8	Modalités d'exécution.....	28
9	Pilotage, suivi et cadre organisationnel	28
9.1	Contexte programmatique	28
9.2	Structure organisationnelle	29
9.2.1	Dispositif organisationnel conjoint pour les 4 interventions exécutées par la CTB	29
9.2.2	Comité de pilotage conjoint aux deux interventions du programme sectoriel « Développement économique durable et inclusif ».....	30
9.2.3	Comité de Coordination de Programme bilatéral	32
9.2.4	Unités d'intervention et Unité de gestion conjointe	33
10	Chronogramme du programme sectoriel	34
11	Annexes.....	35
11.1	Description de fonction du personnel long terme.....	35
11.1.1	Expert en Coopération Technique Type 2 (ECT2)(h/f) -Coresponsable international du Programme	35
11.1.2	ECT2-Responsable Administratif & Financier	39
Partie 2 du programme sectoriel : Elements spécifiques à l'intervention « APPUI AU RENFORCEMENT DE L'ELEVAGE ET DE L'ECONOMIE PASTORALE AU niveau de LA REGION DE KOULIKORO ».....		
		1
1	Titre et durée estimée	4
2	Contexte	4
3	Parties prenantes	10
3.1	Population et ses organisations	10
3.2	Acteurs institutionnels	14
3.3	Autres acteurs d'accompagnements (PTF, projets / programmes, Agences nationales)	19
4	Stratégie	19
4.1	Théorie du changement.....	19
4.2	Stratégie	23
4.3	Chaine de résultats.....	26
4.4	Planification opérationnelle	33
4.5	Durabilité.....	56
5	Risques	58
5.1	Risques opérationnels	58
5.2	Risques de développement.....	59
5.3	Risques de réputation	60
5.4	Risques financiers	60

5.5	Risques juridiques	61
6	Thématiques transversales et prioritaires	62
6.1	Genre.....	62
6.1.1	Analyse de la situation	62
6.1.2	Approche et Choix stratégiques de l'intervention.....	63
6.2	Environnement et changements climatiques.....	65
6.2.1	Analyse de la situation	65
6.2.2	Mesures d'atténuation des changements climatiques et de régénération des ressources naturelles.....	67
6.3	Approche fondée sur les droits	68
6.3.1	Analyse de la situation	68
6.3.2	Mise en œuvre de l'approche basée sur les droits dans le cadre de l'intervention....	69
6.4	Agenda numérique.....	70
6.4.1	Analyse de la situation	70
6.4.2	Mise en œuvre de l'Agenda numérique dans le cadre de l'intervention	70
7	Ressources	72
7.1	Ressources financières	72
7.1.1	Contribution financière du Mali.....	72
7.1.2	Contribution financière Belge.....	73
7.2	Ressources humaines	74
7.2.1	Les ressources humaines spécifiques à l'intervention.....	74
7.3	Autres ressources et engagements.....	74
7.3.1	Partie belge	74
7.3.2	Partie Partenaire.....	74
8	Modalités d'exécution.....	75
8.1	Cadre Légal	75
8.2	Cycle de vie de l'intervention.....	75
8.2.1	Préparation	76
8.2.2	Exécution.....	76
8.2.3	Clôture Administrative	78
8.3	Gestion Opérationnelle de l'intervention	78
8.3.1	Planification opérationnelle	78
8.3.2	Gestion des ressources humaines	79
8.3.3	Mandats	80
8.3.4	Gestion financière.....	81
8.3.5	Gestion des Marchés Publics	83
8.3.6	Gestion des conventions de subsides.....	84
8.3.7	Gestion Accords Spécifiques de Coopération (ASC)	88
8.4	Monitoring et Revues	89
8.4.1	Baseline exhaustive	90

8.4.2	Monitoring opérationnel trimestriel (MoNop)	90
8.4.3	Monitoring annuel des résultats.....	90
8.4.4	Monitoring final (Rapport final).....	90
8.4.5	Revue et Audits	91
8.5	Adaptation du DTF	92
9	Pilotage, suivi et cadre organisationnel	93
9.1	Structure organisationnelle du programme.....	93
9.1.1	Organigramme du Programme	93
9.1.2	Unité de Coordination du Programme	93
9.1.3	Comité de Coordination de Programme.....	93
9.2	Structures organisationnelles de l'intervention	93
9.2.1	Comité de pilotage du programme sectoriel « Croissance économique durable et inclusif en favorisant le développement rural et la sécurité alimentaire ».....	93
9.2.2	Organigramme et Ancrage	94
9.2.3	Unité d'intervention	94
10	Chronogramme	96
11	Annexes.....	97
11.1	CADRE DE RESULTATS DE L'INTERVENTION « RENFORCEMENT DE L'ELEVAGE ET DE L'ECONOMIE PASTORALE ».....	98
11.2	Tableau de bord de suivi-évaluation de l'intervention « Renforcement Elevage / Economie Pastorale.....	101
11.3	Description de fonction du personnel long terme.....	103
11.3.1	Coresponsable international du programme sectoriel (ECT2)	103
11.3.2	Coresponsable national du Programme sectoriel.....	104
11.3.3	Assistant technique national en Monitoring des résultats des interventions « Elevage » et « sécurité alimentaire et nutritionnelle.....	105
11.3.4	Assistants Techniques nationaux en pastoralisme (2).....	106
11.3.5	Assistant Technique national zootechnicien	107
11.3.6	Assistant Technique national en promotion de Filières et chaînes de valeur 108	
11.3.7	Assistant Technique national en Génie Rural.....	109
11.4	Annexe : Contribution financière à la structure de coordination.....	110
Partie 2 du programme sectoriel : Elements spécifiques à l'intervention « LUTTE CONTRE L'INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET LA MALNUTRITION AU NIVEAU Des CERCLES DE NARA, kolokani et banamba (KOULIKORO) »		
1	Titre et durée	4
2	Contexte	4
2.1	Déterminants de l'insécurité alimentaire dans la zone d'intervention.....	5

2.2	Expériences de la coopération belge en matière de sécurité alimentaire.....	7
2.2.1	Expériences du Programme de Lutte Contre l'Insécurité Alimentaire et la Malnutrition dans les cercles de Nara et de Niore du Sahel (PLIAM).....	7
2.2.2	Expériences du Projet d'Appui au Développement de l'Élevage du Zébu Maure.....	8
2.3	Cadre institutionnel de la sécurité alimentaire au mali	8
3	Parties prenantes	11
3.1	Population et ses organisations	11
3.2	Acteurs institutionnels	12
3.3	Acteurs d'accompagnement	13
4	Stratégie	15
4.1	Théorie du changement.....	15
4.1.1	Quels changements espérés au terme de l'intervention ?.....	15
4.1.2	Le comment ? explication des processus de changement	18
4.1.3	Les hypothèses sous-jacentes.....	20
4.2	Orientations stratégiques	22
4.2.1	Localisation de l'intervention et groupes cibles.....	23
4.3	Chaîne de résultats.....	25
4.3.1	Objectif spécifique	25
4.3.2	Résultat 1 : Les capacités des acteurs institutionnels pour l'analyse, la planification et la coordination des stratégies de lutte contre l'insécurité alimentaire et la malnutrition sont renforcées au niveau régional et local.....	25
4.3.3	Résultat 2 : Des investissements structurants sont réalisés par les collectivités territoriales pour améliorer la résilience des populations et favoriser la création d'emplois ..	26
4.3.4	Résultat 3: L'utilisation des aliments et l'accès aux services socio communautaires sont améliorés durablement.....	27
4.3.5	Résultat 4 : La résilience et l'intégration aux dynamiques de marché sont améliorées pour les petits producteurs et groupes vulnérables	30
4.4	Planification opérationnelle	33
4.4.1	Résultat 1 : Les capacités des acteurs pour l'analyse, la planification et la coordination des stratégies de lutte contre l'insécurité alimentaire et la malnutrition sont renforcées au niveau régional et local.	33
4.4.2	Résultat 2: Des investissements structurants sont réalisés par les collectivités territoriales pour améliorer la résilience des populations et favoriser la création d'emplois. .	34
4.4.3	Résultat 3: L'utilisation des aliments et l'accès aux services de base sociocommunautaires sont améliorés durablement	35
4.4.4	Résultat 4 : La résilience et l'intégration aux dynamiques de marché sont améliorées pour les petits producteurs et groupes vulnérables	41
5	Analyse de risques	46
5.1	Risques opérationnels	46
5.2	Risques de developpement.....	47

5.3	Risques liés à la durabilité	49
5.4	Risques financiers et juridiques	50
6	Thématiques transversales et prioritaires	51
6.1	Genre.....	51
6.2	Environnement	53
6.3	Agenda numérique.....	54
7	Ressources	56
7.1	Ressources financières	56
7.1.1	Contribution financière du Mali.....	56
7.1.2	Contribution financière belge	57
7.2	Ressources humaines	59
7.2.1	Les ressources humaines propres à l'intervention de Sécurité Alimentaire	59
7.3	Autres ressources et engagements.....	59
7.3.1	Partie Belge	59
7.3.2	Partie partenaire.....	59
8	Modalités d'exécution.....	60
8.1	Cadre légal	60
8.2	Cycle de vie de l'intervention.....	60
8.2.1	Préparation	60
8.2.2	Exécution.....	61
8.2.3	Clôture Administrative	63
8.3	Gestion Opérationnelle de l'intervention	63
8.3.1	Planification opérationnelle	63
8.3.2	Gestion des ressources humaines	63
8.3.3	Mandats	64
8.3.4	Gestion financière.....	65
8.3.5	Gestion des marchés publics	67
8.3.6	Gestion des conventions de subsides.....	69
8.3.7	Gestion Accords Spécifiques de Coopération (ASC)	72
8.4	Monitoring et revues.....	72
8.4.1	Monitoring opérationnel trimestriel.....	73
8.4.2	Monitoring annuel des résultats.....	74
8.4.3	Monitoring final (Rapport final).....	74
8.5	Adaptation du DTF	75
9	Pilotage, suivi et cadre organisationnel	76
9.1	Structure de pilotage.....	76
9.2	Dispositif organisationnel et opérationnel	76
10	Chronogramme	78
11	Annexes.....	82

11.1	Cadre de Résultats	82
11.2	Baseline.....	86
11.3	Description de fonction du personnel long terme et positions dans la structure.....	91
11.3.1	Responsable d'intervention.....	91
11.3.2	Expert en intermédiation sociale	92
11.3.3	Conseiller en sécurité alimentaire (National)	93
11.4	Annexe : Contribution financière à la structure de coordination.....	95

PARTIE 1 DU PROGRAMME SECTORIEL : CROISSANCE ÉCONOMIQUE DURABLE ET INCLUSIVE EN FAVORISANT LE DÉVELOPPEMENT RURAL ET LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

ABRÉVIATIONS

ADR	Agence de Développement Régionale
AEDD	Agence de l'Environnement et du Développement Durable
AEN	Actions essentielles en nutrition
AGIR	Alliance Globale pour l'Initiative Résilience
AGR	Activités Génératrices de Revenus
ANG	Acteurs non gouvernementaux
ANICT	Agence Nationale d'Investissement des Collectivités Territoriales
ANJE	Alimentation du Nourrisson et du Jeune Enfant
ANPJ	Association Nationale pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes
APCAM	Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture du Mali
AOPP	Association des Organisations Professionnelles Paysannes
AVSF	Agronomes et Vétérinaires Sans Frontières
ASACO	Association de Santé Communautaire
BAB	Banques Aliments Bétail
BRACED	Programme de Renforcement de la Résilience et de l'Adaptation aux Episodes Climatiques Extrêmes et aux Désastres
CAEB	Conseil et Appui pour l'Education à la Base
CAFO	Coordination des Associations et ONG féminines du Mali
CAP	Capacités Aptitudes Pratiques
CCC	Communication pour le Changement de Comportement
CCOCSAD	Comité d'Orientation, de Coordination et de Suivi des Actions de Développement
CDI	Commissariat au Développement Institutionnel
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CESREF	Centre de Santé de Référence
CFCT	Centre de Formation des Collectivités Territoriales
CICR	Comité international de la Croix Rouge
CLOCSAD	Comité d'Orientation et de Suivi des Actions de Développement
CNOP	Coordination Nationale des Organisations Paysannes du Mali
COP 21	21 ^{ème} Conférence des parties à la Conférence – cadre des Nations unies sur les changements climatiques.
CR	Conseil Régional
CRB	Croix Rouge de Belgique
CREDD	Cadre Stratégique pour la Relance Economique et le Développement Durable
CRM	Croix Rouge du Mali
CROCSAD	Comité Régional d'Orientation, Coordination et de Suivi des Actions de Programme sectoriel « Croissance économique durable et inclusive en favorisant le développement rural et la sécurité alimentaire » - Partie 1

	Développement
CSLP	Cadre Stratégique de Lutte Contre la Pauvreté
CSPRP	Cadre Stratégique Pour la Réduction de la Pauvreté
CSA	Commissariat à la Sécurité alimentaire
CSCOM	Centre de Santé Communautaire
CSI/GDT	Cadre Stratégique d'Investissement et Gestion Durable des Terres
CT	Collectivités Territoriales
CTB	Coopération Technique Belge (Agence belge de Développement)
CR	Conseil Régional
CVR	Cabinet Vétérinaire Rural
CVS	Comités Villageois de Santé
DCPND	Document Cadre de la Politique Nationale de la Décentralisation
DER	Développement Economique Régional
DGCT	Direction Générale des Collectivités Territoriales (MDR)
DGD	Direction Générale de la Coopération au Développement et de l'Aide Humanitaire
DNPD	Direction Nationale de la Planification du Développement
DNPIA	Direction Nationale des Productions et des Industries Animales
DNSV	Direction Nationale des Services Vétérinaires
DRPFEF	Direction Régionale de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille
DRPIA	Direction Régionale des Productions et des Industries Animales
DRSV	Direction Régionale des Services Vétérinaires
DRS	Direction Régionale de la Santé
DTF	Dossier Technique et Financier
ECT	Expert de Coopération Technique
EEP	Espace Economique Partagé
EES	Evaluation Environnementale Stratégique
FEBEVIM	Fédération Bétail Viande Mali
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture.
FARN	Foyer d'Apprentissage et de Réhabilitation Nutritionnelle
FBSA	Fonds Belge pour la Sécurité Alimentaire
FCFA	Franc des Communautés Financières d'Afrique
FED	Fonds Européen de Développement
FIDA	Fonds International de Développement Agricole
FIER	Projet de Formation professionnelle, Insertion et appui à l'Entrepreneuriat des jeunes Ruraux

FMI	Fonds Monétaire International
FNACT	Fonds National d'Appui aux Collectivités Territoriales
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA)
GIE	Groupement d'Intérêt Économique
ICD	Initiative Conseil Développement
IEC	Information, Communication, et Education
IMF	Institutions de Micro Finances
INSTAT	Institut National de la Statistique
KK	Koulikoro
LOA	Loi d'Orientation Agricole
MAM	Malnutrition Aigüe Modérée
MAS	Malnutrition Aigüe Sévère
MDR	Ministère du Développement Rural
MEP	Ministère de l'Élevage et de la Pêche
MFEF	Ministère de la Femme, de l'Enfant et de la Famille
NTIC	Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Economiques
ODD	Objectifs de Développement Durable
OHADA	Organisation pour l'Harmonisation en Afrique des Droits des Affaires
OIT	Organisation Internationale du Travail
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
ONG	Organisation non gouvernementale
OPE	Organisation Professionnelle d'Élevage
OSC	Organisation(s) de la Société Civile
PADK	Projet d'Appui à la Décentralisation de la région de Koulikoro
PAEX	Programme d'Appui à l'Expertise
PAICT	Programme d'Appui des Investissement des Collectivités Territoriales
PAIMEP	Projet d'Appui Institutionnel au Ministère en charge de l'Élevage et de la Pêche
PC	Programme de Coopération
PCIMA	Prise en Charge Intégrée de la Malnutrition Aiguë
PDA	Politique de Développement Agricole (2013)
PDESC	Programme de Développement Economique, Social et Culturel
PEC	Prise en Charge
PEM	Point d'eau Moderne
PIB	Produit Intérieur Brut

PIBA	Produit Intérieur Brut Agricole
PIC	Programme Indicatif de Coopération
PLIAM	Programme de Lutte contre l'Insécurité Alimentaire et la Malnutrition dans les cercles de Nara et de Nioro
PME	Petites & Moyennes Entreprises
PMH	Pompes à Motricité Humaine
PNAE	Plan National d'Action Environnementale
PNG	Politique Nationale Genre
PNSA	Programme National de Sécurité Alimentaire
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPCB	Péripleumonie contagieuse bovine
PRODEZEM	Projet d'Appui au Développement de l'Élevage du Zébu Maure dans le cercle de Nara
PPP	Partenariats Publics Privés
PRODELK	Projet de Développement de l'Élevage dans les régions de Koulikoro, Koumantou et Kita
PRAPS	Projet Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
RAFI	Responsable Administratif International
RH	Ressources Humaines
SAFIC	Système d'Analyse Financière et Institutionnelle des Collectivités Territoriales
SAN	Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle
SAP	Système d'Alerte Précoce
SDER	Stratégie de Développement Economique Régionale
SLPIA	Service Locale de la Production et de l'Industrie Animale
SMCL	Structure Mixte de Concertation Locale
SRAT	Schéma Régional d'Aménagement du Territoire
SQUEAC	Semi-quantitative Evaluation For Access and Coverage
SNSA	Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire
UAPIA	Unité d'Appui aux Productions et Industries Animales
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UNCDF	United Nations Capital Development Fund (FENU)
UNICEF	United Nations Children's Fund
URENAM	Unité de Récupération et d'Education Nutritionnelle Ambulatoire Modérée
URENAS	Unité de Récupération et d'Education Nutritionnelle Ambulatoire Sévère
URENI	Unité de Récupération et d'Education Nutritionnelle Intensive

UTM	Union Technique de la Mutualité
VSF	Vétérinaires Sans Frontières
WSM	Wereld Solidariteit / Solidarité Mondiale

INTRODUCTION

1. Le Programme de Coopération entre le Mali et la Belgique pour la période 2017-2010 est composé de deux programmes sectoriels et d'une intervention à savoir :

- Le programme sectoriel « Approche fondée sur les droits humains et les réformes institutionnelles pour une meilleure gouvernance démocratique locale ».
- Le programme sectoriel « Croissance économique durable et inclusif en favorisant le développement rural et la sécurité alimentaire »
- Une intervention de renforcement des capacités exécutée par la CTB dans la région de Koulikoro.

2. Le programme sectoriel « **Croissance économique durable et inclusive en favorisant le développement rural et la sécurité alimentaire** » comprend deux interventions exécutées par la CTB dans la région de Koulikoro et une intervention en coopération déléguée (FAO) dans le Nord Mali.

- a. L'intervention « **Renforcement de l'Élevage et de l'Économie Pastorale au niveau de la Région de Koulikoro** » d'un montant de 7,5 millions d'euros et d'une durée programmée de 4 années est centrée sur le renforcement de l'offre de services aux pasteurs et agropasteurs (hommes et femmes) dans un cadre partenarial impliquant les associations d'éleveurs, les collectivités, les services techniques et les opérateurs privés.
- b. L'intervention « **Lutte contre l'insécurité alimentaire et la Malnutrition au niveau du cercle de NARA (Koulikoro)** » d'un montant de 6,5 millions d'euros et d'une durée programmée de 4 années, est centrée sur l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des groupes vulnérables au niveau des communes ciblées.
- c. L'intervention « **Soutien au pastoralisme et à la résilience des ménages dans le Nord du Mali** » d'un montant de 2 millions d'euros et d'une durée programmée de 30 mois, est centrée sur le rétablissement des moyens d'existence des pasteurs et agropasteurs du Nord malien, par la diversification des revenus des ménages et le renforcement de leurs capacités

Des échanges d'expérience seront régulièrement organisés entre les partenaires impliqués au niveau du programme sectoriel, à savoir la FAO et la CTB. Ces échanges seront par ailleurs élargis à d'autres acteurs, en particulier les acteurs (ANGs notamment), financés par la coopération belge.

3. Cette cohérence entre les interventions sectorielles s'accompagne d'une cohérence au niveau territorial pour ce qui concerne les interventions exécutées par la CTB. Ainsi au niveau de la Région de Koulikoro, le programme bilatéral de coopération prévoit quatre interventions :

1. Appui à la bonne gouvernance institutionnelle,
2. Appui au renforcement de l'élevage et de l'économie pastorale,
3. Lutte contre l'insécurité alimentaire et la malnutrition au niveau du cercle de NARA,
4. Renforcement des capacités

Elles seront complémentaires et synergiques afin de contribuer **à la mise en œuvre des politiques de développement socio-économique au niveau régional**, d'une part, et **à la mise en œuvre des politiques sectorielles** d'autres part. Cette approche holistique et intégrée constitue sans nulle doute une valeur ajoutée au programme.

1 TITRE ET DURÉE

Programme sectoriel « Une Croissance Economique durable et inclusive en favorisant le développement rural et la sécurité alimentaire ». La durée de mise en œuvre est de 4 ans.

2 CONTEXTE

Au sortir d'une crise politique et sécuritaire sans précédent dans son histoire, le Mali s'est engagé sur la voie de la reconstruction après la signature des accords de paix à la mi-2015. La situation sécuritaire reste cependant fragile à travers le pays. Reconstruire la paix et la stabilité politique demandera du temps, le rétablissement de la confiance des citoyens dans leurs institutions et une relance du développement économique et social. Le nouveau gouvernement, avec l'appui des Partenaires Techniques et Financiers dont la Belgique, s'est engagé dans cette voie.

2.1 ENJEUX DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL AU MALI

Le Mali est un pays enclavé et à 66% désertique. Il s'étend sur 1.240.192 km², soit 40,6 fois la Belgique et compte une population estimée à 14,5 millions d'habitants en 2009 (INSTAT). Le taux de croissance démographique (3,6%) est parmi les plus élevés au monde (3ème place), avec 46 % de la population ayant moins de 15 ans. Une urbanisation et un exode rural accéléré, y inclus à travers une immigration persistante hors du pays, et le retour des réfugiés et déplacés de la crise de 2012, ajoutent aux défis de développement économique et de cohésion sociale.

En matière de Développement Humain, le pays se classe 176ème sur 187 pays selon l'indice du PNUD (2014). La proportion de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté est de 50,4 % (2011). Le milieu rural représente 77 % de la population contribue pour 81 % à l'incidence de la pauvreté, les agriculteurs représentant le groupe socio-économique le plus pauvre avec un taux de pauvreté de 57 %. Le taux d'alphabétisation de la population adulte en 2012 était de 33%.

Par sa structure, l'économie au Mali reste très vulnérable aux chocs externes, qu'ils soient climatiques, économiques ou politiques. Ceux-ci affectent un PIB reposant essentiellement sur le secteur primaire- les sous-secteurs de l'agriculture vivrière et de l'élevage (représentant 40% de la formation du PIB)- et une exportation très peu diversifiée (principalement l'or et le coton). Le secteur tertiaire prend une importance grandissante (principalement à travers l'amélioration du sous-secteur transport et télécommunications). La faiblesse des infrastructures ainsi que les coûts de l'énergie et du transport constituent encore des contraintes essentielles au développement du pays. Le Mali est dans un contexte de fragilité à cause de facteurs multiples dont (i) le manque de légitimité politique ; (ii) l'insécurité ; (iii) une économie fragile et (iv) une gouvernance déficiente et des services de base inadéquats.

Les inégalités alimentaires sont très importantes entre les régions du pays et au sein des régions elles-mêmes, de même qu'en matière d'accès aux services (par exemple de santé), et de formation du capital humain. Tandis que le taux d'alphabétisation de la population adulte en 2012 était de 33%, 2% avaient en 2013 accès à internet tandis que 16% de la population a accès à l'électricité (Banque Mondiale).

La problématique de l'insertion des jeunes dans le tissu économique de manière général et dans le secteur agricole en particulier est au cœur des stratégies et dispositifs de l'emploi des jeunes, eu égard d'une part à l'arrivée massive sur le marché de cette frange de la population et d'autre part au fort potentiel d'insertion que constitue l'agriculture. Globalement il convient d'accélérer les efforts afin que la croissance soit un vecteur de création d'emplois durables et de réduction des inégalités dans un contexte de démographie galopante et de pauvreté.

2.2 POLITIQUES NATIONALES ET CADRE INSTITUTIONNEL DU SECTEUR

Le Cadre pour la Relance Economique et le Développement Durable 2016-2018 (CREDD) constitue le nouveau cadre de référence pour la conception, la mise en œuvre et le suivi des différentes politiques et stratégies de développement tant au niveau national que sectoriel. Il a pour but de rendre possible la perspective de l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD) d'ici 2030, en se fondant sur les potentialités et les capacités de résilience pour promouvoir un développement inclusif en faveur de la réduction de la pauvreté et des inégalités dans un Mali apaisé et uni. Il prend en compte les politiques sectorielles en général et la politique nationale de décentralisation en particulier. La Croissance économique inclusive et durable constitue l'un des axes stratégiques du CREDD qui a défini trois domaines prioritaires à savoir (i) Développement rural et sécurité alimentaire ; (ii) Protection de l'Environnement ; (iii) Développement des infrastructures et (iv) Développement des autres secteurs porteurs de croissance.

La Politique de Développement Agricole (2013) vise à assurer la promotion des femmes et des hommes qui vivent du secteur Agricole (Elevage, sécurité alimentaire compris) dans le respect de l'équité, notamment entre les milieux rural et urbain. Elle consacre le droit à la sécurité alimentaire pour tous dans le contexte recherché de souveraineté alimentaire. Elle repose sur la responsabilisation de l'Etat, des Collectivités territoriales, de la profession Agricole, des exploitants Agricoles et de la société civile tout en affirmant le principe du désengagement de l'Etat des fonctions productives et commerciales, Agricoles, et péri Agricole.

Promulguée en 2006, la Loi d'Orientation Agricole (LOA) fixe le cadre légal et général des orientations de la politique de développement agricole. Il couvre l'ensemble des activités économiques du secteur, notamment l'agriculture, l'élevage, la pêche, la pisciculture, l'aquaculture, l'apiculture, la chasse, la foresterie, la cueillette, la transformation, le transport, le commerce, la distribution et d'autres services Agricoles, ainsi que leurs fonctions sociales et environnementales. La LOA a pour but de promouvoir une agriculture durable, moderne et compétitive reposant, prioritairement sur les exploitations familiales Agricoles reconnues, sécurisées, à travers la valorisation maximale du potentiel agro-écologique et des savoir-faire Agricoles du pays et la création d'un environnement propice au développement d'un secteur Agricole structuré. Elle vise à garantir la souveraineté alimentaire et à faire du secteur Agricole le moteur de l'économie nationale en vue d'assurer le bien-être des populations. Dans le sous – secteur de l'Elevage, elle prévoit que (i) l'Etat, les Collectivités Territoriales et la profession agricole assurent la promotion de l'élevage pastoral par l'aménagement des parcours naturels, la lutte contre les maladies, la réalisation de points d'eau, de périmètres pastoraux et d'infrastructures d'élevage et (ii) que la transhumance soit prise en compte dans les schémas d'aménagements du territoire, conformément aux dispositions de la charte pastorale.

Le Plan National d'Investissement dans le Secteur Agricole (PNISA 2015-2025) constitue le cadre national de planification du Mali pour le secteur Agricole au sens large (y incluant l'Elevage et la pêche). Il vise à faire du secteur rural le moteur de l'économie nationale, assurant la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations urbaines et rurales et générant des emplois et des revenus significatifs dans une logique de développement durable. Il s'articule autour de plusieurs axes stratégiques, dont (i) le renforcement des capacités des acteurs ; (ii) la promotion de la production et la compétitivité des filières agro-sylvo-pastorales et halieutiques et (iii) une meilleure protection sociale pour répondre au problème d'insécurité alimentaire et nutritionnelle conjoncturelle.

La Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire et de Nutrition au Mali vise à satisfaire les besoins essentiels de la population. Elle s'articule autour de (i) l'augmentation et la diversification de la production Agricole (ii) l'amélioration des revenus des populations (par une meilleure organisation du marché des aliments de base) et (iii) le développement de la transformation des produits locaux. Elle

prend en compte les quatre dimensions de la sécurité alimentaire qui sont : (i) la disponibilité d'aliments de bonne qualité sanitaire et nutritionnelle ; (ii) l'accessibilité de ces aliments pour les populations, y compris pour les plus vulnérables ; (iii) la stabilité des approvisionnements dans l'espace et dans le temps ; (iv) l'utilisation optimale des aliments par les individus.

Le cadre juridique et réglementaire du secteur de développement rural et sécurité alimentaire est encadré par un certain nombre de textes politiques, stratégiques, juridiques et réglementaires :

- La loi portant charte pastorale (2001) définit les principes fondamentaux et les règles générales régissant les activités pastorales sur l'ensemble du territoire malien. Elle constitue un cadre légal permettant de trouver des solutions aux problèmes d'accès à la ressource, en abordant les causes fondamentales et historiques des conflits fonciers et en fournissant des mécanismes pour protéger les droits territoriaux des pasteurs afin d'améliorer les conditions de cohabitation entre ces derniers et les agriculteurs. Elle reste de manière générale insuffisamment connue, respectée et appliquée. Elle devrait, à terme, permettre la délimitation et la gestion durable d'espaces pastoraux pour le pâturage et le déplacement des troupeaux, de façon à sécuriser et à améliorer la productivité des troupeaux, tout en respectant l'environnement (parc arboré fourrager en particulier). Elle confère aux collectivités la responsabilité première de la gestion des ressources pastorales. Elles peuvent en déléguer la gestion à des acteurs spécialisés ou aux usagers, s'ils sont effectivement organisés dans un cadre légal, généralement en échange de redevances. Dans les faits, les collectivités sont davantage préoccupées par des thématiques sociales (Education, santé) et investissent peu dans l'élevage.
- La Politique d'hydraulique pastorale prévoit un maillage des zones pastorales et une gestion décentralisée de l'hydraulique pastorale par les élus locaux. Cette politique n'est malheureusement pas suffisamment articulée avec la politique d'aménagement pastoral.

La Politique Nationale Genre, vise à engager l'État et toute la société à améliorer l'impact des politiques publiques et à maximiser les ressources nationales disponibles afin que les Maliennes et les Maliens puissent développer leur plein potentiel et contribuer au bien-être collectif tout en étant des citoyennes et citoyens égaux en droits et en devoirs. Elle offre un cadre conceptuel et opérationnel qui permettra d'assurer une cohérence, une harmonisation et un meilleur impact des actions reliées à l'égalité entre les femmes et les hommes à travers les réformes nationales et les politiques sectorielles

La Politique Nationale de Protection de l'Environnement (PNPE) vise à garantir un environnement sain et un développement durable par la prise en compte de la dimension environnementale dans toute décision qui touche la conception, la planification et la mise en œuvre des politiques, programmes et activités de développement. La responsabilisation et l'engagement de tous les acteurs sont recommandés.

La Politique Nationale de Changement Climatique (PNCC) vise à contribuer à la lutte contre la pauvreté et au développement durable en apportant des solutions appropriées aux défis des changements climatiques afin que ceux-ci ne deviennent des facteurs limitant du développement socio-économique.

3 MINISTÈRE(S) CHARGÉ(S) DE LA MISE EN ŒUVRE

Le Ministère de l'Élevage et de la Pêche sera en charge de la mise en œuvre de l'intervention : «appui au renforcement de l'élevage et de l'économie pastorale dans la région de Koulikoro ».

Le Commissariat à la Sécurité Alimentaire sera responsable de la mise en œuvre de l'intervention « Lutte contre l'insécurité alimentaire et la malnutrition au niveau du Cercle de Nara (Koulikoro) ».

4 STRATÉGIE

4.1 THEORIE DU CHANGEMENT

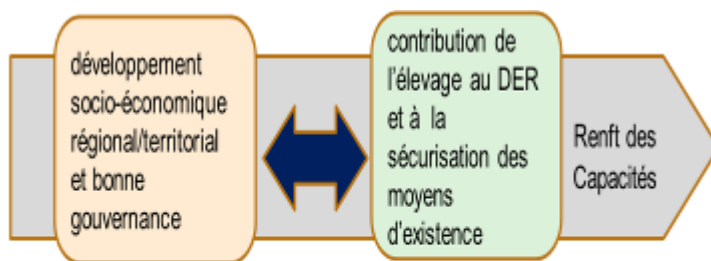
Le programme veut promouvoir une croissance économique inclusive durable. Il vise à contribuer à la création de richesses à travers des chaînes de valeurs (production, transformation, distribution, consommation..), des pôles de développement, et la recherche de la création d'emplois durables dans la région. Cela revient à identifier les filières économiques et secteurs prioritaires de l'économie locale et à fédérer les acteurs autour d'un projet commun dont le moteur est le développement économique local reposant sur la valorisation de ressources territoriale spécifiques.

La Région de Koulikoro offre des avantages comparatifs intéressants pour asseoir des dynamiques de développement économique. La commune urbaine de Bamako est ceinturée par la collectivité région et de nombreuses entreprises s'installent dans cette périphérie. Les communes rurales sont intégrées dans des ensembles naturels de ressources cohérents. Le développement économique passe par une dynamique d'aménagement du territoire elle-même portée par les schémas y afférents (et les processus permettant de les élaborer). Dans ce sens il s'agit aussi de promouvoir le regroupement d'acteurs politiques, économiques, sociaux, associatifs organisés autour la promotion d'un objet économique sur un espace intercommunal.

Selon la vision du Conseil Régional de Koulikoro, les productions seront génératrices de revenus pour les producteurs et de plus-value à condition qu'elles soient commercialisées dans le cadre de chaînes de valeur organisées. Ces chaînes de valeur sont ancrées dans les territoires et se développent à partir des avantages comparatifs des différents EEP identifiés. Dans le cas de l'élevage pastoral et de la filière viande, il s'agit de couloirs de commercialisation qui doivent être en lien avec les pistes de transhumance. Un fort accent sera porté au renforcement des organisations de producteurs, notamment dans leurs capacités de négociations avec les autres acteurs dans les chaînes de valeur. Dans le cercle de Dioila il s'agira notamment de promouvoir les métiers en matière d'embouche, de filières céréales émergentes, à travers un appui à l'organisation des filières et au soutien du développement du secteur privé à partir d'aide publics à l'investissement et de soutien non financier.

La complémentarité avec les interventions d'autres partenaires intervenant sur des aspects complémentaires d'économie locale et régionale (comme par exemple la formation professionnelle à travers le projet FIER/FIDA) sera également encouragée.

Cette préoccupation sera transversale à travers les différentes interventions de la Coopération Mali Belgique dans la Région de Koulikoro. Elle recevra une attention ciblée avec l'intervention d'appui au renforcement des capacités, qui comprendra un volet d'appui aux organisations faïtières et de la société civile. Le programme travaillera également avec les ONG pour la mobilisation et l'organisation de la société civile.



« comment contribuer , à travers les programmes, à une amélioration des conditions de vie des populations de la région de Koulikoro » ?

- Orientations de la stratégie de coopération intermédiaire Belgique-Mali (2016-2017)
- Politiques et Stratégies nationales et régionales du Mali

Principes directeurs

- Une approche territoriale du développement socio-économique régional
- Le programme veut promouvoir une croissance inclusive .
- Approche fondée sur les droits , contribuer aux mécanismes de gouvernance à l'échelle régionale pour permettre une meilleure prise en compte des citoyens dans la gestion des affaires publiques et également renforcer les lignes de redevabilité.

4.2 ORIENTATIONS STRATEGIQUES

Le présent programme sectoriel veut promouvoir une croissance économique inclusive. Il s'inscrit entièrement dans l'accompagnement de la mise en œuvre de la loi d'Orientation Agricole et du décret fixant le détail des compétences transférées de l'état aux collectivités territoriales en matière d'élevage et de pêche. (2017-0543 du 06 août 2015). Cette orientation donne tout son sens à un travail étroit et conjoint avec l'intervention sur la mise en œuvre des réformes institutionnelles pour appréhender les questions de gouvernance de l'espace, l'aménagement et l'équipement à vocation économique pour la filière.

Le programme bilatéral de coopération prévoit quatre interventions dans la région de Koulikoro :

1. Appui à la bonne gouvernance institutionnelle de la Région de Koulikoro,
2. Appui au renforcement de l'élevage et de l'économie pastorale au niveau de la région de Koulikoro,
3. Lutte contre l'insécurité alimentaire et la malnutrition au niveau du cercle de Nara₁,
4. Renforcement des capacités

Ces interventions seront complémentaires et synergiques afin de contribuer à un **développement socio-économique régional qui soit** :

- **cohérent** : articulation entre acteurs, inter-collectivités, interface entre collectivités et Etat central..
- **inclusif** : croissance inclusive, participation citoyenne, participation des groupes vulnérables..
- et **équitable** : amélioration de la gestion des disparités socio-économiques sur le territoire, appui aux populations les plus vulnérables....

La croissance inclusive selon l'OCDE : la croissance inclusive est fondée sur l'idée selon laquelle la croissance économique est importante, mais pas suffisante pour générer une augmentation durable du bien-être, qui suppose un partage équitable des dividendes de la croissance entre individus et groupes sociaux. Dans le même temps, il est de plus en plus largement admis qu'au-delà du revenu et de la richesse, le bien-être dépend aussi de facteurs non monétaires, comme la santé et le niveau d'instruction. Par conséquent, le niveau et la répartition de ces facteurs non liés au revenu sont des aspects fondamentaux de la croissance inclusive qui en font un concept multidimensionnel. En outre, pour être pertinente, la croissance inclusive doit se prêter à des initiatives concrètes, pour que les responsables publics puissent mieux comprendre les arbitrages et les complémentarités entre domaines d'action, et cerner les outils à employer pour obtenir des améliorations tant du niveau que de la distribution des résultats monétaires et non monétaires.

Les chantiers communs porteront sur les aspects suivants :

- Promouvoir une approche cohérente du développement du territoire, basée sur des données fiables et disponibles en temps utile, en lien avec des Systèmes d'Information Géographiques performants.
- Renforcer les capacités des différents acteurs autour de thématiques (Elevage, Sécurité Alimentaire) et autour de projets concrets, clairement identifiés au niveau des communes.
- Renforcer l'offre de services aux groupes vulnérables grâce à des partenariats bien compris entre les associations, les collectivités et les services techniques. La définition de modèles de gestion adaptés aux différents types d'infrastructures publiques (Périmètres maraîchers, Hangars de stockage, marchés, Puits villageois) permettra d'améliorer la fonctionnalité et durabilité des investissements.
- Renforcer le dialogue entre les communautés rurales, les organisations représentatives et les acteurs institutionnels (Collectivités et Services Techniques)

4.3 PRINCIPES DE MISE EN ŒUVRE

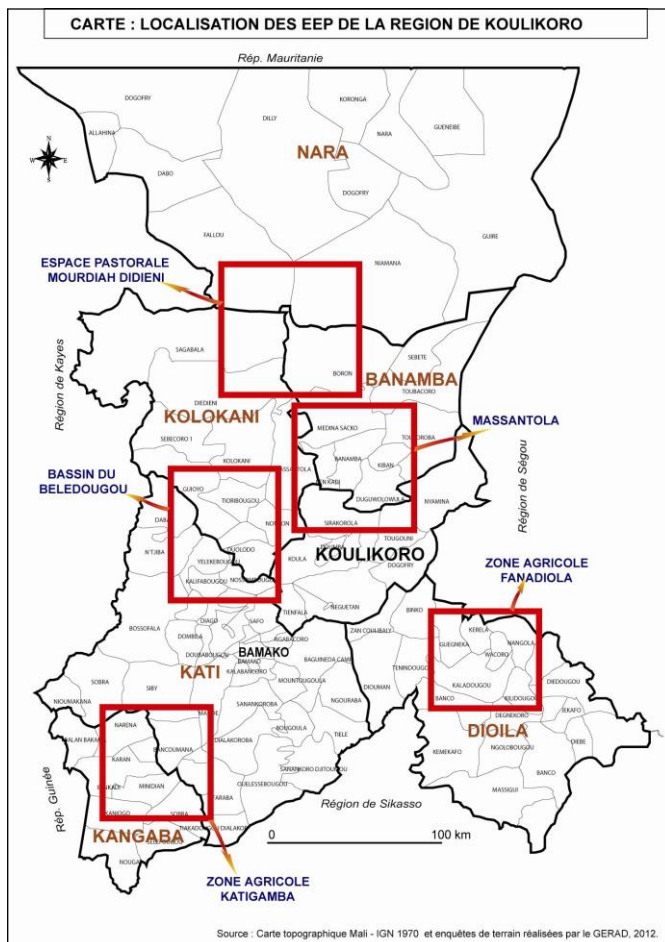
⇒ Alignement sur les politiques sectorielles

L'intervention prend en compte les politiques et stratégies nationales en matière de Sécurité Alimentaire (Voir Fiche Identification), notamment :

- Le Cadre pour la Relance Economique et le Développement Durable 2016-2018
- La politique de Développement Agricole (2013) et le Plan National d'Investissement dans le Secteur Agricole (PNSIA 2015-2025)
- La Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire et nutritionnelle du Mali.
- La Politique Nationale de Protection de l'Environnement.
- La Politique Nationale du Genre.
- La Politique Nationale de Changement Climatique.

- La Loi d'Orientation Agricole et la Charte Pastorale.

⇒ **Alignement et accompagnement de la mise en œuvre de la Stratégie de Développement Economique Régional**



Il existe plusieurs documents de planification au niveau de la région de Koulikoro. La Stratégie de Développement Economique Régional en fait la synthèse et propose deux approches :

- *La promotion des filières agricoles : l'économie de la région de Koulikoro compte au total une cinquantaine de filières (toutes catégories confondues) que l'on peut regrouper dans une dizaine de sous-secteurs. Plus d'une vingtaine de filières sont directement reliées à la production agricole. Par ailleurs, plusieurs filières liées au secteur secondaire (boulangerie, brasserie, etc.) et tertiaire (écotourisme, eau, etc.) concernent la production agricole.*

- *Des Espaces Economiques Partagés (EEP) : l'activité pouvant servir de base aux Espaces Economiques Partagés (EEP) est la résultante du potentiel productif et des produits générés par les filières prioritaires. Dans*

sa vision, les productions seront génératrices de revenus pour les producteurs et de plus-value à condition qu'elles soient commercialisées dans le cadre de filières organisées.

Les interventions du programme appuieront les éleveurs et les groupes vulnérables pour ce qui concerne la mise en marché de leurs productions agricoles et d'élevage, contribuant ainsi à leur intégration dans des filières. En complémentarité avec l'intervention « Gouvernance » et « Elevage », elle interviendra plus spécifiquement au niveau de l'EEP « Espace Pastoral MOURDIAH DIDIENI ».

⇒ **Alignement et accompagnement de la mise en œuvre des Plans de Développement Economique, Social et Culturel (PDESC) au niveau des cercles et communes.**

Les interventions s'inscrivent dans l'accompagnement de la mise en œuvre de ces PDESC pour les actions visant à réduire l'insécurité alimentaire et nutritionnelle. Ils serviront de base à une planification conjointe des interventions entre les différents acteurs.

⇒ **Non substitution aux acteurs institutionnels locaux**

Le programme aura pour principe de ne pas se substituer aux acteurs locaux pour mettre en œuvre les actions prévues. Il s'agira donc d'accompagner les partenaires à faire (ce qui revient pour de jeunes structures parfois à faire « avec ») plutôt qu'une logique de « Faire-Faire », qui a prouvé ses limites.

⇒ **Complémentarités et coordination avec les autres acteurs de développement**

En vue de renforcer l'impact du programme et/ou couvrir des domaines qui ne seront pas ou insuffisamment couverts par le programme, des partenariats seront recherchés et établis avec les structures locales, les projets en cours d'exécution. Par ailleurs, en cas de crise alimentaire majeure dans la zone d'intervention, le programme veillera à établir un partenariat avec des partenaires s'occupant plus spécifiquement des urgences (PAM, FAO, UNICEF, etc.).

⇒ **Valorisation des leçons tirées des expériences**

La durée des interventions sera de quatre ans, ce qui paraît bien court pour arriver à des résultats tangibles face à des problématiques aussi complexes et dans un contexte institutionnel fragile. Il conviendra d'être pragmatique et efficace dès le démarrage de l'intervention. Un ensemble de bonnes pratiques ont pu être dégagées des projets PLIAM et PRODEZEM, qui permettront de démarrer ces interventions avec des approches et des outils dont l'efficacité a été démontrée. Il s'agira de capitaliser ces expériences et de passer à échelle pour atteindre davantage de bénéficiaires.

⇒ **Flexibilité dans la mise en œuvre**

La conception et la mise en œuvre se veulent suffisamment flexibles pour permettre un management itératif et adaptatif. Cette flexibilité est indispensable dans la zone d'intervention, caractérisée par une grande fragilité. La prévalence de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle peut en effet rapidement évoluer en fonction de facteurs conjoncturels tels que les aléas climatiques ou l'insécurité. Les mesures à prendre pour faciliter ce management adaptatif et itératif comprennent : la conduite d'une baseline au début du projet pour permettre une planification et un pilotage basés sur les expériences, un M&E du programme basé sur l'apprentissage, l'utilisation d'approches comme la cartographie des incidences, des cycles courts de planification et de monitoring, la conduite d'atelier d'échanges, l'appui de missions de backstopping etc...

⇒ **Gestion Axée résultats**

Le programme a été conçu selon la démarche d'une gestion axée sur les résultats. Le cadre logique identifie un certain nombre d'indicateurs d'impact, d'effet et de résultat. De manière à évaluer les résultats atteints, plusieurs mécanismes de suivi-évaluation seront mis en place au niveau de la coordination du programme (chaque organisation partenaire développera également son système de suivi interne). Ces mécanismes comprendront, d'une part, un système de rapportage semestriel de suivi-évaluation, dont les données seront fournies par chaque organisation partenaire. Il comprendra d'autre part des évaluations qualitatives annuelles, dont les résultats seront validés par toutes les parties prenantes. Celles-ci, tout comme les supervisions périodiques, la revue à mi-parcours et l'évaluation finale permettront de mesurer les progrès accomplis vers l'atteinte des résultats et de mesurer in fine l'impact du programme sur les revenus et les niveaux d'insécurité alimentaire des ménages vulnérables.

⇒ **Equipes intégrées et multidisciplinaires**

Les interventions contribueront de manière synergique et complémentaire à la réduction de l'insécurité alimentaire et à l'amélioration de la gouvernance locale. Afin de limiter les coûts de fonctionnement et de renforcer l'efficacité des interventions, l'approche envisagée prévoit une mutualisation des ressources, avec un dispositif unique pour le pilotage et la mise en œuvre des 4 interventions du programme de la coopération belge à Kouliloro. Le dispositif organisationnel sera structuré autour d'équipes intégrées et multidisciplinaires aux différents niveaux d'intervention.

⇒ **Principe de subsidiarité dans le fonctionnement organisationnel**

Le programme respectera le principe de subsidiarité selon lequel la responsabilité d'une action publique doit être allouée à la plus petite entité capable de résoudre le problème d'elle-même. C'est donc le souci de veiller à ne pas faire à un niveau plus élevé ce qui peut l'être avec plus d'efficacité à une échelle plus faible, et dans le même temps assurer un appui de l'échelon supérieur quand les problèmes excèdent les capacités du niveau inférieur.

⇒ **Vers une approche multi-acteurs et une valorisation des expertises locales**

Le programme mobilisera autant que possible les ressources locales (Services de l'Etat, ONG locales et prestataires de services) au travers de conventions de subsides. Le programme développera des partenariats avec des ONG / OP nationales opérant dans la zone d'intervention, si possible en lien avec des ANG belges opérant au Mali.

Le dispositif organisationnel prend en compte le fait que certains partenaires doivent être accompagnés et que d'autres doivent être suivis pour veiller à la cohérence d'ensemble du programme. Les expertises nationales sont préférées à chaque fois que possible aux expertises internationales.

4.4 CHAINE DE RESULTATS

Le présent programme sectoriel s'inscrit dans le Programme de Coopération Belgique – Mali (2016 – 2019) qui vise à contribuer à une croissance durable, inclusive et créatrice d'emplois, à la refondation de l'Etat, à l'instauration de la paix et de la sécurité et à la lutte contre la pauvreté.

L'objectif général du Programme de Coopération, par rapport à sa priorité n°2, relative à la croissance économique durable et inclusive est libellé comme suit :« Intensifier la production Agricole de manière durable, moderne, compétitive, valoriser les produits Agricoles, notamment sur les exploitations familiales et promouvoir la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

Les résultats attendus du Programme de Coopération (ou objectif général de chacune de ses interventions) sont libellés ainsi qui suit :

Interventions	Résultats du PC = objectifs généraux des interventions
Un appui au renforcement de l'Elevage et de l'économie pastorale au niveau de la Région de Koulikoro exécuté par la CTB	« les activités de l'élevage favorisant l'entrepreneuriat agricole et la création d'emplois pour les femmes et les hommes sont renforcés dans la Région de Koulikoro.
La lutte contre l'insécurité alimentaire et la malnutrition au niveau du Cercle de Nara (Koulikoro) exécuté par la CTB	« la sécurité alimentaire et nutritionnelle des groupes vulnérables au niveau du Cercle de Nara (Région de Koulikoro) est durablement améliorée, en favorisant leur accès aux facteurs de production, technologies et marchés et en renforçant les capacités des acteurs locaux dans la prise en charge de la sécurité alimentaire dans le développement local »
Soutien au pastoralisme et à la résilience des ménages dans le Nord du mali en Coopération Déléguée	« Dans le Nord du Mali, la résilience des pasteurs est renforcée »

4.5 BÉNÉFICIAIRES/GROUPE CIBLE

Les bénéficiaires et groupes cibles au niveau de chacune des deux interventions sont décrits dans la partie II.

4.6 INTERVENTIONS COMPOSANT LE PROGRAMME SECTORIEL

- a. Un appui au renforcement de l'Elevage et de l'économie pastorale au niveau de la Région de Koulikoro exécuté par la CTB : 7,5 M €
- b. La lutte contre l'insécurité alimentaire et la malnutrition au niveau du Cercle de Nara (Koulikoro) exécuté par la CTB. : 6,5 M €
- c. Soutien au pastoralisme et à la résilience des ménages dans le Nord du mali en Coopération Déléguée : 2 M €

4.6.1 Résumé de l'Intervention « Appui au renforcement de l'élevage et de l'économie pastorale au niveau de la région de koulikoro

L'intervention a pour but de renforcer les activités de l'élevage qui favorisent l'entrepreneuriat agricole et la création d'emplois pour les femmes et les hommes de la Région de Koulikoro.

Elle permettra également d'optimiser le potentiel de l'élevage dans la Région de Koulikoro en améliorant l'accès inclusif aux services, aux facteurs de production et aux infrastructures nécessaires au développement des filières d'élevage notamment la filière bétail / viande, lait et l'aviculture. Tous ces appuis favoriseront le développement des chaînes de valeur animales pourvoyeuses d'emplois, génératrices de revenus et à effet d'entraînement sur la croissance économique, durable, inclusive et partagée. Ainsi le renforcement de l'élevage et de l'économie pastorale au niveau de la Région de

Koulikoro se traduira par des réalisations à impact rapide sur les moyens d'existence des ménages pastoraux et agropastoraux et leur accès aux facteurs de production contribuant ainsi à l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations. Concrètement, cette intervention se traduira par :

- Une amélioration de la gouvernance du sous-secteur de l'élevage au niveau territorial à travers une meilleure prise en compte de l'importance économique de l'élevage dans les politiques et stratégies de développement économique locales et régionales tout en renforçant les capacités techniques des institutions, organisations de la société civile et opérateurs ruraux privés.
- Une amélioration de l'accès durable aux ressources pastorales et une transhumance plus pacifique pour le cheptel de la région grâce à la consolidation et la réalisation d'aménagements pastoraux participatifs, inclusifs et respectueux des droits édictés par la législation et la réglementation du Mali (Charte pastorales et la Loi d'Orientation agricole notamment). Cette mobilité des troupeaux constitue un élément important de gestion de la variabilité climatique, d'accès aux marchés nationaux et régionaux et facilite l'intégration entre l'agriculture et l'élevage.
- Une gestion durable des ressources pastorales par la régénération des parcours dégradés, la lutte contre les feux de brousse et des actions de Conservation des Eaux du Sol et de Défense et Restauration des Sols (CES/DRS) à travers des activités à haute intensité de main d'œuvre. La prise en compte de l'environnement et des changements climatiques se traduira également par des études d'impacts systématiques, l'utilisation de l'énergie solaire au niveau des infrastructures et équipements mis en place tout en créant les conditions de mise en œuvre des mesures d'adaptation et d'atténuation des changements climatiques dans l'optique d'une territorialisation des engagements des conférences des Parties (COP) à la Conférence-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.
- La mise en place et la réhabilitation d'infrastructures de production, de transformation et de commercialisation, des produits d'élevage. Il s'agit de rendre fonctionnels tous ces investissements structurant pour le développement des filières d'élevage grâce à une meilleure structuration d'organisations paysannes et autres opérateurs ruraux (hommes / femmes) chargé d'en assurer la gestion ;
- Une amélioration de la couverture sanitaire du cheptel par la promotion des Cabinets Vétérinaires Privés. L'élargissement des rayons d'action de ces mandataires sanitaires sera recherché par la promotion de techniciens vétérinaires privés afin de toucher les zones pastorales les plus reculées par souci d'équité et de recherche d'une égalité de droits dans l'accès aux services privés de santé animale entre éleveurs de la Région de Koulikoro ;
- Une valorisation des chaînes de valeur « viandes », « lait », « l'aviculture » afin de créer de la valeur ajoutée inclusive (pour les femmes et pour les hommes) au niveau des maillons de la production, transformation, commercialisation et consommation. Tous ces maillons constituent des viviers de métiers et de compétences assez diversifiées sur lesquelles l'intervention devront reposer les stratégies de mise en œuvre des plans de développement des filières qui seront élaborés au niveau des Espaces Economiques Partagés et autres pôles de développement de l'Elevage (Aménagements pastoraux, zones péri-urbaines). La valorisation économique de l'élevage pastoral et agropastoral en général et la promotion des chaînes de valeur en particulier, se traduira par des changements positifs pour les acteurs et actrices des filières d'élevage en termes

d'amélioration de leurs conditions de vie. Ainsi des changements positifs et tangibles suivant sont escomptés : (i) Une plus grande quantité et variété de produits animaux embouchés, transformés et mis sur les marchés nationaux et régionaux ; (ii) Un meilleur accès aux marchés et niches de marchés ; (iii) Plus d'équité dans les chaînes de valeur et une amélioration des marges nettes pour les producteurs et transformateurs familiaux ; (iv) Plus d'opportunités d'emplois pour les jeunes ; (v) Plus d'activités économiques pour les femmes qui en tirent des meilleurs bénéfices de leurs activités d'élevage; (v) une amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle grâce à la sécurisation des systèmes de production et un meilleur accès aux facteurs de production et aux infrastructures et équipements structurant pour le développement de l'élevage.

- La promotion de la formation professionnelle et la promotion de l'entrepreneuriat agropastoral afin de contribuer à la réduction du chômage des jeunes ruraux à travers l'auto-emploi et la création d'emplois au sein des Exploitations Agricoles Familiales, des sociétés coopératives, Groupements d'Intérêt Economiques et microentreprises rurales. L'intervention développera des relations de synergies et de complémentarité avec des structures étatiques et Programmes de formation professionnelle et des dispositifs d'appui à la promotion du secteur privé. Elle accompagnera le développement des services non financiers aux promoteurs d'entreprises agropastorales dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie régionale de développement économique centrée sur la promotion des filières porteuses dans le sous – secteur de l'élevage. Dans le cadre de la recherche de financement à coûts partagés des dossiers d'initiatives entrepreneuriales des jeunes, l'intervention facilitera la mise en relation de ces derniers avec les institutions de financements et des structures d'incubation d'entreprises. La mise en relation entre les producteurs / productrices et les opérateurs privés permettra de développer des liens d'affaires pour un meilleur accès aux marchés urbains de Bamako et l'exportation du bétail et de la viande en Afrique de l'Ouest.
- L'autonomisation économique des femmes à travers le développement d'activités génératrices de revenus, la commercialisation et la transformation des produits d'élevage (lait, viande). La création de centres multifonctionnels, devra permettre un allègement des tâches quotidiennes aux femmes afin qu'elles puissent consacrer plus de temps à leurs intérêts stratégiques. L'amélioration de la représentativité des femmes au sein des instances de prises de décision et des organisations soutenus dans le cadre de la présente intervention constituent des points d'attention importants dans l'application effective d'une approche basée sur les droits.

Une recherche-action permettant de concevoir et de développer des innovations et solutions adaptées à la problématique de développement de l'élevage pastoral et agropastoral. Ces solutions adaptées seront mises à échelle dans le cadre de la présente intervention et d'autres interventions actuelles et future en matière d'appui à l'élevage pastoral dans la Région de Koulikoro.

4.6.2 Intervention « Lutte contre l'insécurité alimentaire et la malnutrition au niveau du cercle de Nara »

Le cercle de Nara est situé dans le Nord de la région de Koulikoro. Des conditions agro-écologiques défavorables rendent les populations particulièrement vulnérables à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle. La dégradation de leurs conditions de vie s'est encore aggravée avec l'apparition de problèmes sécuritaires depuis le conflit armé de 2012. L'agriculture et l'élevage sont les principales activités économiques. Les cultures sont le mil, le sorgho, l'arachide et le niébé. L'élevage des caprins et des ovins est très développé, ainsi que l'élevage transhumant. La croissance démographique provoque une forte pression sur les ressources naturelles et pousse les jeunes à

émigrer. Au travers du Fonds Belge de Sécurité Alimentaire, la coopération belge met en œuvre un Programme de Lutte contre l'Insécurité Alimentaire (PLIAM) dans les cercles de Nara et de Nioro. Le PLIAM a débuté en 2012 et se terminera à mi-2017.

Malgré des débuts difficiles liés au contexte, les résultats obtenus sont encourageants. L'approche multi-acteurs, qui réunit différents partenaires aux compétences complémentaires travaillant pour un même objectif, est appréciée positivement par les évaluations, le Commissariat à la Sécurité Alimentaire et les acteurs eux-mêmes. Le projet bilatéral PRODEZEM a également mis en œuvre, avec succès, des actions de repeuplement de cheptel au profit de groupes vulnérables.

L'intervention « Lutte contre l'insécurité alimentaire et la malnutrition au niveau du cercle de Nara », objet du présent Document Technique et Financier, s'inscrit dans la consolidation de ces acquis. Elle démarrera en 2017 pour une durée de quatre ans, avec un budget de 6,5 millions d'Euros. Elle entend tirer les leçons des expériences accumulées et se reposer sur les méthodologies éprouvées sur le terrain pour atteindre des résultats tangibles en un temps relativement court.

Les investissements et la majorité des actions seront concentrés dans 5 communes du cercle de Nara : Nara, Niamana, Fallou et Dilly et Ouagadou. Elles regroupent 144.396 habitants (Données 2009). Des extensions seront envisagées vers les communes de l'est du cercle de Kolokani (Commune de Kolokani) et du nord de Banamba. Les avantages et inconvénients d'une telle extension seront analysés lors de l'évaluation finale du PLIAM, prévue au début 2017.

L'intervention s'inscrit dans un processus de développement des territoires ruraux, avec une forte articulation avec les politiques de décentralisation, de régionalisation et de développement économique local. Elle aura pour spécificité d'intervenir au niveau de villages et de ménages vulnérables. Les résultats de développement attendus seront les suivants :

Résultat 1 : Les capacités des acteurs institutionnels pour l'analyse, la planification et la coordination des stratégies de lutte contre l'insécurité alimentaire et la malnutrition sont renforcées au niveau régional et local.

Il s'agira de doter les principaux acteurs institutionnels au niveau de la région, des cercles et des communes ciblées des capacités nécessaires pour analyser, planifier et coordonner des stratégies de lutte contre l'insécurité alimentaire et la malnutrition. Cet axe d'intervention paraît indispensable pour assurer une prise en compte structurelle de l'insécurité alimentaire.

Résultat 2 : Des investissements structurants sont réalisés par les collectivités territoriales pour améliorer la résilience des populations et favoriser la création d'emplois.

L'intervention accompagnera les acteurs pour la mise en œuvre d'investissements structurants contribuant à améliorer la résilience des populations et favorisant la création d'emplois. Cet accompagnement permettra de renforcer les capacités des collectivités en matière de maîtrise d'ouvrage, ainsi que le renforcement des capacités des services techniques à assumer leurs rôles. Il permettra également de définir des « business models » de partenariats Publics-Privés pour la gestion d'infrastructures collectives par des comités d'usagers.

Résultat 3 : L'utilisation des aliments et l'accès aux services socio communautaires sont améliorés durablement. :

Ce résultat est subdivisé en trois sous-résultats qui permettront aux populations de faire valoir leurs droits en matière d'accès à l'alimentation, à la santé et à l'eau. Le premier vise à améliorer la prévention et la prise en charge de la malnutrition dans les communes ciblées. Le second permettra d'améliorer l'accès aux soins de santé par la mise en place de mutuelles de santé. Le troisième aura pour effet d'améliorer l'accès à l'eau potable

Résultat 4 : La résilience et l'intégration aux dynamiques de marché sont améliorées pour les petits producteurs et groupes vulnérables

L'intervention propose un ensemble d'actions visant à accroître la résilience des populations et les dotations en capital des ménages : il peut s'agir de capital au sens strict du terme (paquet technique en agriculture, noyau de ruminants en élevage...), de capital humain (Formation) ou de capital social (Organisations d'Economie Sociale). Elle propose d'autre part un ensemble d'actions visant à limiter l'adoption de stratégies de survie (Mise en place de Banques de Céréales, facilitation de l'accès à des services financiers, ...)

Le Commissariat à la Sécurité Alimentaire assurera le pilotage de l'intervention. Les modalités d'exécution prévoient une Unité de Gestion commune aux quatre interventions du programme bilatéral, située à Koulikoro. L'équipe de mise en œuvre sera pour l'essentiel basée dans une antenne située à Kolokani. La mise en œuvre des activités (Principalement au niveau des Résultats 2 et 3) sera en partie réalisée au travers de conventions de subsides. Les partenaires pressentis sont tout naturellement les partenaires actuels du Fonds Belge de Sécurité Alimentaire, qui disposent d'équipes opérationnelles sur le terrain et connaissent bien la zone. L'évaluation finale du PLIAM, envisagée en cours de premier semestre 2017, confirmera au cas par cas la pertinence à poursuivre ces partenariats.

5 RISQUES

5.1 RISQUES EXTERNES

5.1.1 Catastrophes naturelles ou épidémies

Le premier risque externe évident dans cette zone sahélienne concerne les aléas climatiques. En effet, la zone est soumise régulièrement à des sécheresses, ce qui a un impact très négatif sur les productions agricoles et animales, ainsi que sur les ressources naturelles et ressources en eau (eaux de surface, nappes phréatiques). A celles-ci s'ajoutent les risques de maladies pour les animaux/végétaux (épizooties, maladies/déprédateurs des cultures), mais aussi les épidémies, comme le choléra et la méningite qui sont récurrents.

Pour pallier ces risques, le programme doit (i) renforcer les capacités de résilience des populations vulnérables pauvres en diversifiant et augmentant leurs sources de revenus et renforçant leurs accès aux services socio-économiques de base (santé, eau, éducation); (ii) encourager l'adoption de technologies mieux appropriées aux conditions agro écologiques et la maîtrise de l'eau pour garantir les productions; (iii) renforcer la restauration des ressources naturelles et leur gestion durable par et pour les populations locales; (iv) renforcer la prévention (notamment en matière de santé, de nutrition) et assurer un lien avec les mécanismes de prévention et gestion des crises afin d'atténuer leur impact dans la zone d'intervention.

5.1.2 Insécurité physique

La zone pastorale du Mali en général et du Nord en particulier est **concernée par la dégradation de la situation sécuritaire globale**. Du fait de l'insécurité physique, les mouvements pastoraux sont désorganisés affectant les modalités habituelles de transhumance. Non seulement les espaces pastoraux traditionnels non affectés par les conflits armés ont largement dépassé leurs capacités de charge, mais les animaux y souffrent de **manque d'eau, de pâturages, de compléments alimentaires et de soins vétérinaires**. Face à l'insécurité qui prévaut actuellement, les éleveurs pasteurs sont obligés d'effectuer des déplacements inhabituels en direction de régions dans lesquelles ils n'ont pas développé de relations sociales avec les communautés locales.

L'obligation de se déplacer en dehors des itinéraires qui sont empruntés habituellement par les troupeaux transhumants devient alors un facteur aggravant de l'insécurité dans les zones d'accueil.

Le risque est élevé à la frontière avec la Mauritanie. En effet, l'insécurité, notamment celle exacerbée par la présence d'AQMI et alimentée par la crise libyenne ou encore le banditisme, est devenue une réalité au nord de la zone d'intervention. Le programme qui intervient dans cette zone en raison des problèmes d'insécurité alimentaire ne peut ignorer cet aspect. Des camps militaires et postes de gendarmerie sont basés au niveau des deux cercles et cette situation est gérée actuellement au niveau politique et à travers une coopération entre le Mali, la Mauritanie et l'Algérie.

Pour pallier cette situation, le programme doit renforcer/veiller au respect des consignes de sécurité par son personnel, conformément aux règles de sécurité adoptées par l'Union européenne et les Nations Unies. Pour les biens et équipements, le programme veillera également à prendre les mesures adéquates, en concertation avec le FBSA et les autorités locales, voire nationales.

5.2 RISQUES INHERENTS AU PROGRAMME

5.2.1 Difficultés liées à la dimension multi-acteurs du programme

Les mécanismes de coordination prévoient la consolidation des plans de travail annuels (sur la base des plans de travail individuels), ainsi qu'un système de rapportage consolidé (basé sur un système de suivi-évaluation semestriel selon des indicateurs qui seront renseignés par chaque organisation partenaire) et des mécanismes de coordination/supervision conjoints CSA/FAO – Bureau de Coopération/FBSA, en concertation avec les organisations partenaires.

5.2.2 Retards dans la programmation des investissements structurants et productifs

La zone d'intervention a été choisie précisément parce qu'elle présente des besoins très importants du point de vue pauvreté et insécurité alimentaire. Des besoins urgents aussi se présentent au niveau de l'accès à l'eau ou par rapport à la nutrition, qui nécessitent des investissements conséquents. Un grand nombre de ces investissements ont déjà été inscrits dans les PDSEC. Ces investissements seront réalisés avec un accompagnement (avant, pendant, après) et un renforcement des capacités des bénéficiaires/producteurs/éleveurs, qui logiquement ne peuvent se réaliser sans une planification consensuelle de ces interventions. L'étroite collaboration avec l'intervention 1 sur tout ce qui concerne la maîtrise d'ouvrage communale devrait garantir une fluidité des processus.

5.2.3 Non adhésion des parties prenantes nationales et locales

Ce risque est évident dans un souci d'appropriation, de pérennisation et de durabilité. Un processus participatif et de dialogue sera mis en place en concertation avec les organisations partenaires, en vue d'assurer la pleine participation de toutes les parties prenantes du programme aux différentes étapes (dont les représentants des CT, les populations au cours des missions de terrain et diverses rencontres). Cette concertation sera poursuivie et élargie au niveau local, afin d'assurer que chaque partie prenante/acteur dispose des éléments pertinents et des moyens nécessaires pour assurer sa pleine implication. La coordination appuiera également la communication autour du programme, afin d'en augmenter la bonne compréhension de ses objectifs et sa visibilité.

6 THÉMATIQUES TRANSVERSALES ET PRIORITAIRES

6.1 GENRE

La Politique Nationale Genre du Mali (2011) dresse un état des lieux des inégalités entre les femmes et les hommes sur le plan des droits, social économique et politique. Le Mali a adhéré aux conventions internationales proclamant le droit des femmes, a inscrit l'égalité de droits aux citoyens des deux sexes sans discrimination dans la constitution du Mali, et a connu des avancées en matière de régulation et dispositif institutionnel (Ministère de la promotion de la femme, de l'Enfant et de la famille, démembrements ministériels etc..) pour la promotion du genre. Pour certains indicateurs sociaux, les inégalités entre les sexes se sont réduites. Toutefois les inégalités et les pratiques violentes à l'égard des femmes restent importantes au Mali. Des problèmes perdurent en ce qui concerne l'élimination de pratiques comme la mutilation génitale des femmes ou l'excision, la ténacité des attitudes et des perceptions négatives de la société envers l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes.

Dans le domaine de l'élevage, depuis longtemps, la recherche anthropologique et socio-économique a montré l'importance du rôle joué par les femmes et les filles dans la gestion des troupeaux (en particulier les veaux et les petits ruminants), dans la transformation des produits (lait, beurre) et dans les productions, notamment avec l'embouche. Elles jouissent souvent de droits d'usage et de propriété sur une fraction importante du gros et du petit bétail, pour elles-mêmes ou pour leurs enfants, notamment à travers les dots constituées au moment du mariage et la pratique fréquente du pré-héritage. L'implication des femmes, et par conséquent, leur expérience dans l'élevage des ovins et des caprins leur confère un rôle stratégique à la fois dans la formation des revenus du ménage et dans la reconstitution des troupeaux familiaux après une crise.

Les femmes ont aussi une vision claire et détaillée de l'écologie du milieu et de la façon dont l'accès aux ressources influe sur la santé des animaux, sur leur gain en poids et sur la production laitière. Elles connaissent les produits végétaux et en font une collecte sélective pour leur famille ou le troupeau. Dans les systèmes associant l'agriculture à l'élevage, la femme tient aussi une place importante dans le stockage et l'exploitation des résidus de récolte, et dans la valorisation de la fumure animale. Leur rôle dans la gestion des ressources en eau est également crucial. Chez certaines communautés (tels les Peuls) elles sont un maillon indispensable de la chaîne de travail pour l'abreuvement du bétail en saison sèche. À l'occasion des transhumances, les femmes jouent également un rôle prépondérant dans la mise en marché des productions animales (lait, beurre, petits ruminants) et dans l'approvisionnement en céréales, autant de transactions qui les amènent à tisser et à entretenir des liens sociaux étroits avec les communautés locales, dans les zones d'accueil. À ce titre, elles sont un élément important à prendre en compte dans la prévention et la mitigation des conflits opposant agriculteurs et éleveurs. Toutefois, la femme participe rarement aux prises de décision en l'occurrence sur ce qui concerne la valorisation des sous-produits de l'élevage.

En effet, l'une des conséquences de la dégradation des ressources pastorales et naturelles se traduit par le fait que les décisions sont prises par les éleveurs sans la concertation de leurs femmes, privant ainsi la femme de se procurer des revenus. Le plus souvent, la distribution des revenus ou des produits issus du secteur de la production se fait le plus souvent en défaveur des femmes, du même coup, les rendant plus vulnérables. Ces différentes contraintes citées plus haut montrent la nécessité de renforcer les rôles et responsabilités des femmes en milieu pastoral.

Les sécheresses frappent durement la population féminine en milieu agropastoral. Les familles sont souvent séparées, les filets sociaux de sécurités sont fragilisés et leur charge de travail augmente considérablement, souvent à cause de l'émigration des hommes. Les pertes en bétail se traduisent par une diminution de leur maîtrise sur l'usage et la propriété du troupeau familial. Les mouvements

de population et les migrations associées à la sécheresse impliquent une perte d'accès à l'éducation pour les filles, des changements importants dans les réseaux sociaux et une insécurité plus grande. Pendant ces crises, les mariages précoces sont fréquents, de même que les conflits au sein des ménages, liés à la gestion des troupeaux.

Les femmes revendiquent de plus en plus leur droit à la parole et à la prise de décision pour tout ce qui touche au développement local, à la sécurité et à la paix. Malgré leurs efforts leur participation à ces processus reste encore très mitigée même si tous s'accordent sur le rôle majeur qu'elles pourraient jouer.

6.2 ENVIRONNEMENT ET CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Les pasteurs et agropasteurs ont souvent été accusés de dégrader le milieu naturel. Les dernières recherches montrent des effets positifs de l'élevage pastoral sur les ressources, et démontré, à l'inverse, que la dégradation (souvent irréversible) des pâturages est davantage le fait des zones sédentaires.

La mobilité permet en effet d'opérer des ajustements constants entre les charges animales et les capacités de charge, et d'assurer une dynamique optimale de la végétation. Les animaux disséminent les semences des espèces herbacées et contribuent à la régénération arborée. La consommation du pâturage de saison sèche empêche les accumulations de biomasse qui pourraient ralentir la repousse de l'herbe fraîche, à l'hivernage suivant. Les sabots des animaux enfouissent les graines et, par leur piétinement, facilitent l'infiltration de l'eau et la germination. Avec le temps, les interactions avec le bétail s'avèrent ainsi indispensables à la résilience de la végétation. En fin de compte, dans un contexte de variabilités extrêmes et répétitives d'année en année, la pluviométrie et l'aridité exercent un effet plus décisif sur la composition et la productivité des pâturages que la charge animale.

Le risque de surpâturage et de dégradation des parcours survient principalement lorsque la mobilité du bétail est limitée, avec une haute intensité de pâture pendant une longue durée, notamment dans les zones densément cultivées, là où les troupeaux locaux sont confinés dans des enclaves pastorales durant la saison des pluies. Le risque de dégradation peut aussi survenir autour des points d'eau publics, lorsque les charges animales sont élevées et difficiles à contrôler. En sécurisant les pistes à bétail stratégiques, en fournissant des services de base le long des couloirs et en appuyant la mobilité pastorale, l'intervention atténuera précisément les impacts environnementaux qui sont le fait des systèmes sédentaires. La suppression des obstacles et la restauration de la mobilité sur les tronçons obstrués faciliteront la fluidité des déplacements de bétail, et réduiront le nombre des arrêts involontaires des éleveurs. Pour limiter le nombre des animaux autour des points d'eau et sur les aires de pâture mis en place à des endroits clés des couloirs, les conventions locales et les systèmes de gestion se centreront sur le suivi rapproché des arrivées de troupeaux et l'accès contrôlé (plutôt que public) aux ressources. Améliorer l'accès à l'aliment-bétail durant la saison sèche réduira également la pression exercée sur les arbres, en particulier dans les zones agropastorales.

Le présent programme contribuera aux efforts de l'Etat, au niveau de Koulikoro, dans l'opérationnalisation de la politique nationale du Mali sur les changements climatiques et plus particulièrement dans ses axes stratégiques relatifs au (iv) Renforcement de l'information et de la sensibilisation sur les Changements Climatiques et (ii) l'incitation à la prise en compte des Changements Climatiques au niveau territorial. Par ailleurs ce programme sectoriel offre une opportunité aux acteurs institutionnels de la Région de Koulikoro pour concrétiser les engagements pris par le Mali lors de la Conférence de Paris sur le Changement climatique tenue en décembre 2015) en matière d'élevage et sécurité alimentaire. Il s'agit d'accompagner la mise en œuvre effective des programmes retenus au titre de la «la Contribution prévue déterminée nationale (CDN)» du Mali.

Rappelons qu'en matière d'atténuation, l'ambition de la CDN est de contribuer à limiter les émissions de gaz à effet de serre sur la base d'objectifs quantifiés : réduire les émissions de gaz à effet de serre de 29 % pour l'agriculture, 31 % pour l'énergie et 21 % pour les forêts par rapport à un scénario de base à l'horizon 2030. En matière d'adaptation aux changements climatiques, la vision du Mali est de faire de l'économie verte et résiliente aux changements climatiques une priorité, au travers des programmes portant sur la foresterie, l'agriculture intelligente, les énergies renouvelables, les ressources en eau et les ressources pastorales.

6.3 AGENDA NUMERIQUE

Le potentiel de la digitalisation dans la croissance économique, mais aussi dans une gouvernance améliorée (notamment à travers le partage d'informations et la transparence rehaussant la redevabilité) est aujourd'hui largement reconnu sur le plan international. Au Mali également l'innovation technologique (en particulier la téléphonie mobile et internet) a profondément modifié les modes de production ou d'organisation sociale et politique.

Le programme mènera de manière transversale un ensemble d'actions destinées à réduire la fracture numérique et à valoriser le potentiel de ces nouvelles technologies, par exemple dans les domaines suivants :

Pour la collecte, le suivi et le traitement des données relatives à l'évolution des interventions mises en œuvre. Des programmes tels qu'AKVO ou KOBOTOOLBOX permettent en effet de collecter des données via des smartphones puis de les exporter afin de les traiter ou de les cartographier. Ce suivi portera notamment :

- Collecte d'informations relatives à la sécurité alimentaire dans le cercle de Nara, ce qui inclut le suivi des stocks disponibles au niveau des Banques Aliments ou des ménages, le nombre de cas de malnutrition observés au niveau des centres de santé,
- La géolocalisation GPS des périmètres agro-pastoraux, des infrastructures d'élevages et des bornages des pistes/pâturages : ce travail a été démarré dans le cadre du PRODEZEM.

Pour réduire l'asymétrie d'information en matière de prix : le programme valorisera les avancées en matière de Systèmes d'Information de Marché pour réduire les asymétries d'information entre les opérateurs dans les chaînes de valeur. Contrairement à la collecte de données évoquées précédemment, il s'agit d'échanges d'informations instantanées entre opérateurs.

Initiation d'actions pilotes visant à favoriser l'accès des populations pastorales (Les femmes en particulier) aux nouvelles technologies tels les collaborations avec les opérateurs de téléphonie mobile pour le développement de différentes applications relatives au suivi des troupeaux, le développement de la gestion des transactions bancaires via mobiles.

Pour amener les partenaires à s'inscrire dans des réseaux de formations et d'information : notamment en les incitant à devenir partenaires de GODAN, le Global Open Data for Agriculture and Nutrition Initiative.

Pour améliorer le contrôle citoyen notamment sur la qualité des services et la redevabilité des élus par rapport à leurs populations. La transparence (open data), mais aussi les mécanismes de feed back en temps réel sur la qualité des prestations et services reçus est une formule de plus en plus utilisée en Afrique de l'Ouest (notamment système de monitoring à travers la téléphonie mobile, score cards..). Le programme cherchera à valoriser ces techniques notamment à travers une complémentarité avec les ONG spécialisées dans ces outils.

6.4 APPROCHE FONDÉE SUR LES DROITS

L'approche fondée sur les droits met en exergue l'universalité, l'indivisibilité et l'inaliénabilité des Droits humains; les principes de participation et d'inclusion dans le processus de décision ; la non-discrimination, l'égalité et la justice ; la transparence et la responsabilité. Cette approche est censée donner aux groupes les plus pauvres et les plus vulnérables davantage de chances et de moyens d'orienter eux-mêmes leur vie et de lui donner forme. Un réel progrès sur les droits humains au niveau local passe par la valorisation de la société civile locale. L'accaparement des terres à des fins spéculatives dans la Région de Koulikoro devient préoccupante pour la jouissance des paysannes et paysans de leurs droits économiques, sociaux et culturels. Le programme renforcera les capacités des obligataires de droits par rapport au foncier rural (notamment l'internalisation de la charte pastorale), ainsi que les organisations de la société civile pour une meilleure sensibilisation des populations sur leurs droits. L'encadré ci-après reprend les principaux droits concernés.

Le droit à l'alimentation est un droit de l'homme reconnu par le droit international qui protège le droit de chaque être humain à se nourrir dans la dignité, que ce soit en produisant lui-même son alimentation ou en l'achetant. Pour produire sa propre alimentation, une personne a besoin d'une terre, de semences, d'eau ainsi que d'autres ressources et, pour l'acheter, elle a besoin d'argent et d'un accès au marché. Le droit à l'alimentation implique dès lors que les États créent un cadre habilitant qui permette aux individus d'utiliser leur plein potentiel en vue de produire ou de se procurer une alimentation adéquate pour eux-mêmes et leurs familles. Pour acheter de la nourriture, une personne a besoin de revenus adéquats : le droit à l'alimentation implique par conséquent que les États fassent en sorte que les politiques salariales ou les filets de sécurité sociale permettent aux citoyens de réaliser leur droit à une alimentation adéquate.

L'Assemblée générale de l'ONU a reconnu le mercredi 28 juillet 2010 l'accès à une eau de qualité et à des installations sanitaires comme un droit humain. *"Ce n'est pas le manque d'eau qui tue, c'est l'eau sale. C'est le fait qu'on n'ait pas organisé l'entretien des puits et l'assainissement autour des communautés locales. Le "nerf de la guerre, c'est de travailler la gouvernance, plus que l'argent"* (Déclaration de Mme Jouanno, ministre française de l'écologie),

Le droit à la santé est apparu pour la première fois dans la constitution de l'OMS en 1946 : « Bénéficiaire du plus haut standard de santé constitue l'un des droits fondamentaux de tout être humain ». Le droit à la santé comprend l'accès, en temps utile, à des soins de santé acceptables, d'une qualité satisfaisante et d'un coût abordable. Une définition plus large s'est imposée ces dernières années : "Le droit à la santé est un droit global, dans le champ duquel entrent non seulement la prestation de soins de santé appropriés en temps opportun, mais aussi les facteurs fondamentaux déterminants de la santé tels que l'accès à l'eau salubre et potable et à des moyens adéquats d'assainissement, l'accès à une quantité suffisante d'aliments sains, la nutrition et le logement, l'hygiène du travail et du milieu et l'accès à l'éducation et à l'information relatives à la santé, notamment la santé sexuelle et génésique. Un autre aspect important est la participation de la population à la prise de toutes les décisions en matière de santé aux niveaux communautaire, national et international ».

7 RESSOURCES

7.1 RESSOURCES FINANCIERES

7.1.1 Contribution financière du «Mali»

La contribution financière du Mali sera déterminée dans la partie 2 au niveau de chaque intervention.

7.1.2 Contribution financière Belge

La contribution belge s'éleve à un montant 16 M € répartis par interventions :

- Un appui au renforcement de l'Elevage et de l'économie pastorale au niveau de la Région de Koulikoro exécuté par la CTB : 7,5 M €
- La lutte contre l'insécurité alimentaire et la malnutrition au niveau du Cercle de Nara (Koulikoro) exécuté par la CTB. : 6,5 M €
- Soutien au pastoralisme et à la résilience des ménages dans le Nord du mali en Coopération Déléguée : 2 M €

7.2 RESSOURCES HUMAINES

⇒ **Les Ressources humaines de l'Unité de Gestion du Programme bilatéral.**

Fonction	International /national	Nb de mois total	Contribution belge/ partenaire	Partie contractante
Coresponsable de programme national	National	48	Contribution malienne (sauf prime)	Partenaire malien
Coresponsable de programme international	International	48	Contribution belge	CTB
ATN genre	National	48	Contribution belge	CTB
ATN TIC	National	48	Contribution belge	CTB
RAFI	International	54	Contribution belge	CTB
ATN Marché public	National	48	Contribution belge	CTB
Contrôleur financier	National	48	Contribution belge	CTB
Logisticien	National	48	Contribution belge	CTB
Secrétaire	National	48	Contribution belge	CTB
Chauffeur (2)	National	48	Contribution belge	CTB

Les ECT2 ne sont pas financés directement par l'intervention mais sur une autre enveloppe prévue par le Programme de Coopération Mali-Belgique.

7.3 AUTRES RESSOURCES ET ENGAGEMENTS

Le programme sectoriel aura recours au programme Junior afin de recruter des jeunes professionnels dans les domaines de l'environnement et des Technologies de l'Information et de la Communication.

8 MODALITÉS D'EXÉCUTION

Cf. partie II.

9 PILOTAGE, SUIVI ET CADRE ORGANISATIONNEL

9.1 CONTEXTE PROGRAMMATIQUE

L'Ambassade assure le dialogue politique avec le pays partenaire sur la politique nationale, sectorielle et thématique. Comme chef de file dans les groupes de travail « genre », « élevage / pêche », elle prendra part aux concertations organisées sous l'égide du pays partenaire et auxquels participent d'autres bailleurs de fonds. La feuille de route pour le suivi des objectifs sectoriels et des résultats du Programme de Coopération est la matrice de suivi élaborée conjointement par les deux parties.

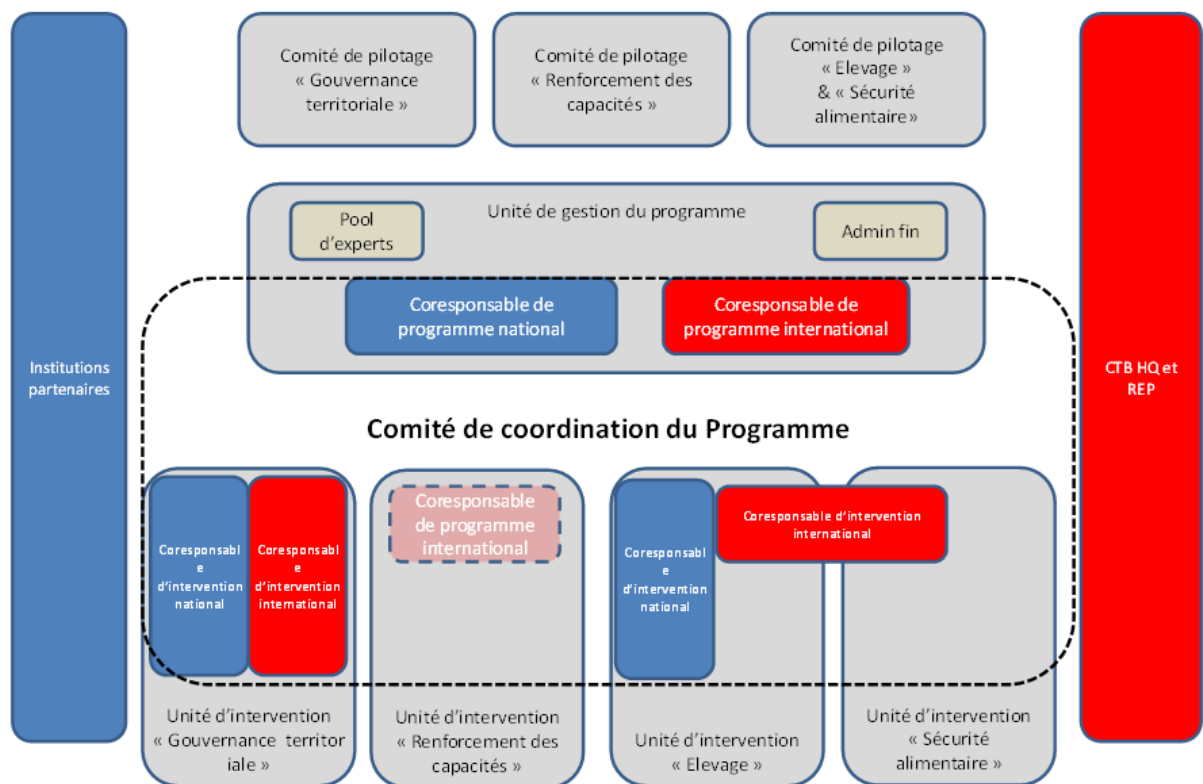
Un Comité Spécial des partenaires (COMPAR) auquel participent des représentants du siège de la DGD et de la CTB est organisé pour l'examen du Programme de Coopération à mi-parcours et si nécessaire sur une base annuelle. La CTB est responsable du monitoring et de l'évaluation des différentes interventions.

9.2 STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

9.2.1 Dispositif organisationnel conjoint pour les 4 interventions exécutées par la CTB

En raison des nombreuses synergies à développer entre le programme sectoriel « Croissance économique », le programme sectoriel « Droits humains » et l'intervention ponctuelle relative au renforcement des capacités, le dispositif organisationnel mis en place adopte au maximum une approche programme intégrée à l'ensemble des volets du programme de coopération.

Ce dispositif organisationnel et de pilotage est représenté ci-dessous.



Le dispositif organisationnel et de pilotage du programme se caractérise par les éléments suivants :

Pour le pilotage stratégique : trois comités de pilotage

- ⇒ Un comité de pilotage assurant le suivi stratégique de l'intervention « gouvernance territoriale »
- ⇒ Un comité de pilotage assurant le suivi stratégique de l'intervention « Renforcement des capacités »
- ⇒ Un comité de pilotage unique assurant le suivi stratégique des interventions « Elevage » et « Sécurité alimentaire »

Les comités de pilotage des 4 interventions à Koulikoro se tiendront dans la mesure du possible de façon conjointe ou tiendront des sessions plénières, de façon à permettre une planification et un suivi les plus intégrés possibles.

La composition et le fonctionnement du comité de pilotage conjoint aux deux interventions « Elevage » et « Sécurité alimentaire » sont décrits dans le chapitre 9.2.2.

Pour le pilotage opérationnel : un comité de coordination

Un comité unique de coordination conjoint pour les quatre interventions exécutées par la CTB sera mis en place à Koulikoro. Un tel comité se justifie par les interactions importantes entre les interventions, qui devront être approfondies, opérationnalisées et suivies conjointement. Le comité de coordination est l'organe central de la gestion conjointe du programme bilatéral, assurant les prises de décision communes aux différentes interventions et leur suivi. La composition et le fonctionnement du comité de pilotage sont décrits dans le chapitre suivant.

Pour la gestion opérationnelle : quatre unités d'intervention mais une seule unité de gestion conjointe

La mise en œuvre des interventions est assurée par des unités opérationnelles, en charge de l'atteinte des résultats de développement spécifiques à chaque intervention. Les interventions « Elevage » et « Sécurité alimentaire » seront gérées par un seul coresponsable d'intervention recruté par la CTB, dans le premier cas en cogestion avec le partenaire malien, dans le second cas en régie.

Afin de réaliser des économies d'échelle et d'assurer une bonne cohérence d'ensemble, une Unité de Gestion conjointe aux quatre interventions exécutées par la CTB est mise en place. Elle est chargée de dynamiser cette coordination et de la gestion des ressources mutualisées en termes d'expertise et de fonctions de support. Le dispositif est structuré autour d'un bureau central et de 3 antennes situées à Kolokani, Banamba et Dioïlla. Les conditions sécuritaires ne permettent pas d'envisager une antenne à Nara, mais cette situation peut évoluer.

9.2.2 Comité de pilotage conjoint aux deux interventions du programme sectoriel « Développement économique durable et inclusif »

Le comité de pilotage est l'organe de pilotage de la réussite du programme sectoriel « Croissance économique », c'est-à-dire de l'atteinte des résultats et la contribution à l'objectif spécifique défini dans le DTF.

Composition

Le comité de pilotage est composé des membres suivants ou de leurs représentants:

- Le Gouverneur de la Région de Koulikoro ou son représentant, Président du Comité de pilotage
- Le Président du Conseil Régional de Koulikoro ou son représentant,
- Le Directeur National de la Production et de l'Industrie Animale au Ministère de l'Elevage et de la Pêche,.
- Le Représentant Résident de la CTB, Sponsor Principal de la CTB, Co-Président du Comité de Pilotage.

- Un second représentant de la CTB
- Un Représentant du Commissariat à la Sécurité Alimentaire
- Le Directeur Europe du Ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération Internationale et de l'Intégration Africaine ou son Représentant
- Un Représentant du Ministère de l'Economie et des Finances
- Un Représentant du Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfance et de la Famille
- Représentant du Ministère de l'environnement, de l'Assainissement et du Développement durable
- Le Président du Conseil Régional de Koulikoro ou son Représentant ;
- (en tant qu'ordonnateur), le directeur de la Direction des Finances et des Moyens du MEP.

Le comité de pilotage peut inviter, en qualité d'observateur, toute autre personne qui apporte une contribution à l'intervention/programme.

Principales responsabilités

- Veiller au respect des engagements pris par les parties
- Approuver la programmation annuelle, opérationnelle et financière de l'intervention/du programme
- Valider le rapport Baseline exhaustive (Matrice exhaustive)
- Apprécier l'état d'avancement de l'intervention/du programme et l'atteinte des résultats et de l'objectif spécifique sur la base des rapports de monitoring (MONOP et Rapports de résultats) et approuver les recommandations
- Examiner les rapports d'audit et approuver les plans de mise en œuvre des actions qui sont élaborés en réponse aux recommandations des rapports
- Examiner les rapports des revues à mi-parcours et fin de parcours, approuver les recommandations qui y sont émises et approuver les plans de mise en œuvre des actions nécessaires
- Valider des propositions de conventions de subsides et accords de mutualisation non prévus dans le DTF
- Approuver les ajustements ou les modifications éventuelles du DTF proposés par le Comité de Coordination du Programme, tout en respectant l'objectif spécifique, la durée légale et l'enveloppe budgétaire fixés par la Convention Spécifique et en veillant à la faisabilité de l'ensemble des actions
- Initier à tout moment des missions de revue technique ou d'audit financier
- Assurer que les ressources humaines mises à disposition de l'intervention/du Programme soient gérées de manière optimale
- Résoudre tout problème de gestion relatif aux ressources financières ou matérielles, ou à l'interprétation du DTF
- Superviser le processus de clôture de l'intervention et approuver le rapport final

Mode de fonctionnement

Le mode de fonctionnement du Comité de pilotage est fixé comme suit :

- Le comité de pilotage se réunit sur invitation de son Président ordinairement chaque semestre
- Il revient au président et co-président du Comité de pilotage d'estimer, selon les cas, l'opportunité d'agir rapidement, de consulter individuellement les membres du comité de pilotage ou de convoquer une session extraordinaire
- Le comité de pilotage établit son règlement d'ordre intérieur; dans le respect des dispositions du cadre légal de l'intervention
- Le comité de pilotage d'ouverture de l'intervention se réunit pour la première fois (au plus tard) dans les trois mois qui suivent la signature de la convention spécifique
- Le comité de pilotage prend ses décisions selon la règle du consensus
- Chaque réunion fait l'objet d'un procès-verbal signé par le Président, l'Ordonnateur (si différent du Président du Comité de Pilotage) et le Représentant Résident de la CTB. Une copie du PV signé est transmise à tous les autres participants par le président du comité de pilotage. Une copie du PV signé est également transmise à l'Ambassade de Belgique
- Le comité de pilotage tient également une réunion au plus tard 3 mois avant la fin des activités de l'intervention afin d'examiner la proposition de rapport final et de préparer les formalités de clôture
- L'unité d'intervention/ou de programme le cas échéant est responsable de la préparation des réunions du comité de pilotage et en assure le secrétariat. Le rôle du secrétariat est précisé dans le règlement d'ordre intérieur.

9.2.3 Comité de Coordination de Programme bilatéral

Le comité de coordination est l'organe central de la gestion conjointe du programme, assurant les prises de décision communes aux différentes interventions et leur suivi, tant sur le plan opérationnel que stratégique.

Composition :

Le comité de coordination est composé :

- du coresponsable de programme de la partie malienne.
- du coresponsable de programme de la partie belge.
- des binômes de management des unités d'intervention des interventions faisant partie du programme
- du RAFI du programme

Principales responsabilités

- Fonctionner en tant que plateforme d'échange, de dialogue et de prise de décision favorisant les synergies opérationnelles et stratégiques entre les interventions à différents niveaux :

- Développer les dynamiques d'équipes inter-interventions.
- Assurer la concertation en vue de l'intégration des planifications opérationnelles et financières des interventions.
- Elaborer et assurer la mise en œuvre des stratégies de gouvernance du programme et des interventions.
- Décider de l'allocation aux interventions des ressources mutualisées et de leur éventuelle mobilité géographique.
- Décider de la mobilisation des appuis-conseils externes, même dans le cas où ils ne concernent qu'une intervention en particulier.
- Assurer le monitoring conjoint des résultats et objectifs spécifiques.
- Veiller à la mise en cohérence des stratégies et des approches sectorielles propres aux différentes interventions.
- Préparer les décisions à soumettre au comité de pilotage du programme.

Fonctionnement

Le comité de coordination prend ses décisions selon la règle du consensus. Si un consensus ne peut être trouvé, les managers de programmes tranchent.

9.2.4 Unités d'intervention et Unité de gestion conjointe

9.2.4.1 Unités d'intervention

Les responsabilités et la composition des unités d'intervention sont décrits dans les parties 2 spécifiques à chaque intervention.

9.2.4.2 Unité de gestion conjointe aux interventions du Programme bilatéral

Dispositif organisationnel

Afin de réaliser des économies d'échelle et d'assurer une bonne cohérence d'ensemble, une Unité de Gestion conjointe aux quatre interventions exécutées par la CTB est mise en place. Elle est chargée de dynamiser cette coordination et de la gestion des ressources mutualisées en termes d'expertise et de fonctions de support. Le dispositif est structuré autour d'un bureau central et de 3 antennes situées à Kolokani, Banamba et Dioilla. Le financement de cette unité est présenté en annexe.

1. Antenne de Koulikoro : L'Unité de gestion du programme, l'unité de gestion de l'intervention « Renforcement des capacités », une partie de l'unité de gestion de l'intervention « Gouvernance territoriale » seront localisés dans l'actuel bureau du PADK II. Les experts techniques de l'intervention « Gouvernance territoriale » seront ancrés dans les institutions auxquelles ils apporteront un appui (Conseil régional de Koulikoro, Gouvernorat de Koulikoro, Agence de Développement régional). En raison des capacités insuffisantes des bureaux du PADKII, les unités de gestion des interventions « Elevage » et « Sécurité alimentaire » devront occuper des bureaux pris en location. *Des travaux d'extension des bureaux du PADK II sont intégrés dans le budget, dans la perspective de pouvoir accueillir l'ensemble des interventions du programme.*
2. Antenne de Banamba : Une antenne est prévue à Banamba, qui comprendra des ressources humaines des interventions « Gouvernance territoriale », « Elevage » et ?

« Sécurité alimentaire » ?. Cette antenne permettra de loger des experts chargés d'offrir un appui au plus proche du terrain ainsi qu'un petit staff de support.

3. Antenne de Kolokani : Une antenne est également prévue à Kolokani, qui comprendra des ressources humaines des interventions « Gouvernance territoriale », « Elevage » et « Sécurité alimentaire ».
4. Antenne de Dioïla : Une antenne réduite est enfin prévue à Dioïla, comprenant des ressources humaines des interventions « Gouvernance territoriale » et « Elevage ».

Principales responsabilités

- **Assurer les synergies** entre les différentes interventions du programme : assurer la traction et l'efficacité du comité de coordination du programme
- **Fournir un appui/conseil** aux différentes interventions du programme dans les domaines de gestion suivants : opérationnels, techniques, RH, FIN, MP, logistiques,
- **Garantir l'assurance qualité** au niveau des différentes interventions du programme dans les domaines de gestion suivants : opérationnels, techniques, RH, FIN, MP, logistiques
- **Appuyer le partenaire en matière de changement**: avec les interventions, encourager, appuyer les partenaires dans l'utilisation des différents outputs au sein de leur trajectoire de changement.
- **Mobiliser des réseaux d'influence**: construire et mobiliser des réseaux d'influence utiles pour l'atteinte des objectifs du Programme.
- Représenter le Programme au niveau du Comité de Pilotage, au niveau des différentes parties prenantes du secteur (multisectoriel dans le cas de programmes provinciaux),...

10 CHRONOGRAMME DU PROGRAMME SECTORIEL

Le chronogramme indicatif du programme sectoriel est le suivant :

	2016		2017		2018		2019		2020		2021	
	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2
Elevage / Economie pastorale	PREP	For	Exécution									CLO
Lutte contre l'insécurité alimentaire et la malnutrition	PREP	For	Exécution									CLO
Appui au pastoralisme	PREP	For	Exécution 30 mois									CLO

11 ANNEXES

11.1 DESCRIPTION DE FONCTION DU PERSONNEL LONG TERME

11.1.1 Expert en Coopération Technique Type 2 (ECT2)(h/f) -Coresponsable international du Programme

Durée et Lieu de travail (affectation)
48 mois, Koulikoro avec de fréquentes missions dans la Région

OBJECTIF DE LA FONCTION

En charge de la coordination et le management du Programme bilatéral exécuté par la CTB dans la Région de Koulikoro.
--

DOMAINES DE RESULTAT

Domaine de résultat 1 : Comme (rôle) : Coordinateur	
afin de réaliser le démarrage, la planification et le pilotage du programme	
Tâches principales :	<ul style="list-style-type: none">• Veiller à la cohérence globale du programme (synergie des interventions), sa contribution à la vision stratégique du 'secteur' (le développement territorial) , son ancrage institutionnel au sein des structures partenaires maliennes et sa complémentarité avec les autres partenaires techniques et financiers dans le secteur• Consolider l'exercice de baseline du programme réalisé avec toutes les parties prenantes• Consolider les processus de planification et de rapportage des interventions, de manière à en assurer la cohérence et renseigner le cadre de résultats du programme.• Promouvoir les opportunités d'apprentissage collectif aux différents niveaux (internes au programme et contributions au 'secteur') et en ce sens coordonner les revues du programmes, les missions de suivi et d'appui scientifique/technique,• Rendre compte régulièrement de l'avancement du programme, notamment sur le plan de l'exécution budgétaire et de la réalisation des résultats du programme.• Soutenir le démarrage et la clôture des interventions (volets du programme).• Organiser les réunions du comité de pilotage du programme, en assurer le secrétariat et suivre les décisions prises.• Contribuer au dialogue technique dans les espaces de concertation et d'échange prévus avec les partenaires et les PTF.• Contribuer au dialogue politique au côté partenaire, dans un rôle d'accompagnement aux dynamiques de changement.• Assurer la communication pour une meilleure visibilité du programmes ;• ...

Domaine de résultat 3 : Comme (rôle) : Gestionnaire opérationnel

afin de coordonner les processus de planification et de rapportage des interventions, de manière à en assurer la consolidation et la cohérence avec le cadre logique du programme

Tâches principales :	<ul style="list-style-type: none"> • lors du démarrage, définir avec les responsables des interventions les produits attendus du programme et ses interventions, bases des programmations opérationnelles et financières. • Prioriser et, le cas échéant, arbitrer l'affectation des ressources partagées entre les interventions. • Mutualiser et coordonner l'utilisation des expertises internes et externes au profit des interventions. • Identifier et gérer les risques principaux dans l'atteinte des résultats du programme, et adopter toutes les mesures préventives ou correctives nécessaires. • commanditer les missions d'appui scientifique/technique et backstopping() • Veiller à la prise en compte des thèmes transversaux genre et environnement dans la mise en œuvre des interventions
----------------------	---

Domaine de résultat 4 : Comme (rôle) : gestionnaire d'équipe

afin de veiller au fonctionnement des experts en coopération technique co-responsables d'interventions et de l'équipe du bureau de programme.

Tâches principales :	<ul style="list-style-type: none"> • piloter la prise de connaissance des approches et procédures en vigueur par l'ensemble des collaborateurs du programme. • Promouvoir un climat de concertation et de collaboration, assurer une bonne circulation de l'information au sein du programme, et organiser les réunions de la Coordination élargie du programme. • Gérer la performance des ECTs intervention officers et de l'équipe administrative et financière coordonnée par le Responsable Administratif et Financier International . • Veiller à la sécurité des équipes et le suivi des règles de sécurité, en étroite collaboration avec l'équipe de la représentation • Mise en œuvre des recrutements du staff intervention, en collaboration avec les autres ECT concernés et l'équipe de la représentation
----------------------	--

Domaine de résultat 5 : Comme (rôle) Gestionnaire de l'intervention renforcement des capacités

Gérer la programmation opérationnelle et financière

Afin de garantir de bons débuts, progrès et résultats de l'intervention.

Tâches principales :	<ul style="list-style-type: none"> • Démarrer et clôturer l'intervention en prêtant attention à une bonne planification et à la prise de décisions correctes, tout en veillant à une bonne représentation des parties prenantes ; • élaborer une planification pluriannuelle en concertation avec la Coordination du programme et avec le partenaire, conformément aux conventions ; • définir, en concertation avec le partenaire, des objectifs de changement réalistes dans l'ensemble de la chaîne de résultats (quels produits, quelle transition/quelles activités de change management conjointes) ; • développer la programmation opérationnelle et annuelle ; • assurer le suivi du système d'évaluation ; • prévoir et organiser les besoins d'expertise interne et externe ; • gérer les principaux risques et opportunités, et prendre des mesures préventives et correctives.
----------------------	---

POSITIONNEMENT

Être le subordonné de: (à qui rapporter –N+1)	Sous la responsabilité hiérarchique du Représentant Résident de la CTB au Mali
Avoir la direction de:	Nombre d'employés directs que le titulaire de fonction dirige hiérarchiquement : 4 Fonctions:3 ECT 2 + RAFI

AUTONOMIE

Peut décider indépendamment de : (sans approbation explicite du chef)	<ul style="list-style-type: none"> • La méthodologie • L'organisation de son travail • Des actions proactives pour gérer les problèmes et risques quotidiens •
On doit demander «l'autorisation» à la direction sur les sujets suivants :	<ul style="list-style-type: none"> • L'implémentation de nouveaux outils, procédures, processus • Des actions concernant des problèmes ou risques importants • Décisions ayant un impact budgétaire • Décisions ayant un impact général sur la CTB/programme/intervention.... • Décisions sortant du cadre de compétences de la fonction

DIPLOME ET/OU NIVEAU DE FORMATION REQUIS POUR LA FONCTION

- Formation de niveau Master de type administration publique, sciences sociales, politiques, sciences économiques ou de gestion, ou équivalent pertinent pour la fonction proposée,

EXPERIENCE REQUISE POUR LA FONCTION

- Une expérience internationale de 10 années en matière d'appui au développement local dans les pays en développement
- Une expérience de minimum 5 années dans une fonction de coordination et/ou gestion de projets de coopération internationale au développement incluant la gestion d'équipes,
- Une expérience de minimum 3 années en appui au développement des capacités et en gestion de partenariats institutionnels dans le domaine du développement local
- Une expérience avérée en formulation de projets et/ou de programmes de développement ;
-

CONNAISSANCES TECHNIQUES REQUISES POUR LA FONCTION

- Expertise au niveau des processus de décentralisation/déconcentration et de développement local et en particulier des enjeux et approches territoriales
- Connaissance des mandats et du fonctionnement des Ministères techniques en Afrique et spécifiquement de ses rôles régaliens (planification, coordination, suivi/évaluation, régulation...) et de service public ;
- Expériences avérées matière de renforcement institutionnel et organisationnel des structures étatiques et non étatiques ;
- Bonne maîtrise des outils de planification et de suivi/évaluation de projets/programmes
- sensibilité aux thèmes transversaux (environnement, genre , droits des enfants) et expérience d'intégration de ces thèmes dans les programmes de développement
- Une excellente capacité d'expression et de rédaction en Français.

- Sont considérés comme des atouts importants
 - Expérience de travail établie avec des administrations locales et centrales
 - Une expérience du développement local en Afrique de l'Ouest
 - Une connaissance des méthodologies d'appui et suivi des processus de changement et de développement des capacités (théories du changement, outcome mapping, recherche-action etc..)

COMPETENCES COMPORTEMENTALES REQUISES POUR LA FONCTION

- capacité de négociation dans un contexte interculturel et multi-disciplinaire
- qualités humaines de facilitation, aptitudes à mobiliser des individus et des équipes autour d'objectifs communs, à les appuyer à travailler de manière concertée ;
- Solides compétences et capacités démontrées d'analyse, de synthèse et de conception ;
- Bonne capacité de planification et d'organisation ;
- Capacités rédactionnelles avérées ;
- Esprit créatif et ouvert ;
- Prêt à travailler dans une zone comportant un degré d'insécurité, et de suivre les procédures de sécurité instaurées par la CTB

INNOVATION

Indiquez dans quelle mesure une amélioration, un développement ultérieur ou une innovation est attendu(e) de la part du titulaire de fonction.

Niveau normal d'innovation

Qu'est-ce qui est développé? (manière de travailler, procédures, produits...)

Procédures, processus, règlement d'ordre intérieur

À quoi le titulaire de fonction peut-il/elle faire appel afin de réaliser ces améliorations ou développements ?

On-the-job training - Expérience personnelle et expérience des collègues - Littérature spécialisée - Formation - Coaching extérieur - Networking.

11.1.2 ECT2-Responsible Administratif & Financier

L'expert financier et administratif assume la gestion financière et administrative du programme / des projets.

DOMAINES DE RESULTAT

Domaine de résultat 1 : Comme (rôle) : Gestionnaire	
Préparer le budget et le rapportage financier	
afin d'assurer l'utilisation efficiente des fonds et un rapportage financier fiable.	
Tâches principales :	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer le suivi budgétaire du programme afin de respecter le cadre budgétaire • Rapporter la situation budgétaire aux parties prenantes afin de faciliter la prise de décision • Veiller à l'utilisation efficiente de fonds • Élaborer des propositions de changement budgétaire et des programmations financières • Réaliser des analyses de coûts • Superviser et consolider la comptabilité • Suivre la position de trésorerie et approuver les paiements
Domaine de résultat 2 : Comme (rôle) : Responsable	
Veiller à la bonne gestion des achats, gérer les contrats et la logistique – s'il n'y a pas d'expert MP présent -	
afin de contribuer au bon déroulement des interventions dans le respect des procédures d'achat et des obligations contractuelles.	
Tâches principales :	<ul style="list-style-type: none"> • Élaborer le plan de passation des marchés publics • Superviser le processus d'achat • Élaborer, gérer et contrôler les contrats de subsides • Superviser la gestion du matériel, des véhicules et des infrastructures
Domaine de résultat 3 : Comme (rôle) : Gestionnaire	
Gérer les risques fiduciaires, les plans d'action du contrôle interne et de l'audit	
afin de gérer les risques et de ne pas mettre les objectifs en danger.	
Tâches principales :	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier et évaluer les risques fiduciaires • Mettre en place un système adéquat de contrôle interne • Suivre l'évolution des risques et l'impact des mesures de maîtrise de risques • Réaliser des plans d'action suite aux audits et assurer le suivi de leur mise en œuvre
Domaine de résultat 4 : Comme (rôle) : Facilitateur	
Renforcer les capacités des structures partenaires	
afin de contribuer à l'amélioration de leur organisation, de leurs processus et systèmes ainsi que des compétences de leur staff.	
Tâches principales :	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluer la maturité de la gestion financière et administrative des structures partenaires • Conseiller les structures partenaires sur les actions à prendre pour améliorer leur gestion ainsi que sur la façon de mettre en œuvre ces

	<p>actions</p> <ul style="list-style-type: none"> • Faciliter le processus de changement • Ensemble avec les partenaires, adapter la structure organisationnelle, optimiser les processus, améliorer les systèmes et renforcer les compétences du staff
Domaine de résultat : Comme People Manager	
Gérer l'équipe dont on est le responsable hiérarchique	
afin de disposer de personnel qualifié et motivé.	
Tâches principales :	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place une organisation adéquate en termes de rôles et de responsabilités • Garantir le respect des règles et procédures définies par le siège • Fixer les objectifs et les priorités des collaborateurs • Contribuer au recrutement des collaborateurs • Motiver, encadrer, suivre et évaluer les collaborateurs • Créer un climat de confiance et de responsabilisation • Développer les compétences des collaborateurs • Favoriser l'ambiance interne et gérer les conflits au sein de l'unité
Domaine de résultat 6 : Comme Expert	
Appuyer la Représentation et les projets/programmes par la mise à disposition de son expertise technique	
afin de maximiser l'opérationnalité de la REP/des projets/des programmes et de minimiser les risques inhérents à la gestion dans son domaine d'expertise.	
Tâches principales :	<ul style="list-style-type: none"> • Participer activement à la définition de la stratégie opérationnelle CTB dans son domaine d'expertise (plans d'action annuels) • Développer, diffuser et veiller au respect des outils et documents-cadres concernant son domaine d'expertise. • Conseiller les responsables pour toute démarche administrative « hors cadre » • Établir et exploiter un réseau de contacts dans son domaine d'expertise auprès des organisations similaires à la CTB actives dans le pays d'intervention • Assurer de manière optimale le flux d'information dans son domaine d'expertise entre les programmes, la Représentation, les services centraux. • Représenter la CTB dans les aspects relevant de son domaine d'expertise vis-à-vis des instances externes

POSITIONNEMENT

Être le subordonné de :	Programme Manager
Avoir la direction de :	<p>Nombre d'employés directs que le titulaire de fonction dirige hiérarchiquement : 5 à 10...</p> <p>Fonctions : Comptables...</p> <p>Nombre d'employés indirects que le titulaire de fonction dirige hiérarchiquement : 5</p> <p>Fonctions : chauffeurs, gardiens, assistant comptable...</p> <p>⇒ Nombre total des subordonnés hiérarchiques : 5 à 15</p>

AUTONOMIE

Peut décider indépendamment de : (sans approbation explicite du chef)	<ul style="list-style-type: none">• Organisation de son travail• Actions proactives pour gérer les problèmes et risques quotidiens
Doit demander «l'autorisation» à la direction sur les sujets suivants :	<ul style="list-style-type: none">• Implémentation de nouveaux outils, procédures, processus• Actions concernant des problèmes ou risques importants• Décisions ayant un impact budgétaire• Décisions ayant un impact général sur la CTB/le programme/l'intervention....• Décisions sortant du cadre de compétences de la fonction• ...

DIPLOME ET/OU NIVEAU DE FORMATION REQUIS POUR LA FONCTION

Master en gestion, économie appliquée ou finance
--

EXPERIENCE REQUISE POUR LA FONCTION

<ul style="list-style-type: none">• Minimum 5 ans d'expérience professionnelle en gestion financière• Toute expérience en audit, gestion de risques, gestion financière dans le secteur public ou gestion du changement constituent un atout important• Expérience en gestion d'équipe• L'expérience dans un contexte international est un atout

CONNAISSANCES TECHNIQUES REQUISES POUR LA FONCTION

<ul style="list-style-type: none">• Bonne connaissance des applications informatiques standards ;• Français, néerlandais, anglais, espagnol, portugais – en fonction des besoins ; langues locales si pertinent• Bonne connaissance de la gestion financière
--

INNOVATION

Indiquez dans quelle mesure une amélioration, un développement ultérieur ou une innovation est attendu(e) de la part du titulaire de fonction.

Innovation normale

Qu'est-ce qui est développé ? (manière de travailler, procédures, produits...)/ Quelles en sont les conséquences ?

Outils, processus, procédures

À quoi le titulaire de fonction peut-il/elle faire appel afin de réaliser ces améliorations ou développements?

On the job training - Expérience personnelle et expérience des collègues - Littérature spécialisée - Formation - Coaching extérieur - Networking
--

**PARTIE 2 DU PROGRAMME SECTORIEL :
ELEMENTS SPÉCIFIQUES À
L'INTERVENTION « APPUI AU
RENFORCEMENT DE L'ELEVAGE ET DE
L'ECONOMIE PASTORALE AU NIVEAU DE
LA REGION DE KOULIKORO »**

CODE DGD : NN 1022

CODE NAVISION : MLI 16 048 11

Fiche analytique

Fiche analytique de la formulation	
1. Intitulés & codes	<p>Programme « Une Croissance Economique durable et inclusive en favorisant le développement rural et la sécurité alimentaire »</p> <p>Intervention : Appui au renforcement de l'élevage et de l'économie pastorale au niveau de la Région de Koulikoro</p> <p>Code DGD : NN 1022</p> <p>Code navision : MLI1604811</p>
2. Institutions responsables	Ministère de l'Elevage et de la Pêche & Coopération Technique Belge
3. Chaîne de résultats	<p><u>Objectif Général</u> : Les activités de l'élevage favorisant l'entrepreneuriat agricole et la création d'emplois pour les femmes et les hommes sont renforcées dans la Région de Koulikoro</p> <p><u>Objectif Spécifique</u> : l'offre de services aux éleveurs pastoraux et agropastoraux (hommes et femmes) est durablement renforcée grâce à des partenariats bien compris entre les associations d'éleveurs, les collectivités, les services techniques et les opérateurs privés.</p> <p><u>Résultat 1</u> : le rôle social et l'importance économique de l'élevage sont davantage pris en compte dans les stratégies de développement économique territorial</p> <p><u>Résultat 2</u> : les capacités des principaux acteurs et actrices intervenant dans le domaine de l'élevage sont améliorées.</p> <p><u>Résultat 3</u> : La gestion collective des infrastructures de production, de transformation et de commercialisation est améliorée au profit des citoyennes et des citoyens</p> <p><u>Résultat 4</u> : les conditions de mise en marché des produits d'élevage, au travers de chaînes de valeur créatrices de valeur ajoutée et d'emplois, sont améliorées</p> <p><u>Résultat 5</u> : un programme de recherche-action permet de développer des innovations et de capitaliser les expériences</p>
4. Budget programme et intervention	<p>Contribution Belge</p> <p>Budget du Programme sectoriel : 16 M €</p> <p>Budget de l'intervention « Appui au renforcement de l'Elevage et de l'Economie Pastorale au niveau la région de Koulikoro : 7,5 M €</p> <p>Contribution Malienne</p> <p>453.347 € soit 300.000.000 XOF</p>
5. Durée	4 ans

6. Bénéficiaires	Populations pastorales et agropastorales ; Associations d'éleveurs ; Services techniques déconcentrés ; Collectivités Territoriales ; Chambre d'Agriculture et ses démembrements.
7. Zone(s) d'intervention	Région de Koulikoro : Cercles de Nara, Kolokani, Banamba et Dioila

1 TITRE ET DURÉE ESTIMÉE

Titre : Appui au renforcement de l'Élevage et de l'économie pastorale

Durée : 4 ans

2 CONTEXTE

⇒ **Koulikoro, une Région d'élevage par excellence**

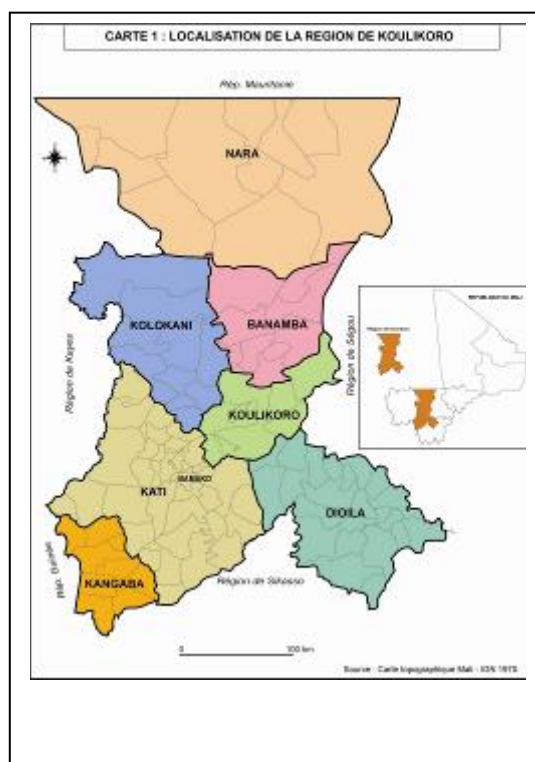
Territoire à vocation agro-sylvo-pastorale, la région de Koulikoro bénéficie de potentialités naturelles, dont la mise en valeur pourrait favoriser la promotion de l'économie régionale. Le sous-secteur de l'élevage connaît un développement progressif dans cette région. Il est pratiqué soit en transhumance (Nara, Kolokani et Banamba), soit de façon sédentaire en association à l'agriculture (Dioïla, Koulikoro et Kangaba).

Le cheptel de la région en 2015 est composé de bovins (1.524.300 têtes), ovins (1.264.460 têtes), caprins (2.237.340 têtes), équins (92.100 têtes), asins (110.320 têtes), camelins (10.500 têtes), porcins (34.600 têtes), volaille (8.883.000 têtes)¹.

L'analyse des tendances (à partir des séries statistiques disponibles) montre que le cheptel de la région a augmenté sensiblement, au rythme de 3% par an, durant la décennie 2000-2009. L'accroissement se situe entre 3 et 3,6% par an pour les ovins, les caprins et les asins et de 2,4% par an pour les bovins. Ceci s'explique entre autres par l'amélioration de la santé animale. Du fait de l'installation d'un certain nombre de cabinets et 56 pharmacies vétérinaires, de la présence de 168 parcs de vaccination. Toutefois, il importe de souligner que ces infrastructures et services se concentrent principalement dans les cercles de Dioïla, Kati et Koulikoro. Les productions animales (lait, viande, peaux/cuir) ont tiré profit de l'accroissement du cheptel ces dix dernières années. La production de viande est passée de 2.554 T en 2000 à 3.591T en 2009, soit un accroissement moyen annuel de 3,8%. Parallèlement, le nombre de têtes de cheptel abattu s'est accru de 4,8%. L'accroissement de la production a été plus importante pour les caprins et bovins avec des taux respectifs, de 8,2% et 3,7% par an. La

production laitière malgré l'inorganisation de la filière connaît une augmentation importante. Les quantités de lait produit ont ainsi progressé, en moyenne de 31,8% pendant cette dernière décennie. Cet accroissement de la production laitière résulte de l'amélioration de l'état du cheptel et de la multiplication des centres de collecte et des mini-laiteries dans la région (cercles de Banamba et Koulikoro).

On note également pour les productions de peaux et cuirs une nette progression depuis dix ans. Le nombre de pièces produites est passé de 47.939 en 1998 à 106.063 en 2009, soit un taux d'accroissement moyen annuel de 7,5%. L'aviculture fait partie des filières émergentes qui gagnent



¹ Source rapport annuel DNPIA 2015

rapidement du terrain dans la région, surtout dans les cercles de Koulikoro, Dioila et Kati. Elles bénéficient de la proximité de la capitale qui constitue un important marché d'écoulement. Les effectifs de poulets de chair et particulièrement, les pondeuses, ont connu une forte progression avec des taux d'accroissement moyen annuel respectifs de 8,4% et 8,5%. Parallèlement, la production d'œufs a sensiblement augmenté, avec un taux d'accroissement annuel de l'ordre de 9,9%.

La Région de Koulikoro regorge donc d'énormes opportunités de développement et valorisation des productions et filières d'élevages :

- les potentialités énormes de transformation des produits de l'élevage et les chaînes de valeurs pouvant permettre une spécialisation des organisations de producteurs/trices ;
- Une demande urbaine et périurbaine en bétail / viandes et lait grâce à sa proximité avec Bamako due à la croissance démographique et au phénomène de l'urbanisation rapide ;
- Une demande des pays frontaliers ;
- Une demande des marchés régionaux (principalement le Sénégal, la Guinée et la Côte d'Ivoire). ;
- une grande superficie exploitable en pâturage,
- l'importance du cheptel et la diversité des espèces ;
- la demande croissante en viande ;
- la forte demande en lait et en produits laitiers ;
- l'existence de bassins laitiers ;
- l'existence de races amélioratrices ;
- un début de structuration des organisations professionnelles autour de la collecte de lait ;
- les acquis de la recherche scientifique en matière d'amélioration génétique, de cultures fourragères et de développement de formules alimentaires à base d'ingrédients locaux.

Toutes ces opportunités économiques et de développement de l'élevage ne sont pas valorisées à cause des contraintes et obstacles diverses et variées: (i) variabilités climatiques notamment la pluviométrie et les effets des changements climatiques ; (ii) l'insuffisance des points d'eau qui limite l'exploitation des pâturages naturels ; (iii) l'insécurité foncière exacerbée par les vols et le banditisme ;(iv) l'obstruction des couloirs de passages d'animaux ; (v) faible pouvoir d'achat des consommateurs pour accéder aux produits d'élevage de qualité ; (vi) faible niveau d'investissements dans le sous-secteur de l'élevage ; (vii) la concurrence des intrants vétérinaires et zootechniques de mauvaise qualité importés souvent subventionnés par les pays d'origine ; (viii) l'amenuisement de l'espace pastoral au profit d'autres activités ; (ix) l'insuffisance et la vétusté d'infrastructures et équipements de production, de transformation et de commercialisation ; (ix) le faible niveau de structuration et d'encadrement des éleveurs; (x) la faible diffusion des cultures fourragères et la capacité limitée de production d'aliments pour bétail et volaille (coût élevé de l'aliment-bétail et de l'aliment-volaille) ; (xi) la faible productivité et le faible potentiel génétique du cheptel local ; (xii) la persistance d'affections parasitaires (internes et externes) des animaux, de maladies infectieuses (y compris les zoonoses) et de certaines maladies aviaires (maladie de Newcastle...) ; (xiii) une faible diffusion des acquis de la recherche notamment en matière d'amélioration génétique des animaux.

⇒ **Des politiques et un cadre légal favorables au développement de l'élevage mais insuffisamment appliquées**

Le Mali a opté pour la territorialisation des politiques publiques qui permettra d'accélérer la mise en œuvre des politiques et le cadre légal en matière d'élevage. Les principaux documents de politiques, stratégies et textes qui régissent le sous-secteur sont relatifs à : (i) Cadre stratégique pour la Relance Economique et le Développement Durable (CREDD) ; (ii) La Loi d'Orientation Agricole ; (iii) la Politique de Développement Agricole ; (iv) le Programme National d'Investissement dans le Secteur Agricole ; (v) la Politique Nationale de Développement de l'Elevage ; (vi) la Charte Pastorale et ses décrets d'application (devoirs et droits des pasteurs dans la gestion des ressources naturelles).

La note d'orientations stratégiques en matière d'élevage, récemment élaborée par le Ministère de l'Elevage et de la Pêche, présentent une vision cohérente, des objectifs et axes d'interventions pertinents pour promouvoir le sous-secteur de l'élevage et de la pêche. Elle vise à *augmenter la contribution de l'élevage et de la pêche à la croissance économique du pays et rendre les produits d'élevage et de pêche compétitifs sur les marchés intérieur et extérieur*. De façon spécifique il s'agira (i) *d'accroître la contribution des sous-secteurs de l'Elevage de la Pêche à la création d'emplois et à la réduction de la pauvreté ; (ii) d'assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations en mettant à leur disposition des protéines d'origine animale de qualité et à moindres coûts*. Pour y parvenir, des axes stratégiques majeures ont été définis et libellés ainsi que suit : (i) *Restaurer les capacités d'intervention de l'Etat, des collectivités territoriales et des acteurs non-étatiques ; (ii) Améliorer la productivité et la compétitivité des productions ; (iii) Augmenter la résilience des systèmes de production face aux changements climatiques ; (iv) Construire un service de santé animale à la norme internationale ; (v) faciliter l'accès au financement des acteurs des filières animales*.

La stratégie de développement économique régional de la Région de Koulikoro, vise à assurer la relance de l'économie régionale en appuyant l'ensemble des intervenants et acteurs territoriaux, tant privés que publics, à s'investir davantage et de manière plus efficace dans le développement économique de leur région. Le Conseil Régional, entend renforcer son soutien au développement de l'économie régionale grâce au renforcement de ses capacités de pilotage, d'impulsion et de coordination du DER. Cette stratégie s'articule autour de trois axes stratégiques : (i) Renforcer la dynamique de mobilisation et de coordination en vue d'un développement économique durable, efficace et inclusif ; (ii) Conforter la place de la région comme espace privilégié pour le développement économique ; (iii) Impulser le développement des filières agricoles porteuses afin d'assurer la sécurité alimentaire et favoriser l'émergence d'une vocation agro-industrielle. Bref il s'agit d'accélérer le développement économique local par des actions d'appui aux filières et secteurs porteurs et susceptibles de renforcer la base agro-industrielle de la région. Cette orientation est le cœur de la stratégie de développement économique régional. Toutefois, le Conseil Régional a noté des contraintes et obstacles à l'amélioration des systèmes de production notamment (i) un faible niveau de bancarisation de la région ; (ii) une culture entrepreneuriale fondée sur la confiance et une image positive de soi, (iii) faible capacité des administrations locales, (iv) enclavement faute de routes, (v) faible accès aux services des télécommunications, et (vi) un approvisionnement énergétique irrégulier.

⇒ **Un potentiel de développement de chaînes de valeur des produits animaux sous exploité malgré des réelles opportunités qu'il présente pour la croissance inclusive et durable du Mali**

La Région de Koulikoro compte 55 entreprises enregistrées en 2009 dont 35 interviennent dans le secteur agro-alimentaires. Ces entreprises sont essentiellement concentrées autour du Cercle de Kati. Les rares entreprises préexistantes en dehors de ce cercle sont tombées en faillite. Bref le secteur privé et l'entrepreneuriat privé dans tous les secteurs de l'économie sont très peu développés dans la Région de Koulikoro pour des raisons liées au climat des affaires et aux contraintes et

obstacles citées plus haut analysées par le Conseil régional de Koulikoro.

L'analyse des principales filières d'exportations et de substitut à l'import dresse un bilan complet sur la compétitivité des filières animales et chaînes de valeur². En effet, les exportations du Mali en produits d'élevage, en direction des pays de l'Afrique de l'Ouest, sont essentiellement constituées de bovins, de petits ruminants (ovins, caprins) et de volaille. En 2012, les exportations contrôlées de bovins étaient destinées à 53% vers la côte d'ivoire, 28% vers le Sénégal et 9% vers la Guinée.

Les animaux vivants (bétail sur pied) et la chaîne de valeur viande rouge, ont un potentiel de développement économique important tant au niveau national que dans la sous-région Ouest Africaine. Le taux de croissance de la demande en produits d'origine animale, des pays membres de la CEDEAO, est estimée à plus de 4% par an. Cette situation s'explique par l'effet conjugué de la croissance de la population, de l'urbanisation, et de l'amélioration des revenus des populations. Cependant le développement de cette chaîne de valeur est limité par plusieurs contraintes notamment (i) l'insuffisance des pâturages et des points d'abreuvement des animaux ; (ii) l'obstruction des pistes pastorales entraînant des conflits entre agriculteurs et éleveurs ; (iii) des problèmes de santé animale ; (iv) des tracasseries administratives, taxes légales et autres prélèvements ; (v) l'inadéquation des moyens de transport du bétail (v) et faible qualité du bétail à l'exportation.

Les performances de la filière viande dépendent fortement en amont de la capacité des acteurs de la filière à fournir des animaux sains, d'un poids important et en quantités suffisantes. Les abattages non contrôlés représentent environ 50% des abattages contrôlés.

Etant un pays d'élevage par excellence en Afrique de l'Ouest, le Mali continue d'importer du lait (en poudre essentiellement) qui pèse sur sa balance commerciale : un montant total de plus de 16 milliards de FCFA a été consacré en 2012 à l'importation du lait pour un volume équivalent à 97 millions de litres. Dans la même période les quantités collectées étaient estimées à 2 millions de litres et le volume transformé ne représentait que 900 mille litres. Ce faible niveau de transformation et de commercialisation du lait local malien s'explique par un ensemble de contraintes majeures structurelles : (i) capacités insuffisantes de collecte, de conservation, et de transformation du lait cru local ; (ii) Une faible structuration des acteurs de la filière ; (iii) faible disponibilité et renchérissement du coût de l'aliment bétail ; (iii) la concurrence du lait importé et des produits laitiers transformés ; (iv) Faible capacité des circuits de distribution du lait local et ses sous-produits ; insuffisance des infrastructures de transformation/conditionnement du lait (mini-laiterie ; centre de collecte du lait cru, etc.).

Le Conseil Régional de Koulikoro a mis en place un instrument de financement des actions économique sur son territoire (FDER). Cet instrument vise à dynamiser l'économie de la région en favorisant une dynamique entre les acteurs aux différents niveaux territoriaux et en permettant à chaque acteur de jouer son rôle en matière économique. Cet instrument comporte trois guichets, le premier pour les actions structurantes de la région, le second pour l'action économique des collectivités territoriales (communes et cercles) et le troisième pour l'appui aux opérateurs privés afin de promouvoir des filières porteuses dont les chaînes de valeur animales.

⇒ **Le défi de l'emploi décent en milieu rural**

Le Mali a enregistré une bonne croissance économique avant le début de la crise socio-politique. Cependant, celle-ci ne s'est pas accompagnée par la création d'emplois. Avec un taux d'activité de l'ordre de 46.8% en 2004, la situation de l'emploi est préoccupante notamment pour les jeunes et les

² Etude Diagnostique sur l'intégration du commerce, République du Mali, Banque Mondiale, Conférence des Nations unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED), Avril 2015

femmes. Le taux de chômage des jeunes de 15-24 ans est d'environ 14.5% (en 2010). L'inadéquation entre la formation et les besoins des entreprises est en la principale cause. En particulier, l'offre de formation relative au secteur primaire, principal pourvoyeur d'emplois au Mali, reste très faible. La qualité et la décence des emplois méritent une attention car près de 84% des emplois sont informels ; près de 89% des femmes travaillent dans l'économie informelle (contre 74% des hommes) caractérisée par la précarité des emplois, les difficultés d'accès aux services financiers, le déficit de protection sociale et l'inexistence de dialogue social liée à une absence d'interface. Enfin la condition des enfants est préoccupante avec leur implication dans les activités économiques : environ deux enfants sur trois âgés de 5 à 17 ans contribuent à l'activité économique. Face à ces défis, les initiatives d'économie sociale sont promues par les mouvements sociaux et syndicats (coopératives, systèmes de financement décentralisés informels, banques de céréales, etc.), mais elles font face au défi de financement et d'esprit d'entrepreneuriat.

⇒ **Une région touchée par des expériences récentes ou en cours des projets et programmes en lien avec l'élevage et l'économie pastorale**

Projets et programmes récents ou en cours dans la région de Koulikoro en lien avec l'élevage et le renforcement de l'économie pastorale

PRODEZEM

Le Projet d'appui au développement de l'élevage du Zébu Maure dans le cercle de Nara (PRODEZEM) a été exécuté d'avril 2010 à décembre 2016 dans le cadre de la Coopération Mali – Belgique, pour un budget global de huit millions d'euros. Ce projet vise à améliorer la productivité des systèmes d'élevages dans le cercle de Nara grâce à l'amélioration des conditions d'élevage et à la sélection du zébu Maure. Les principaux acquis et expériences de ce projet seront pris en compte dans le cadre du présent programme conformément aux conclusions de son évaluation finale.

Projet FIER

Le projet de formation professionnelle, insertion et appui à l'entrepreneuriat des jeunes ruraux (FIER) est par le FIDA pour une durée de 8 ans à partir de 2015. Il vise à promouvoir l'accès des jeunes ruraux, femmes et hommes, à des opportunités d'insertion et d'emplois attractifs et rentables dans l'agriculture et les activités économiques connexes. Ses interventions s'articulent autour du renforcement de capacités institutionnelles et de l'offre de formation afin (i) de permettre aux jeunes ruraux d'accéder à des qualifications pour faciliter leur insertion professionnelle; (ii) l'insertion et appui aux initiatives économiques des jeunes ruraux dans la production agricole et ses activités amont et aval connexes qui recèlent des potentialités d'emploi et de revenus.»

Le PAIMEP

Le Projet d'Appui Institutionnel au Ministère de l'Elevage et de la Pêche (PAI MEP) a été exécuté, dans le cadre de la Coopération Mali – Belgique, de décembre 2011 à juin 2016. Ce projet vise à améliorer Le fonctionnement du Ministère de l'Elevage et de la Pêche et en particulier ses services d'appui à la politique sous-sectorielle, de coordination et de suivi évaluation. Ses principaux acquis portent sur (i) l'évaluation de la stratégie nationale de valorisation du lait cru locale dans la perspective de la mise en place d'une nouvelle stratégie inspirée des leçons d'expériences acquise ; (ii) La mise en place d'un dispositif amélioré de suivi-évaluation et de statistique interne aux sous-secteurs de l'élevage et de la pêche ; (iii)

Le Programme de Renforcement de la Résilience et de l'Adaptation aux Episodes Climatiques Extrêmes et aux Désastres (BRACED)

Le programme BRACED vise à renforcer la résilience des pasteurs et agropasteurs (femmes, hommes et enfants) à travers la sécurisation de la mobilité transfrontalière du bétail, sa promotion et

la fourniture de services en Mauritanie, au Sénégal, au Mali, au Burkina Faso et au Niger. Ses interventions s'articulent autour de la sécurisation des pistes transfrontalières stratégiques, en fournissant des services de base, en aidant les communautés et les parties prenantes à mener un plaidoyer pour la mobilité transfrontalière du bétail et pour l'élaboration de politiques appropriées à l'échelle locale, nationale et de la CEDEAO (Afrique de l'Ouest). Son coût total est estimé à 6 169 097 livres sterling-GBP financé par DIFID pour une durée totale de 36 mois à compter de l'année 2016. Au Mali ce programme touchera les régions de Gao, Kayes, Koulikoro.

Projet Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel (PRAPS)

Le PRAPS vise à améliorer l'accès à des moyens de production essentiels, aux services et aux marchés pour les éleveurs et les agropasteurs dans des zones transfrontalières spécifiques et les axes de transhumance dans six pays du Sahel et renforcer la capacité des pays à répondre promptement et efficacement aux crises et urgences pastorales. Il s'agit d'un programme financé par la Banque Mondiale pour un coût total de 260 millions de dollars US dont 45 millions de dollars seront consacrés au Mali.

Programme de Lutte Contre l'Insécurité Alimentaire et la Malnutrition dans les cercles de Nara et de Nioro du Sahel (PLIAM)

D'une durée de 5 ans, ce programme a pour but d'améliorer durablement la sécurité alimentaire et nutritionnelle des groupes vulnérables au niveau des cercles de Nara et Nioro du Sahel, en favorisant leur accès aux facteurs de production, technologies et marchés et en renforçant les capacités des acteurs locaux dans la prise en charge de la sécurité alimentaire dans le développement local. Il est mis en œuvre par deux organisations internationales et des ONG Belges pour une durée de 5 années et pour un montant total de 15,75 millions d'euros.

Projet Grande Muraille Verte

La Grande Muraille Verte est une Initiative transcontinentale pour lutter contre la désertification et la dégradation des terres. Cette initiative repose sur une approche concertée, multisectorielle, mettant en synergie des actions de lutte pour apporter une réponse efficace aux phénomènes de désertification, de pauvreté et de changement climatique. Elle met en synergie les actions de conservation de la biodiversité, de lutte contre la désertification et de la valorisation des potentialités que renferment les zones arides et semi-arides.

Au niveau de la Région de Koulikoro, le projet intervient dans le Cercle de Nara où il a réalisé notamment (i) 2 hectares (clôturés) de plantation de gommiers à titre démonstratif à Kaloumba, (ii) une situation de référence et l'identification des zones d'intervention prioritaires et (iii) la production des cartes thématiques sur les enjeux de la Grande Muraille Verte au Mali.

3 PARTIES PRENANTES

3.1 POPULATION ET SES ORGANISATIONS

L'intervention s'adresse principalement **aux pasteurs et agro-pasteurs et leurs familles** (hommes et femmes) de la Région de Koulikoro issus des cercles de Nara, Kolokani, Banamba et Diola. La population totale touchée par l'intervention est estimée à 826.820 habitants dont 404.646 hommes et 418.777 femmes issues de 130.579 ménages³. Cette population est composée de nomades, transhumants et de sédentaires. Elle est composée majoritairement de Soninkés, Peulhs, Maures et les Bamanans. L'élevage est une activité économique, mais aussi un mode de vie pour les sociétés pastorales et agropastorales. .

Les pasteurs vivent principalement un élevage traditionnel de type extensif basé sur la mobilité du bétail afin de valoriser les parcours en tenant compte des cycles saisonniers. Leurs rayons d'actions concernent à la fois leurs terroirs d'attaches en zone pastorale mais aussi les zones agricoles lors des périodes de transhumance. Cette transhumance et la pression exercée sur les ressources naturelles engendre des tensions entre populations et parfois des conflits violents qui sont généralement réglés davantage par les autorités traditionnelles et coutumières que par l'Administration.

Les agropasteurs sont des populations sédentaires qui pratiquent l'agriculture et l'élevage dans leurs exploitations agricoles familiales. Ces deux activités économiques permettent aux ménages de couvrir leurs besoins alimentaires et de leur procurer des revenus. L'élevage représente une source d'épargne pour ces ménages en général et pour les femmes en particulier. Outre cette épargne en nature, la valorisation économique de l'élevage se constate aisément dans ce milieu agropastoral à travers l'embouche bovine et ovine, la culture attelée et l'utilisation de la fumure organique et des sous-produits agricoles.

Les résidus de récolte et la paille sont de plus en plus commercialisés tant en zone pastorale qu'en zone agricole. Cette marchandisation de l'aliment bétail constitue un manque à gagner pour les éleveurs transhumants qui profitent moins des sous-produits agricoles et un manque à gagner pour les sédentaires qui dégradent ainsi la fertilité de leurs sols. Cette pratique accentue le phénomène d'érosion éolienne et hydrique.

⇒ Les Organisations Professionnelles d'Élevage

Il s'agit d'un groupement de personnes physiques ou morales, à vocation pastorale ou agropastorale qui décident de s'unir pour la défense de leurs intérêts auprès des pouvoirs publics et des tiers et assurent la fourniture de biens et de services à leurs membres et/ou la réalisation d'activités économiques au profit de leurs membres. Elle comprend notamment les coopératives, les associations, les unions, les fédérations, les confédérations, les interprofessions, les fondations et les syndicats.

L'intervention travaillera spécifiquement avec les organisations d'éleveurs :

- Groupements de producteurs à la base : situés dans les communes d'intervention, ils regroupent des éleveurs ayant pour volonté d'améliorer les systèmes de production traditionnels pour répondre aux besoins des marchés.
- Les Coopératives Rurales.
- Associations d'usagers : il s'agit des associations constituées pour la gestion de biens collectifs

³ Source : Répertoire des villages et fractions par Région, Cercle et Commune (RGPH, avril 1998)

ou d'infrastructures publics tels que les aménagements pastoraux, les ouvrages d'hydrauliques pastorales, les banques d'aliment bétail etc.

- Associations, Unions et fédérations d'éleveurs : il s'agit d'organisations impliquées dans le dialogue politique aux différents niveaux.
- Les interprofessions des filières d'élevage ;

Force	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Capacité d'écoute et de réceptivité des besoins et aspirations des pasteurs et agropasteurs qui confortent leur légitimité et leur base sociale.	Faibles capacités institutionnelles et organisationnelles	Représentation de ces organisations dans les instances locales et régionales de prises de décision (CLOSAD, CCOSAD, CROCSAD)	Risques de politisation à causes des influences des partis politiques
Défense d'intérêts de leurs membres	Problèmes de gouvernance démocratique interne et de planification stratégique	Partenariat public – privé notamment la délégation de gestion des services publics au niveau des infrastructures et équipements ruraux.	La concurrence entre les organisations et la recherche d'intérêts personnels prime le pas sur la défense d'engagements communs et de l'intérêt général :
Mobilisation sociale	Inégalités de genre dans le leadership	Représentation des éleveurs vis-à-vis dans le dialogue avec les pouvoirs publics.	Faible capacité institutionnelle d'accompagnement des GIE et Coopératives dans la mise en conformité avec les textes de l'OHADA

⇒ Les Organisations de la société civile

Dans le cadre de la mise l'amélioration de la gouvernance locale sous sectorielle, l'adaptation / atténuation des effets de changements climatiques et la digitalisation, et du développement des filières d'élevage, la présente intervention développera des relations fonctionnelles et / ou de partenariat avec diverses ONG et associations de développement qui interviennent dans des domaines très variés : Appui au développement de l'élevage, l'environnement / changement climatique, l'eau, droits humains et citoyenneté, gestion alternative des conflits, développement économique, genre / développement. Ces associations et ONG sont organisées en cadres de concertation et de coordination au niveau des régions afin de développer des réseaux d'influence fonctionnels et d'améliorer la visibilité de leurs interventions. Ces réseaux constituent des alliés

importants pour l'opérationnalisation de l'approche basée sur les droits dans le sous-secteur de l'élevage au niveau local et régional. En outre ces organisations peuvent s'autosaisir des questions aussi sensibles que (i) la corruption généralisée sur les pistes de commercialisation du bétail et corridors d'exportation, (ii) les menaces qui pèsent sur la survie de l'espèce (mais également de la charge du travail des ménages pastoraux vu la fonction que joue cet animal) à cause de la forte demande du marché asiatique⁴.

Force	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Existence de structures de concertations et de coordination à tous les niveaux renforcent la crédibilité	Faibles capacités institutionnelles (compétences techniques et de gestion, financement, organisation et méthodes, partenariat)	Représentation des OSC instances locales et régionales de prises de décision (CLOSAD, CCOSAD, CROCSAD) permet d'accroître leurs capacités d'influence dans les politiques de l'élevage.	Développement d'une stratégie de captation des financements qui va parfois l'encontre de la vision et de la déontologie des ONG / associations.
Bonne connaissance du terrain grâce à une expertise diversifiée et multidisciplinaire	Faible gouvernance démocratique interne (vie associative, vision, stratégies, faible base sociale qui limite leur légitimité)	Reconnaissance du rôle des OSC dans la défense des intérêts des détenteurs de droits	La concurrence entre les organisations et la recherche d'intérêts personnels prime le pas sur la défense d'engagements communs et de l'intérêt général :
Veille citoyenne et contrôle citoyen de l'action publique au niveau des collectivités territoriales.	Faible capacité de financement et d'autofinancement		Politisation de certaines OSC risque d'affecter leur crédibilité et leur légitimité auprès de l'opinion publique et des pouvoirs publics

⇒ Le secteur privé

L'intervention travaillera avec des acteurs / actrices du secteur privé qui agissent en amont et en aval de la production d'une part et dans la valorisation des chaînes de valeurs et le financement d'autre part. Le secteur privé est divers et varié :

- Exploitations Agricoles Familiales
- Acteurs / actrices des filières d'élevage autour des enjeux liés à l'optimisation des liens entre

⁴ Les pays limitrophes (Niger, Burkina Faso) ont déjà pris des mesures d'interdiction de l'exportation sur pied des ânes et peaux d'ânes afin de sauvegarder la survie de l'espèce.

différents acteurs pour la création de valeur ajoutée, durable et partagée (mieux répartie) : il s'agit de fournisseurs d'intrants, d'entreprises agropastorales, transformateurs, commerçants, importateurs, exportateurs, services vétérinaires privés.

- **Les entreprises agropastorales** gérées à titre individuel ou en société et employant exclusivement une main d'œuvre salariée conformément à la législation du Travail en vigueur. Les entreprises Agricoles sont enregistrées auprès des Chambres d'Agriculture sur le registre tenu à cet effet. Elles sont immatriculées auprès des services compétents de l'Etat dans les conditions définies par la réglementation
- Les groupements d'intérêt économique qui sont engagés dans la promotion des produits issus de l'élevage ;
- Les Prestataires de services : vendeurs d'intrants, vétérinaires privés, fournisseurs d'équipements ruraux, , entrepreneurs, les bureaux d'études, les consultants, les formateurs ;
- Institutions financières (Institutions de microfinance, Banques commerciales etc) pour des relations fonctionnelles et de facilitation pour l'accès aux fonds de facilitation/garantie, aux lignes de crédit existantes en complément des services non financiers accordés aux professionnels d'élevage et microentreprises agropastorales.

Force	Faiblesses	Opportunités	Menaces
La majorité des grandes industries agroalimentaires sont implantés dans la Région de Koulikoro	Faillite généralisée des grandes entreprises agropastorales basées dans la ville de Koulikoro.	Le Mali, deuxième pays producteur d'élevage et premier exportateur de viandes en Afrique de l'Ouest.	Faible niveau d'investissement du privé dans le domaine agropastoral à cause de la méfiance des institutions de financement et des investisseurs privés
Les acteurs privés engagés dans les chaînes de valeurs créent des revenus et de la richesse qui profite à une frange importante de la population et à l'économie locale et nationale	Faible esprit d'entrepreneuriat dans le sous-secteur de l'élevage limite l'émergence d'entreprises agropastorales	Des politiques publiques favorables au développement du secteur privé (plusieurs dispositifs d'appui au secteur privé, stratégie de développement économique régionale, fonds de développement régional etc)	Concurrence, parfois déloyale, des importations des produits d'élevage : lait en poudre et viande congelée.
Existence de fournisseurs d'intrants et de prestataires de services en amont et en aval de la production	Faible capacité de financement et d'autofinancement des entreprises privées	Une amélioration progressive du climat des affaires (En 2015, Mali classé en 1 ^{ère} position des pays de l'UEMOA).	Poids du secteur informel limite la création d'emplois formels et décents

3.2 ACTEURS INSTITUTIONNELS

⇒ La Chambres Régionale d'Agriculture de Koulikoro (CRA)

La CRA est une institution professionnelle et représentative au service du monde rural dont les membres sont des professionnels qui exercent à titre principal des activités dans les domaines de l'agriculture, l'élevage, la pêche et l'exploitation forestière. Elle constitue auprès des Pouvoirs Publics un organe consultatif et professionnel représentant les intérêts du monde rural.

Il s'agit d'un établissement parapublic doté de personnalité morale et jouissant d'une 'autonomie de gestion. Ses membres sont des professionnels exerçant à titre principal dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et de l'exploitation forestière.

La CRA fait partie d'un réseau des chambres d'agriculture du Mali ayant pour rôle de :

- Faire connaître aux pouvoirs publics et à tout autre partenaire de la profession, les problèmes et souhaits des ruraux afin de contribuer à la définition des politiques et programmes de développement rural plus adaptés aux réalités du monde rural et mieux adoptés par celui-ci;
- Apporter aux Agriculteurs et à leurs organisations professionnelles les appuis et capacités nécessaires pour assurer leur propre développement.

La Chambre d'Agriculture a deux missions essentielles : une mission de représentation et une mission d'intervention. La mission de représentation lui permet d'être un corps intermédiaire et une interface entre les Pouvoirs Publics et les ruraux. Elle répond aux besoins de ceux-ci de faire connaître et faire valoir leurs points de vue dans les prises de décision qui les concernent. Elle fait le pendant du désengagement de l'Etat et des ministères en charge du Développement Rural. La mission d'intervention correspond à la nécessité d'une structuration du monde rural pour disposer non seulement d'une plus grande capacité de participation et de négociation, mais aussi d'un pouvoir économique dans le cadre d'une économie de marché et d'une insertion progressive, mais de plus en plus forte du secteur agricole dans l'économie générale du Pays. Elle se traduit au travers des axes d'intervention suivants : (1) Structuration, organisation et formation du monde rural (2) Financement rural (3) Promotion des filières et modernisation de l'Agriculture (4) Innovation et transfert de technologies.

Force	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Leadership / membership fort grâce à sa la composition de ses membres et sa couverture territoriale (village, communes, cercles, région) et son membership	Insuffisance des ressources financières propres	Influence sur les politiques sectorielles et locale grâce à sa représentation dans toutes les instances de prises de décisions à tous les niveaux.	Politisation possible : statut d'établissement public à caractère professionnel
Défense d'un modèle de développement de l'élevage basé sur l'agriculture familial	Faible capacité institutionnelle et d'intervention	Valorisation des expériences de l'ex Programme de Développement Economique Rural de la Région de Koulikoro	Dépendance financière vis-à-vis des financements extérieurs pour la conduite des missions d'intervention

⇒ Les Collectivités territoriales

Les Collectivités Territoriales ont pour mission la conception, la programmation et la mise en œuvre des actions de développement économique, social et culturel d'intérêt régional ou local. Dans le sous-secteur de l'élevage, elles élaborent, mettent en œuvre et évaluent, en concertation avec la profession agricole, les schémas et plans d'aménagement et de gestion de l'espace agricole de leur ressort territorial respectif ainsi que leurs programmes de développement agricole. Ce rôle de pivot des Collectivités, dans le domaine de l'élevage a été renforcé par l'adoption du Décret N°2015-0543/P-RM du 06 août 2015. Désormais, les collectivités territoriales ont pour compétences spécifiques dans le domaine de l'élevage :

- L'élaboration et la mise en œuvre des éléments du PDSEC en matière de production, d'industries animales, d'aménagements et d'hydrauliques pastoraux ;
- L'élaboration et la mise en œuvre des conventions locales dans le domaine de l'exploitation des ressources pastorales ;
- La gestion des aires d'abattage, des hangars et séchoirs, des marchés à bétail, des aires et puits pastoraux ;
- La mise en œuvre des programmes de formation, d'information et de communication ;

- L'élaboration et la mise en œuvre des PDSEC en matière de protection sanitaire et du cheptel et de santé publique vétérinaire ;
- La gestion des parcs de vaccination ;
- L'élaboration et la mise en œuvre des conventions de protection sanitaire du cheptel et des ressources halieutiques et aquacoles.

Force	Faiblesses	Opportunités	Menaces
bon niveau de décentralisation, notamment pour les secteurs eau potable, enseignement et santé	faible appropriation des compétences dans le sous-secteur de l'élevage et en matière de développement économique local	possibilité d'établir des conventions avec les PTF sans passer par l'Etat	Tensions sociales à cause des conflits fonciers
Existence d'une stratégie de développement économique régionale	Faible représentativité des femmes dans les instances de prise de décision	Existence de pôle de développement ou espaces économiques partagés	Insécurité au niveau de certaines communes
Existence de schémas d'aménagement	Faibles capacités institutionnelles	Perspectives de régionalisation et de mise en œuvre d'un plan triennal de transfert des compétences et des ressources dans le sous-secteur de l'élevage et de la pêche	Une démographie galopante qui accentuent les phénomènes de migration, de sous-emploi des jeunes et augmente les besoins en services publics

⇒ **Le Ministère de l'élevage et de la Pêche et ses Services Techniques Déconcentrés.**

L'intervention travaillera avec ce Ministère, notamment la DNPIA et la DRSV, dans l'exercice de ses fonctions régaliennes afin que l'environnement institutionnel soit favorable au développement du sous – secteur de l'élevage au niveau de la Région de Koulikoro. De façon spécifique, la présente intervention travaillera avec la DRPIA et DRSV.

La Direction Régionale de Production et de l'Industrie Animale (**DRPIA**) a pour mission de traduire sous forme de programmes et projets les politiques et stratégies nationales en matière de productions, d'industries animales et d'aménagements et d'hydrauliques pastoraux. Elle est chargée d'appuyer et de contrôler ceux situés au niveau des cercles et d'apporter un appui-conseil aux Collectivités Territoriales et aux organisations professionnelles agricoles. Le Service Local des Productions et Industries Animales (SLPIA) se trouve au niveau du cercle, tandis que les Unités d'Appui aux Productions et Industries Animales (UAPIA) se trouvent au niveau des communes. Les services techniques au niveau des cercles contrôlent et coordonnent les services techniques au niveau des communes ou des groupes de communes, fournissent l'appui-conseil au niveau des cercles et communes, et aux organisations professionnelles agricoles d'intérêt subrégional, et le cas échéant, aux exploitations agricoles. Les services techniques au niveau des communes fournissent l'appui-conseil aux communes, aux exploitants agricoles et aux organisations professionnelles agricoles d'intérêt communal.

La Direction Régionale des Services Vétérinaires (DRSV) a pour mission de traduire sous forme de programmes et projets les éléments de la politique nationale dans les domaines de la protection animale et de la santé publique vétérinaire et d'en assurer la mise en œuvre des stratégies. Les Services Vétérinaires et des Postes Vétérinaires ont pour fonctions d'assurer le contrôle de la qualité des produits vétérinaires et de prévention des épidémies.

Toutes ces structures ont fait l'objet d'une analyse institutionnelle et organisationnelle approfondie dans le cadre du PAIMEP. Globalement l'analyse SWOT peut se résumer ainsi qui suit :

Force	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Existence de structures déconcentrées (DRSV, DRPIA, DLPIA, DLSV)	Faible capacité institutionnelle pour assumer leur mission pivot entre (1) les politiques et structures nationales, (2) les besoins de développement des sous-secteurs élevage au niveau régional et (3) les appuis techniques aux collectivités territoriales	Le développement des chaînes de valeur des produits issus de l'élevage offre l'opportunité de développer les liens entre acteurs de filières, acteurs institutionnels et le privé	Effritement de l'autorité des services vétérinaires et autres services publics compétents dans le sous-secteur de l'élevage avec des risques prévisibles en matière de sécurité sanitaire des aliments et la santé publique vétérinaire.
Structures pérennes ayant une très bonne connaissance du sous-secteur	Faible capacité technique et d'interventions	Plan global triennal de transfert de compétences et de ressources de l'Etat aux Collectivité Territoriales 2016 – 2019	Sous investissements dans le secteur de l'élevage

⇒ **Administration territoriale**

L'Administration Territoriale, dans ses domaines de compétences, représente l'Etat au niveau de la Région et des Cercles. Ainsi les services techniques déconcentrés de l'Elevage agissent sous son autorité administrative.

Dans le cadre de la présente intervention des services techniques, autres que ceux de l'élevage seront également impliqués dans la mise en œuvre : Génie Rural, Eaux et Forêts, Direction Régionale de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille, Direction Régionale de l'hydraulique, Direction Régionale de la Formation Professionnelle etc, . Les services publics et les services techniques déconcentrés créent le cadre général réglementaire à l'intérieur duquel la prestation des services peut se dérouler : la planification du secteur à long terme, le pilotage des aspects institutionnels et juridiques, la promulgation des normes techniques et la coordination entre toutes les parties concernées. Les services déconcentrés de l'Etat sont constitués principalement par les Directions techniques régionales et leurs démembrements locaux. Elles ont la charge de mettre en œuvre les activités techniques déléguées par les directions nationales. Le financement est assuré par l'Etat et ses programmes via les Partenaires Techniques et Financiers.

L'Administration Territoriale doit veiller à l'application des textes législatifs et réglementaires dans le sous-secteur de l'élevage. A ce titre, elle est redevable vis-à-vis des citoyens de l'exécution de la Loi d'Orientation Agricole et de la Charte Pastorale qui leur confèrent des devoirs ci-après dans le domaine de l'Elevage.

L'Administration Territoriale (à travers les différents services déconcentrés) conjointement avec les Collectivités Territoriales et la Profession agricole doit assurer la promotion de l'élevage pastoral par l'aménagement des parcours naturels, la lutte contre les maladies, la réalisation de points d'eau, de périmètres pastoraux et d'infrastructures d'élevage. Elle veille à ce que les collectivités territoriales, en concertation avec la profession agricole, définissent et mettent en œuvre une politique de promotion des initiatives économiques locales en milieu rural, notamment l'appui à la création de micros entreprises rurales dans l'agroalimentaire, l'artisanat et les services. Enfin elle doit (à travers les services déconcentrés de l'Etat) encourager et appuyer l'installation des entreprises privées de prestations de services dans le secteur agricole.

Force	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Structures pérennes d'accompagnement des acteurs locaux	Faible capacités techniques et d'intervention	Régionalisation et territorialisation des politiques publiques	Conflit de compétences entre structures étatiques et entre elles et les collectivités territoriales
Existence de politiques et de stratégies dans plusieurs domaines de la vie socio-économique	Insuffisance des systèmes de suivi efficaces, problème d'actualisation des données de tous les intervenants	Déconcentration administrative	
Existence des instances de coordination et de concertation	Cloisonnement entre les structures rend difficile les initiatives de travail multi-acteurs		

3.3 AUTRES ACTEURS D'ACCOMPAGNEMENTS (PTF, PROJETS / PROGRAMMES, AGENCES NATIONALES)

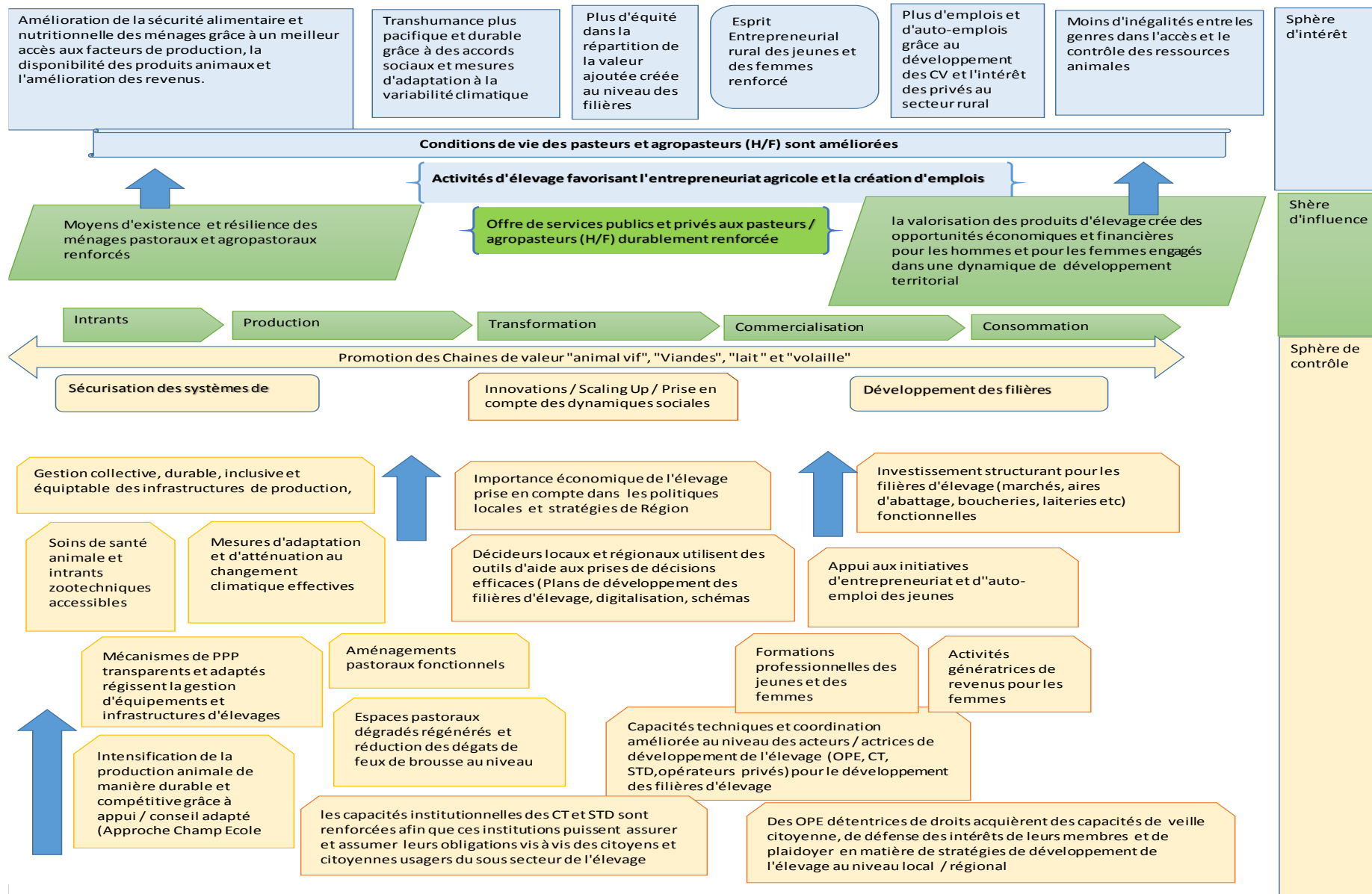
Des relations de synergies et de complémentarités seront recherchées avec d'autres projets, programmes et partenaires techniques et financiers intervenant au niveau de la Région de Koulikoro :

- Projets et programmes : FIER, BRACED, PRAPS etc ;
- L'Agence de Développement Régional ;
- L'Agence de l'Environnement et de Développement Durable.
- L'Agence de Promotion de l'Emploi des Jeunes.

4 STRATÉGIE


4.1 THEORIE DU CHANGEMENT


La stratégie d'intervention a été développée sur la base d'une analyse holistique et systémique de l'élevage dans les Cercles retenus à travers l'utilisation de la théorie de changement.



Légende :

Sphère d'intérêt : 

Sphère d'influence : 

Sphère de contrôle : 

A travers la présente intervention, il est recherché un changement des conditions de vie des pasteurs et agropasteurs (revenus, emplois, croissance inclusive et durables) à travers une meilleure offre de services publics et privés.

Les chemins du changement passent par (i) le renforcement des capacités de résilience des systèmes de production pastoraux et agropastoraux répondant à la demande du marché ; (ii) le développement des filières bétail / viande et lait afin de développer des chaînes de valeur compétitives, attractives et à impact rapide pour la création des emplois ruraux et l'entrepreneuriat agropastoral des jeunes et des femmes.

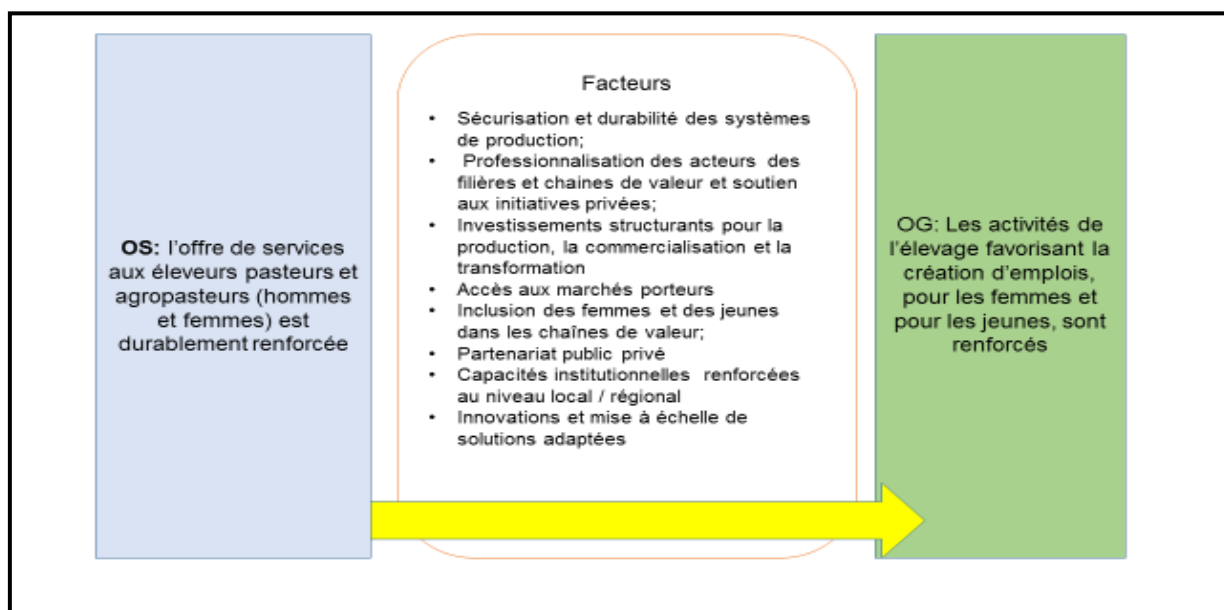
Le renforcement des capacités de résilience des systèmes de production pastoraux et agropastoraux « connectés » aux marchés locaux se traduira par (i) une plus grande facilité de mobilité du bétail dans un cadre plus pacifique ; (ii) une meilleure qualité de la gestion technique des troupeaux ; (iii) plus de lait pour satisfaire aux besoins de la famille et plus d'animaux « gras », « musclés » et « sains » placés sur les marchés et donc plus de revenus pour les ménages. Tout cela permettra d'améliorer la sécurité alimentaire des ménages dont une partie passera d'un élevage extensif de subsistance, à un élevage semi-intensif plus orienté vers le marché et s'inscrivant dans la professionnalisation.

Le développement des chaînes de valeurs animales favorisera la création d'opportunités économiques, sources de croissance inclusive, qui auront une incidence directe sur l'émergence de microentreprises agropastorales, l'auto-emploi et la création de l'emploi des jeunes (H/F) au niveau des différents maillons des filières animales.

Sur la base des leçons d'expériences des projets / programmes dans la Région de Koulikoro, l'intervention facilitera (i) la structuration des organisations d'éleveurs et de promotion des filières animales ; (ii) la mise en place d'investissements structurants gérés efficacement dans une logique de partenariat public privé ; des aménagements pastoraux qui permettent de sécuriser la transhumance et l'accès pacifique aux ressources pastorales ; (iii) un meilleur accès des éleveurs à des services / conseils de proximité et adaptés à leurs besoins ; (iv) une amélioration de la couverture sanitaire du cheptel à travers un renforcement et une extension des CVR ; (v) l'autonomisation économique des femmes et l'allègement de leurs tâches quotidiennes ; (vi) l'adaptation et l'atténuation des effets des changements climatiques ainsi que la gestion rationnelle des ressources pastorales ; (vii) une meilleure transformation et mise en marché des produits animaux afin de créer plus de valeur ajoutée des produits animaux répondant aux exigences de la qualité de la demande du marché national et des marchés ouest africains et (viii) un soutien aux promoteurs de microentreprises pastorales et agropastorales.

Cette logique de changement dépend des acteurs en présence et des suppositions importantes à prendre en compte en fonction des niveaux d'intervention : sphère d'intérêt, sphère d'influence ou sphère de contrôle.

Figure 1: Objectif global et objectif spécifique

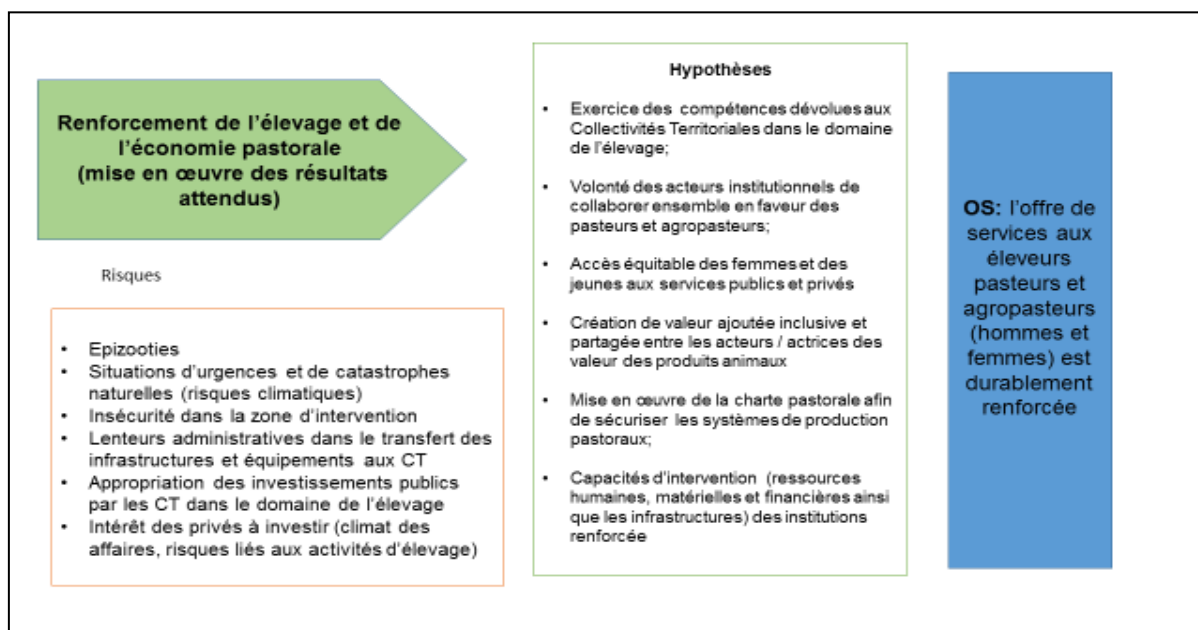


L'impact est libellé comme suit : « Les activités de l'élevage favorisant l'entrepreneuriat agricole et la création d'emplois pour les femmes et les hommes sont renforcées ». Les systèmes de productions pastoraux et agropastoraux seront renforcés tout en développant des chaînes de valeur des produits animaux répondant aux besoins des marchés ; ce qui va permettre de créer des opportunités économiques favorables à l'entrepreneuriat et à la création d'emplois. Cet impact en termes de création d'emplois et d'entreprises agropastorales suppose en amont : (i) l'émergence d'un esprit entrepreneurial chez les jeunes des deux sexes et (ii) la professionnalisation des exploitations agropastorales. Ces deux suppositions importantes sont aussi liées à des changements de logique au niveau des sociétés pastorales et agropastorales : l'élevage doit être perçu d'abord comme une activité économique et ensuite comme un mode de vie.

L'outcome retenu est libellé comme suit : « l'offre de services aux éleveurs pastoraux et agropastoraux (hommes et femmes) est durablement renforcée grâce à des partenariats bien compris entre les associations d'éleveurs, les collectivités, les services techniques et les opérateurs privés ».

L'amélioration de la qualité des services publics et privés dans un cadre partenarial entre ces différents acteurs cités suppose : (i) des capacités techniques d'intervention améliorées à tous les niveaux (y incluant l'insuffisance en ressources humaines) ; (ii) des capacités de dialogue, de concertation et une volonté commune de travailler ensemble ; (iii) un climat d'affaires favorable à l'investissement privé dans le secteur ; (iv) le sens d'intérêt général et le sens de l'intérêt public dans la gestion des infrastructures, équipements et aménagements pastoraux.

Figure 2: Risques et hypothèses



4.2 STRATEGIE

La stratégie d'intervention est basée principalement sur la valorisation économique de l'élevage à travers une approche filière et chaîne de valeur.

L'amélioration de la qualité de l'offre de services publics et privés, dans un cadre partenarial (acteurs directs et externes des chaînes de valeur) permettra de créer une valeur ajoutée inclusive et des revenus aux pasteurs et agropasteurs (H/F). Cette opportunité économique devrait se traduire par une création d'emplois et l'émergence de microentreprises agropastorales dans un contexte de faillite de grandes entreprises agroindustrielles qui étaient des grands pourvoyeurs d'emplois dans la région de Koulikoro. L'approche chaîne de valeur permettra également de renforcer l'autonomisation économique des femmes à travers la production, la transformation et la commercialisation des produits animaux.

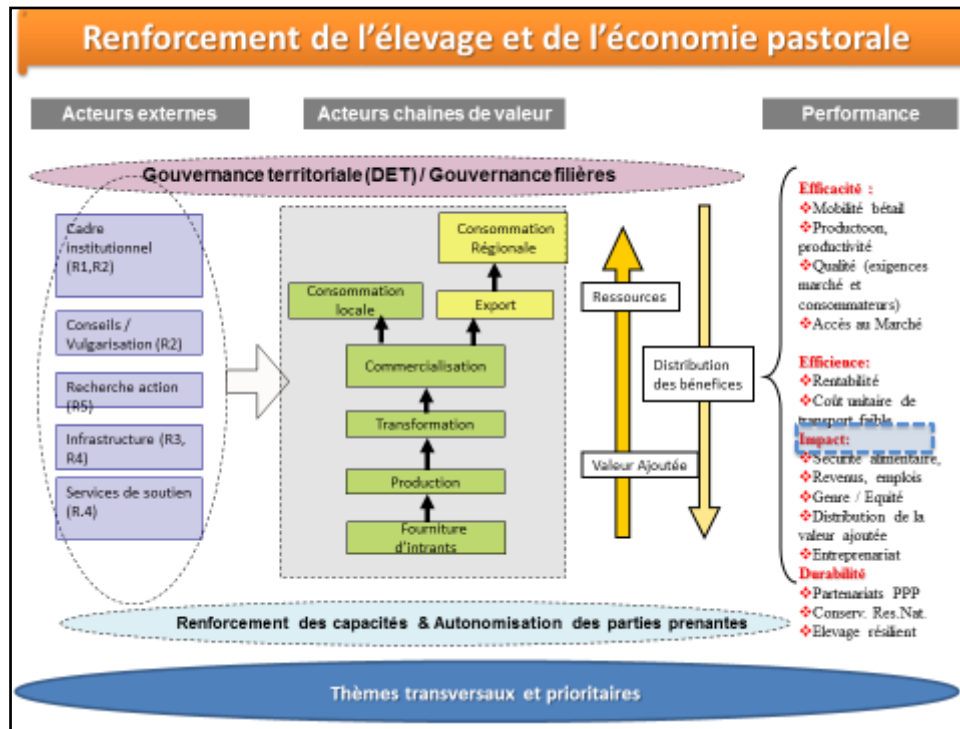
Sur la base des expériences et acquis de la coopération Mali – Belgique (PRODEZEM), les efforts en faveur d'une plus grande résilience et performance des systèmes de production pastoraux seront poursuivis mais avec des innovations. Ces innovations ont trait à (i) la recherche d'une plus grande complémentarité entre le système d'élevage extensif pratiqué dans la zone de naissage et les systèmes d'élevage semi-intensif pratiqués dans les zones agricoles et périurbaines (qui pratiquent l'embouche, la culture attelée, l'élevage des laitières) ; (ii) l'orientation des systèmes de production extensifs vers les marchés au niveau des pôles de développement de l'élevage en réalisant des investissements et équipements marchands et en renforçant les capacités de négociation des pasteurs et agropasteurs.

La sécurisation des systèmes de production pastoraux sera renforcée grâce à une amélioration de la mobilité du bétail (dans un cadre plus pacifique), des productions et productivité animales pour répondre aux exigences des marchés et des consommateurs.

La gouvernance locale et la gouvernance des filières agricoles permettront de créer un environnement favorable au développement des filières locales. Les obligatoires de droit à ce niveau sont principalement les collectivités territoriales, les services techniques déconcentrés de l'Etat, la Profession (notamment la Chambre Régionale d'Agriculture et les structures interprofessionnelles).

Leurs capacités seront renforcées afin qu'ils puissent assurer leurs rôles d'une part et qu'ils puissent travailler ensemble dans une logique de coopération et de coordination sectorielle. La gestion durable des ressources pastorales, la mobilité du bétail, la gestion alternative des conflits dans le respect des textes législatifs et réglementaires en vigueur sont autant des questions qui nécessiteront beaucoup de concertations et de consultations entre détenteurs de droits et obligataires de droits.

Figure 3: résumé de la stratégie d'intervention⁵.



Les chaînes de valeur se réfèrent à l'ensemble du système d'approvisionnement en intrants, la production, la transformation, la commercialisation et la consommation du produit fini. C'est aussi la chaîne de valeur des acteurs directs, des supporteurs de la chaîne (acteurs indirects) ainsi que les liens et les relations qu'ils établissent dans un contexte spécifique.

Les acteurs indirects d'appui aux filières animales sont les acteurs institutionnels déjà présentés plus haut dans l'analyse des parties prenantes. Ce sont ces acteurs qui ont l'obligation de fournir des services aux acteurs directs des filières et chaînes de valeurs spécifiques. Les acteurs internes des filières d'élevage sont ceux qui sont directement impliqués au niveau des différents maillons des filières et qui créent de la valeur ajoutée.

Au terme de cette intervention, les changements attendus sont les suivants :

- **Les problématiques et le potentiel de l'élevage** pastoral et agropastoral seront mieux **pris en compte** dans les politiques territoriales. Un accroissement des ressources affectées à la réalisation d'investissements structurants et fonctionnels est espéré à terme.
- **Des schémas d'aménagement territoriaux** seront définis en prenant en compte les

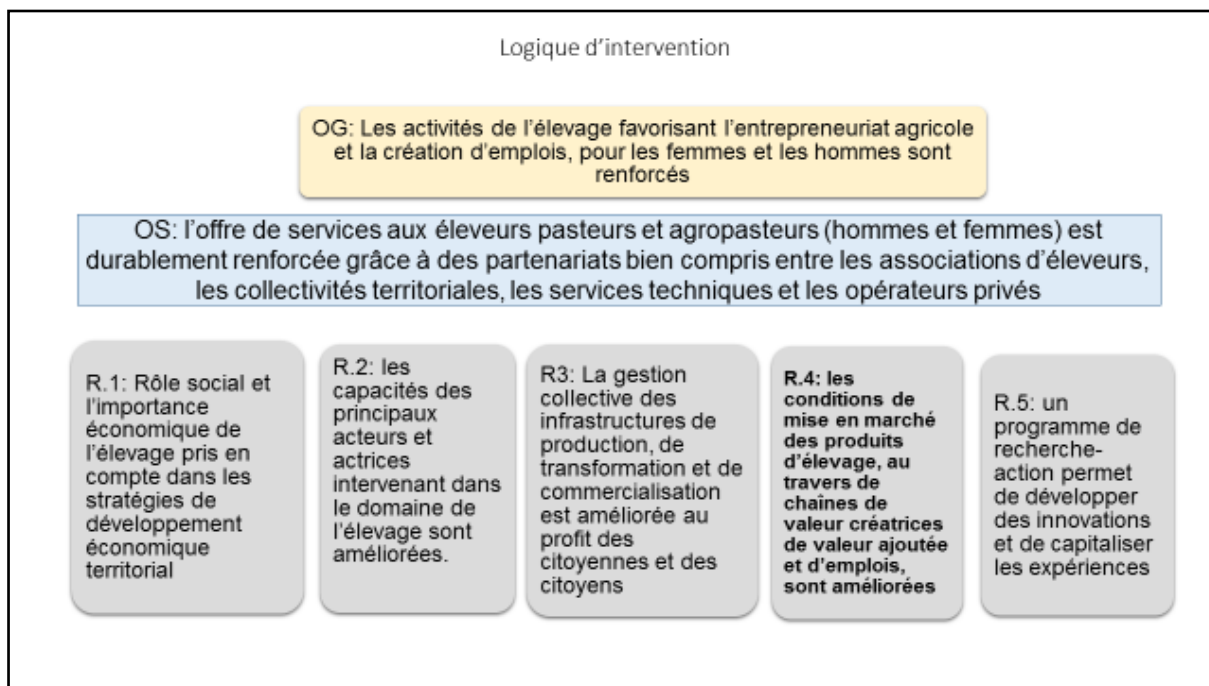
⁵ Le schéma est largement inspiré et adapté du modèle de promotion des filières Agricoles conceptualisé par l'IITA

problématiques et atouts de l'élevage pastoral, avec des pôles d'élevage identifiés (Laiteries, cabinets vétérinaires, parcours, points d'eau, marchés, abattoirs,...).

- **L'élevage pastoral sera davantage sécurisé** et les différents acteurs seront dans une logique de complémentarité et non plus d'opposition. Il en résultera une plus grande cohésion entre les éleveurs et les agriculteurs avec une diminution des conflits.
- **L'offre de services** aux éleveurs pastoraux et agropastoraux sera **augmentée et sécurisée** grâce à des partenariats bien compris entre les associations d'éleveurs, les collectivités et les services techniques.
- Les **producteurs** seront mieux **organisés et professionnalisés** dans les filières et chaînes de valeur, ce qui leur permettra d'améliorer et de sécuriser les bénéfices issus de leurs activités. Ils seront également mieux armés pour influencer les politiques
- Plus particulièrement, des jeunes et des femmes développeront une vision managériale et créeront des emplois ruraux liés à l'élevage.
- Les actions phares développées par le programme seront démultipliées dans les cercles de la région ;
- En somme les conditions de vie des pasteurs et agropasteurs seront améliorés :
 - Une plus grande quantité et variété de produits animaux embouchés, transformés et mis sur les marchés nationaux et régionaux ;
 - Un meilleur accès aux marchés et niches de marchés ;
 - Plus d'équité dans les chaînes de valeur et une amélioration des marges nettes pour les producteurs et transformateurs familiaux ;
 - Plus d'opportunités d'emplois pour les jeunes ;
 - Les femmes développent leurs activités économiques et tirent des meilleurs bénéfices de leurs activités ;
 - Les acteurs concernés travaillent en réseaux pour créer de la valeur ajoutée, et pour développer des bénéfices mutuels ;
 - L'émergence de microentreprises agropastorales.

4.3 CHAINE DE RESULTATS

Figure 4: Résumé de la chaîne de résultats



Objectif général : « Les activités de l'élevage favorisant l'entrepreneuriat agricole et la création d'emplois pour les femmes et les hommes sont renforcés dans la Région de Koulikoro ».

Cette intervention va contribuer à la valorisation économique du potentiel de l'élevage pastoral et agropastoral dans la région de Koulikoro en mettant l'accent sur la sécurisation des systèmes de production pastoraux et agropastoraux et une meilleure orientation de production vers les marchés grâce au développement des chaînes de valeurs compétitives et inclusives. A travers les maillons ou segments des chaînes de valeurs, des emplois ruraux seront créés et des microentreprises agropastorales émergeront dans les différents pôles de développement économiques de la Région de Koulikoro notamment les Espaces Economiques Partagés et Aménagements pastoraux. A long terme cela favorisera une croissance économique durable et inclusive grâce à la création de la valeur ajoutée profitable aux hommes et aux femmes au niveau des différents maillons des filières d'élevage.

Objectif spécifique : « L'offre de services aux éleveurs pastoraux et agropastoraux (hommes et femmes) est durablement renforcée grâce à des partenariats bien compris entre les associations d'éleveurs, les collectivités, les services techniques et les opérateurs privés ».

L'intervention vise une amélioration durable de l'offre de services aux éleveurs pastoraux et agropastoraux grâce à des partenariats bien compris entre les associations d'éleveurs, les collectivités et les services techniques. Une attention plus forte sera portée à l'aval de la filière, afin d'améliorer les conditions de mise en marché des productions animales et répondre aux exigences des marchés urbains en termes de qualité, de traçabilité et de régularité des approvisionnements. La volonté sera de valoriser davantage le potentiel économique de l'élevage, en impliquant en priorité les producteurs ayant une réelle volonté de se professionnaliser. Cette amélioration de la qualité d'offres de services doit permettre de mieux orienter les systèmes de production pastoraux et agropastoraux traditionnels vers la demande du marché d'une part et d'impulser une dynamique de développement des chaînes de valeurs dans les pôles de développement économiques (bassins de production, marchés à bétail, espaces économiques partagés ainsi que les zones urbaines et périurbaines d'autre part.

Les services publics et privés offerts aux acteurs et actrices des filières d'élevage et chaîne de valeur faciliteront :

- La conception et la mise en œuvre de schémas pastoraux dans un cadre concerté, inclusif avec la participation des pasteurs et agropasteurs ;
- L'amélioration des productions et de la productivité des systèmes de production pastoraux / agropastoraux et la qualité des filières lait et bétail viande tout en répondant aux besoins et exigences des marchés ;
- L'amélioration des performances de l'élevage par une meilleure maîtrise des techniques de l'élevage et de la production d'aliments et une meilleure intégration au marché ;
- Un développement de la filière bétail / viande par une meilleure maîtrise de la demande en animaux vifs à viandes ;
- Un développement de la filière lait par une meilleure maîtrise de la collecte, du conditionnement et de la distribution du produit et sous – produits laitiers et une bonne gestion des fluctuations saisonnières de la production ;
- Une meilleure gestion d'infrastructures et équipements d'élevage dans le cadre d'un partenariat public privé efficace ;
- Des organisations professionnelles d'élevage, au niveau de la région de Koulikoro, des filières bétail / viande et lait qui améliorent leurs capacités et qui rendent des services de qualité à leurs membres.

Résultat 1 : le rôle social et l'importance économique de l'élevage sont davantage pris en compte dans les stratégies de développement économique.

Ce résultat vise à permettre aux décideurs politiques aux niveaux communal, cercle et région à mieux appréhender l'importance et le potentiel de l'élevage pastoral et agropastoral (dans ses dimensions sociales et économiques) afin qu'ils puissent prendre des mesures adéquates pour sécuriser et promouvoir ce sous-secteur. Il permettra également de promouvoir la concertation entre les collectivités territoriales, les services techniques déconcentrés de l'Elevage, les associations d'éleveurs autour de la sécurisation des systèmes de production et l'économie pastorale conformément à la Loi d'Orientation Agricole, la loi sur la Charte Pastorale et la Stratégie de développement économique de la Région de Koulikoro. Ce résultat permettra de donner un contenu concret à la territorialisation des politiques sectorielles en matière d'élevage pastoral et agropastoral, en associant et en accompagnant les associations de producteurs aux différents niveaux de collectivités.

R1 : le rôle social et l'importance économique de l'élevage sont davantage pris en compte dans les stratégies de développement économique territorial

Produits attendus	Des schémas d'aménagement pastoraux réalisés dans un cadre concerté et inclusifs dans le respect des rôles des CT, associations des éleveurs, STD, OSC et populations locales sont disponibles et appliqués
	Les décideurs au niveau régional et local (Administration Territoriale, Collectivités Territoriales) prennent des mesures adéquates pour sécuriser les systèmes de production pastoraux et pour optimiser le potentiel économique de l'élevage ;
	Les institutions, les organisations de la société ont un accès public aux études, données statistiques et indicateurs de suivi-évaluations du secteur de l'élevage afin de mieux cerner l'importance de ce sous-secteur et comme outil d'aide à la prise de décisions

Livrables potentiels

	Une session formation organisée à l'intention des membres de tous les CLOCSAD et le CROCSAD en gestion sur la sécurisation durable des ressources pastorales / agropastorales et la gestion alternative des conflits fonciers.
	Un plan de communication adapté est conçu et mis en œuvre pour une meilleure diffusion et internationalisation par les organisations d'éleveurs, les élus locaux et les citoyens sur la charte pastorale, la loi d'orientation agricole et le Décret portant transfert des compétences aux CT en matière d'élevage et de pêche.
	Quatre cadres de concertations inclusifs sur la sécurisation des espaces pastoraux et agropastoraux renforcés ou créés responsable du processus d'établissement d'accords sociaux et conventions locales;
	Une étude sur l'analyse des potentialités / problématiques pastorales et agropastorales au niveau de bassins de production et EEP réalisée afin de faciliter la définition des stratégies d'interventions cohérentes au niveau de ces pôles de développement
	20 communes sont dotés de données numériques cartographies sur les pistes à bétail, périmètres agropastoraux et infrastructures d'élevage comme outils d'aide aux prises de décision en matière d'aménagement et de sécurisation des espaces pastoraux et agropastoraux
	le système national de suivi-évaluation et statistiques du Ministère de l'Élevage et de la Pêche (accessible sur internet au public) est testé à Koulikoro et examiné en atelier national de validation

Résultat 2 : Les capacités des principaux acteurs intervenant dans le domaine de l'élevage sont améliorées

Ce résultat vise à améliorer l'environnement institutionnel et la gouvernance des filières d'élevage au niveau local et régional en renforçant les capacités techniques et d'intervention des Services Techniques Déconcentrés de l'élevage, des Collectivités Territoriales, de la Chambre Régional d'Agriculture, les associations d'éleveurs et les interprofessions.

R2 : Les capacités des principaux acteurs et actrices intervenant dans le domaine de l'élevage sont améliorées

	Les services techniques déconcentrés de l'Elevage, au niveau régional et local assurent efficacement leurs rôles de service publics au profit des acteurs du secteur conformément à leur mandat
Produits	La Chambre Régionale d'Agriculture de Koulikoro assure pleinement son rôle de représentation, d'intervention et de dialogue politique sectoriel au niveau local et régional au profit des acteurs directs des filières d'élevage
	Des organisations d'éleveurs à la base deviennent plus fonctionnelles et engagées pour le développement de l'élevage et la défense des intérêts de leurs membres
	Des organisations professionnelles d'élevage actives et représentatives des intérêts économiques des acteurs / actrices des filières bétail / viande sont mieux structurées pour jouer leur rôle déterminant dans la gouvernance des filières d'élevage.

Résultat 3 : Les pasteurs et agropasteurs ont accès de manière durable à des services fonctionnels le long des couloirs et sur les périmètres agropastoraux

L'intervention accompagnera les acteurs locaux pour la mise en place d'infrastructures et de services fonctionnels et surtout durables en faveur de la sécurisation et du développement de l'élevage. Le choix des investissements est d'abord défini de manière rationnelle, sur base de cartographies réalisées, puis sur base de concertation avec les acteurs. L'identification des bassins de production ou d'Espaces Economiques Partagés sera une porte d'entrée pour mettre en place des expériences en termes d'intercommunalités.

R3 : La gestion collective des infrastructures de production, de transformation et de commercialisation est améliorée au profit des citoyennes et des citoyens

Produits	Des infrastructures structurantes pour le développement de l'élevage au niveau territorial sont mis en place aux endroits stratégiques et appropriés (Points d'eau, aires de repos et aires de pâturages, infrastructures et équipements d'approvisionnement en intrants, de production, transformation et mise en marché) ;
	Parcours pastoraux dégradés sont aménagés, régénérés et protégés contre les feux de brousse dans une optique d'atténuation et d'adaptation des pasteurs et agropasteurs aux

	changements climatiques ;
	Des infrastructures et équipements répondant à des besoins pratiques et stratégiques des femmes, en lien avec l'élevage et la sécurité alimentaire, sont mis en place (plateformes multifonctionnelles, centres de collecte et de transformation du lait)
	Des mécanismes de gestion transparente, efficace et durable des infrastructures publiques sont conçus et mis en œuvre dans un cadre concerté, inclusif, et dans le respect des mandats des différents acteurs impliqués.
Livrables potentiels	
	Une étude sur la capitalisation et la mise au point des mécanismes de partenariat public privé et modèles de délégation de service public pour la gestion des infrastructures et équipements réalisée
	9 périmètres pastoraux immatriculés dont 6 sont matérialisés par des bornes
	Un forage et un puit à grand diamètre réalisés au niveau de périmètres pastoraux existants
	5 parcs de vaccination et 14 postes avancés sont réalisés afin d'améliorer la couverture sanitaire assurée par les CVR existant
	Toutes coopératives et associations d'éleveurs en charge de la gestion des investissements bénéficient d'un renforcement des capacités (appui / conseil)
	4 Plateformes multifonctionnelles créées afin d'alléger les tâches des femmes
	Aires de pâturages et gites d'étapes aménagés aux endroits stratégiques d'espaces pastoraux et agropastoraux (10 puits, 200 Km balisage de pistes)
	Espaces de pâturages sauvés de feux de brousse par la réalisation de 500.000 mètres linéaires de pare feux (en travaux HIMO).
	400 ha de terres de glaciés récupérés ou régénérés grâce à des travaux de haute intensité de main d'œuvre (HIMO) et une éducation environnementale / campagnes anti-feux

Résultat 4 : les conditions de mise en marché des produits d'élevage sont améliorées au travers de chaînes de valeur créatrices de valeur ajoutée et d'emplois

Ce résultat vise à développer principalement les chaînes de valeur porteuses (« animal vif », « viandes » et lait)⁶. L'intervention mettra l'accent sur (i) l'amélioration de la gestion des troupeaux selon l'approche Champs Ecole Paysan ; (ii) la conservation et la transformation des produits et sous-produits d'élevage ; (iii) la mise en marché des produits d'élevage ; (iv) la promotion de l'entrepreneuriat agropastoral dans les filières d'élevage en général et la transformation des produits en particulier.

R4 : les conditions de mise en marché des produits d'élevage, au travers de chaînes de valeur créatrices de valeur ajoutée et d'emplois, sont améliorées

Produits	La gestion des troupeaux et de l'élevage est améliorée ;
	Les conditions de transformation et de commercialisation du lait et autres produits animaux (viande) porteurs, sont améliorées et favorisent la création d'emplois et d'auto-emploi
	Des micro- entreprises se créent et se développent dans les chaînes de valeur lait et bétail / viande
	Les tâches quotidiennes des femmes sont allégées à travers la création des Plateformes multifonctionnelles afin d'avoir plus de temps et plus d'opportunités pour développer leurs activités génératrices de revenus.
Livrables potentiels	
	Investissements structurants pour le développement de la filière bétail viande réalisés
	Une boucherie et une aire d'abattage améliore la qualité de l'hygiène alimentaire (1 raccordement au réseau d'adduction d'eau et un forage équipé de pompe à motricité humaine)
	7 marchés à bétails réhabilités (y incluant des aménagements spécifiques pour les femmes)
	11 nouvelles boucheries dans les centres urbains et marchés à bétail
	Appui / conseil aux unités d'embouche
	2 marchés à bétail (y incluant des espaces réservés aux femmes) construits
	11 aires d'abattage et aires de séchage des cuirs et peaux construits
	Investissements structurants pour le développement de la filière avicole
	200 poulaillers améliorés et des coqs Wassachés diffusés
	10 infrastructures durables pour la collecte, le traitement et la distribution du lait
	Intrants zootechniques, vétérinaires et soins de proximité accessibles
	4 nouvelles banques d'aliments bétail et services connexes hors périmètres (4 unités) installés
	3 nouveaux cabinets vétérinaires privés installés
	1 Cadre de dialogue et de concertation entre les opérateurs dans les chaînes de valeur pour dynamiser l'interprofession (Eleveurs, transporteurs, transformateurs, revendeurs,...) facilite la création de liens d'affaires entre acteurs directs des filières d'élevage
	2 groupements féminins assurent la promotion de la chaîne de valeur viande séchée (marché de niche)
	4 visites d'échanges au niveau de la sous-région permettent de prospecter des opportunités d'affaires et de business model efficaces pour le développement des chaînes de valeur
	Jeunes opérateurs privés (H/F) engagés dans la conception de leurs projets d'entrepreneuriat agropastoral soutenus en services non financier : mise en relation, appui à l'élaboration de plans d'affaires, étude de faisabilité, étude de marché, montage de dossiers de financement à coûts partagés entre promoteur, institutions de financement, projets.

⁶ La filière cuirs et peaux est déjà prise en charge par le Projet Régional de l'amélioration de la qualité des Cuirs et Peaux.

Résultat 5 : un programme de recherche-action permet de développer des innovations et de capitaliser les expériences

Ce résultat vise à développer des méthodologies et des outils tirés des expériences capitalisées dans le cadre de la mise en œuvre des programmes d'élevage. Les solutions adaptées (méthodologies, innovations technologiques) seront définies et mis à échelle (scaling up) dans le cadre des projets et programmes actuels et futurs dans le domaine de l'élevage.

R5 : un programme de recherche-action permet de développer des innovations et de capitaliser les expériences

Produits	Des méthodologies et des outils issus des expériences sont conçus et mis à disposition des partenaires dans une optique de mise à échelle ;
	Le potentiel des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication-NTIC est analysé pour proposer des solutions adaptées aux éleveurs mobiles ;
	La capitalisation des expériences de Partenariats Publics Privés pour la mise en place et de gestion de services au profit des éleveurs pastoraux aura contribué à l'élaboration de « modèles » reproductibles
	Les mécanismes de résilience et d'adaptation aux changements climatiques sont étudiés et valorisés dans un cadre partenarial ouvert (public-public, public-privé)
Livrables potentiels	
	Un business model développé sur la collecte, transformation, distribution de lait et mise en place de mini-laiteries
	Un business model développé sur le partenariat public privé la gestion d'infrastructures d'élevage
	Un rapport d'études sur le suivi de l'impact du pastoralisme sur les ressources naturelles
	Un rapport d'études d'impact des changements climatiques sur les pasteurs et le fonctionnement de la cellule familiale
	Un rapport d'étude sur la problématique du genre et des moyens concrets permettant de réduire les inégalités tout en tenant compte du poids des traditions
	Un rapport d'étude sur l'économie politique autour de la gestion des investissements structurant pour le développement de l'élevage et la promotion des filières animales en lien avec les réalités socio-anthropologiques des sociétés pastorales et agropastorales (y incluant le genre et l'analyses fines au niveau du fonctionnement des ménages dans un contexte de vulnérabilité)

4.4 PLANIFICATION OPERATIONNELLE

Résultat 1 : le rôle social et l'importance économique de l'élevage sont davantage pris en compte dans les stratégies de développement économique.

⇒ **Activité 1.1 : Elaborer un schéma d'aménagement pastoral dans un cadre participatif et inclusif**

Eléments de contexte

Les pistes de transhumance traversent la région du Nord au Sud et d'Est en Ouest. Cette mobilité du troupeau est menacée par le phénomène d'accaparement de terres, d'obstruction de voies d'accès à l'eau, aux pistes à bétail et couloirs de transhumance locaux, régionaux et internationaux. Chaque année des conflits récurrents entre agriculteurs et éleveurs surviennent avec parfois des pertes en vies humaines à cause de cette compétition pour l'accès aux ressources naturelles.

La Charte pastorale constitue le cadre légal permettant de trouver des solutions aux problèmes d'accès à la ressource, en abordant les causes fondamentales et historiques des conflits fonciers et en fournissant des mécanismes pour protéger les droits territoriaux des pasteurs afin d'améliorer les conditions de cohabitation entre ces derniers et les agriculteurs. Elle reste de manière générale insuffisamment connue, respectée et appliquée.

Le maillage des points d'eau et autres infrastructures d'élevage, en zone pastorale et sur les axes de transhumances reste incohérent : les points d'eau sont souvent situés en dehors des parcours, ce qui oblige les éleveurs à quitter les pâturages pour abreuver les animaux. Cette situation traduit la nécessité d'asseoir une stratégie cohérente d'aménagement pastoral au niveau territorial.

Description de l'activité

Cette activité va concourir à l'application effective de la Loi portant Charte pastorale au profit des détenteurs de droits que sont les pasteurs et agropasteurs. Elle permettra d'assurer la délimitation et la gestion durable d'espaces pastoraux pour le pâturage et le déplacement des troupeaux, de façon à sécuriser et à améliorer la productivité des troupeaux, tout en respectant l'environnement (parc arboré fourrager en particulier). Il s'agira d'accompagner les concertations communales et intercommunales dans le cadre de la Charte pastorale et de favoriser la mise en œuvre en tenant comptes des expériences développées par d'autres programmes (BRACED, PRAPS etc.), mais aussi des pratiques traditionnelles de déplacements des troupeaux ; respect de la préséance, du droit des tiers, respect des champs agricoles, flexibilité et assistance en fonction de la variabilité des ressources, prévention et gestion des conflits à la base.

Au cours de la première année d'exécution de l'intervention, les sous – activités suivantes sont prévus :

- Organiser une session de formation à l'intention des membres de tous les CCOCSAD, CLOCSAD et le CROCSAD en gestion sur la sécurisation durable des ressources pastorales / agropastorales et la gestion alternative des conflits fonciers ;
- Elaborer et mettre en œuvre un plan de communication adapté pour une meilleure diffusion et internationalisation par les organisations d'éleveurs, les élus locaux et les citoyens sur la Charte pastorale, la Loi d'orientation agricole et le Décret portant transfert des compétences aux CT en matière d'élevage et de pêche ;
- Mettre en place des cadres de concertations inclusifs sur la sécurisation des espaces pastoraux et agropastoraux renforcés ou créés. Ces cadres de concertations seront responsables du processus d'établissement d'accords sociaux et conventions locales.
- Réaliser une étude sur les potentialités de l'élevage dans les EEP.

Eléments de stratégies opérationnelles

Il s'agit de démarrer cette activité pluriannuelle qui exige un travail participatif de longue haleine en impliquant aussi bien les détenteurs de droits que les obligataires de droits afin de parvenir à des consensus locaux et par la suite à une matérialisation physique sur le terrain. Les acteurs impliqués sont les Collectivités territoriales, les associations des éleveurs (H/F), les Services Techniques Déconcentrés de l'Etat, la société civile et les populations locales.

⇒ **Activité 1.2 : Mettre à la disposition des décideurs locaux et de la région des informations utiles aux de décisions**

Eléments de contexte

Un important travail de géo référencement et de cartographie des infrastructures et équipements d'élevage a été réalisé dans le cadre du PRODEZEM principalement au niveau du Cercle de Nara. Un logiciel appelé « AKVO » a facilité la numérisation des données ; ce qui a permis d'établir des cartes thématiques mises à la disposition des communes de Nara. Le défi consiste à étendre cette expérience au niveau des quatre cercles tout en optimisant le logiciel et en améliorant les mécanismes de collecte des informations par tablettes avec connexion instantanée via l'internet mobile. Ce travail sera orienté principalement vers les Espaces Économiques Partagés (EEP). Ces derniers constituent un cadre physique, inter-collectivités, dans lequel les collectivités territoriales envisagent de soutenir des initiatives liées à la production, transformation, commercialisation et consommation des produits d'élevage. Cela permet de mettre en commun leurs efforts dans des projets à vocation économique.

Un système de suivi-évaluation et des statistiques des sous-secteurs Elevage et Pêche a été initié dans le cadre du PAIMEP (Projet d'Appui Institutionnel au Ministère de l'Elevage et de la Pêche). Il est actuellement en cours d'expérimentation dans la Région de Koulikoro. Ce système a été conçu à partir d'une Application informatique adaptée aux besoins identifiés et basée sur une technologie Internet. Cette application utilise des outils libres et performants couramment utilisés pour le développement d'applications Internet. Ce système de suivi-évaluation génère des informations, accessibles sur internet pour le suivi de 38 indicateurs spécifiques l'élevage, 15 indicateurs spécifiques pour la pêche et l'aquaculture et 25 indicateurs transversaux pour les deux sous-secteurs. Il utilise des tablettes pour la collecte et la transmission rapide des données. L'expérimentation de tout ce système de suivi-évaluation devra s'achever et faire l'objet d'un atelier national de validation en 2017. Le système amélioré des statistiques permet (i) la gestion et le stockage central des données ; (ii) l'accès aux données en temps réels ; (iii) des saisies en une seule fois par les agents au niveau des communes ; (iv) une Consultation et utilisation des données par plusieurs personnes en même temps à travers une fonctionnalité.

Description de l'activité

L'activité permettra d'approfondir la connaissance du potentiel d'élevage des espaces économiques partagées à travers un travail de cartographie, d'élaboration de plans de développement des filières ainsi que la mise en œuvre des outils de planification et de suivi-évaluation adaptés et accessibles aux détenteurs et obligataires de droits. Il s'agit également d'établir des accords sociaux et conventions locales de gestion apaisée des ressources naturelles tout en assurant leurs protections.

Au cours de la première année d'exécution, l'intervention va engager les sous activités suivantes :

- Poursuivre l'expérimentation et accompagner la mise en œuvre du système national de suivi-évaluation et des statistiques des sous-secteurs Elevage / Pêche (accessible sur internet au public) et sa validation officielle ;
- Elaborer des cartographies numériques des pistes à bétail, périmètres agropastoraux et

infrastructures d'élevage dans les communes cibles au niveau des Espaces Economiques Partagés ;

- Concevoir un système de prévention et de gestion des feux de brousse associant des initiatives des jeunes pour la commercialisation de la paille et du foin.

Eléments de stratégie opérationnelle

Un partenariat sera développé avec le Programme d'Appui Institutionnel du Secteur d'Elevage et de la Pêche du Ministère de l'Elevage et de la Pêche dans le cadre de la mise en œuvre de cette activité. La conception et l'expérimentation du système de suivi-évaluation permettra de : (i) transférer les systèmes de statistiques et de suivi-évaluation sur un site loué par le Ministère de l'Elevage et de la Pêche ; (ii) renforcer les capacités des agents et cadres des structures techniques et de certains acteurs clés des deux (2) sous-secteurs ; (iii) parfaire les systèmes améliorés ; (iv) créer dans le système de suivi-évaluation une matrice d'indicateurs sous-sectoriels complémentaires ; (v) créer des modules complémentaires dans la base de données du suivi-évaluation ; (vi) créer une liaison entre les deux (2) systèmes ; (vii) expérimenter les deux systèmes améliorés ; (viii) réaliser le bilan d'utilisation des deux systèmes améliorés (statistiques et suivi – évaluation).

L'équipe d'intervention accompagnera la DRPIA et ses démembrements pour réaliser un géo référencement des pistes à bétail, périmètres agropastoraux et infrastructures d'élevage. Ce travail sera réalisé de concert avec les collectivités et les associations d'éleveurs. Grâce aux nouvelles technologies de l'information des cartes digitales thématiques seront produites et diffusées au profit de ces derniers.

Résultat 2 : les capacités des principaux acteurs intervenant dans le domaine de l'élevage sont améliorées.

⇒ **Activité 2.1 Apporter un appui technique aux collectivités territoriales dans l'exercice de leurs compétences en matière d'élevage**

Eléments de contexte

Les collectivités territoriales sont chargées de promouvoir le développement économique, social, et culturel d'intérêt régional et local. À ce titre, elles ont notamment pour compétence : la conception, la programmation et le suivi des programmes de développement économique et des actions dans les domaines de la gestion des ressources naturelles et du développement du secteur rural. De façon spécifique elles sont appelées à exercer de nouvelles compétences qui leur sont dévolues dans le secteur de l'élevage conformément à la Loi d'Orientation Agricole, la Loi sur la Charte pastorale et au Décret 2015 0543 du 06 août 2015 : (i) Assurer la promotion de l'élevage pastoral par l'aménagement des parcours naturels, la lutte contre les maladies, la réalisation de points d'eau, de périmètres pastoraux et d'infrastructures d'élevage ; (ii) Prendre en compte la transhumance dans les schémas d'aménagements du territoire, conformément aux dispositions de la Charte pastorale ; (iii) Assumer la responsabilité première de la gestion des ressources pastorales. Elles peuvent en déléguer la gestion à des acteurs spécialisés ou aux usagers, s'ils sont effectivement organisés dans un cadre légal ; (iv) Elaborer et mettre en œuvre des éléments du PDSEC en matière de production, d'industries animales, d'aménagements et d'hydrauliques pastoraux ; (v) Elaborer et mettre en œuvre des conventions locales dans le domaine de l'exploitation des ressources pastorales ; (vi) Assurer la gestion des aires d'abattage, des hangars et séchoirs, des marchés à bétail, des aires et puits pastoraux ; (vii) Mettre en œuvre des programmes de formation, d'information et de communication ; (viii) Elaborer et mettre en œuvre des PDSEC en matière de protection sanitaire et du cheptel et de santé publique vétérinaire ; (ix) Assurer la gestion des parcs de vaccination ; (xi) Elaborer et mettre en œuvre des conventions de protection sanitaire du cheptel et des ressources halieutiques et

aquacoles. Dans les faits la plupart des collectivités n'ont pas encore internalisé toute l'étendue de ces nouvelles compétences qui leur sont dévolues dans le domaine de l'élevage. Bien que le processus de transfert des compétences soit bien engagé, l'exercice des compétences spécifiques ci-dessus constitue un véritable défi.

Description l'activité

L'activité consiste à accompagner les collectivités territoriales dans l'exercice des compétences qui leur sont dévolues dans le secteur de l'élevage. Au cours de la première année d'exécution, l'intervention exécutera les sous activités suivantes :

- Appui à la Commission Régionale d'identification et de recensement d'infrastructures et équipements à transférer aux collectivités territoriales ;
- Assurer la diffusion et l'appropriation des textes relatifs à leurs rôles et obligations dans le secteur de l'élevage (Loi d'Orientation Agricole, Loi sur la Charte Pastorale, Décret portant transfert des compétences aux collectivités territoriales en matière d'élevage) ;
- Elaborer un plan régional de développement des filières bétail / Viande et lait dans les Espaces Economiques partagés.
- Apporter un appui technique aux collectivités territorial dans le volet Elevage de leur de leurs PDSEC.

Eléments de stratégies opérationnelles

Cette activité sera exécutée en synergie avec l'intervention « Appui à la gouvernance locale ». La présente intervention mettra en avant les services techniques déconcentrés de l'élevage dans leurs rôles d'appui technique aux collectivités territoriales. Ce processus impliquera aussi des personnes ressources issues de l'Administration Territoriale, de l'Agence de Développement Régionale, des organisations de la société civile. L'étude sur l'analyse des potentialités / problématiques. Il sera fait appel à la consultance pour aider les collectivités territoriales et autres acteurs locaux et régionaux (services techniques, société civile notamment) dans l'analyse du potentiel / problématiques des pôles de développement pastoral / agropastoral ainsi que la définition des stratégies opérationnelles d'accompagnement.

⇒ **Activité 2.2 : Appuis aux Services Techniques Déconcentrés en charge de l'élevage (Direction Régionale des Productions et Industries Animales et Direction des Services Vétérinaires) dans l'exercice de leurs missions**

Eléments de contexte

Les Services Techniques Déconcentrés sont les parents pauvres des dernières réformes institutionnelles. Ils ont vu leurs moyens de fonctionnement se réduire progressivement, tandis que les départs à la retraite ne sont pas compensés par des recrutements. A titre illustratif, les effectifs de la DRPIA au niveau régional et local ne comprennent que 56 cadres et agents dont 10 femmes alors que les besoins additionnels en ressources humaines sont estimés à 49. Sans tenir compte des salaires, les crédits de fonctionnement alloués au titre du budget de l'Etat en 2015 pour la même Direction Régionale n'étaient que 1.852 200 FCFA (soit 2.823€). Toutes ces insuffisances en ressources et en matériels et équipements de travail limitent les capacités d'intervention des services techniques déconcentrés. Le transfert de compétences de l'Etat aux Collectivités Territoriales dans le sous-secteur de l'élevage devra s'accompagner d'un véritable processus d'appui à la déconcentration afin de garantir une territorialisation des politiques publiques effective au service des citoyens et des citoyennes.

Description de l'activité

Les appuis apportés aux Services Techniques Déconcentrés de l'élevage (Direction Régionale des Productions et Industries Animales et Direction des Services Vétérinaires) dans l'exercice de leurs missions seront orientés principalement vers (i) le renforcement transversal des capacités des agents à assumer leurs missions ; (ii) le renforcement et appuis spécifiques des services pour assumer les missions d'appui-conseil aux éleveurs, de contrôle des produits vétérinaires et d'accompagnement des campagnes de vaccination (iii) un accompagnement spécifique dans leur rôle de pilotage des cadres de concertation en matière de productions animales, en matière de santé animale et la mise en place de relations win-win avec les cabinets vétérinaires privés et enfin (iv) un accompagnement et appuis spécifiques des services en charge du contrôle qualité et contrôle sanitaire sur les marchés.

Au cours de la première année d'intervention, les sous activités qui seront engagées porteront sur :

- L'élaboration et la mise en œuvre d'un accord de subsides aux services techniques déconcentrés de l'élevage dans l'amélioration de la qualité des services publics rendus aux acteurs/ actrices de développement de l'élevage et aux collectivités territoriales ;
- Le renforcement des capacités techniques des agents au niveau local en synergie avec l'intervention renforcement des capacités ;
- Un appui à l'exercice des fonctions régaliennes du secteur élevage au niveau de la région (statistiques, suivi-évaluation, contrôles sanitaires).

Eléments de stratégie opérationnelle

L'activité sera réalisée de concert avec l'intervention « renforcement des capacités » pour tout ce qui a trait à l'ingénierie de formation et de développement institutionnel. Ces deux directions régionales assureront le portage technique de toutes les activités de cette intervention qui relèvent de leurs mandats respectifs. Ce renforcement des capacités leur permettant d'intervenir par des appuis conseils et techniques auprès des communes pour la recherche et la mise en œuvre conjointe de réponses adéquates au renforcement du développement local des filières d'élevage. Au niveau cercles et régions, les services techniques déconcentrés seront impliqués dans des appuis œuvrant au renforcement de l'articulation et de la cohérence du développement territorial, du système d'appui-conseil et de contrôle.

⇒ **Activité 2.3 : Appuis à la Chambre Régionale d'Agriculture et à ses services déconcentrés à remplir ses missions**

Eléments de contexte

La Chambre Régionale d'Agriculture dispose de compétences techniques et d'un plan de renforcement de capacités qu'elle met en œuvre. Cette structure a une bonne expérience d'appui à l'entrepreneuriat agricole et d'appui aux OPA mais ses capacités institutionnelles sont limitées pour assurer pleinement ses fonctions de représentation, de plaidoyer / dialogue sectoriel au niveau local et régional ainsi que sa mission d'intervention en faveur de la promotion des filières d'élevage.

Description de l'activité

Les appuis spécifiques qui seront apportés à la Chambre Régionale d'Agriculture et à ses services déconcentrés dans l'exercice de ses missions s'articuleront autour (i) du renforcement des capacités de la CRA dans son dialogue avec la région pour la définition et la mise en œuvre des politiques en matière d'élevage ; (ii) le renforcement des capacités de la CRA et de ses organes décentralisés en matière de gestion de conflits et maîtrise du cadre juridique, arbitrer les conflits entre éleveurs et agriculteurs ; (iii) le renforcement des capacités de la CRA et de ses organes décentralisés pour

appuyer la promotion des filières en matière d'élevage à travers notamment un appui aux organisations professionnelles d'élevage. Au cours de la première année, les sous – activités suivantes seront engagées

- Elaboration d'un accord de subside pour l'appui à la Chambre d'Agriculture;
- Formation en gestion alternative des conflits et plaidoyers ;
- Formation sur les droits des sociétés coopératives selon l'acte uniforme de l'OHADA
- Appui à la structuration des organisations professionnelles d'élevage ;
- Appui à la dynamisation de la représentation régionale et locale de l'interprofession bétail / viande.

Eléments de stratégie opérationnelle

L'intervention s'inscrira dans le cadre du plan de renforcement des capacités de la Chambre Régionale d'Agriculture en se focalisant principalement sur l'appui à la structuration des organisations professionnelles des filières d'élevage, l'entrepreneuriat rural et les concertations et dialogues au niveau local et régional. Cet appui se fera tant au niveau local que régional.

⇒ **Activité 2.4: Renforcer les capacités des organisations d'éleveurs**

Etat des lieux

Dans la Région de Koulikoro, les organisations professionnelles d'éleveurs revêtent quatre formes à savoir : (i) la forme associative ; (ii) la forme coopérative non conforme à la Loi OHADA et (iii) la forme comité de gestion et (iv) l'interprofession bétail / viande. Toutes ces organisations ont fait l'objet d'une analyse diagnostic au niveau du Cercle de Nara facilitant ainsi le ciblage des actions prioritaires à mettre en œuvre pour améliorer la fonctionnalité de ces structures, leur viabilité financière et la qualité des services rendus aux membres.

Description de l'activité

Les capacités des organisations d'éleveurs seront renforcées afin qu'elle puissent mieux contribuer à l'élaboration des politiques et stratégies en matière d'élevage pastoral. Ces appuis seront orientés vers (i) le renforcement institutionnel des organisations d'éleveurs pastoraux au niveau de la vision et des stratégies de plaidoyer ; (ii) le renforcement des capacités organisationnelles et de communication, avec un accent mis sur la redevabilité des élus vis-à-vis de leur gestion et la qualité des services rendus à leurs membres; (iii) un travail particulier sur la représentativité des femmes au sein des organisations, avec des parcours individuels d'accompagnement et (iii) renforcer l'émergence de structures interprofessionnelles afin d'améliorer la gouvernance des filières. Au cours de la première année, les sous – activités suivantes seront engagées :

- Mapping des associations pastorales et agropastorales avec l'appui méthodologique et technique de l'intervention renforcement des capacités,
- Appui / conseil aux mécanismes de concertations, de coordination et de dialogue des organisations d'éleveurs

Eléments de stratégie opérationnelle

L'appui à la structuration et au renforcement d'organisations de pasteurs/agropasteurs se fera d'une façon différenciée selon le type d'organisation. Ainsi, les usagers d'un périmètre pastoral, dans la perspective de l'organisation durable de la gestion de l'exploitation des ressources naturelles de leur périmètre et des infrastructures qu'il renferme, gagneront à se structurer dans une OP de type coopératif. Ce statut constitue certainement dans ce cas un modèle économique mais également démocratique de gestion fondé sur des valeurs de responsabilité, de solidarité et de transparence qui

seront un gage de durabilité et une interface crédible avec les collectivités locales pour une concertation soutenue. En revanche, d'autres groupes d'éleveurs, moins liés par la gestion commune de ressources, d'infrastructures ou d'activités économiques collectives vont être renforcés par rapport à leur capacité de représentation, de négociation ou de plaidoyer. Une meilleure coordination entre les acteurs des chaînes de valeur des produits animaux sera recherchée afin d'améliorer la gouvernance des filières. Le développement des interprofessions bétail / viande dans la Région de Koulikoro et l'émergence de table filières ou une structure interprofessionnelle de la filière lait seront assurés.

Résultat 3 : Les pasteurs et agropasteurs ont accès de manière durable à des services fonctionnels le long des couloirs et sur les périmètres agropastoraux

⇒ **Activité 3.1 : Mettre en place des infrastructures de base (Points d'eau, aires de repos et aires de pâturages) aux endroits stratégiques**

Eléments de contexte

La problématique de l'accès à la ressource en milieu pastorale dépend moins de la disponibilité des ressources que de la répartition spatiale des infrastructures d'hydraulique pastorale. En effet, on observe une dichotomie relativement constante entre points d'eau et pâturages : là où il y a des pâturages, il y a peu ou pas d'eau, et là où existe l'eau en abondance (eaux pérennes), il n'y a pas de pâturages. L'enjeu de l'aménagement pastoral est de ce fait de concilier ces deux facteurs pour un développement harmonieux de l'élevage. Dans le cadre du PRODEZEM, quatre périmètres agropastoraux ont été réhabilités et 3 nouveaux périmètres ont été mis en place, pour une surface totale de pâturage dépassant les 130.000 hectares. Chaque périmètre accueille en saison sèche 4.000 bêtes par jour. La durabilité de ces investissements constitue un défi à relever : financement et personnes ressources pour les réparations / entretiens et pour le suivi technique et managérial ; respect des droits d'accès ; gestion transparente des comités ; absence de contrôle régalien et de redevabilité...). Certes, des mesures complémentaires ont pu renforcer cette approche de sécurisation des ressources pastorales avec l'implication des organisations d'éleveurs dans l'évaluation systématique des capacités d'accueil en bétail des périmètres pastoraux en prévision des dégradations par surpâturage. Les résultats obtenus sont probants : les parcours accueillent le bétail de 180 à 240 jours pendant la période sèche, soit 120 jours de plus que les années précédentes.

Description de l'activité

Le développement de périmètres pastoraux (réhabilités ou créés) gérés de manière durable, transparente et concertée peut constituer un gage de stabilité essentielle en matière de gestion de l'espace pastorale, ainsi qu'un renforcement de l'avantage comparatif dont recèle en son sein le contexte pastoral sahélien et ses filières de productions animales. Les aménagements pastoraux seront axés principalement sur le maintien d'un potentiel fourrager en saison sèche par (i) une lutte renforcée contre les feux de brousse ; (ii) la régénération des parcours pastoraux dégradés et (iii) la mise en place de points d'eau. Cela permettra à la majorité du cheptel d'exploiter des zones beaucoup plus vastes, ce qui réduirait les conflits, le surpâturage et garantirait un meilleur état des animaux. En outre, ces points d'eau permettraient d'assurer un accès à l'eau potable pour une population élargie. Ainsi des aires de pâturages et gîtes d'étapes seront aménagés aux endroits stratégiques d'espaces pastoraux (création de nouveaux points d'eau, balisage de pistes). Des pare-feu seront réalisés à l'intérieur et hors périmètres pastoraux afin de préserver le disponible fourrager. Enfin des terres dégradées et glacis seront régénérées grâce à des travaux à haute intensité de main d'œuvre.

Au cours de la première année de mise en œuvre de l'intervention, les chantiers suivants seront engagés :

- Appui à l'immatriculation, dans le cadastre de l'Etat de tous les Périmètres Pastoraux de la Région ;
- Les périmètres pastoraux existant seront réhabilités et consolidés afin de créer les meilleures conditions de leur durabilité ;
- Concevoir et mettre un système de prévention et de gestion des feux de brousse associant des initiatives des jeunes pour la commercialisation de la paille et du foin.
- Réalisation d'une étude permettant de concevoir, dans un cadre participatif et inclusif, des mécanismes de partenariat public privé et des modèles de délégation de service public pour la gestion des infrastructures et équipements sur la base des leçons d'expériences développées dans les zones pastorales et agropastorales au Mali ;
- Finaliser les études techniques et réaliser des études d'impact environnemental nécessaires préalables à la réalisation d'investissements importants (aménagement pastoraux notamment).

Eléments de stratégie opérationnelle

L'attention sera surtout portée sur la qualité des processus pour la mise en place des infrastructures, la finalité n'étant pas de livrer des infrastructures, mais des services fonctionnels et accessibles de manière durable. La mise en place de ces services est considérée comme une porte d'entrée pour renforcer les capacités des acteurs à assurer leurs rôles et mandats autour de projets concrets. Il s'agit notamment d'accompagner : (1) les collectivités dans leurs rôles de maîtres d'ouvrage, (2) les services techniques dans leurs missions d'accompagnement de la maîtrise d'ouvrage et de contrôle, (3) les organisations d'usagers dans l'exercice de leurs missions de gestion du service et/ou d'entretien de l'infrastructure. La réalisation d'études de faisabilité techniques, sociales et financières préalables à la concrétisation des investissements est absolument nécessaire. La capitalisation sur les choix techniques et les modes de gestion doit cependant permettre de réaliser des économies d'échelle et de réduire le temps de mise en place, tout en évitant les erreurs de conception. Des modalités et modèles de Partenariats Publics Privés adaptés aux réalités du terrain et aux types d'investissement seront établis (Voir R4).

La préservation de l'environnement et le potentiel d'amélioration de la résilience des populations face aux changements climatiques sont analysés de manière systématique lors du choix des investissements. Ces choix prennent en compte la situation actuelle en matière de répartition des infrastructures, mais considèrent également les projections en matière d'évolution de la pluviométrie.

La création de tout nouveau périmètre n'est envisageable que là où toutes les études techniques préalables sont disponibles car le processus mise en place de tels investissements et leur fonctionnalité dépasse une période de 4 ans. En revanche la stratégie d'intervention sera orientée vers (i) la lutte contre les feux de brousse et (ii) un meilleur maillage des points d'eau. Cela permettra de valoriser et d'optimiser les ressources pastorales disponibles tout en limitant un impact environnemental négatif (surpâturages).

⇒ **A.3.2 : Améliorer l'accès aux aliments bétail pour les éleveurs pastoraux**

Eléments de contexte

Les pasteurs et agropasteurs ont un problème d'accessibilité financière et géographique aux intrants zootechniques (aliment bétail, compléments minéraux, fourrage). Pendant la saison sèche, l'accès à ces intrants devient crucial pour limiter les pertes de poids, maintenir une production laitière minimale essentielle à la croissance des jeunes animaux et permettre des activités d'embouche

(engraissement), notamment de petits ruminants (moutons).

En effet les réseaux de point de vente de ces intrants zootechniques géographiquement trop éloignés, défavorisent les zones pastorales. De plus la capacité financière mobilisable des producteurs individuels est trop restreinte, leur niveau d'information et leur capacité d'influence également trop faible pour permettre de grosses commandes mutualisées, d'où une capacité réduite de négociation avec les fournisseurs. La dépendance vis-à-vis des commerçants locaux est grande, ceux-ci répercutant pleinement les augmentations de prix pour les intrants importés, tels que le son de blé.

Tant que cette situation perdurera, l'investissement des agropasteurs dans l'embouche restera limité et cette dynamique à fort potentiel économique sera étouffée. La disponibilité permanente d'intrants d'élevage au niveau des BAB de proximité contribue donc à une amélioration des productions animales chez les éleveurs et permet de les inscrire dans une dynamique des filières animales en améliorant les performances des animaux afin de répondre aux besoins des marchés.

Aussi, il s'avère intéressant de rapprocher les BAB des périmètres pastoraux afin qu'ils deviennent de véritables pôles de production animale.

L'expérience de mise en place de banques d'aliments bétail dans le Cercle de Nara a été probante. Au niveau des sociétés coopératives assurant la gestion de onze Banque d'Aliment Bétail, le stock de départ s'est déjà renouvelé avec un taux moyen de 236%.

Description de l'activité

L'activité consiste à construire, équiper des Banques d'Aliments Bétail et d'en assurer l'approvisionnement. Ainsi un fonds de roulement se met en place et garanti la disponibilité et l'utilisation de l'aliment bétail (aliment bétail, pierres à lécher, blocs multi nutritionnels etc.) en saison sèche pour les éleveurs. Ce qui leur permet, entre autres, de pratiquer l'embouche et d'augmenter la production laitière des vaches et des petits ruminants. Au cours de la première année d'exécution, l'intervention mènera les sous activités suivantes :

- L'appui à l'émergence des structures de gestion ;
- la construction de banques d'aliment bétail ;
- l'équipement des banques d'aliment bétail ;
- la mobilisation d'un fonds de roulement pour achat d'aliment bétail.

Éléments de stratégie opérationnelle

La mise en place de Banque Aliments Bétail (BAB) et de services connexes, qui inclut le choix géographique raisonné des implémentations, la réalisation des études techniques, le choix du dispositif organisationnel, le plan d'affaires... Par ailleurs un renforcement des capacités des organisations en charge de la gestion des BAB s'avère nécessaire: capacités de gestion, gouvernance des organisations, négociation avec les institutions de microfinance. Dans le cadre de la recherche d'une économie d'échelle, des initiatives de création d'un réseau des BAB seront soutenues afin d'assurer des achats groupés et de renforcer les capacités de négociation des éleveurs avec les industries agro-alimentaires spécialisées en alimentation du bétail.

⇒ **A.3.3 Améliorer l'offre de services en matière de santé animale**

Éléments de contexte

Le réseau de santé animale de proximité (RSAP) vise à : (i) assurer un service de santé animale de proximité de qualité en zones rurales ; (ii) lutter contre l'automédication et les médicaments de la fraude et de la contrefaçon ; (iii) améliorer la couverture sanitaire du bétail ; (iii) faire participer les éleveurs à la prise en main de la santé animale de leur bétail et (iv) assurer une coordination durable

de tous les acteurs de la santé animale au sein du cercle.

Ce dispositif contribue à la réduction des mortalités et la diminution des pertes économiques dues aux maladies infectieuses comme la péripneumonie contagieuse bovine (PPCB), la brucellose, la tuberculose, la pasteurellose, la pseudo peste aviaire (PPA), etc. Les parcs de vaccination sont également des outils indispensables d'ancrage de la couverture sanitaire en zone pastorale. La couverture sanitaire en zones pastorale et agropastorale n'est pas aisée à mettre en œuvre. Les zones sont peu dotées en aménagements/équipements permettant de faciliter le regroupement des troupeaux et la mise en œuvre des opérations de prophylaxie.

Dans la Région de Koulikoro, on dénombre à peu près 45 structures vétérinaires dont 6 à Nara, 4 à Banamba, 6 à Dioila, 4 à Kolokani, 16 à Kati, 7 à Koulikoro et 2 à Kangaba. Sur ces 45 structures vétérinaires, 14 Centres vétérinaires Ruraux. Le défi majeur reste la fonctionnalité et la durabilité de ces structures installées afin d'assurer une plus grande couverture sanitaire tout en réduisant les inégalités d'accès.

Description de l'activité

Dans un contexte de déficit en ressources humaines liées à la santé animale, l'approche d'appui de mise en place de Cabinets Vétérinaires Ruraux permet de rapprocher les pasteurs et agropasteurs d'une offre de service sanitaire de qualité et d'améliorer la couverture prophylactique. L'activité consiste à : (i) appuyer l'installation de Cabinets Vétérinaires Ruraux (CVR) ; (ii) à assurer l'encadrement d'éleveurs relais répartis entre les CVR ; (iii) et enfin l'organisation d'un cadre de concertation sur la santé animale de proximité. Il s'agit de bâtir un véritable Partenariats Publics Privés à travers cette activité qui implique beaucoup de concertations locales entre les acteurs, notamment les collectivités territoriales, les services techniques déconcentrés et les associations d'éleveurs.

La réalisation d'un certain nombre de parcs de vaccinations dans la région de Koulikoro pertinemment répartis, pourrait sensiblement renforcer l'installation des réseaux de CVR en rendant plus accessibles le cheptel à vacciner. Cela faciliterait autant pour les vétérinaires mandataires que pour les pasteurs les contraintes de contention et pourrait avoir un impact direct sur les taux de couverture sanitaire et sur la consolidation de la viabilité des CVR. Au cours de la première année d'exécution, les sous activités, suivantes, seront engagées :

- Réaliser une étude de capitalisation approfondie des expériences de Cabinets Vétérinaires Ruraux existant dans la Région de Koulikoro ;
- Réaliser une étude sur le maillage en structures vétérinaires dans la Région de Koulikoro ;
- Elargir les capacités d'intervention des CVR existants à travers l'installation des techniciens privés d'élevage comme maillon indispensable pour toucher des zones pastorales les plus reculées et réduire ainsi les situations d'inégalités d'accès aux services vétérinaires ;
- Créer de nouveaux parcs de vaccination;
- Remplacer des postes de vétérinaires privés vacants dans la zone d'intervention.

Eléments de stratégie opérationnelle

L'activité sera réalisée en partenariat avec Vétérinaires Sans Frontières – Belgique (VSF-B) et son partenaire l'ONG Initiatives Conseils Développement (ICD) qui ont accumulé une longue expérience dans l'accompagnement des réseaux de santé animale de proximité au Mali et dans la sous-région.

⇒ **A.3.4 Mettre en place des plateformes multifonctionnelles afin d'alléger les tâches des femmes**

Eléments de contexte

Le Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille vient de lancer une nouvelle phase d'un Programme National plateforme multifonctionnelle pour la lutte contre la pauvreté 2017 – 2027 avec le concours de l'Etat malien et des partenaires techniques et financiers. Il s'agit de la diffusion de modules d'équipements multidimensionnels (Plateforme multifonctionnelle) permettant l'accès à la force motrice et subséquemment à l'électricité et à l'eau potable. Ces plateformes contribuent à l'allègement des tâches des femmes afin de leur permettre un gain de temps pour se consacrer aux activités productives notamment l'élevage. Le concept « plateforme multifonctionnel » a été développée, avec l'appui du PNUD, depuis plusieurs années au Mali et fait actuellement tâche d'huile dans la sous-région (Sénégal, Burkina Faso et Niger notamment).

Description de l'activité

Le concept de « plateformes multifonctionnelles » consiste à développer une offre énergétique en milieu rural. L'énergie fournie généralement par un moteur diesel, sert essentiellement à transformer les produits agricoles. La transformation des produits agricoles étant traditionnellement une activité réservée aux femmes, ces plateformes contribuent à l'allègement des tâches des femmes (en dépense d'énergie musculaire) et l'augmentation de la production locale.

Il s'agit d'installer dans des villages ou chef lieux de Cercles des plateformes multifonctionnelles, génératrices d'énergie nécessaire pour les activités génératrices de revenus et l'allègement des tâches des femmes. Il s'agit d'équipements de transformation de céréales et de production d'énergie nécessaire à des activités rémunératrices.

Au cours de la première année d'exécution, les activités suivantes seront entreprises :

- Elaboration d'une convention de partenariat et d'appui avec la Direction Régionale de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille ;
- Choix des sites d'intervention et des modules adaptées et utilisant l'énergie solaire ;
- Mise en place de plateformes multifonctionnelles.

Eléments de stratégie opérationnelle

Le portage technique de cette activité sera assuré par la Direction Régionale de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille en relation avec le Programme National plateforme multifonctionnelle. Dans le cadre de la protection de l'environnement et de l'atténuation des effets de changements climatiques, il sera promu l'utilisation de l'énergie solaire en lieu et place de l'énergie thermique. Au-delà de l'allègement des tâches des femmes, la mise en place des plateformes doit être orientée vers des activités génératrices de revenus pour les femmes afin d'en assurer l'entretien et en garantir la durabilité de ces investissements.

Résultat 4 : les conditions de mise en marché des produits d'élevage sont améliorées au travers de chaînes de valeurs créatrices de valeur ajoutée et d'emplois

Le développement des chaînes de valeurs sera soutenu essentiellement dans les espaces économiques partagés ou bassins de production afin de maximiser sur les effets d'entraînement en matière de croissance économique durable. Il s'agit des zones à fortes potentialités de développement des productions agropastorales ciblées et des métiers connexes permettant de structurer des filières qui garantissent un partage plus équitable de la valeur ajoutée entre les opérateurs des différents segments et assurant ainsi la durabilité des investissements réalisés dans le cadre de cette intervention. Le choix de ces bassins de production s'aligne aux orientations stratégiques de la Région en matière de Développement Economique Régional. Il s'avère nécessaire de se concentrer sur un ou deux Espaces Economiques Partagés (sur les 5) afin de maximiser l'impact de l'intervention. Ce choix devra se faire sur la base des critères suivants : (a) existences de potentialités agro-climatiques de valorisation des productions agropastorales dans les filières bétail / viande et lait ; (b) la dynamique des exploitations agropastorales existantes et leur potentiel d'expansion ; (c) les opportunités commerciales (réseau routier et proximité des marchés potentiels) et de développement des métiers connexes le long des chaînes de valeurs identifiées ; (d) les possibilités d'intégration des activités agricoles et d'élevage ; (e) l'existence des structures d'encadrement, de suivi et de formation aux métiers agropastoraux ; (f) l'existence d'infrastructures rurales de base ou des interventions projetées pour leur développement offrant un cadre de vie favorable pour les jeunes.

⇒ A.4.1 Améliorer la gestion des troupeaux à travers l'embouche

Etat des lieux

Pour la filière bétail viande, les performances des maillons de la commercialisation et de la transformation des produits de l'élevage sont liées aux systèmes de production largement dominés par des systèmes extensifs dont la rentabilité dépend de la ressource. En effet, le marché national et sous régional du bétail en pleine mutation, devient de plus en plus exigeant en termes de conformation, d'âge des animaux et de qualité de la viande. Il exige de plus en plus des animaux sains, plus jeunes et plus musclés. Cette exigence du marché pourra se révéler extrêmement bénéfique pour l'élevage dans les zones sahélo-soudaniennes du fait d'un renforcement de l'articulation entre le maillon naisseur transhumant et les élevages des zones agropastorales à la faveur de meilleures conditions de négociation et de transactions. Il y a donc une opportunité intéressante pour les agropasteurs qui pourraient passer d'une embouche bovine traditionnelle consistant systématiquement à « faire du gras » avec des animaux âgés ou de réformes (7 ans et plus...) à une embouche/engraissement d'animaux plus jeunes (2-3 ans). Cependant un certain nombre de facteurs limitent des opérations d'embouche : (i) niveau technique des producteurs encore insuffisant ; (ii) les contraintes alimentaires liées au fait que l'embouche repose trop sur l'utilisation de sous-produits agro industriels dont les disponibilités (notamment pour le tourteau de coton) et les coûts risques d'hypothéquer des opérations d'embouche ; (iii) l'embouche ovine familiale et commerciale apparaît trop dépendante de la fête de Tabaski, de la période des mariages groupés avec des risques de saturation du marché.

Description de l'activité

Cette activité consiste à renforcer les capacités techniques, des pasteurs et agropasteurs (H/F) dans les domaines des pratiques d'alimentation et de l'embouche paysanne orientée vers les demandes et exigences des marchés. Les éleveurs pasteurs et les agropasteurs professionnels de l'embouche bénéficieront de conseils techniques spécialisés et de conseil de gestion et d'accès aux marchés.

L'objectif étant de faire évoluer les stratégies d'embouche afin qu'elles soient plus génératrices d'une valeur ajoutée mieux répartie aux bénéficiaires pasteurs et agropasteurs et autres acteurs directs des filières d'élevage.

Au cours de la première année d'exécution, l'intervention exécutera les sous activités suivantes :

- Formation intensive des maîtres formateurs et éleveurs relais sur l'approche Champs Ecole Paysans ;
- Renforcement des compétences techniques et de gestion économique des producteurs et productrices : calcul du coût de revient des animaux embouchés, meilleure connaissance des maladies et des besoins en prophylaxie préventive, sélection positive en matière de génétique, diffusion d'innovations techniques au sein des groupements encadrés par les Eleveurs Relais et lutte contre la consanguinité... ;
- Appui aux initiatives d'embouche ovine et bovine (services non financiers notamment pour la préparation des dossiers de recherche de financement) ;
- Mise en relation des coopératives, GIE et associations d'éleveurs avec la BNDA qui dispose d'une ligne de crédit « Fonds d'Embouche ». Des institutions de microfinance (Kondo Jiguima, Nyessiguiso, Jigiyasoba) qui financent aussi des crédits individuels ou de groupes.

Eléments de stratégie opérationnelle

Il s'agit donc de promouvoir des stratégies d'embouches raisonnées visant en particulier à valoriser davantage la commercialisation d'animaux plus jeunes. Cette évolution des stratégies reposerait sur le principe avéré qu'en embouche, plus jeunes sont les animaux, meilleurs sont leurs gains de poids vif et leurs indices de consommation. L'éleveur a donc intérêt à exploiter les animaux plus précocement au lieu de les mettre à l'embouche à partir ou après l'âge de maturité. A travers cette évolution, l'autre objectif recherché est donc également de faire glisser la valeur ajoutée du spéculateur aux producteurs : le pasteur vend un animal plus négociable à meilleur prix et ensuite l'éleveur emboucheur engraisse un animal mieux conformé, plus lourd et donc plus avantageusement commercialisable.

⇒ **A.4.2 : Mettre en place un système de commercialisation des produits qui prendra en compte la chaîne de la collecte à la transformation du bétail/viande, sa distribution au consommateur et l'exportation vers les pays voisins.**

Eléments de contexte

La Région de Koulikoro, qui est vaste, reste relativement enclavée malgré la proximité de la capitale. Les grandes zones de productions pastorales sont éloignées des grands centres de consommation et la commercialisation des produits est handicapée par l'état des routes, la disponibilité des moyens de transport et leur coût exorbitant. Les marchés de collecte, de regroupement ou terminaux de la région de Koulikoro sont pour la plupart insuffisamment équipés et dans des états de délabrement avancé, ne jouant pas pleinement leur rôle de pôle de développement économique dans des zones où souvent les transactions du bétail représentent l'essentiel des recettes pour les communes. Le manque d'attractivité des marchés dû à l'absence de tous services (eau, aliment bétail, aires de repos ombragées) aux usagers éleveurs ou commerçants, occasionnent un manque à gagner important qui affecte l'activité économique locale autant que celle de la filière. Pourtant, les expériences de marchés rénovés démontrent leur capacité à générer un surplus important d'affluence, de transactions et de revenus. Le manque d'infrastructure et d'équipement approprié de conservation et de transformation (aires d'abattages, aire de séchage, points de collecte

laitière, chaîne du froid...) entraîne une faible valorisation des sous-produits d'abattage (lait, cuirs et peaux notamment) qui limite grandement aujourd'hui les possibilités de développement local de ces sous-filières et leur capacité à générer de l'emploi et de la valeur ajoutée.

Description de l'activité

La transformation et la valorisation des produits et sous-produits des filières d'élevage devraient être beaucoup plus au cœur de l'économie régionale. Des investissements stratégiques sont nécessaires pour répondre aux exigences qualitatives et quantitatives croissantes du marché avec un renforcement de la chaîne de valeurs des produits animaux, tout en apportant une satisfaction en termes de qualité aux consommateurs. En termes d'abattage, la création et / ou la réhabilitation pourrait concerner Koulikoro et un certain nombre de villes secondaires de la région. Cela devra concerner les points cruciaux des aires d'abattages essentiels à l'hygiène, la salubrité et la bonne valorisation des sous-produits. Il s'agira en l'occurrence du renforcement de l'adduction d'eau, de la réfection des surfaces d'abattage et de l'équipement systématique en crochets afin de généraliser l'éviscération suspendue des carcasses évitant que la viande ne soit souillée, permettant une inspection plus aisée et la récupération dans de meilleures conditions des peaux. L'amélioration des conditions de commercialisation de la viande passe aussi par des investissements structurants en équipements et infrastructures marchands.

Au cours de la première année d'exécution, l'intervention mènera les activités suivantes de mise en place d'infrastructures et équipements de production et de transformation au niveau de la filière bétail / viande :

Au titre d'Infrastructures de production

- Réalisation d'une étude technique, économique et d'impact environnemental pour la création ou la réhabilitation des abattoirs et aires d'abattage dans le Cercle de Koulikoro ;
- Etudes techniques pour la réhabilitation et la création d'aires d'abattage dont une aire d'abattage améliorée au niveau de la commune de Koulikoro couplé à un marché à bétail.
- Promotion de l'aviculture villageoise : poulaillers et coqs wassatché

Au titre d'infrastructures de transformation et de consommation

- Construction d'Etals / kiosques de boucherie avec crochets et réservoirs d'eau ;
- Réhabilitation d'abattoirs séchoirs au niveau de la zone d'intervention et construction d'une aire d'abattage améliorée au niveau de la Commune de Koulikoro ;
- Boucheries ;
- Rôtisseries ;
- Séchoirs à viande ;
- Unités de collecte de peaux dotées de bassins de lavage et de dispositifs de séchage ;
- Formation des bouchers.

⇒ **A.4.3 : Assurer la réhabilitation des marchés à bétail afin de favoriser des meilleures conditions d'échanges sur les marchés à bétail**

Eléments de contexte

Les marchés de collecte, de regroupement ou terminaux de la région de Koulikoro sont pour la plupart insuffisamment équipés et dans des états de délabrement avancé, ne jouant pas pleinement leur rôle de pôle de développement économique dans des zones où souvent les transactions du bétail représentent l'essentiel des recettes pour les communes. Le manque d'attractivité des marchés dû à l'absence de tous services (eau, aliment bétail, aires de repos ombragées) aux usagers éleveurs ou commerçants, occasionne un manque à gagner important qui affecte l'activité économique locale autant que celle de la filière. Pourtant, les expériences de marchés rénovés démontrent leur capacité à générer un surplus important d'affluence, de transactions et de revenus. Le nombre d'acteurs présents autour de la commercialisation du bétail est révélateur du volume d'emplois et de revenus créés par l'activité (producteurs, intermédiaires de vente, convoyeurs, bouchers, transformateurs, tanneurs, commerçants patentés ou pas...). Cela ne s'arrête d'ailleurs pas autour du marché mais se poursuit jusqu'aux activités connexes à la filière (femmes restauratrices, chargeurs de téléphone, taxi motos, transporteurs...).

Description de l'activité

Cette activité vise à réhabiliter des marchés à bétail au niveau des Cercles d'intervention et la création d'un marché à bétail au niveau de la Commune de Koulikoro afin de dynamiser les transactions du cheptel dans la région de Koulikoro dans un cadre sécurisé et attractif. Les marchés de collecte ou de regroupement identifiés pourront offrir à leurs usagers des services (eau, aires de repos, latrines, enclos, aliments bétail...). Ils seront dans une dynamique de pôles de développement économique favorisée par l'augmentation de l'affluence des vendeurs et acheteurs, des animaux présentés, des transactions et comme corollaires des recettes, de la création d'activité et de revenus. Par ailleurs des modalités de gestion paritaire des infrastructures seront définies sur la base d'un processus de concertation qui commence en amont de la construction ou de la réhabilitation. Les acteurs doivent être associés à la démarche dans laquelle ils avanceront ensemble, de la localisation au choix de l'infrastructure jusqu'à son mode de gestion en formalisant chacune des étapes de la concertation pour arriver à des accords sociaux et des accords parties.

Au cours de la première année, l'intervention mènera les sous activités suivantes :

- Réhabilitation fonctionnelle de marchés à bétail et développement de services périphériques : Les retombées d'un marché dépassent les seules transactions liées au bétail et peuvent en faire un vrai pôle de développement économique. L'analyse des opportunités sera considérée de manière globale, avec des études de faisabilité socio-économiques prenant en compte le potentiel de création d'emplois, le potentiel de ressources fiscales, de potentiel pour le développement de chaînes de valeurs.
- Construction d'un marché à bétail au niveau de la Commune de Koulikoro ;
- Accompagnement des producteurs et productrices dans la recherche de marchés porteurs et sécurisés, et renforcement des capacités des groupements à tisser des liens contractuels avec d'autres acteurs dans les filières.
- Amélioration du dialogue et la concertation entre les opérateurs dans les chaînes de valeurs pour dynamiser l'interprofession (Eleveurs, transporteurs, transformateurs, revendeurs,...).

- Renforcement du Systeme d'Information sur le Marchés à bétail⁷ qui suit 31 marchés au Mali dont 3 dans la Région de Koulikoro. Il s'agit d'un système qui utilise les NTIC pour collecter, transmettre, traiter et analyser les données sur les marchés à bétail à travers des serveurs et GSM. Ce système vise à améliorer la commercialisation du bétail au Mali en aidant les professionnels (Eleveurs, marchands) à prendre de bonnes décisions (en matière de commercialisation) en mettant à leur disposition en temps réel des informations fiables. Faute de financement nécessaire, ce système connaît des difficultés de fonctionnement. Les radios rurales sont également des outils important pour la diffusion de l'information au niveau des pasteurs et agropasteurs.

Eléments de stratégie opérationnelle

Les réhabilitations/réalisations d'infrastructures de commercialisation et de transformation doivent être saisies comme une opportunité de structurer les acteurs et d'aboutir à des modes de gestion paritaire efficaces qui permettront de faire de l'aval la pompe amorçant le développement de la filière locale. Un appui aux collectivités territoriales dans la conception des mécanismes de partenariat public privé sera conçu. Le caractère paritaire des modalités de gestion sera appuyé de manière à répondre pour les collectivités locales à un souci de recouvrement des recettes auxquelles lui donne droit la législation en vigueur qui concerne la décentralisation. Pour les acteurs de la filière, il s'agira de s'impliquer dans la gestion d'un outil qui devra fournir des services aux usagers et être entretenu, amélioré et valorisé au bénéfice du développement de la filière. Si les objectifs des uns et des autres ne sont pas fondamentalement opposés, ce sont les modalités qui feront l'objet de divergences et dont la négociation devra être appuyée par l'intervention.

⇒ **A.4.4 Améliorer la collecte, la conservation, la transformation et la distribution du lait et produits laitiers**

Eléments de contexte

Les importations des produits laitiers au Mali constituent le sixième poste le plus important dans la balance commerciale des produits agricoles du pays (plus de 16 milliards de francs CFA en 2012). La production nationale effectivement commercialisée, en 2012, est estimée à 2 millions de litres commercialisables alors que les importations de poudre de lait sont estimées à 97 millions de litres durant la même période. Le disponible laitier de la Région de Koulikoro est estimé, en 2015, à 66.871 tonnes de lait.

Dans la Région de Koulikoro, la filière lait est confrontée à des contraintes multiples au niveau de la production, de la transformation et de la commercialisation. En effet la production de lait (autoconsommée à près de 74% par les ménages) est saisonnière à cause des contraintes liées principalement à la qualité de l'alimentation du bétail en saison sèche. Le faible niveau de transformation et de commercialisation de lait s'explique par :

- des capacités insuffisantes de collecte, de conservation et de transformation de lait : très peu de centres de collectes et de mini-laiterie existants et le caractère saisonnier de la production accentué par l'éloignement des troupeaux en période hivernale (pic de production) vers des zones de peuplements plus éloignés des grands centres de consommation augmentant ainsi les coûts d'approvisionnement des zones de consommation (coûts de transport);

⁷ Ce système est également appelé « LMIS » (Livestock Market Information Système). Il a été mise en place depuis 2008 par la DNPIA et l'Observatoire du Marché Agricole. Cet observatoire, sous tutelle de l'APCAM, qui est la structure nationale de collecte, de traitement et de diffusion des informations commerciales sur les trois sous-secteurs du Développement Rural (agriculture, élevage et pêche)

- une faible structuration de l'amont de la filière qui impacte négativement les capacités de négociation des producteurs face aux transformateurs (mini-laiteries) ;
- une faible disponibilité d'aliments concentrés pour les laitières afin qu'elles puissent produire davantage de lait en saison sèche notamment;
- la concurrence du lait importé et des produits de sa transformation ;
- la faiblesse du réseau de distribution de lait local et ses produits dérivés.

Pourtant il y a de réelles opportunités de développement de la filière lait au regard de l'existence d'une demande de marchés périurbains, de l'existence de bassins laitiers ainsi que des races de zébus (zébu Maure et zébu Azawak) qui sont reconnues comme principales races laitières locales. La transformation et la commercialisation du lait et sous-produits laitiers étant généralement assurée par les femmes, la filière lait offre l'opportunité d'assurer l'autonomisation économique de ces dernières grâce à l'amélioration des méthodes et techniques de collecte, conservation, transformation et distribution du lait et sous-produits laitiers. Il existe des opportunités intéressantes pour la création de petites laiteries au niveau des villes secondaires (Nara, Kolokani, Banamba) de la Région,

Description de l'activité

L'activité consiste à (i) développer les capacités des centres de collecte, de transformation et de conservation de lait ; (ii) la création de mini-laiteries ou le renforcement des unités existantes ; (iii) le développement d'un réseau de distribution et (iv) enfin le renforcement de l'organisation des producteurs en coopératives laitières afin d'accroître le pouvoir de négociation des prix avec les mini-laiteries. Tout ce système de collecte, de transformation et de commercialisation de lait (lait frais, lait caillé, Fènè et Ghée) sera développé autour de bassins laitiers pour satisfaire une demande locale des centres urbains et périurbains de la Région (marché local).

Au cours de la première année d'exécution l'intervention mènera les activités suivantes :

- Création des centres de collecte de lait ;
- Renforcement des capacités des organisations de collecte et de distribution de lait ;
- Identification des sites potentiels pour la création de mini-laiterie d'une capacité maximale de 500 litres / jour pour satisfaire une demande locale en lait.

Éléments de stratégies

Un partenariat sera développé avec VSF – Belgique pour la mise en œuvre de l'activité au regard des modèles adaptés qu'elle a expérimenté dans la Région de Koulikoro et ailleurs au Mali. Un document de capitalisation intitulé « Chroniques des mini-laiteries dans la région de Koulikoro » est en cours d'élaboration. En fonction de la spécificité de chaque bassin laitier, des débouchés et des dynamiques entrepreneuriales, clairement analysés, un des trois modèles mis au point par VSF – B : (i) Le modèle coopératif intégral où des agro-éleveurs mettent en place une association de producteurs, une organisation de collecte de lait et de commercialisation du lait via une mini-laiterie ; (ii) Le modèle privé centré essentiellement sur la composante marché. Il s'agit pour un privé de capter une production potentielle, de la transformer et la commercialiser ; (iii) Le modèle mixte où la mini-laiterie est gérée par une coopérative de 5 femmes qui négocie le lait avec des producteurs organisés ou non. Dans ce modèle, la coopérative fait office du privé comme dans le modèle précédent.

⇒ **A.4.5 Promouvoir l'entrepreneuriat agropastoral dans les filières d'élevage**

Eléments de contexte

La stratégie de Développement Economique de la Région de Koulikoro vise à (i) Accroître la production agro-sylvo-pastorale et soutenir l'émergence d'agro-industries ; (ii) Soutenir la création d'emplois ; (iii) Impulser le développement des pôles régionaux et la gestion participative de proximité. Cette activité s'inscrit donc dans le cadre de cette stratégie développement économique territorial afin de créer de la richesse, grâce aux filières d'élevages qui sont susceptibles de soutenir la création continue d'emplois, en particulier l'emploi des jeunes. En effet, les jeunes ruraux confrontés au manque d'opportunités en milieu rural, au manque de qualification et de moyens. Pour améliorer leurs conditions de vie, ces jeunes quittent la campagne pour les grands centres urbains du pays, les autres pays africains et l'immigration clandestine vers d'autres continents.

En matière de politique économique et sociale, l'emploi des jeunes de façon générale, et dans le secteur agro pastoral en particulier, constitue un enjeu majeur pour la réduction de la pauvreté, la lutte contre l'immigration clandestine et la préservation de la cohésion et de la paix sociale.

La professionnalisation des jeunes ruraux sources d'auto emploi et la promotion des entreprises agropastorales jeunes, rentables, intégrées dans les chaînes de valeurs animales et créatrices d'emplois constituent donc des défis à relever. Mais pour relever ces défis dans la Région de Koulikoro, il importe d'opérationnaliser le fonds DER et de développer des synergies avec tous les dispositifs d'accompagnement au secteur privé et à la promotion de l'emploi..

Description de l'activité

Cette activité vise à assurer (i) le renforcement de l'employabilité des jeunes dans le secteur rural et (iii) l'entrepreneuriat agropastoral / installation professionnelle des jeunes (hommes et femmes).

Le renforcement de l'employabilité des jeunes ruraux passe d'abord par une information et une formation professionnelle aux métiers professionnels dans les filières d'élevage qui sont des véritables pourvoyeurs d'emplois directs : (i) producteurs, (ii) commerçants d'aliments bétail, (iii) vétérinaires privés, (iv) emboucheurs, (v) commerçants de bétail, (vi) bouchers abattant, (vii) chevillards, (viii) transporteurs de sous-produits d'abattage ; (ix) bouchers détaillants, (x) tripiers, (xi) tanneurs ; (xii) productrices de lait, (xiii) les collecteurs et revendeurs de lait, (ixx) les transformatrices de lait.

L'entrepreneuriat agropastoral des jeunes reposera sur le développement de l'esprit d'entreprise chez les jeunes, le développement des services non financiers au profit des promoteurs de création d'entreprises ainsi qu'un appui à leur installation. Par ailleurs, à travers le dispositif de financement des projets des jeunes renforcé par l'APEJ, les jeunes de la Région de Koulikoro retenus dans le cadre de la présente intervention auront l'opportunité d'accéder au mécanisme de garantie de leurs projets déjà existant.

Eléments de stratégie opérationnelle

La présente intervention évite de mettre en place un mécanisme parallèle à la structure nationale de Promotion de l'Emploi des Jeunes qui finance déjà un Programme adapté au profit des jeunes ruraux. Ainsi l'intervention accordera des subsides à l'APEJ qui mène déjà des activités en matière d'entrepreneuriat et d'employabilité des jeunes : (i) organisation de stages de qualification, stages de formation professionnelle, (ii) appui à la reconversion / adaptation des jeunes y incluant des chantiers – écoles à haute intensité de main d'œuvre ; (iii) La formation en entrepreneuriat, (iv) l'information / sensibilisation à l'entrepreneuriat, (v) l'aide et assistance des jeunes à l'élaboration de leurs plans d'affaires appui/conseils des promoteurs de projets, (vi) le développement du système d'incubation ;

(vii) le renforcement du dispositif de financement des projets des jeunes : (viii) l'appui aux jeunes pour faciliter leur accès au crédit, **et (ix) le** Financement des projets à travers un Comité Régional d'Orientation et de Suivi.

La mise en œuvre de cette intervention se fera en synergie et en complémentarités avec le Programme FIER et le CRK de Koulikoro dans leurs initiatives de formation professionnelle et d'insertion économiques des jeunes ruraux.

Résultat 5 : un programme de recherche-action permet de capitaliser les expériences et de développer des innovations pour le développement inclusif et durable de l'élevage

⇒ **A.5.1 Conception et mise à échelle de modèles reproductibles sur la base de capitalisation d'expériences en matière de développement de l'élevage dans la région de Koulikoro**

Contexte / justification

Le PRODEZEM et d'autres projets / programmes exécutés par l'Etat et les ONG sont intervenus depuis plusieurs années dans le Cercle de Nara. Une fois capitalisées, ces expériences accumulées par tous ces intervenants doivent permettre de trouver des solutions adaptées pour des actions de développement de l'élevage qui seront mises à échelle au niveau d'autres cercles de la région de Koulikoro et même dans d'autres localités du Cercle de Nara (scaling up).

Description de l'activité

Cette activité consiste à (i) capitaliser des expériences et bonnes pratiques afin de mettre au point des business modèles qui seront mis à échelles dans le cadre des interventions actuelles et futures pour le développement de l'élevage dans la Région de Koulikoro ; et (ii) concevoir et mettre à la disposition des partenaires des méthodologies et des outils et méthodes de mise en œuvre.

Les questions prioritaires relatives à la mise au point de modèles reproductibles et leur mise à échelle ont trait à (i) la définition des stratégies opérationnelles en matière d'aménagements pastoraux ; (ii) développement de business model fonctionnels pour ce qui concerne les Partenariats Publics Privés entre les collectivités et les organisations d'éleveurs pour la gestion d'infrastructures et de services (iii) le développement de business model fonctionnels et inclusifs dans les filières, notamment dans la filière lait et la mise en place de mini-laiterie. Les activités programmées au cours de la première année ont trait à la réalisation d'études de capitalisation et de définition des stratégies opérationnelles et business modèles.

Eléments de stratégies

L'intervention entend favoriser au maximum les synergies et les collaborations avec les ONG locales pour la mise en œuvre de ces activités. Il importe cependant de développer des approches communes et cohérentes axées sur l'élaboration des outils et méthodes de mise en œuvre, leur diffusion et des échanges permanents pour l'amélioration et l'adaptation des outils.

⇒ **A.5.2 Valoriser les innovations des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication-NTIC pour proposer des solutions adaptées aux éleveurs**

Eléments de contexte

Des initiatives d'utilisation de données digitales émergent de plus en plus dans le secteur de l'agriculture et de l'élevage à travers des projets, programmes, des organisations de la société civile et de l'Etat. Cela se traduit par l'utilisation de bases de données informatisées, du téléphone mobile, de l'internet et des applications spécifiques notamment pour le géo référencement, l'estimation de la biomasse, le suivi-évaluation et la diffusion d'information. Mais toutes ces idées nouvelles et ces initiatives intéressantes sont restées parcellaires et très peu orientées vers les utilisateurs finaux que sont les populations cibles et les décideurs.

Description de l'activité

L'activité consiste à repérer et à valoriser le potentiel des NTICS pour faciliter la vie aux décideurs et usagers du sous-secteur de l'élevage. L'activité consiste à repérer des innovations dans l'utilisation du numérique aux services de développement rural en général et du développement de l'élevage afin de faciliter : (i) la circulation de l'information disponible générée par des systèmes nationaux et régionaux mais qui n'arrive pas toujours aux bénéficiaires finaux, (ii) la gestion de connaissance à travers des bases de données performantes, (iii) le suivi-évaluation, (iv) la prise de décisions pour la production, la transformation et la commercialisation des produits d'élevage.

Au cours de la première année d'exécution il sera fait le point des technologies adaptées et des partenariats à développer autour des priorités suivantes :

- le choix de matériels et de technologies adaptées aux conditions spécifiques du milieu : open data, logiciels libres, utilisation de l'énergie solaire, solidité des matériels, l'identification de solutions pour apporter aux ménages pastoraux des informations répondant à leurs besoins de marché, faciliter la transhumance des troupeaux (informations sur les points d'eau ou blocage des pistes), évaluation des biomasses par satellites, informations sur les données climatiques, enregistrement des animaux, scolarité des enfants via le e-learning,...
- La promotion de systèmes de téléphones portables pour envoyer et recevoir de l'argent, un service financier essentiel (déjà couramment utilisé en Afrique orientale et Australie) pour les ménages mobiles qui n'ont pas accès à un compte bancaire. Les sociétés de téléphonie mobile présentes au Mali offrent déjà des possibilités de transferts financiers instantanés partout où ils sont implantés (ex Orange Money).
- Les visites d'échanges d'expériences

Eléments de stratégie opérationnelle

L'intervention développera des relations de synergies et de complémentarités avec des centres de recherches, opérateurs de téléphones mobiles, ONG internationales (SNV, VSF-B, LWR sont actives en ce domaine) et les réseaux spécialisés qui se développent (Ex : Mali NTIC, GenRE&TIC, Groupe Agriculture et TIC).

⇒ **A.5.3 Assurer le suivi environnemental et des changements climatiques en zone pastorale**

Contexte et justification

Les systèmes de productions pastoraux évoluent dans un contexte environnemental particulièrement difficile sous l'effet de la dégradation continue des ressources naturelles, des changements climatiques et de la pression démographique et foncière. D'aucuns estiment que le pastoralisme est en crise et d'autres pensent qu'il s'agit d'un système résilient face aux chocs. Toujours est-il qu'il y a très peu de recherche action menées dans la Région de Koulikoro pour analyser l'impact du pastoralisme sur les ressources naturelles et l'impact des changements climatiques sur les pasteurs et le fonctionnement de la cellule familiale (inclus impacts en matière de genre) : mobilité, diversification des revenus, stratégies de recapitalisation etc.

L'intervention elle-même se propose de mener des actions de protection de l'environnement et prendre des mesures d'adaptation et d'atténuation des changements climatiques. Il s'avère donc nécessaire de documenter l'impact de telles mesures sur la réduction des gaz à effet de serre produits par l'élevage et les feux de brousses (production de méthane, CO₂) et de séquestration de carbone à travers la production de la biomasse au niveau et à travers les aménagements pastoraux et actions de protection des ressources pastorales.

Description de l'activité

L'activité consiste à réaliser une série de recherche – action et d'études longitudinales sur trois thématiques dont les résultats permettront d'améliorer les stratégies opérationnelles de l'intervention mais aussi et surtout proposer des innovations pour un élevage résilient aux changements climatiques. Au cours de la première année d'exécution les chantiers prioritaires suivants seront lancés :

- Une recherche-action et études portant sur le suivi des impacts du pastoralisme et de l'agropastoralisme sur les ressources naturelles dans les cercles de Nara, Kolokani, Nara et Dioila.
- Une Recherche-action et études sur l'impact des changements climatiques sur les pasteurs et le fonctionnement de la cellule familiale (inclus impacts en matière de genre) : mobilité, diversification des revenus, stratégies de recapitalisation,...

Eléments de stratégies

Cette recherche action sera menée sous l'égide de l'AEDD qui travaillera de concert avec les universités et centres de recherche maliens ainsi que les Services Techniques Déconcentrés de Koulikoro. Il sera également fait appel à un appui scientifique d'universités ou instituts de recherche maliens spécialisés dans le domaine. Des missions de suivi – appui, au profit des acteurs impliqués, mobiliseront l'expert Environnement de la CTB à Bruxelles et des Experts de SPF Climat.

⇒ **A.5.4. Mener une recherche action sur les dynamiques sociales et les droits humains dans le domaine de l'élevage en milieu pastoral et agropastoral**

Eléments de contexte

D'une manière générale, le fonctionnement des systèmes de production pastoraux en lien avec les dynamiques sociales est relativement peu documenté. L'équité entre les genres, la durabilité des services mis en place au profit des éleveurs pastoraux, l'esprit d'entreprise de changements de comportements individuels et collectifs, les pratiques illégales qui pèsent sur la commercialisation du bétail⁸ etc. Toute cette « économie politique » générée par l'interaction entre des interventions exogènes et les sociétés pastorales et agropastorales mérite un suivi scientifique afin de trouver des solutions innovantes pour un changement de comportement en matière de respect des droits humains, de la gestion collective des investissements publics et d'émergence de véritables chaînes de valeurs des produits animaux.

Description de l'activité

Dans le cadre de la présente intervention ce vaste chantier de recherche action sera circonscrit à trois centres d'intérêts à travers une association spécialisée sur le suivi des dynamiques sociales et l'économie politique. Il s'agit d'une étude longitudinale qui sera conduite durant les quatre années d'exécution de l'intervention qui sera axée sur les thématiques suivantes :

- Recherche action sur l'analyse de la problématique du genre dans les systèmes d'élevage pastoraux et agropastoraux afin de définir des innovations sociales et économiques concrètes permettant de réduire les inégalités tout en prenant en compte le poids des traditions.
- Recherche action sur la gestion déléguée des infrastructures et équipements publics afin d'en garantir la durabilité à travers un changement de comportement vis-à-vis du bien public et un respect des rôles et responsabilités des détenteurs et obligataires de droits.
- Recherche action sur une meilleure compréhension de l'économie pastorale dans ses dimensions fondamentales de production, d'accumulation et de redistribution dans un contexte de promotion des filières animales.

Les résultats de cette recherche action seront utiles à la définition de stratégies opérationnelles et à la mise au point des business modèles en matière de gestion d'infrastructures / équipement, l'accès aux marchés, de leadership féminin et d'autonomisation économique des femmes.

Eléments de stratégie opérationnelle

L'intervention entend développer des relations de partenariat avec le Groupe ODYSSEE qui est une association malienne spécialisée dans la recherche scientifique sur les changements institutionnels, socio-économiques, techniques et territoriaux ainsi que leurs déterminants. Cela permettra d'asseoir un mécanisme d'observation indépendant qui va « lier réflexion sur la société locale (plus spécifiquement sur les inégalités de genre / droits humains en prenant en compte les dimensions sociales, culturelles, politiques), la réflexion sur l'économie pastorale (production, accumulation et redistribution et orientation vers le marché) et sur la gestion déléguée et durable des infrastructures et équipements d'élevage⁹.

⁸ L'observatoire des Pratiques Anormales de la CEDEAO / CILSS a publié un rapport en 2014 sur les mouvements des marchandises agricoles dans la sous-région. Ce rapport révèle que sur le corridor Kati (Mali) à Conakry, pour une distance de 1003 km, 30 points de contrôle ont été recensés (17 au Mali sur 153 km et 13 en Guinée pour 850 km). Ces points de contrôle ont perçus des paiements illégaux pour un montant de 281 USD dont 253 sur le seul territoire malien. Sur le corridor Kati à Dakar, 45 points de contrôles furent recensés dont 8 au Mali et 27 au Sénégal avec des paiements illégaux de l'ordre de 229 USD

⁹ Cette idée s'inspire largement de la note de concept sur la mise en place d'un mécanisme d'observation de la décentralisation élaborée en février 2014.

⇒ A.5.5 Biodiversité et conservation génétique

Eléments de contexte :

Avec un effectif de 85 800 têtes de zébus Maure sur 293 000 du cheptel bovin de toutes races confondues, le cercle de Nara est considéré comme le berceau du zébu Maure au Mali. Ses performances laitières et viandeuses ainsi que la croissance rapide de ses jeunes en font une race prisée. Les éleveurs des zones périurbaines de Bamako et des régions avoisinantes prélèvent dans les troupeaux traditionnels à un rythme assez accéléré.

De nos jours, des croisements incontrôlés se poursuivent entre le zébu Maure et le zébu Peulh autour des points d'eau et dans les pâturages. Au fil des années, les troupeaux typiquement zébus Maure se sont considérablement réduits laissant place ainsi à des troupeaux métissés. En conclusion, la conservation du zébu Maure dans son berceau constitue aujourd'hui un véritable défi.

Dans un élan de contribuer à relever ce défi, le PRODEZEM a initié et mis en œuvre une stratégie de sélection du zébu maure en milieu ouvert basée sur l'adhésion et la participation active des éleveurs sélectionneurs volontaires détenteurs de troupeaux de zébus Maure et sur leur regroupement dans plusieurs sites de sélection et leur organisation en faitière. Les objectifs principaux de l'organisation des éleveurs du zébu Maure sont d'une part la préservation et la conservation de la race zébu Maure dans son berceau d'origine et, d'autre part, l'augmentation de la productivité des troupeaux au moyen de la diffusion du progrès génétique ; et enfin la défense de la race zébu maure en assurant sa promotion.

Les résultats acquis sont encourageants : (i) 70 éleveurs sélectionneurs inscrits à titre initial sont organisés en une faitière au niveau du cercle de Nara et en associations au niveau de leurs communes respectives ; (ii) environ 1500 zébu Maure participent au programme ; (iii) la production laitière moyenne quotidienne des vaches élites est de 7,5 litre par jour et (iii) la lutte contre consanguinité permet d'avoir des veaux lourds à la naissance et à croissance rapide atteignent 102kg à un an contrairement aux 60kg généralement obtenus en moyenne à cet âge.

Au niveau institutionnel, le Ministère de l'élevage et de la pêche vient de se doter d'une stratégie nationale de gestion des ressources génétiques animales et d'amélioration qui génétique qui consacre la conservation et la sélection des races locales au sein de leurs berceaux d'origine. Ainsi cette stratégie réconforte le choix du PRODEZEM sur le zébu Maure dans son berceau d'origine qui est le cercle de à Nara.

Description de l'activité.

Il s'agit de poursuivre, en partenariat avec les services techniques SLPIA et UAPIA, l'encadrement des éleveurs sélectionneurs pour d'une part, augmenter la base de sélection à travers l'augmentation du nombre d'éleveurs et des effectifs d'animaux et d'autre part, renforcer leur organisation pour une poursuite potentielle de la sélection en dehors de tout projet. Au cours de la première année de l'intervention, il sera mis en œuvre les activités suivantes :

- L'appui à l'élargissement de la base de sélection des troupeaux du programme à travers aux associations communales d'éleveurs ;
- L'appui à l'organisation et structuration des organisations d'éleveurs sélectionneurs ;
- La mise en œuvre du carnet de l'éleveur et le contrôle des performances par les UAPIA ;
- La dotation de nouveaux éleveurs sélectionneurs en petit matériel d'élevage ;
- La dotation des éleveurs sélectionneurs en aliment bétail.

Stratégie opérationnelle.

Il s'agit d'une activité pluriannuelle mise en œuvre par les éleveurs sélectionneurs sous l'encadrement des agents SLPIA et UAPIA. Outre les ateliers de renforcement des capacités techniques et organisationnelles des associations et de la faitière des éleveurs sélectionneurs, il sera également organisés des séances de restitution des résultats zootechniques obtenus annuellement par les éleveurs sélectionneurs afin que de partager avec eux les acquis dans leur contexte propre. Les éleveurs sélectionneurs bénéficieront de mesures d'accompagnement incitatives : (i) aliment bétail pour soutenir les productions, (ii) produits et matériel vétérinaires pour le déparasitage interne et externe, (iii) du petit matériel d'élevage notamment pour améliorer l'hygiène de l'enclos, du carnet de l'éleveur pour le suivi zootechnique et l'enregistrement des performances, (iv) d'une prime à l'introduction d'un taureau améliorateur non consanguin (pour lutter contre la consanguinité) et du dépistage de la brucellose et de la tuberculose.

4.5 DURABILITE

La responsabilisation des structures pérennes (services techniques déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, des organisations professionnelles d'élevage notamment) dans le portage technique et institutionnel de l'intervention, constitue un premier gage de durabilité de l'intervention. Ces structures pérennes sont renforcées dans l'exercice de leur mandat en vue de renforcer la gouvernance locale et sous sectorielle d'une part, la gouvernance des filières d'élevage d'autre part autour des enjeux de valorisation économique du potentiel de l'élevage et de coordination.

Le développement des filières bétail viande, lait et l'aviculture villageoise permettront d'améliorer les revenus des éleveurs, de créer de la valeur et de l'emploi sources de croissance économique partagée.

Le développement des structures interprofessionnelles et / ou tables filières permettront de créer les conditions d'une meilleure coordination entre les acteurs / actrices directs des filières animales pour mieux satisfaire à la demande des marchés urbains et le marché ouest africain (exportation).

La professionnalisation des acteurs / actrices de l'élevage, l'appui aux microentreprises agropastorales et l'appui / conseil pour impulser une dynamique de développement économique territoriale au niveau des espaces économiques partagés (ou pôle de développement) permettront de créer les conditions d'émergence de véritables clusters portés par des opérateurs / opératrices du secteur privé. La mise en relation de ces derniers avec les producteurs / productrices professionnels permettra de créer et de développer des liens d'affaires propices au développement des chaînes de valeur.

Les aménagements pastoraux et l'accès aux facteurs de production, permettront de soutenir un système de pastoralisme en crise qui a jusqu'ici permis au Mali d'être le plus grand pays exportateur de bétail / viande en Afrique de l'Ouest. En levant les principales contraintes relatives à la mobilité des troupeaux, à l'alimentation du bétail, l'intervention renforce la résilience des ménages pastoraux / agropastoraux mais également la nécessaire complémentarité entre les zones pastorales et les zones agricoles. La mobilité du bétail constitue une force endogène de gestion de la variabilité climatique, d'accès aux marchés et de commercialisation du bétail / viandes et produits laitiers tout au long des parcours de transhumance.

La durabilité des investissements structurants sera assurée à travers des mécanismes adaptés de délégation de service public sous forme de partenariat public – privé. A cet effet l'ingénierie sociale, et l'analyse des dynamiques sociales permettront de mettre au point des stratégies opérationnelles

adaptées. Par ailleurs, les infrastructures et équipements marchands (marchés à bétail, abattoirs, rôtisseries etc) renforcent les fonctions aval des filières d'élevage mais constituent également une opportunité pour les collectivités territoriales dans la mobilisation des ressources locales. Une amélioration de la situation financière de ces collectivités, leur confortera certainement dans l'exercice de leurs compétences dans le sous – secteur de l'élevage.

5 RISQUES

5.1 RISQUES OPERATIONNELS

Description des risques	Probabilité	Impact	Niveau de risque	Mesures d'atténuation
La dégradation de la situation sécuritaire au niveau de la région de Koulikoro peut limiter la capacité des équipes opérationnelles à intervenir sur le terrain	Moyenne	Moyen	Moyen	Respecter les consignes et plan de sécurité de la CTB Assurer une gestion de l'intervention à distance en renforçant les relations de partenariat du Programme avec les organisations de la société civile et les institutions locales. pour la réalisation des actions de proximité avec les populations Gestion d'équipes à distance
Une insuffisance voire une absence de portage technique de l'intervention par les structures déconcentrées de l'Elevage peut affecter la qualité de mise en œuvre de l'intervention et sa durabilité.	Faible	Moyen	Risque moyen	Renforcer les capacités d'intervention et les capacités institutionnelles des services techniques d'élevage au niveau local et régional.

5.2 RISQUES DE DEVELOPPEMENT

Description des risques	Probabilité	Impact	Niveau de risque	Mesures d'atténuation
Les catastrophes naturelles (sécheresses, inondations, invasions acridiennes, épizooties) peuvent entraîner des situations d'urgence qui inhibent les efforts de développement à long terme (croissance durable et inclusif)	Moyenne	Moyen	Risque moyen	<p>Soutenir les initiatives d'adaptation et d'atténuation des effets de changement climatiques</p> <p>Réduire la vulnérabilité des ménages pastoraux à travers un meilleur accès aux facteurs de production (eau, pâturages, intrants, services de santé vétérinaires)</p> <p>Appui au réseau de santé animale</p>
Un manque d'appropriation des compétences des collectivités territoriales dans le domaine de l'élevage et l'influence des logiques sociales sous-jacentes peuvent affecter la qualité du partenariat public-privé et la durabilité des investissements.	Moyen	Moyen	Risque moyen	<p>Assurer le portage technique des actions du programme par les structures décentralisées/déconcentrées ;</p> <p>Mettre en œuvre des stratégies opérationnelles tenant compte des résultats d'analyses indépendantes sur les dynamiques sociales (économie politique).</p>

5.3 RISQUES DE REPUTATION

Description des risques	Probabilité	Impact	Niveau de risque	Mesures d'atténuation
La responsabilité mutuelle des partenaires dans la mise en œuvre de l'intervention peut être compromise par l'absence d'un esprit d'équipe et de cogestion au sein de l'Unité d'intervention.	Faible	Elevé	faible	<p>Internalisation des modalités de mise en œuvre de l'intervention par les membres de l'unité d'intervention ;</p> <p>Internalisation du cahier de charge des responsables d'intervention.</p> <p>Concertations régulières entre les sponsors d'intervention afin de renforcer le climat de confiance et le respect des engagements entre partenaires.</p>

5.4 RISQUES FINANCIERS

Description des risques	Probabilité	Impact	Niveau de risque	Mesures d'atténuation
Une mauvaise justification des subsides par les organismes bénéficiaires à cause d'une faible capacité des partenaires à gérer les fonds selon les normes et procédures du Programme.	Moyenne	Moyen	Moyen	<p>Apporter un appui / conseil systématique aux partenaires locaux pour une meilleure compréhension des normes et procédures de l'intervention et de la forme et qualité des pièces justificatives à produire.</p> <p>choisir des modalités de mise en œuvre adaptées.</p>
Le phénomène de la corruption ambiante, peut compromettre la qualité de la transparence et la régularité des procédures de passation des marchés publics.	Moyen	Elevé	Risque moyen	<p>Renforcer les capacités des commissions locales / régionales de passation des marchés publics ;</p> <p>Intensifier la communication sur les avis de marchés publics à travers des canaux supplémentaires : radios locaux, chambres consulaires et société civile ;</p>

5.5 RISQUES JURIDIQUES

Description des risques	Probabilité	Impact	Niveau de risque	Mesures d'atténuation
Faute de documents juridiques, les infrastructures et aménagements pastoraux relevant du domaine de l'Etat ou des Collectivités territoriales peuvent être accaparés frauduleusement à titre individuel et privé	Moyenne	Moyen	Risque moyen	Immatriculation des infrastructures et équipements dans les livres fonciers de l'Etat. Diffusion de la charte pastorale. Appui aux associations pour la défense du pastoralisme et de l'intérêt général

6 THÉMATIQUES TRANSVERSALES ET PRIORITAIRES

6.1 GENRE

6.1.1 Analyse de la situation

L'élevage constitue une activité économique, mais aussi un mode de vie pour les sociétés pastorales et agropastorales. Elle est pratiquée à la fois par les hommes et par les femmes mais avec des différences sexo-spécifiques variables d'une ethnie à une autre.

Le Gros bétail (bovins, camelins), appartient généralement aux hommes qui assurent la gestion et la conduite des troupeaux (construction d'enclos, conduite sur les terres de parcours, etc.). Ils s'occupent également de l'acquisition d'aliments bétail, de soins sanitaires, de l'amélioration génétique (sélection massale, insémination) et de la commercialisation du bétail. Toutefois en milieu agropastoral (chez les Bamanans) une transformation du rapport hommes / femmes par rapport à la propriété du gros bétail est en train de s'opérer et plus particulièrement dans le Cercle de Dioila où l'on constate dans de quelques ménages que les femmes possèdent jusqu'à 30% de bovins dans une exploitation familiale. Cette dynamique est en partie rendue possible par le développement des pratiques d'embouche (ovine et bovine) grâce à la disponibilité des sous-produits agricoles. Ainsi, à partir des revenus issus de l'embouche de petits ruminants, la femme peut acquérir du gros bétail.

D'une manière générale, les femmes sont surtout propriétaires d'une partie du cheptel de caprins et d'ovins et de la volaille. Elles participent à la réalisation des enclos (transport du bois pour la construction) et s'occupent de l'alimentation au niveau des concessions. La traite, la collecte et la commercialisation du lait sont majoritairement assurées par les femmes.

L'aviculture villageoise est pratiquée aussi bien par les hommes que les femmes. C'est une activité en plein essor (au regard de la forte demande des marchés urbains pour la volaille locale). C'est une activité spécifique des femmes dont les revenus contribuent à la sécurité alimentaire. Mais au cours de ces dernières années, l'on assiste à un intérêt croissant des hommes pour l'aviculture moderne orientée vers la production d'œufs et la vente des poulets de chairs en période de grandes fêtes où la demande des marchés urbains est assez forte.

La commercialisation traditionnelle de lait se pratique essentiellement par les femmes peulhs à qui il revient de facto. Chez les autres groupes ethniques la commercialisation du lait par les femmes est assez rare. En revanche la commercialisation des animaux sur pied est généralement faite par les hommes. Les femmes confient généralement leur animal à leurs maris ou à leurs parents proches pour la vente au niveau des marchés locaux. Dans un contexte d'asymétrie d'informations sur les prix des produits animaux sur les marchés et de faible capacité de négociation des éleveurs sur les marchés, les femmes se remettent à la bonne fois de leurs maris ou de leurs parents qui, à leur tour dépendent des intermédiaires sur les différents marchés qui tirent profit de ce système.

Les femmes et les filles jouent un rôle important dans la gestion des troupeaux et plus spécifiquement l'entretien des veaux et des petits ruminants, dans la transformation des produits (lait, beurre) et dans les productions, notamment par le biais de l'embouche. Elles jouent une fonction stratégique importante dans la formation des revenus des ménages mais aussi dans la reconstitution des troupeaux familiaux après une crise grâce à leurs expériences de l'élevage des petits ruminants.

À l'occasion des transhumances, les femmes jouent également un rôle important dans la mise en marché des productions animales (lait, beurre, petits ruminants). Ce rôle important, est très souvent négligé dans les mécanismes de prévention et gestion des conflits opposant agriculteurs et éleveurs alors que les femmes d'éleveurs transhumants disposent d'un capital social très important au niveau des zones d'accueil. En effet grâce à la commercialisation des productions animales, ce sont les femmes

transhumantes qui parviennent à tisser des liens sociaux étroits avec les communautés locales dans les zones d'accueil.

L'impact des changements climatiques affecte aussi les relations hommes / femmes. En effet en période de sécheresse et de catastrophes naturels (récurrents en zone pastorale), les femmes se trouvent parfois souvent séparés de leurs maris à cause de l'émigration des hommes. La Région de Koulikoro et celle de Kayes sont reconnues comme étant les régions de plus forte émigration au Mali. Les mouvements de population et les migrations associées à la sécheresse se traduisent également par une perte d'accès à l'éducation pour les filles, des changements importants dans les réseaux sociaux et une insécurité plus grande. Pendant ces crises, les mariages précoces sont fréquents, de même que les conflits au sein des ménages, liés à la gestion des troupeaux.

La participation des femmes aux prises de décisions au sein des ménages et au sein des communautés pastorales et agropastorales est relativement faible. Au niveau des sociétés pastorales (Maures, peulhs) les femmes n'ont pratiquement pas de pouvoir de décision dans leurs ménages et leurs communautés. En revanche chez les agropasteurs (Sarakolés, Bamanans) les femmes sont consultées et impliquées dans des prises de décision. La représentation des femmes dans les instances de prises de décisions au niveau des collectivités territoriales, de la société civile, des administrations publiques et des communautés reste toujours faible à cause des pesanteurs sociales et du non-respect des textes.

L'environnement social et culturel doit également être pris en compte dans l'analyse des rapports hommes / femmes dans les systèmes de production pastoraux et agropastoraux. En effet des facteurs socioculturels pèsent lourdement sur le statut de la femme dans la famille et dans la société. Ces facteurs limitent ses capacités à prendre des décisions et à participer à la vie de sa communauté avec les mêmes chances que les hommes. En effet, les sociétés pastorales et agropastorales sont traditionnellement marquées par une forte hiérarchie sociale qui détermine son niveau d'accès aux ressources productives, à la prise de parole et la participation à la prise de décision ou encore aux opportunités économiques et sociales. Les pratiques coutumières et religieuses demeurent encore les références pour la gestion des rapports entre les femmes et les hommes dans la famille. Elles sont malheureusement utilisées pour justifier des comportements et pratiques néfastes comme le lévirat, l'excision, les bastonnades, les mariages précoces et forcés en dépit du corpus juridique et réglementaire sensé réprimer ces violations des Droits Humains. La division sociale du travail aidant, les rôles des femmes sont essentiellement confinés au niveau de la reproduction sociale et de l'établissement de relations sociales et ceux des hommes dans les domaines d'activités productives à quelques exceptions près. Ces inégalités et disparités dans la division sexuelle du travail engendrent plus de charges de travail à la femme par rapport à l'homme, à la fille par rapport au garçon avec des impacts négatifs sur leur santé, leur productivité et leur condition d'existence.

6.1.2 Approche et Choix stratégiques de l'intervention

L'approche de la présente intervention est basée principalement sur l'autonomisation économique des femmes dans les systèmes de production pastoraux / agropastoraux et chaînes de valeurs des produits animaux. Elle vise la reconnaissance sociale et économique des femmes, dans le développement de l'élevage, par leur insertion aux circuits productifs et un accès égal aux opportunités d'emploi et aux facteurs de production. Cet objectif cadre parfaitement avec l'axe stratégique n°3 de la Politique Nationale Genre. Pour y parvenir les stratégies développées portent à la fois sur le mainstreaming¹⁰ que sur des Actions positives¹¹.

¹⁰ Le mainstreaming ou l'institutionnalisation du genre est une stratégie visant à intégrer systématiquement la dimension genre dans l'élaboration des politiques de développement, à toutes les étapes de leur mise en œuvre et lors de leur évaluation, afin que les pratiques de développement contribuent à accroître l'égalité et l'équité entre les hommes et les femmes d'une société.

Toutes ces stratégies qui sous-tendent les stratégies transparaissent aisément en parcourant les chapitres précédents de ce document. Les grandes actions retenues pour impulser une dynamique d'empowerment des femmes s'articulent autour de quatre axes majeurs : (i) l'accès aux ressources pastorales et aux facteurs de production ; (ii) la professionnalisation et la création d'emplois féminins ; (iii) l'entrepreneuriat féminin et des jeunes ; (iv) leadership féminin. Pour chaque axe retenu, les lignes d'actions développées dans les chapitres précédents ont été synthétisées afin de s'assurer que ces préoccupations sont bien prises en compte dans les stratégies opérationnelles et dans la budgétisation genre sensible.

Axe 1 : Faciliter un meilleur accès aux ressources pastorales et aux facteurs de production ;

- Mettre en place de systèmes d'informations utiles aux prises de décisions (H/F) en matière de réhabilitation des pistes à bétail / couloirs de transhumance ;
- Réaliser des aménagements pastoraux dans un cadre concerté, impliquant des hommes et des femmes, afin de faciliter l'accès aux ressources pastorales, la mobilité du bétail transhumant ;
- Etablir des conventions locales et accords sociaux (y incluant les hommes et les femmes) afin d'assurer une meilleure prévention et gestion des conflits entre agriculteurs et éleveurs ;
- Mettre en place des infrastructures de base (points d'eau, aires de pâturages) accessibles facilement aux femmes et à leur bétail ;
- Faciliter aux femmes, l'accès à l'aliment-bétail et aux produits vétérinaires, du fait de leur implication dans la transformation des produits laitiers et dans l'embouche renforçant ainsi leurs capacités à générer des revenus et à s'insérer dans la filière ;
- Améliorer l'accès aux services de santé animale pour les éleveurs (hommes et femmes) ;
- Soutenir les initiatives féminines en matière de récupération des terres dégradées.
- Promouvoir des activités d'élevage destinées aux femmes comme l'aviculture, l'élevage de petits ruminants, l'embouche (ovine mais aussi bovine), la collecte, transformation et commercialisation du lait.

Axe 2 : Assurer la professionnalisation et la création d'emplois ruraux pour les jeunes (hommes / femmes);

- Renforcer les capacités techniques des Organisations Professionnelles d'Elevage (Mixtes, et spécifiques aux femmes) ;
- Assurer la formation professionnelle des jeunes hommes et femmes ;
- Soutenir la création et le développement des microentreprises / PME initiées par les hommes et par les femmes ;
- Apporter un appui / conseil de proximité afin d'accroître la présence des femmes dans les différentes filières bétail /Viande, lait, avicole ;
- Développer les Activités génératrices de revenus à travers l'équipement des groupements et des centres autopromotions en plate- formes multifonctionnelles dont la source d'énergie est le

¹¹ Actions positives est une stratégie complémentaire au mainstreaming qui consiste à mettre l'accent dans un programme de développement, des actions de discrimination positive en faveur du groupe social défavorisé dans le but de réaliser un équilibre et de contribuer à plus d'égalité entre les femmes et les hommes directement ou indirectement concernés par un programme de développement.

solaire avec des options de promotion d'activités génératrices de revenus (production d'huile de soja, valorisation des produits locaux tels que le henné à travers leur transformation et leur conditionnement) en vue de lutter contre l'insécurité alimentaire ;

- Assurer la réhabilitation des marchés à bétail, en tenant compte des besoins spécifiques des femmes (kiosques adaptés pour les petits ruminants) afin de renforcer leurs capacités de négociation et de ventes d'animaux qui sont généralement confiés aux hommes ;
- Développer l'embouche ovine pour les femmes et l'aviculture villageoise tout en renforçant leurs capacités dans l'élevage de petits ruminants;
- Mettre en place un système de commercialisation de la filière bétail / viande y incluant l'appui aux initiatives féminines de transformation et de commercialisation de viande séchée ;

Axe 3 : Promouvoir l'entrepreneuriat féminin et de jeune dans le domaine de l'élevage

- Améliorer la collecte et la transformation, la distribution du lait afin de renforcer la position et le rôle des femmes dans cette chaîne de valeurs ;
- Faciliter la connexion des femmes aux marchés à travers le développement d'un système d'informations commerciales, surtout celle relative à la situation des prix ;
- Aménager des espaces de négoce pour les petits ruminants (moutons, chèvres) en vue de créer les conditions de participation des femmes au marché à bétail ;
- Assurer la création d'emplois à travers la création et la mise en place d'unités de transformation des sous-produits de l'élevage notamment les mini-laiteries ;
- Développer des opportunités économiques à travers le renforcement de l'aviculture villageoise améliorée.

Axe 4 : Renforcer le leadership féminin au sein des organisations professionnelles d'élevage

- Améliorer le leadership féminin au sein des instances de décision au sein des organisations professionnelles d'élevage encadrées à travers une discrimination positive. La fixation de quotas minimaux de participation des femmes et des jeunes dans toutes les activités de l'intervention - 30% de femmes et 30% de jeunes (hommes et femmes) sera promu lors de la création de toute nouvelle structure ou le renouvellement des bureaux d'OPE existantes ;
- Soutenir le développement des organisations et fédérations professionnalisées de femmes pour défendre leurs intérêts économiques et faire entendre leurs voix dans les débats publics en renforçant leurs capacités en leadership féminin;
- Mener une recherche action sur les dynamiques sociales et droits humains (y incluant la problématique genre) ;
- Orienter les recherches-actions vers la prise en compte des problématiques de genre et sur l'accès des femmes aux systèmes d'informations utilisant les NTIC.
- Soutenir la participation des femmes et des jeunes dans tous les lieux de décision de la société civile rurale organisée (associations d'usagers de l'eau et leurs différents comités de gestion, faitières, champs-écoles paysans, coopératives, etc.) œuvrant dans le domaine de l'élevage.

6.2 ENVIRONNEMENT ET CHANGEMENTS CLIMATIQUES

6.2.1 Analyse de la situation

La région de Koulikoro, à l'instar de toutes les autres régions du Mali, est extrêmement dépendante de

l'agriculture et de l'élevage, d'où sa vulnérabilité particulière face à la dégradation de l'environnement et aux impacts des changements climatiques. Le Nord, le Nord-ouest et le Nord-est de la région (cercles de Kolokani, Nara, Banamba et Dioïla) sont caractérisés par une situation de crise de terre, de surpâturage et de surexploitation des forêts.

La démographique galopante et les effectifs du bétail sans cesse croissants exercent une pression inquiétante sur les ressources naturelles. Les ressources en bois subissent une très forte pression et le potentiel de régénération est largement entamé ; le niveau d'exploitation que les forêts pourraient supporter est déjà atteint et/ou dépassé.

Les ressources naturelles de la région de Koulikoro sont menacées par les sécheresses récurrentes, l'érosion des sols, la coupe abusive du bois, les défrichements anarchiques, les feux de brousse, l'élevage extensif, extension exponentielle des villes, le manque d'eau et le manque d'entretien et d'aménagements des écosystèmes forestiers.

La pression pastorale à travers l'abattage des espèces appréciées au profit des animaux dans les cercles de Kolokani, Nara, Banamba et Dioïla s'est accentuée. Chaque année, les feux de brousse détruisent entre 30 à 70% des espaces pastoraux de la région en fonction du couvert herbacé disponible.

En raison d'un mauvais maillage des points d'eau (là où il y a abondance de paille il n'y pas d'eau et là où il y a de l'eau les pâturages sont peu fournis), la capacité de charge des espaces pastoraux est largement dépassée dans certaines zones. Le phénomène de désertification se traduit par des déplacements des dunes de sables, dépérissement de la végétation, dégradation des espaces productifs.. Il est à souligner que les sols sableux, des dunes mortes ou aplanies rencontrées dans les cercles de Nara et Banamba, occupent 35,7 % au niveau régional. Les aménagements pastoraux notamment de pâturages naturels sont encore à très petite échelle (au regard du potentiel de ressources pastorales disponibles) ainsi que la culture fourragère et le conditionnement des fourrages.

Les changements climatiques s'intensifient de plus en plus dans la région de Koulikoro. Les phénomènes perceptibles par les populations ont trait aux sécheresses à répétition, inondations, vents forts, feux de brousse, déstabilisation du régime des pluies entraînant une incertitude sur les calendriers agro-sylvo-pastoraux. Ces phénomènes ont une incidence sur les moyens d'existence des pasteurs et agropasteurs en les rendant de plus en plus vulnérables. En outre, ces phénomènes constituent une menace pour la sécurité alimentaire, la qualité et les quantités des ressources en eau disponible.

L'élevage constitue une source d'émissions de Gaz à Effet de Serre grâce à la production du méthane qui se produit par : (i) la fermentation entérique résultant du processus digestif des animaux et (ii) la décomposition du fumier dans des conditions anaérobiques (production du compost). Par ailleurs, les feux de brousse récurrents au niveau de la région de Koulikoro, produisent du monoxyde de carbone qui est aussi une des sources de gaz à effet de serre.

Au plan institutionnel, il est important de souligner que le Mali dispose des documents de politiques ainsi que d'instruments de mise en œuvre pouvant permettre d'apporter des réponses concrètes à toute cette problématique en matière d'environnement et de changements climatiques. Une stratégie de financement durable de l'environnement et des changements climatiques est en cours d'élaboration. Cette stratégie s'appuiera notamment sur : (i) le Fonds Climat Mali (Fonds national et multipartenaires) ; (ii) le Fonds vert climat ; (iii) le Fonds d'adaptation ; (iv) d'autres fonds intervenant en matière de changements climatiques. La territorialisation de tous ces mécanismes de financement définis au niveau national constitue un défi important à relever dans le cadre d'un dialogue politique sectoriel.

Tenant compte de la problématique générale en matière de protection de l'environnement et de lutte

contre les effets des changements climatiques, les mesures envisagées (qui transparaissent dans le chapitre précédent) ont trait à (i) l'aménagement des espaces pastoraux, (ii) la protection et la régénération des ressources naturelles, (iii) la recherche action et études d'impacts ainsi que (iv) l'utilisation d'énergie photovoltaïque, autant que possible, en substitution aux sources d'énergies thermiques. Il s'agit des mesures de protection de l'environnement, d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques.

6.2.2 Mesures d'atténuation des changements climatiques et de régénération des ressources naturelles

La régénération des terres de pâturages dégradées et la lutte contre les feux de brousses sont des mesures importantes développées par l'intervention afin d'atténuer les effets de changements climatiques. Ces interventions permettent de limiter l'émission du dioxyde de carbone que génèrent chaque année ces feux tout en renforçant la sécurité alimentaire des populations les plus vulnérables grâce aux travaux à haute intensité de main d'œuvre en cash for work. Les opérations de reboisement, de régénération naturelle et de défense et restauration des sols (Zai, cordons pierreux, demi-lunes etc) contribueront à la séquestration de carbone.

L'intervention promeut l'utilisation de l'énergie solaire pour la mise en place de certains équipements de pompage d'eau, de séchage de viande, et plateformes multifonctionnelles afin d'éviter l'émission de gaz carbonique que génèrent les sources d'énergies thermiques qui sont couramment utilisés dans la Région. Enfin elle se propose de faciliter la diffusion, d'informations agro-météorologiques au profit des pasteurs / agropasteurs via les téléphones mobiles et sur la base des publications produites au niveau national et régional. Cela permet à l'éleveur de se renseigner sur beaucoup de paramètres tels que l'évolution de la biomasse, l'accès aux points d'eau et pistes de transhumance, le suivi des prix etc. Indirectement les résultats de ces travaux, le développement des relations fonctionnelles entre l'AEDD et les services techniques déconcentrés permettront de contribuer aux échanges techniques dialogue sectoriel dans une optique de territorialisation des politiques nationales en matière d'environnement et changement climatique.

Mesures d'adaptation aux changements climatiques

Les aménagements pastoraux qui seront réhabilités et créés dans le cadre de la mise en œuvre de l'intervention (périmètres pastoraux, schémas d'aménagement pastoraux, pistes de transhumance, banques d'aliments bétail) vont faciliter la pratique d'un élevage pastoral. Par essence ce système d'élevage est extensif et basé principalement sur la mobilité des troupeaux à la recherche de l'eau et des pâturages.

Les recherches scientifiques ont relevé des effets positifs du bétail mobile sur les ressources, et ont démontré que, à l'inverse que la dégradation des pâturages est davantage le fait des sédentaires¹². En effet, cette mobilité permet d'opérer des ajustements constants entre les charges animales et les capacités de charge, et d'assurer une dynamique optimale de la végétation. Les animaux disséminent les semences des espèces herbacées et contribuent à la régénération arborée. La consommation du pâturage de saison sèche empêche les accumulations de biomasse qui pourraient ralentir la repousse de l'herbe fraîche à l'hivernage suivant. Les sabots des animaux enfouissent les graines et, par leur piétinement, facilitent l'infiltration de l'eau et la germination. Avec le temps, les interactions avec le bétail s'avèrent ainsi indispensables à la résilience de la végétation. En fin de compte, dans un contexte de variabilités extrêmes et répétitives d'année en année, la pluviométrie et l'aridité exercent un effet plus décisif sur la composition et la productivité des pâturages que la charge animale. Le risque de surpâturage et de dégradation des parcours survient principalement lorsque la mobilité du

¹² Source : Document de Projet d'Appui au Pastoralisme au Sahel (PRAPS)

bétail est limitée notamment dans les zones densément cultivées, là où les troupeaux locaux sont confinés dans des enclaves pastorales durant la saison des pluies. Le risque de dégradation peut aussi survenir autour des points d'eau publics, lorsque les charges animales sont élevées et difficiles à contrôler. En pareil cas, le piétinement des strates herbacées, les niveaux d'azote et le sur-boutage de la strate arbustive et arborée deviennent nuisibles.

En facilitant la transhumance et l'aménagement des espaces pastoraux, l'intervention permet d'atténuer les impacts environnementaux sur les ressources pastorales. Des mécanismes de régulation du nombre de troupeaux autour des points d'eau et des périmètres pastoraux seront développés grâce à un meilleur maillage hydraulique, des conventions locales entre usagers des ressources pastorales. En facilitant l'accès à l'aliment bétail, l'intervention permettra de réduire également la pression exercée sur le pâturage aérien (les arbres) dans les zones agropastorales.

Le suivi d'impact environnemental de l'intervention fait l'objet d'une attention particulière par rapport à la création d'infrastructures et équipements structurants pour le développement et la valorisation économique de l'élevage. Il est prévu des Études d'Impact Environnemental et Social (EIES) en matière d'aménagements et de constructions d'infrastructures dont la réalisation est susceptible de porter atteinte à l'environnement : (i) périmètres pastoraux et leurs équipements; (ii) réhabilitation / création d'abattoirs et (iii) mise en place de mini-laiteries. Les résultats de ces études permettront d'intégrer les mesures de mitigation proposées dans la stratégie opérationnelle de mise en œuvre de ces investissements structurants pour le développement de l'élevage.

Grâce à cette recherche action et suivi d'impact, cette intervention servira de laboratoire pour le suivi et la surveillance des mesures environnementales et sociales et atténuation/adaptation aux changements climatiques dans le domaine de l'Elevage dans la Région de Koulikoro. Un partenariat avec l'AEDD, des structures maliennes et belges spécialisées permettra d'assurer efficacement ce suivi scientifique et technique afin d'impulser une dynamique de dialogue sectoriel et de territorialisation des politiques / stratégies en matière d'environnement / changements climatiques.

6.3 APPROCHE FONDEE SUR LES DROITS

6.3.1 Analyse de la situation

La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, adoptée par l'Assemblée Générale des Nations Unies en 1948, dispose que les droits humains inaliénables de chacun constituent le fondement de la liberté, de la justice et de la paix. Pourtant l'opinion des détenteurs de droits montre le fossé qui existe entre ce principe universel, indivisible et inaliénable des Droits humains avec les réalités du terrain¹³ :

- *A peine plus d'un dixième des Maliens (12,5 %) pensent que les droits de l'homme sont toujours respectés et 36,1 % qu'ils le sont souvent.*
- *En milieu rural, seulement un citoyen sur dix a été en contact avec l'administration au cours des 12 derniers mois ; Une des raisons pouvant expliquer l'accès limité aux institutions est sans doute la confiance plutôt mitigée que les Maliens affichent à leur égard.*
- *En cas de conflits, le recours aux forces de l'ordre n'est pas systématique (18,2 %). Dans la majorité des cas, la population sollicite en priorité aux autorités traditionnelles (50,8 %). Ces dernières ne sont pas les seules structures contactées par la population pour résoudre les conflits. Les Maliens s'adressent également, mais dans une moindre mesure, aux chefs*

¹³ Il s'agit d'extraits du rapport d'enquête modulaire auprès des ménages (EMOP) intitulé « l'état de la gouvernance, de la paix et de la sécurité au Mali » publié en 2014.

religieux (10,7 %), aux autorités administratives (8,2 %) ou aux comités locaux (6,3 %). Les leaders politiques interviennent également dans 15 % des cas.

- *68,3 % des Maliens affirment qu'il existe des discriminations suivant la position économique de l'individu.*

6.3.2 Mise en œuvre de l'approche basée sur les droits dans le cadre de l'intervention

L'application de l'approche basée sur les droits doit permettre à l'intervention de mettre l'accent sur les détenteurs de droits et les débiteurs d'obligations et leurs capacités à revendiquer et à remplir leurs obligations relatives aux droits de l'Homme en lien avec le développement des activités de l'élevage dans l'optique d'une croissance durable et inclusive.

Les capacités des obligataires de droits (Administration, Collectivités Territoriales, Services Déconcentrés de l'Etat) seront renforcés afin qu'ils puissent rendre des services publics de qualité aux citoyennes et aux citoyens. En effet ces institutions ont le devoir d'apporter l'appui / conseil aux populations détentrices de droits. Mais leur capacité d'intervention est limitée la faiblesse des ressources qui leur sont allouées.

Par ailleurs le rapport de pouvoir entre les obligataires de droit et les détenteurs de droit est toujours marqué par la dualité entre le système coutumier et le système moderne dans la gouvernance des ressources naturelles en général et des ressources pastorales en particulier. L'essentiel des conflits entre acteurs de gestion de ressources naturelles est géré par les autorités traditionnelles.

Les relations entre les collectivités territoriales et les structures de gestion d'infrastructure et équipements publics sont complexes (périmètres, marchés, points d'eau etc). En effet si théoriquement les Collectivités doivent exercer leurs compétences sur l'ensemble de ces investissements publics, dans les fait elles n'exercent pas l'autorité nécessaire pour faire valoir leurs prérogatives (à cause probablement de réalités sociales sous-jacentes en milieu rural).

L'intervention renforcera les capacités des collectivités territoriales pour mieux assurer leurs rôles et responsabilités en matière d'élevage et aux structures de gestion de respecter leurs cahiers de charges dans le cadre d'une délégation des services publics. Une recherche actions sur les dynamiques sociales autour de la gestion de ces biens publics est prévue dans le résultat 5 afin de mieux comprendre ce rapport de force et améliorer les stratégies opérationnelles d'intervention en milieu pastoral et agropastoral.

L'intervention renforce également les capacités des pasteurs et agropasteurs (hommes et femmes) à exiger leurs droits. Ces derniers sont vulnérables et exposés à des risques climatiques, économiques et sécuritaires. A travers des associations, groupements et organisations professionnelles représentatives de leurs intérêts, ces acteurs et actrices seront accompagnés dans leurs actions de plaidoyer en faveur d'un plus grand respect des droits de femmes, de droit à l'alimentation et des droits des pasteurs à la transhumance. La Charte pastorale, la Loi d'Orientation Agricole seront internalisées par ces derniers afin de mener leurs actions de plaidoyer et de lobbying au sein de la société civile locale. L'inclusion des femmes dans la valorisation économique de l'élevage et la recherche de leur autonomisation vont créer les conditions de création d'emplois, de revenus et une redistribution plus équitable de la valeur ajoutée des produits d'élevage. L'entrepreneuriat agricole et la formation professionnelle de jeunes (hommes et femmes) seront développés.

L'intervention renforcera les capacités des associations et organisations professionnelles pour défendre le droit à l'alimentation, le droit des pasteurs et la lutte contre toute forme de discrimination dans l'accès et le contrôle des ressources animales.

La conception et la mise en œuvre des schémas d'aménagements pastoraux dans un cadre participatif et inclusif afin de prévenir et mieux gérer les conflits constitue une opportunité pour l'application de la Résolution 1325 des Nations unies « Femmes, paix et sécurité ». Au regard du rôle de premier plan qu'exercent les femmes dans le développement du capital social entre les transhumants et les communautés locales, la participation des femmes dans le processus d'élaboration des conventions locales et des accords sociaux indispensables à une gestion pacifique du foncier pastoral source de violences récurrentes est requise.

La mise en œuvre de toute cette approche fondée sur les droits nécessitera un travail continu de (i) sensibilisation des détenteurs des droits et des débiteurs d'obligations ; (ii) la participation et l'autonomisation des détenteurs de droits ; (iii) une veille citoyenne que doivent jouer les détenteurs de droits (à travers la société civile) par rapport à l'élimination de toute forme de discrimination sociale, économique et l'élimination de la violence à l'égard des femmes.

Les organisations de la société civile doivent intensifier leurs activités en matière de lutte contre la corruption qui constitue un frein au développement de l'élevage. Les constats dressés par l'Organisation des Pratiques Anormales de la CEDEAO / CILSS révèlent l'ampleur des tracasseries routières et des prélèvements illégaux sur les axes d'exportations de bétail. Tout cela limite la compétitivité des filières d'élevage et donc un manque à gagner potentiel pour les détenteurs de droits.

6.4 AGENDA NUMERIQUE

6.4.1 Analyse de la situation

L'Agenda numérique constitue un domaine prioritaire de la Belgique et du Mali qui disposent chacun d'une stratégie nationale spécifique. En effet le Mali a adopté un document de stratégie nationale de développement numérique qui s'articule autour de la (i) généralisation de l'accès aux réseaux et services numériques ; (ii) le développement de la production et l'offre de contenus ; (iii) le développement des usages et des services numériques ; (iv) le développement de l'industrie du numérique ; (v) la constitution du capital humain et (vi) l'instauration de la confiance numérique

L'expansion rapide des nouvelles technologies de l'information et son utilisation dans tous les domaines de la vie sociale et économique au Mali est une réalité tangible. Le numérique apparaît comme un véritable levier d'inclusion sociale et de bien-être humain à travers un meilleur accès à l'information, à la connaissance et au savoir et de création d'emplois et de réduction du chômage. Il permet aussi le développement économique de tous les secteurs d'activités et une gouvernance transparente.

6.4.2 Mise en œuvre de l'Agenda numérique dans le cadre de l'intervention

La présente intervention va promouvoir l'utilisation du numérique comme une thématique prioritaire à effet multiplicateur sur le renforcement des activités de l'élevage et de l'économie pastorale. L'intervention cherchera à s'inscrire dans la dynamique de foisonnement d'initiatives de diffusion et d'utilisation des NTICS en milieu rural en général et dans le secteur de l'élevage, en particulier, afin de répondre aux besoins des différentes parties prenantes. Sa stratégie reposera sur la valorisation des expériences développées au Mali et dans la sous – région par des opérateurs privés, des acteurs de la société civile, des institutions publiques et des partenaires techniques et financiers.

L'intervention accompagnera le processus d'expérimentation et de validation nationale du système national de suivi-évaluation des sous-secteurs pêche et élevage qui est basé sur l'utilisation des tablettes pour la collecte des données, transmission des données collectées via internet, base de données de suivi-évaluation accessible sur internet en temps réel. Outre l'utilisation de ces

informations pour des prises de décisions des acteurs institutionnels, cette numérisation du suivi-évaluation facilite la transparence et l'accès des citoyens à des informations publiques.

L'intervention va également inciter les partenaires à s'inscrire dans des réseaux de formations et d'information notamment le Global Open Data for Agriculture and Nutrition Initiative.

Les données cartographiques numériques sur les pistes à bétail, les périmètres pastoraux, les infrastructures et équipements d'élevage seront géo référencées et diffusées sous formes de cartes thématiques aux décideurs locaux et régionaux impliqués dans l'élaboration et la mise en œuvre des aménagements et la sécurisation des espaces pastoraux.

Les systèmes nationaux et internationaux génèrent des informations sur les situations agrométéorologiques, les prévisions sur les risques de catastrophes naturelles, la sécurité alimentaire, le suivi des prix et des marchés etc. qui concernent directement les pasteurs et agropasteurs. Mais ces informations utiles à leurs prises de décisions (notamment en situations d'urgences) ne parviennent pas toujours à temps à ces derniers. L'intervention va assurer une recherche action permettant de valoriser l'utilisation des NTICS pour trouver des solutions adaptées à cette situation d'asymétrie d'informations. Concrètement, des actions pilotes seront entreprises afin de favoriser l'accès des populations pastorales (les femmes en particulier) aux nouvelles technologies via la téléphonie mobile. Il s'agit de développer différentes applications relatives au suivi des troupeaux, le développement de la gestion des transactions bancaires via le téléphone mobile.

L'utilisation du numérique peut s'avérer être un excellent outil de veille commerciale et d'accès aux marchés porteurs et de développement des liens d'affaires entre les acteurs des chaînes de valeurs des produits d'élevage. A cet effet, l'intervention soutiendra le développement des systèmes d'informations sur les prix accessibles par téléphones mobiles aux acteurs des chaînes de valeurs. Dans le cadre de la promotion de l'entrepreneuriat agropastoral et de la formation professionnelle des jeunes, il sera fait recours à l'informatisation des systèmes de conseils techniques spécialisés et des conseils économiques et d'accès aux marchés. Il s'agit de développer des échanges d'informations instantanées entre opérateurs privés pour tisser des liens d'affaires d'une part et d'améliorer leurs performances d'autres part. Toutes ces pistes de réflexions et d'actions, seront concrétisées à travers des relations de partenariat avec des centres incubateurs d'entreprises et réseaux NTICS actifs en ce domaine.

7 RESSOURCES

7.1 RESSOURCES FINANCIERES

7.1.1 Contribution financière du Mali

La contribution financière minimum du Mali est estimée à 300 millions de francs CFA soit 453.347 euros (environ 6% du montant total de la Contribution Belge). Ce montant permettra d'améliorer les capacités d'intervention de la DRPIA, de la DRSV et leurs démembrements ainsi que le financement d'investissements complémentaires pour la construction de l'aire d'abattage améliorée de Koulikoro. Ces investissements sont répartis comme suit :

Rubriques	Montants
Extension des bureaux de la DRPIA de Koulikoro (Salle de réunion et bureaux)	60.000.000 FCFA
Construction de 2 bureaux de SLPIA (Dioila et Kolokani)	90.000.000 FCFA
Mur de clôture (superficie minimum de 4 ha), raccordement au réseau électrique et adduction d'eau de l'aire d'abattage améliorée de Koulikoro	50.000.000
Acquisition de 2 véhicules de supervision pour la DRSV et la DRPIA	50.000.000
Dotation des agents de base des SLPIA / SLSV de la Région en motos	50.000.000
Total	300.000.000

7.2 RESSOURCES HUMAINES

7.2.1 Les ressources humaines spécifiques à l'intervention

Fonction	National/International	Nombre de mois	Contribution belge/« partenaire »	Partie contractante	Localisation	Financement
Coresponsable d'intervention national	National	48	Maliennne (sauf primes)	Ministère Elevage et Pêche / DNPIA (mise à disposition)	Koulikoro	AREPK
Coresponsable d'intervention international (ECT2) ¹⁴ ¹⁵	International	48	Belge	CTB	Koulikoro	/
ATN Filières et CVA	National	48	Belge	CTB	Dioïla	AREPK
ATN experts en pastoralisme (deux)	National	2 x 48	Belge	CTB	Kolokani / Banamba	AREPK
ATN zootechnicien	National	48	Belge	CTB	Kolokani	AREPK
ATN génie rural	National	48	Belge	CTB	Banamba	AREPK / SANAR
ATN S&E	National	48	Belge	CTB	Koulikoro	AREPK / SANAR
Aide-comptable	National	48	Belge	CTB	Koulikoro	AREPK / SANAR
Aide-comptable (2)	National	2 X 48	Belge	CTB	Kolokani / Banamba	AREPK / SANAR / PAGIK
Secrétaire	National	48	Belge	CTB	Koulikoro	AREPK
Chauffeur	National	48	Belge	CTB	Koulikoro	AREPK
Chauffeurs (6)	National	6 x 48	Belge	CTB	Dioïla / Banamba / Kolokani	AREPK / SANAR / PAGIK

7.3 AUTRES RESSOURCES ET ENGAGEMENTS

7.3.1 Partie belge

Le programme peut établir des Accords de partenariat public-public. Cet outil pourra cependant être exploité si des opportunités de collaboration se présentent.

7.3.2 Partie Partenaire

Le Mali est engagé dans un processus de régionalisation et de transfert des compétences aux collectivités territoriales dans le secteur de l'élevage. La concrétisation future des contrats Plans Etats Région et la mise en œuvre des mécanismes de financement adaptés permettront de garantir la durabilité des résultats de l'intervention. La réalisation d'infrastructures et équipements d'élevage ainsi que les aménagements pastoraux et agropastoraux auront des incidences foncières qui incombent au partenaire malien (choix des sites, procédures foncière, expropriation et indemnisation).

¹⁴ Non budgétisé sur cette intervention.

¹⁵ Cet ECT2 est également responsable d'intervention international de l'intervention « Sécurité alimentaire ».

L'intervention est ancrée dans l'organigramme du Ministère de l'Elevage au niveau central et déconcentré. A cet effet, l'intervention bénéficiera, sans contrepartie aucune, de la mise à disposition de bureaux dans les locaux des structures déconcentrés de ce Ministère et la mobilisation de leur staff technique ainsi qu'une éventuelle mise à disposition de personnel.

L'Unité de Coordination du Programme continuera d'utiliser les locaux mis à la disposition du PADKII. A cet effet un accord de principe du Ministère en Charge de la Décentralisation devra être obtenu afin que ces bureaux puissent continuer à être utilisés pour la mise en œuvre des interventions du Programme de Coopération 2016 – 2019 exécutées par l'Agence Belge de Développement.

Dans la mesure des possibilités d'accueil, le Mali mettra à disposition de l'intervention, des bureaux au sein des cercles et communes pour les Antennes de Banamba et de Kolokani.

8 MODALITÉS D'EXÉCUTION

8.1 CADRE LEGAL

Le cadre légal de l'intervention « Appui à l'élevage et à l'économie pastorale » est fixé par :

- La Convention Générale signée entre le Mali et le Royaume de Belgique en date du 28 février 2003
- Le Programme de Coopération Mali – Belgique signé entre le Mali et le Royaume de Belgique en date du 20 juin 2016 à Bamako.

Partie Malienne:

La Partie Malienne désigne le «Ministère de l'Elevage et de la Pêche » en tant qu'entité responsable de l'intervention. Le Ministère de l'Elevage et de la Pêche est représenté par le Ministre ou son Délégué.

Le Ministère de l'Elevage et de la Pêche désigne la Direction Nationale des Productions et des Industries Animales comme Sponsor, responsable de la réalisation des résultats et de l'objectif spécifique de l'intervention.

La Partie Malienne désigne la Direction Nationale des Productions et des Industries Animales comme Ordonnateur, chargé d'ordonnancer et de liquider les dépenses selon les modalités mentionnées dans le présent DTF.

Partie belge:

La Partie belge désigne la Direction Générale de la Coopération au Développement et Aide Humanitaire(DGD) en tant qu'entité responsable de sa contribution à l'intervention. La DGD est représentée au Mali par l'Ambassade de Belgique à « Ouagadougou ».

La Partie belge confie l'exécution de ses obligations à la Coopération Technique Belge (CTB). A ce titre, une Convention de Mise en Œuvre (CMO) est conclue entre la CTB et l'Etat belge.

La CTB est représentée au Mali par son Représentant Résident. Le Représentant Résident de la CTB assume le rôle de Co-Ordonnateur et de Sponsor pour la partie belge.

8.2 CYCLE DE VIE DE L'INTERVENTION

La Convention Spécifique porte sur une durée de 66 mois, à compter de la date de signature de celle-ci. L'exécution de l'intervention est prévue pour une période de 48 mois. Le cycle de vie de l'intervention comprend trois phases principales : Préparation, Exécution et Clôture administrative.

Les guides CTB de démarrage et de clôture des interventions constituent les documents de référence pour les phases de préparation, de démarrage et de clôture. Le manuel de gestion administrative et financière de la CTB au Mali constitue la base de travail pour la phase de mise en œuvre.

8.2.1 Préparation

La phase de préparation des interventions démarre entre l'approbation technique du DTF par le comité de pilotage, d'une part, et la signature de la Convention de Mise en Œuvre (CMO) entre l'Etat Belge et la CTB, d'autre part.

Les actions-clés suivantes doivent être réalisées pendant la phase de préparation:

- Préparation des démarches réglementaires nécessaires
- Identifications des RH à mobiliser
- Mobilisation de la contrepartie nationale
- Lancement du recrutement des RH internationales et nationales
- Préparation d'éventuels marchés (Cahier Spécial des Charges) nécessaires en vue de la Baseline exhaustive
- Préparation d'autres éventuels marchés
- Préparation des conventions de subsides
- Ouverture du compte principal
- Préparation des achats (CSC) de matériel (dont véhicules)
- Identification et aménagements des locaux pour les antennes

Les dépenses qui peuvent être effectuées pendant cette phase, dites « avant CMO », peuvent uniquement être des dépenses liées au démarrage de l'intervention. Ces dépenses seront prises en charges par le Fonds de Préparation. Il s'agit des dépenses suivantes :

Frais liés à des activités de démarrage	13.000
Etude de base	€ 13.000
Autres études	€
Frais de personnel	€ 15.000
Frais de recrutement de personnel	€ 10.000
Formation des membres de l'équipe projet	€ 5.000
Frais logistiques	€ 33.357
Rénovation des bureaux de l'équipe projet	€ 10.000
Achat matériel ICT	€ 23.357
Total	€ 61.367

8.2.2 Exécution

La phase d'exécution se divise en 3 sous-phases : démarrage effectif, mise en œuvre, clôture opérationnelle.

8.2.2.1 Démarrage effectif

La phase de démarrage effectif de l'intervention durera environ 6 mois et se conclut par la validation du rapport de démarrage par le comité de pilotage.

Au début de cette phase, l'équipe de l'unité d'intervention prend fonction et le Comité de Pilotage d'ouverture de l'intervention a lieu. Lorsqu'un comité de coordination de programme est déjà en place, le management de l'unité d'intervention y prend rapidement part.

Les actions-clés suivantes doivent être réalisées durant cette étape (certaines assurant la continuité avec des démarches entamées durant la phase de préparation):

- Finalisation des processus de recrutement de l'assistance technique internationale et nationale et installation des RH dans leur fonction
- Ouverture des comptes de l'intervention et l'établissement des mandats du personnel de l'intervention
- Réalisation des formations nécessaires
- Poursuite de marché(s) éventuel(s) relatif(s) à l'établissement de la Baseline exhaustive
- Etablissement du manuel de gestion opérationnelle de l'intervention sur base du présent DTF, le cas échéant également sur base du manuel de gestion opérationnelle du programme, et en faisant référence au manuel de gestion administrative de la CTB applicable pour le programme de coopération bilatéral dans le pays partenaire
- Planification opérationnelle et financière de l'intervention

Le comité de pilotage valide les éléments suivants :

- Le manuel de gestion opérationnelle de l'intervention
- La première planification opérationnelle et financière
- Le plan de travail de la Baseline exhaustive

Le PV de ce comité de pilotage et les éléments qu'elle valide constituent le rapport de démarrage.

8.2.2.2 Mise en œuvre

La mise en œuvre opérationnelle de l'intervention démarre à l'approbation du rapport de démarrage par le comité de pilotage et se termine lors de l'approbation par le comité de pilotage du planning de clôture.

8.2.2.3 Clôture opérationnelle

La phase de clôture débute au plus tard six mois avant la fin de l'exécution de l'intervention.

Programmation de la clôture : trois mois avant la phase de clôture, une planification détaillée des activités et des produits attendus de cette phase sera élaborée par le management de l'unité d'intervention et soumise à l'approbation du comité de pilotage.

Rapport final : il sera rédigé et présenté pour approbation au comité de pilotage dans les trois mois à dater de la fin des activités opérationnelles. Ce rapport final sera accompagné des documents de clôture opérationnelle et financière. Une fois ce rapport approuvé, l'unité d'intervention est déchargée.

Six mois avant la fin de la Convention Spécifique, il n'est plus autorisé de procéder à des engagements sans l'accord préalable de l'Ordonnateur et du Co-Ordonnateur.

Au terme de la Convention Spécifique, les dépenses ne sont plus autorisées, sauf si elles sont liées à des engagements actés dans le PV du comité de pilotage de clôture.

8.2.3 Clôture Administrative

Le rapport final est mis à jour en fin de période de clôture opérationnelle et est envoyé par la CTB à la DGD pour demande de réception définitive. Une fois ce rapport approuvé par la DGD, l'intervention est administrativement clôturée.

Conformément à la Convention Spécifique, après la clôture financière de l'intervention, les fonds non utilisés seront récupérés par l'Etat belge. A cette fin, la partie malienne s'engage à reverser à la CTB les soldes bancaires et les montants non éligibles dans un délai de trois mois à partir de l'approbation de la clôture financière par le Comité de Pilotage.

8.3 GESTION OPERATIONNELLE DE L'INTERVENTION

Les modalités pratiques de gestion opérationnelle de l'intervention seront explicitées et détaillées dans un manuel de gestion opérationnelle de l'intervention.

Le manuel de gestion opérationnelle précisera notamment les niveaux et mandats de responsabilité entre les structures organisationnelles de l'intervention et celles du programme, et cela selon le double principe de subsidiarité et de suppléance.

La **subsidiarité** vise à déterminer le niveau le plus pertinent pour exercer ses responsabilités, dans la recherche d'une plus grande efficacité/efficience. Les actions de décision sont déléguées au niveau le plus proche de l'exécution, sauf si

- elles peuvent être exercées de manière plus efficace/efficiente à un niveau supérieur (économies d'échelle, capacité d'influence, etc.)
- elles visent des contrôles devant nécessairement être réalisés par un niveau supérieur (assurance)

La **suppléance** prévoit l'intervention du niveau supérieur uniquement lorsqu'une décision dépasse le mandat du niveau inférieur, ou suppose qu'une action spécifique soit nécessaire.

8.3.1 Planification opérationnelle

Chaque année une planification opérationnelle et financière pour l'année suivante est préparée par la direction de l'intervention en concertation avec l'unité de Programme et validée par le Comité de Pilotage. Cette planification annuelle comprend les quatre éléments suivants :

- La planification des activités
- La planification des marchés publics
- La planification des accords de subsides
- La planification financière

Elle se fera selon les procédures et modèles fournies par la CTB. La planification opérationnelle suivra le format du cadre logique et servira de base pour la programmation financière.

8.3.2 Gestion des ressources humaines

Responsabilités :

- Les ECT internationaux, financés par la contribution belge sur une autre enveloppe budgétaire que le budget de l'intervention, seront recrutés et engagés par la CTB.
- Chaque partenaire (CTB et Ministère de l'Élevage et de la Pêche) est responsable pour le recrutement et la sélection du personnel local qu'elle engagera ou mettra à disposition..
- La partie qui engage le travailleur est responsable de toute l'administration liée au contrat de travail.
- La direction de l'intervention est responsable pour le suivi et l'évaluation des collaborateurs de l'intervention dont ils sont les supérieurs hiérarchiques (voir organigramme).

Ouverture des postes et recrutement:

- Tout poste est ouvert aux femmes et aux hommes et les femmes seront encouragées à postuler.
- Pour chaque recrutement, l'avis de recrutement tiendra compte des termes de référence (TdR) et du profil de compétences qui constitue l'architecture de fonction.

Législation qui régit les contrats de travail:

- Les contrats du personnel international recruté à Bruxelles par la CTB sont régis par la législation belge.
- Les contrats du personnel recruté dans le pays partenaire sont régis par la législation du pays partenaire.
- Les contrats de consultance ou d'expertise perleée liés à un appel d'offre sont régis par les règles de marchés publics applicables (soit ceux de la Belgique, soit ceux du pays partenaire)

Prolongation de contrat:

- Les prolongations de contrat au sein de l'unité de Programme devront obtenir l'accord du Coresponsable national de programme et du coresponsable international de programme. .
- Les autres prolongations de contrat au sein de l'unité d'intervention devront obtenir l'accord du coresponsable national d'intervention et du coresponsable international d'intervention ainsi que de l'institution signataire du contrat.

Missions:

- Les missions du coresponsable international du programme sectoriel (ECT2) seront approuvées par le Représentant Résident
- Les missions du coresponsable national d'intervention et du coresponsable CTB d'intervention sont approuvées par leur responsable hiérarchique.
- Toutes les missions des autres membres de l'équipe de l'intervention devront être approuvées par la direction de l'intervention, constituée par le coresponsable national et le coresponsable international de l'intervention (ECT2) .
- Toutes les missions des membres de l'unité de Programme seront approuvées par le Programme Manager
- Les missions à l'étranger financées par la contribution belge sont soumises à l'approbation du Représentant Résident de la CTB

- Les modalités pour l'établissement des ordres et rapports de missions ainsi que les taux et procédures applicables en matière de per diem et de frais de missions seront ceux indiqués dans le manuel de gestion administrative applicable aux interventions de coopération entre le Mali et la Belgique signée par l'Ordonnateur et le Co-Ordonnateur.

8.3.3 Mandats

Lignes budgétaires en COGESTION

Les mandats pour les engagements liés à des lignes budgétaires en COGESTION sont repris dans le tableau ci-dessous.

Mandataire pour le partenaire	Mandataire pour la CTB	Seuil
Coresponsable national d'intervention ou son remplaçant	Coresponsable international ou son remplaçant	< 25.000€
Coresponsable national de programme	Coresponsable international de programme (Responsable du Programme, ECT2)	< 200.000€
Ordonnateur ou son remplaçant	Co-Ordonnateur ou son remplaçant avec Mandat Ad Hoc	>200.000 ou selon les règles de chaque organisation

Pour les paiements les mandats sont :

Mandataire pour le partenaire	Mandataire pour la CTB	Seuil	Type de compte
Coresponsable national d'intervention ou son remplaçant	Coresponsable international ou son remplaçant	< 25.000€	Compte opérationnel
Coresponsable national de programme	RAFI, ECT2	< 200.000€	Compte opérationnel
Ordonnateur ou son remplaçant / délégué	Co-Ordonnateur ou son remplaçant avec Mandat Ad Hoc	>200.000 ou selon les règles de chaque organisation	Compte principal et opérationnel

Lignes budgétaires en REGIE

Pour les lignes budgétaires en régie la CTB est responsable pour l'engagement et le paiement.

8.3.4 Gestion financière

8.3.4.1 Comptes bancaires

Dès la signature de la Convention Spécifique, un compte principal cogéré en EUR avec libellé 'Contribution Belge _ titre intervention/programme' doit être ouvert auprès de l'institution bancaire convenue entre le partenaire et la CTB. D'autres comptes cogérés (comptes opérationnels) peuvent être ouverts en cas de besoin. L'Ordonnateur et le Co-Ordonnateur sont responsables de l'ouverture des comptes cogérés.

Le compte principal est actionné sous la double signature de l'Ordonnateur et du Co-Ordonnateur de l'intervention ou de leurs délégués sur présentation des ordres de paiement. Ce compte est utilisé pour réception des fonds de la CTB, pour alimenter le compte opérationnel et pour effectuer les paiements supérieurs à 25.000 EUR.

Un compte courant (compte opérationnel) est ouvert dans une banque commerciale à Koulikouro en FCFA (devise du pays partenaire). Le compte opérationnel est activé par la double signature du coresponsable national et du Coresponsable international.

Pour tous les comptes bancaires, le principe de double signature est d'application selon les mandats.

L'Ordonnateur et le Co-Ordonnateur sont responsables de l'ajout et/ou du retrait des pouvoirs de signatures des mandataires des comptes, dans le respect des règles internes de leurs organisations respectives. En cas de modification, la partie concernée communiquera celle-ci à la banque et en informera formellement l'autre partie.

Tous les paiements liés à des lignes budgétaires avec la mention 'COGEST' doivent être payés à partir de comptes ou caisses cogérées.

Pour l'exécution des paiements liés à des lignes budgétaires avec la mention 'REGIE', la CTB ouvrira des comptes sur lesquels seul le personnel de la CTB aura le pouvoir de signature.

8.3.4.2 Transferts de fonds

Dès la notification de la Convention de Mise en Œuvre entre l'Etat belge et la CTB et après l'ouverture du compte principal cogéré, un premier transfert sera fait par la CTB sur ce compte.

Afin de recevoir les transferts suivants, l'intervention doit introduire un appel de fonds à la représentation locale de la CTB, selon les procédures de la CTB.

Le montant de l'appel de fonds correspond aux besoins estimés en trésorerie pour le trimestre suivant. Le transfert de fonds effectué par la CTB se fait au début du trimestre et éventuellement en plusieurs tranches. En cas d'urgence, l'intervention peut introduire un appel de fonds anticipé, en justifiant le besoin.

Le transfert de fonds se fait uniquement aux conditions suivantes:

- La comptabilité du trimestre précédant l'introduction de l'appel doit être transmise à la CTB
- Tous les rapports exigés doivent être transmis à la CTB
- Le plan d'actions et le suivi d'audit et/ou MTR doivent être mis à jour

Les règles de gestion de la trésorerie de la CTB (transferts vers comptes opérationnels, gestion des caisses, ...) sont d'application.

8.3.4.3 Dépassements budgétaires et changements budgétaires

Le budget de l'intervention donne les contraintes budgétaires dans lesquelles l'intervention doit être exécutée.

Le montant total du budget de la Partie belge ainsi que celui de la Partie Malienne de l'intervention tels que définis dans ce document et dans la convention spécifique ne peuvent être modifiés que moyennant un échange de lettres entre les signataires de la convention spécifique (cf. point 8.5 Adaptation du DTF).

Pour le budget de la Partie belge, des dépassements au niveau du budget total par mode d'exécution ou du budget total des moyens généraux ne sont pas autorisés sauf accord du comité de pilotage sur la base d'une proposition de changement budgétaire élaborée par l'équipe d'intervention selon les procédures de la CTB. Une proposition de changement budgétaire est également nécessaire dans les cas suivants :

- au niveau d'un résultat ou d'une rubrique des moyens généraux (Z-01, Z-02, etc.), le montant du dépassement est supérieur à 10% du dernier budget approuvé pour ce résultat ou cette rubrique.
- au niveau d'une ligne budgétaire, le montant du dépassement est supérieur à 20% du montant du dernier budget approuvé sur cette ligne et est strictement supérieur à 50.000€.

Pour ces changements budgétaires, un accord écrit de l'Ordonnateur et du Co-Ordonnateur est (également) requis.

Au niveau du budget annuel du budget de la Partie belge, il n'y a pas de contraintes, excepté pour les moyens généraux où le budget annuel ne peut pas être dépassé de plus de 5%.

La réserve budgétaire du budget de la Partie belge peut uniquement être utilisée après accord préalable du comité de pilotage.

L'intervention doit assurer un bon contrôle et un suivi budgétaire régulier des engagements afin d'anticiper la gestion des éventuels changements budgétaires nécessaires.

8.3.4.4 Comptabilité et justification de dépenses

Mensuellement, la comptabilité doit être élaborée et approuvée selon les procédures de la CTB. L'outil à utiliser est l'outil fourni par/ou convenu avec la CTB. La comptabilité doit être signée pour accord par la direction de l'intervention, excepté pour les comptes gérés par la CTB seule. La comptabilité à envoyer à la représentation locale de la CTB comprend un fichier électronique et si exigé, les pièces justificatives ainsi que les extraits bancaires et états de caisse. Les documents comptables doivent être à jour, précis et fiables et être conformes aux normes et règles comptables en vigueur.

Une dépense éligible est une dépense :

- identifiable, attestée par des pièces justificatives probantes, comptabilisée conformément aux standards en vigueur
- en lien avec les activités et les critères définis dans le DTF et nécessaire pour l'atteinte des résultats
- prévue dans le budget et imputée sur la ligne budgétaire adéquate
- répondant aux principes de bonne gestion financière.

8.3.4.5 Gestion des biens et des stocks

Chaque bien et équipement acquis par l'intervention doit recevoir un numéro d'inventaire et doit être

consigné dans un registre d'inventaire. Chaque semestre, un inventaire formel doit être réalisé et signé par la direction de l'intervention. L'utilisation du bien est strictement limitée aux activités de l'intervention. En cours de l'intervention, il peut être transféré sous tutelle et patrimoine d'une structure partenaire sur base d'un acte de transfert formel et suivant les procédures de la CTB.

Un suivi exhaustif des stocks doit être réalisé afin d'assurer que tous les mouvements sont autorisés, suivis sur des supports adéquats et régulièrement contrôlés. La direction de l'intervention doit assurer un contrôle formel mensuel des stocks.

A la fin de l'intervention, l'affectation du matériel, des équipements et des stocks divers sera définie dans le PV du comité de pilotage de clôture.

8.3.5 Gestion des Marchés Publics

La CTB ainsi que Ministère de l'Elevage et de la Pêche sont des organismes de droit public. A cet égard, ils ont l'obligation de respecter la Loi sur les marchés publics et d'appliquer pour tout achat les principes de transparence, mise en concurrence et d'égalité de traitement entre candidats.

La législation belge en matière de marchés publics est d'application pour les achats financés sur des lignes budgétaires en régie ; la législation malienne en matière de marchés publics est d'application pour les achats financés sur des lignes budgétaires en cogestion.

Quel que soit le système appliqué, la gestion des marchés publics nécessite une planification rigoureuse et un suivi précis. Les marchés publics gérés par l'intervention seront par conséquent une composante du monitoring opérationnel trimestriel (état d'avancement et planification opérationnelle).

8.3.5.1 Gestion des marchés publics en régie

Les activités suivantes seront gérées en régie par la CTB :

- les investissements liés au démarrage de l'intervention
- les audits indépendants
- les revues (MTR et ETR)
- les études et Expertises

8.3.5.2 Gestion des marchés publics en cogestion

Les marchés publics financés sur des lignes budgétaires en cogestion sont gérés selon le code malien en matière de marchés publics. Les Dossiers d'Appel d'Offres (DAO) feront référence à la source belge de financement. Ces marchés pourront porter sur des travaux, des fournitures et services ou des prestations intellectuelles.

Dans le cadre de ces marchés, la maîtrise d'ouvrage sera assumée par l'institution partenaire au niveau de la région de Koulikoro qui signe le contrat ou son avenant. La CTB délivre quant à elle, un Avis de Non Objection aux différentes étapes du marché (la publication, l'attribution et signature du contrat et, le cas échéant, la signature d'un avenant), l'avis portant sur la bonne utilisation des fonds de la coopération belge. Les modalités pratiques de la délivrance des avis de non-objections (seuils, parties prenantes) suivront les règles établies par la CTB et selon les mandats définis au point 8.3.3 Mandats)

Les équipes d'intervention jouent un rôle-clé tant au niveau de l'élaboration du Dossier d'Appel d'Offres que de l'évaluation des offres reçues. Elles veillent à la bonne définition des critères de sélection et d'attribution.

La CTB ne procédera au paiement que si l'attributaire du marché a exécuté le marché selon les règles de l'art et clauses et conditions du marché. La CTB veillera donc également à l'exécution du marché

et si les réceptions du marché sont données à juste titre. Le paiement ne pourra avoir lieu que sur présentation du PV de réception.

8.3.6 Gestion des conventions de subsides

En vertu de l'article 8 de la loi CTB, la CTB pourra financer un ou plusieurs organisme(s) tiers pour la réalisation d'une partie des activités de l'intervention ou d'une action propre de cet organisme, action contribuant à l'atteinte des objectifs de l'intervention.

L'octroi de subsides se fera conformément aux modalités décrites dans le Guide CTB pour l'élaboration et le suivi des Conventions de subsides.

Les organismes publics ou privés bénéficiaires de subsides sont appelés « bénéficiaires contractants ». Les bénéficiaires des actions financées au moyen du subside sont appelés les «bénéficiaires finaux».

8.3.6.1 Subsides identifiés dans ce DTF

Les conventions de subsides identifiées dans le cadre de l'intervention sont indiquées dans le tableau ci-dessous.

Pour chaque subside envisagé, une ligne budgétaire dédiée est clairement identifiée dans le budget, de même que la modalité d'octroi, le bénéficiaire contractant, son statut et le nombre de bénéficiaires finaux concernés.

Néanmoins, l'opportunité de signer ce type de convention devra être confirmée par l'équipe d'intervention au moment de l'exécution, en approfondissant l'analyse (cf. Guide Conventions de Subsides), en motivant pourquoi, en l'espèce, le régime marchés publics n'est pas d'application, et en confirmant que le choix de l'organisme partenaire est toujours pertinent (continuité institutionnelle, compétences maintenues, capacités suffisantes etc...).

Les subsides seront établis de façon négociée avec les organismes publics ou privés identifiés.

No	No. Ligne budgétaire	Intitulé de l'activité	Budget (€)	Modalité d'octroi	Bénéficiaire Contractant	Statut (public/privé)	Nb de bénéficiaires finaux
1	A0303	Amélioration offre services de santé animale	133.000	Octroi direct	VSF-B	Privé	80% population
<p>Motivation : Cette convention de subsides s'inscrit dans la continuité de la collaboration entre la CTB et VSF-B entamée dans le cadre de l'intervention Prodezem. Elle visera le financement d'activité relative au service vétérinaire privé de proximité ou Cabinets Vétérinaires Ruraux dont le business model a été développé par cette organisation et ses partenaires au Sahel (Mali, Niger, Burkina Faso). Bref VSF-B dispose dans ce domaine d'un monopole de fait, en raison de son expérience passée au Mali et dans la sous – région.</p>							
2	A0304	Mise en place plateformes multifonctionnelles	130.000	Octroi direct	DRPF EF	Public	6.000
<p>Motivation : La Direction régionale du Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille est assurée au niveau régional la mise en œuvre du Programme National « Plateforme multifonctionnelle » dans lequel l'activité s'intègre.</p>							
3	A0404	Appui à la collecte, distribution et transformation de lait	132.000	Octroi direct	ICD/VSF-B	Privé	4 Coopératives ou GIE
<p>Motivation : Cette convention de subsides vise l'appui à des coopératives ou des associations dans la filière lait, à travers la création de centre de collecte de lait et le renforcement des capacités des organisations de collecte et de distribution de lait. En cette matière, et sur base de leur expérience significative, VSF-B et son partenaire national ont développé plusieurs modèles d'organisation, que la présente intervention adoptera.</p>							
4	A0405	Appui à l'entrepreneuriat agropastoral des jeunes et	120.000	Octroi direct	APEJ	Public	100 professionnels et micro-entrepreneurs

No	No. Ligne budgétaire	Intitulé de l'activité	Budget (€)	Modalité d'octroi	Bénéficiaire Contractant	Statut (public/privé)	Nb de bénéficiaires finaux
		des femmes					lancés
<p>Motivation : L'APEJ met un œuvre un programme de développement des Compétences et de l'Emploi des Jeunes au niveau des différentes régions du Mali avec la participation des partenaires techniques et financiers dont la Banque Mondiale (financement à hauteur de 63 millions de dollars). La présente intervention s'intègre à ce Programme au niveau de la Région de Koulikoro. Rappelons que ce programme s'articule autour du : (i) renforcement de l'employabilité des jeunes (ii) développement de l'esprit d'entreprise chez les jeunes et (iii) du renforcement du dispositif de financement des projets des jeunes.</p>							
5	A0502	Recherche action sur l'impact climatique	85.000	Octroi direct	AEDD	Public	
<p>Motivation : L'AEDD est un établissement public national à caractère administratif, sous tutelle du Ministère chargé de l'Environnement et de l'Assainissement malien. Ses missions consistent à assurer la coordination de la mise en œuvre de la Politique Nationale de Protection de l'Environnement (PNPE) ainsi qu'à veiller à l'intégration de la dimension environnementale dans tous les politiques, programmes et projets de développement. Il s'agit donc de la structure publique qui a le mandat de fait pour assurer notamment Les questions relatives au (i) développement durable ; (ii) l'Agenda 21 local ; (iii) l'Evaluation Environnementale Stratégique ; (iv) le Suivi environnemental ; (v) la Préservation Diversité Biologique ; (vi) le Mainstreaming Changement Climatique ; (vii) la Gestion Durable des Terres ; (viii) la Promotion Energies Renouvelables ; (ix) la Coordination mise en œuvre des Conventions, accords et traités internationaux sur l'environnement etc.</p>							
6	AO503	Etudes longitudinales sur les dynamiques sociales et les droits humains	100.000	Octroi direct	Groupe ODYSEE	Privé	
<p>Motivation : Créé le 20 août 2001, le groupe ODYSSEE est une association à caractère scientifique assurant des recherches sur les problématiques institutionnelles, sociales, économiques et territoriales, en vue d'accompagner les dynamiques de mutations territoriales, politiques, sociales, économiques,</p>							

No	No. Ligne budgétaire	Intitulé de l'activité	Budget (€)	Modalité d'octroi	Bénéficiaire Contractant	Statut (public/privé)	Nb de bénéficiaires finaux
		techniques et culturelles en cours au Mali et en Afrique.					

Cas particulier où les bénéficiaires contractants ne sont pas identifiés nominativement dans ce DTF

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'activité A0502 « Nouvelles Technologie de l'Information et de la Communication d'un montant total de 100.000 euros, un appel à proposition sera lancé pour la sélection de structures spécialisées dans les NTICS et l'économie numérique.

Pour tout bénéficiaire contractant non identifié, il sera nécessaire d'obtenir une approbation préalable du COPIL sur la base d'une justification clairement argumentée, consignée dans un PV.

En outre :

1) Pour les conventions de subsides d'un budget inférieur ou égal à 500.000€, la CTB informera l'Etat Belge. Pour ce faire, le Représentant Résident transmettra de manière régulière à l'ambassade belge la liste des bénéficiaires de conventions de subsides y compris l'objet et le montant de ces conventions.

2) Les conventions de subsides d'un budget supérieur à 500 000 EUR avec un bénéficiaire ne figurant pas dans le DTF seront soumises à l'approbation de l'administration belge.

8.3.6.2 Cas ou un subside n'est pas identifié dans le DTF

Si le recours à une Convention de Subsidés n'est pas envisagée dans ce DTF mais émane d'une proposition de la direction de l'intervention en cours d'exécution, il est nécessaire d'obtenir une approbation du COPIL, consignée dans un PV, sur base d'une argumentation claire motivant pourquoi en l'espèce, le régime marchés publics n'est pas d'application. Les modalités ci-dessus concernant l'information à l'Etat belge sur les bénéficiaires de subsides ou l'approbation des bénéficiaires par le Ministre de la Coopération sont naturellement d'application.

8.3.7 Gestion Accords Spécifiques de Coopération (ASC)

Les accords de coopération dite « public-public » ou 'coopération horizontale' avec un partenaire public, peuvent se concrétiser pour la CTB par des 'accords-cadres de mutualisation' (ACM), opérationnalisés par des 'accords spécifiques de coopération' (ASC).

Ce type d'accord sera retenu dans le cas où l'intervention souhaite favoriser les synergies d'expertise publique émanant des autres pouvoirs publics à priori belges même si une coopération avec un pouvoir adjudicateur non belge est également possible.

Pour ce type d'accords, l'intérêt public et la notion de 'non-profit' sont mis en avant. Les pouvoirs adjudicateurs coopèrent en vue d'assurer conjointement l'exécution de missions de service public.

La signature d'ASC se fera selon les modalités décrites dans le Guide ACM/ASC de la CTB.

8.3.7.1 ASC est identifié nominativement dans ce DTF

Pour chaque ASC envisagé, une ligne budgétaire dédiée est clairement identifiée dans le budget (voir ...), de même que l'ACM dans lequel l'ASC s'inscrit et le nom de l'entité partenaire. Les ASC identifiés dans le cadre de l'intervention sont indiqués dans le tableau ci-dessous :

No.	No. Ligne budgétaire	Intitulé de l'activité	Budget estimé (€)	ACM	Institution publique belge
1	A0502	Recherche action sur l'environnement et changement climatique (missions annuelles d'appui conseil stratégique à l'AEDD)	20.000	ACMXXX	SPF Climat

L'opportunité de signer ce type d'accord devra être confirmée par l'équipe de l'intervention au moment de l'exécution, en approfondissant l'analyse (cf. Guide ACM/ASC), en motivant pourquoi le régime marchés publics n'est pas d'application et en confirmant que le choix du partenaire est toujours pertinent (synergie d'expertise publique, mise en avant de la valeur ajoutée bidirectionnelle de la collaboration, etc.)

8.3.7.2 Cas où un ASC n'est pas identifié nominativement dans ce DTF

Un partenariat sous forme d'ACM/ASC peut être envisagé en cours d'exécution. Il ne doit pas nécessairement être identifié durant la formulation. Dans ce cas, l'équipe d'intervention devra obtenir l'accord du comité de pilotage et suivre la procédure telle que décrite dans le guide ACM/ASC afin d'initier le processus. Deux situations peuvent se présenter :

- Soit il existe déjà un ACM avec le partenaire souhaité, et l'équipe pourra directement initier la procédure relative à la mise en place d'un ASC pour l'activité souhaitée ;
- Soit aucun ACM n'a encore été signé entre la CTB et l'institution publique avec laquelle on souhaite développer une synergie. Dans ce cas, l'équipe d'intervention initie le processus pour que la CTB envisage la conclusion d'un Accord-cadre de Mutualisation correspondant.

8.3.7.3 Validation d'un ASC

La règle générale pour la gestion d'un ASC est de respecter les procédures en vigueur pour l'engagement et le suivi de dépenses à la CTB. Comme toute dépense, les dépenses relatives aux ASC doivent être planifiées dans les outils de planification. Les ACM/ASC seront signés 'en régie', c'est-à-dire que seule la CTB est en mesure de signer l'ASC en tant qu'autorité contractante et en utilisant le système belge. Le suivi et le contrôle des paiements sont faits en conformité avec les procédures en vigueur à la CTB.

8.4 MONITORING ET REVUES

Le Monitoring et les Revues soutiennent les besoins de redevabilité, d'apprentissage continu et de pilotage stratégique. Le monitoring de l'intervention se fait de manière concertée au niveau du comité de coordination du Programme sous la responsabilité du Programme manager et du Programme Change manager. (Cf. le guide CTB « More Results » de la CTB pour toute directive et check-lists)

	Responsabilité	Système	Fréquence	Utilisateurs
Baseline exhaustive	Unité d'intervention	CTB	Unique	Intervention, comité de pilotage, CTB Rep Office
Monitoring opérationnel	Unité d'intervention	CTB	Trimestriel	Intervention, CTB Rep Office ainsi qu'à la comité de pilotage
Monitoring des résultats	Unité d'intervention	CTB	Annuel	Intervention, CTB Rep Office, comité de pilotage, ambassade
Revue à Mi-parcours	CTB HQ : Conseiller OPS/Externes	CTB	Unique	Intervention, CTB, comité de pilotage, DGD
Revue Finale	CTB HQ : Conseiller OPS/Externes	CTB	Unique	Intervention, CTB, comité de pilotage, DGD
Monitoring final	Unité d'intervention	CTB	Unique	Intervention, CTB Rep Office, Comité de pilotage, DGD

8.4.1 Baseline exhaustive

Dès le démarrage de l'intervention, le cadre de monitoring défini dans ce DTF devra faire l'objet d'appropriation par l'équipe d'intervention. Il s'agira d'avoir une matrice de monitoring complète indiquant la situation de référence et la valeur cible des différents indicateurs de l'intervention. Le cadre du monitoring de l'intervention sera aligné sur les systèmes/méthodologies existants (si possible). Un rapport de la baseline exhaustive est établi selon le calendrier défini dans la phase de démarrage (cf point **Error! Reference source not found. Error! Reference source not found.**) au maximum 9 mois après le comité de pilotage d'ouverture. Il est présenté au comité de pilotage, qui en prend acte et approuve la façon dont l'intervention effectuera le monitoring de ses résultats. Le rapport de la Baseline exhaustive contient les éléments suivants :

- Matrice de monitoring
- Plan de gestion des risques
- Planning opérationnel mis à jour

8.4.2 Monitoring opérationnel trimestriel (MoNop)

Le monitoring opérationnel trimestriel dérive de la planification annuelle. Chaque année une planification opérationnelle et financière pour l'année suivante est préparée par la direction de l'intervention et validée par le comité de pilotage. Le monitoring opérationnel est un processus continu basé sur cette planification et consolidé chaque trimestre. Le Monitoring trimestriel comprend:

- La planification des activités et sa mise à jour
- La planification financière et sa mise à jour
- La planification des marchés publics et des accords de subsides
- L'état d'exécution des activités et dépenses prévues au trimestre précédent
- Le suivi de la gestion des risques
- Le suivi de la gestion des ressources humaines de l'intervention
- Le suivi des décisions du comité de pilotage

Elles se feront selon les procédures et modèles fournis par la CTB.

8.4.3 Monitoring annuel des résultats

Le Monitoring des résultats traite la partie « stratégique » du cadre de résultats sur base annuelle: output – outcome et, dans une moindre mesure, le niveau de l'impact. Le rapport de résultats constitue une base essentielle pour le suivi de l'intervention et de ses éventuels ajustements (tant au niveau du budget qu'au niveau des activités, du chronogramme, des indicateurs, etc.). Ce rapport est cosigné par l'Intervention Change manager et l'Intervention manager. Le comité de pilotage en valide ou rejette les recommandations (pilotage stratégique).

8.4.4 Monitoring final (Rapport final)

Le monitoring final garantit la transmission à l'organisation partenaire et à la CTB ainsi qu'aux autres membres du comité de pilotage, des éléments clés de la performance de l'intervention et de veiller à ce que les leçons apprises soient enregistrées dans leur « mémoire institutionnelle ». En outre, le rapport final déclenche la clôture administrative de l'intervention par l'Etat Belge. Le contenu est :

- Résumer des résultats obtenus à la fin de la mise en œuvre d'une intervention

- Documentation sur les enseignements tirés
- Vue d'ensemble des informations administratives et financières

Le rapport final doit être achevé au plus tard 1 mois avant le comité de pilotage de clôture. Après approbation par le comité de pilotage, le rapport final est transmis à l'ambassade belge.

8.4.5 Revues et Audits

Revues :

La fonction principale des exercices de revue à Mi-Parcours et Finale est de fournir un point de vue extérieur sur la performance de l'intervention ainsi que d'analyser en profondeur le processus de développement en cours ou terminé. Les revues sont ainsi utilisées pour :

- analyser s'il est nécessaire de réorienter les interventions afin d'atteindre l'objectif spécifique
- fournir les informations nécessaires à la prise de décisions stratégiques
- identifier les enseignements tirés et y réfléchir.

Étant réalisées par un acteur externe indépendant, les revues jouent un rôle important dans la redevabilité sur la performance de l'intervention. Les revues sont pilotées par la CTB-Bruxelles selon les processus en vigueur. Les Revues doivent être présentées en comité de pilotage afin de juger et déterminer quelles recommandations sont retenues, qui est responsable et qui va les suivre (ces décisions sont intégralement reprises dans le PV du comité de pilotage).

En outre, les deux gouvernements pourront chacun, le cas échéant, procéder à une évaluation externe de l'atteinte des objectifs et des différents aspects de l'exécution de l'intervention.

Audits :

L'intervention doit être auditée au minimum une fois sur la durée de mise en œuvre des activités.¹⁶

L'audit portera sur :

- la vérification que les comptes de l'intervention reflètent bien la réalité
- la maturité du système de contrôle interne et le respect des procédures
- la vérification de l'utilisation économique, efficiente et efficace des moyens de l'intervention

Le comité de pilotage peut demander des audits supplémentaires s'ils les jugent nécessaires. Le comité de pilotage charge la CTB de l'élaboration des termes de référence et de la sélection de la firme d'audit. La firme d'audit doit être une firme certifiée (selon les standards internationaux) indépendante. Le rapport d'audit sera communiqué par la CTB au comité de pilotage. La direction de l'intervention doit élaborer un plan d'actions afin d'améliorer le système de contrôle interne et prouver que des mesures correctives ont été entreprises et appliquées.

De plus, chaque année, les comptes de la CTB sont audités par un collège de commissaires. Dans ce cadre, les commissaires réalisent également des audits des interventions cogérés par la CTB. Le comité d'audit de la CTB peut aussi demander qu'une intervention soit auditée par l'auditeur interne de la CTB.

Les autorités partenaires peuvent également procéder à un audit. Dans le cas d'un audit de l'intervention par les institutions de contrôle nationales, des vérifications de conformité avec le système national ne pourront avoir lieu là où le DTF établit clairement que le système CTB/Belge doit

¹⁶ Par prudence, un montant pour le financement de deux audits sera prévu dans le budget de l'intervention

être utilisé. De plus, le périmètre de contrôle devra se limiter aux activités définies dans le budget sous la modalité « Cogestion », puisque les activités définies suivant la modalité « Régie » sont sous la responsabilité unique de la CTB et ne peuvent dès lors être soumises qu'aux contrôles de ses propres institutions/juridictions.

Tous les rapports d'audit seront partagés entre les parties et présentés au comité de pilotage. Les audits peuvent être réalisés de manière conjointe.

8.5 ADAPTATION DU DTF

Toutes adaptations relatives à l'objectif spécifique de l'intervention, la durée de la convention spécifique, du budget total définis dans la convention spécifique, une demande motivée doit être introduite par le partenaire auprès de l'Etat belge après avoir reçu l'accord du comité de pilotage. Si la Belgique accepte la demande, on procède à un échange de lettres signées par les deux parties

Pour toute autre adaptation du DTF, l'entité Malienne responsable de l'exécution de l'intervention et la CTB peuvent en cours d'intervention adapter le présent Dossier Technique et Financier, en fonction de l'évolution du contexte et du déroulement de l'intervention.

Pour les aspects ci-dessous, l'approbation préalable du comité de pilotage est requise:

- Aux formes de mise à disposition de la contribution de la Partie belge et de la Partie Malienne
- Aux résultats
- Aux propositions de changement budgétaires (§5.5.2.3)
- Aux compétences, attributions, composition et mode de fonctionnement de la Comité de pilotage
- Au mécanisme d'approbation des adaptations du DTF
- Aux indicateurs de résultats et d'objectif spécifique
- Aux modalités financières de mise en œuvre de la contribution des parties

La CTB en informe l'ambassade belge si de telles modifications sont apportées.

9 PILOTAGE, SUIVI ET CADRE ORGANISATIONNEL

Cf. Partie I du DTF

9.1 STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DU PROGRAMME

9.1.1 Organigramme du Programme

Cf. Partie I du DTF

9.1.2 Unité de Coordination du Programme

Cf. Partie I du DTF

9.1.3 Comité de Coordination de Programme

Cf. Partie I du DTF

9.2 STRUCTURES ORGANISATIONNELLES DE L'INTERVENTION

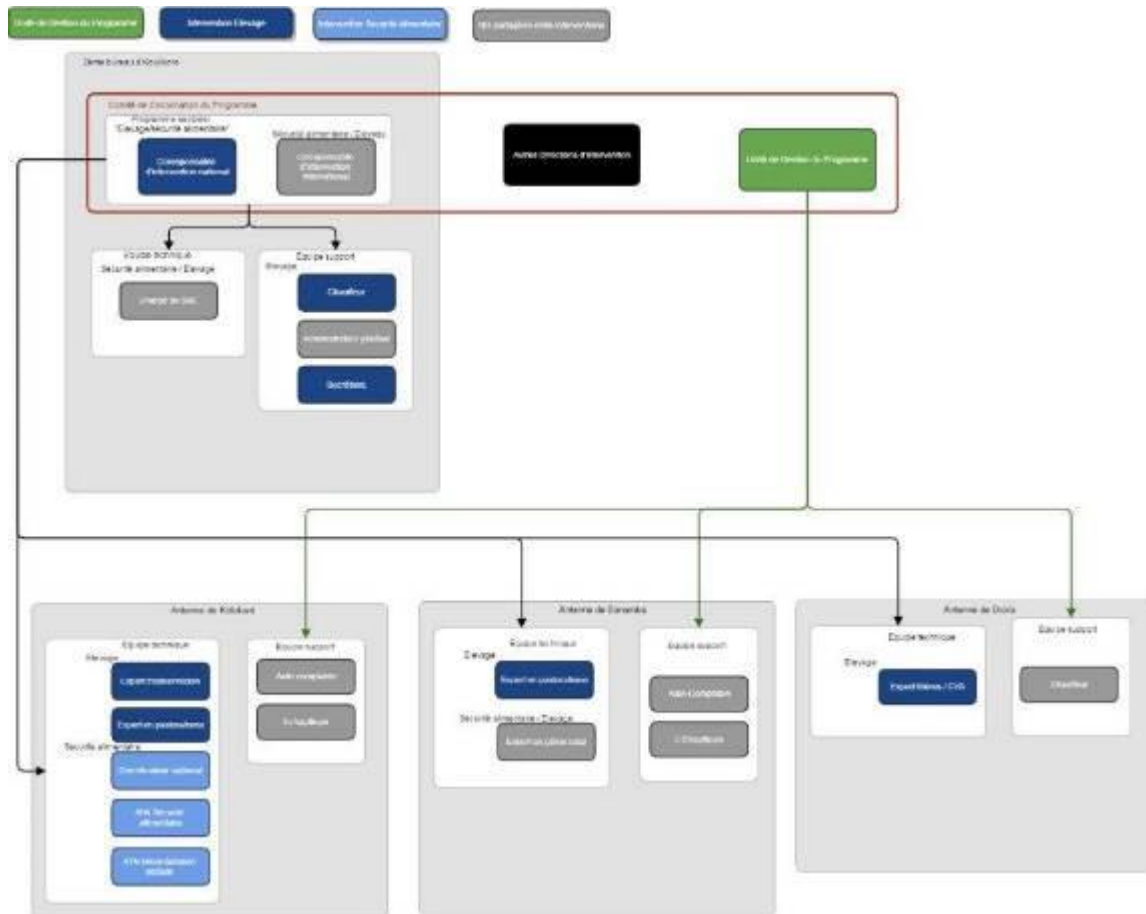
9.2.1 Comité de pilotage du programme sectoriel « Croissance économique durable et inclusif en favorisant le développement rural et la sécurité alimentaire ».

Voir partie 1 Chapitre 9.2.2

9.2.2 Organigramme et Ancrage

Le dispositif organisationnel mis en place est également conjoint aux 4 interventions. Il est composé d'une Unité de Gestion (Koulikoro) et de trois antennes basées respectivement à Kolokani, Banamba et Diolla (Voir partie 1).

L'unité d'intervention pour la présente intervention est basée au sein de l'antenne de Kolokani, pour être au plus proche des communes d'intervention.



9.2.3 Unité d'intervention

L'unité d'intervention est composée de la direction de l'intervention et son équipe d'appui.

Le Ministère de l'Elevage et de la Pêche désigne un responsable national d'intervention (« Intervention Change Manager »). Celui-ci porte, pour la partie malienne, la responsabilité de l'exécution de l'intervention en vue d'atteindre l'objectif spécifique, tel que stipulé dans la Convention spécifique et dans ce DTF.

La CTB contracte, après avis de non objection du Ministère de l'Elevage et de la Pêche, le coresponsable d'intervention (Intervention Manager) qui est soumis à l'agrément de la Partie nationale. Ce Coordonnateur National et l'intervention Manager forment la Direction de l'intervention.

Principales responsabilités :

- Réalisation des résultats en vue d'atteindre l'objectif spécifique

- Organisation et exécution des activités de l'intervention sous sa responsabilité directe
- De la gestion administrative et financière de l'intervention
- Monitoring de l'intervention
- Gestion de risques
- Planification opérationnelle et financière annuelle et de l'adaptation de cette planification en fonction de l'évolution de l'intervention
- Suivi de l'exécution des planifications et en particulier le respect du calendrier d'exécution de la planification (études, lancement des marchés, réceptions)
- Etude des problèmes de gestion des ressources (humaines, financières ou matérielles) ou d'interprétation de la Convention Spécifique ou du Dossier Technique et Financier qui se poserait pour le bon déroulement de l'intervention avant de les soumettre au Comité de Pilotage pour prise de décision
- Résoudre les problèmes de gestion des ressources humaines, évaluer la compétence et les prestations des différents personnels mis à disposition de l'intervention et prendre toutes mesures d'encouragement ou de correction nécessaire

10 CHRONOGRAMME

Code	Activités	AN1	AN2	AN3	AN4
A 01 01	Elaborer un schéma d'aménagement pastoral				
A 01 02	Mettre à la disposition des décideurs des informations utiles				
A 02 01	Appui technique aux CT dans l'exercice de leurs compétences en élevage				
A 02 02	Appui DRPIA/DRSV pour améliorer la qualité des services publics				
A 02 03	Appui au réseau des Chambres d'Agriculture (locales / régionale)				
A 02 04	Appui aux organisations d'éleveurs (H/F)				
A 03 01	Infrastructures de production et aménagements pastoraux				
A 03 02	Accès à l'aliment bétail pour les éleveurs (H/F)				
A 03 03	Amélioration offre de services en santé animale				
A 03 03	Mise en place de plateformes multifonctionnelles				
A 04 01	Amélioration gestion troupeaux (embouche)				
A 04 02	Investissements structurants pour la chaîne valeur bétail/viande				
A 04 03	Marchés à bétail / services périphériques				
A 04 04	Collecte, transformation et distribution de lait				
A 04 05	Promouvoir l'entrepreneuriat agropastoral				
A 05 01	Conception / mise à échelles de business model				
A 05 02	Nouvelles Technologies Information / Communication				
A 05 03	Recherche action sur l'environnement et changements climatique				
A 05 04	Etude longitudinale dynamiques sociales et droits humains				
A 05 05	Biodiversité et conservation génétique				

11 ANNEXES

11.1 CADRE DE RESULTATS DE L'INTERVENTION « RENFORCEMENT DE L'ELEVAGE ET DE L'ECONOMIE PASTORALE »

	Logique d'intervention	Indicateurs	Sources et moyens de vérification	Hypothèses
Objectifs Général	Les activités de l'élevage favorisant l'entrepreneuriat agricole et la création d'emplois pour les femmes et les hommes sont renforcées dans la Région de Koulikoro	Taux annuel de <i>croissance</i> du PIBA Création nette d'emplois par an dans le <i>secteur</i> Taux de <i>personnes</i> souffrant de la faim Incidence de la pauvreté en milieu rural	Rapports PNISA Annuaire INSTAT	Paix et stabilité sociale
Objectif Spécifique	l'offre de services aux éleveurs pastoraux et agropastoraux (hommes et femmes) est durablement renforcée grâce à des partenariats bien compris entre les associations d'éleveurs, les collectivités, les services techniques et les opérateurs privés	Taux de satisfaction des éleveurs par rapport à la qualité du service public rendu Taux de satisfaction par rapport à la qualité des prestations rendus par les Cabinets Vétérinaires Ruraux Amélioration de l'indice de participation des femmes à la vie communautaire	Rapports de résultats de l'intervention Enquêtes MARP	Volonté des collectivités territoriales, des services techniques, des organisations de la société civile de travailler ensemble pour la mise en œuvre des politiques territoriales Aléas climatiques (sécheresse, inondations) et risques majeurs (sanitaires, déprédateurs, épizooties, sécurité des biens et des personnes)
Résultat Attendu n°1	R1 - le rôle social et l'importance économique de l'élevage sont davantage pris en compte dans les stratégies de développement économique territorial	Taux de résolution de conflits liés à l'élevage (mobilité du bétail) Taux d'application des recommandations en élevage par les CROCSAD, CLOCSAD et CCOCSAD	Rapport de l'intervention Rapport des différentes institutions et organisations de la société civile impliqués Rapports de concertations	Synergie avec l'intervention « Renforcement des Capacités » Capacités d'intervention des structures impliquées : (structures publiques, privées et organisations de la société civile)

Résultat attendu n°2	R2 : les capacités des principaux acteurs et actrices intervenant dans le domaine de l'élevage sont améliorées	<p>Nombre de missions annuelles de suivi technique et de supervision de la DRPIA et de la DRSV</p> <p>Taux de réalisation des actions d'élevage dans les PDESC des communes</p> <p>Taux de fonctionnalité des sociétés coopératives accompagnées par l'intervention</p> <p>% des femmes membres des sociétés coopératives mixtes</p>	<p>Rapport de suivi de la DRPIA /DRSV</p> <p>Compte rendu de réunion</p> <p>Compte administratifs des communes</p> <p>Rapport de l'intervention</p>	<p>La volonté politique du gouvernement malien en faveur d'une plus <i>grande</i> déconcentration/décentralisation est maintenue</p> <p>Les responsables des institutions impliquées ont une réelle volonté de collaboration en faveur des éleveurs</p>
Résultat attendu n° 3	R.3 : La gestion collective des infrastructures de production, de transformation et de commercialisation est améliorée au profit des citoyennes et des citoyens	<p>Nombre de jours d'utilisation des parcours en saison sèche</p> <p>Nombre d'ha de parcours dégradés qui sont récupérés et correctement gérés par les acteurs locaux</p> <p>Nombre d'ha brûlés /an au niveau des quatre cercles</p> <p>Taux de renouvellement annuel du stock des BAB</p> <p>Taux de couverture contre PPCB</p>	<p>Ateliers MARP</p> <p>Rapports de l'intervention</p> <p>Rapports CVR</p> <p>Rapports des Services Techniques</p>	<p>Les éleveurs assurent une gestion <i>respectueuse</i> des ressources pastorales</p> <p>Les parties prenantes dans la gestion des ressources pastorales s'accordent sur les modes de gestion</p> <p>Les conditions de viabilité des Cabinets Vétérinaires Ruraux sont assurées (adhésion des éleveurs et des services déconcentrés du MEP; lutte contre la concurrence déloyale et</p>

		Degré appréciation charge de travail des femmes		la fraude)
Résultat attendu n°4	R4 : les conditions de mise en marché des produits d'élevage, au travers de chaînes de valeur créatrices de valeur ajoutée et d'emplois, sont améliorées	Quantité de viande (tonne) produite (Région) Quantité de bovins (tête) exportée (Région) Efficacité des systèmes. d'information sur les prix Degré de satisfaction des éleveurs vis-à-vis de l'écoulement de lait en hivernage Augmentation du nombre d'AGR / femmes	Rapports d'activités DRPIA / DNPIA Ateliers MARP Rapports d'activités de l'intervention	Les éleveurs <i>adoptent</i> une gestion technique d'amélioration de l'alimentation de base (foins, valorisation des résidus de récolte) Les éleveurs adoptent une gestion plus rationnelle de leur troupeau et assurent une gestion respectueuse des ressources pastorales Les acteurs du RSAP s'engagent dans une dynamique de collaboration La stratégie de développement économique régionale est mise en œuvre
Résultat 5	R.5 : Un programme de recherche-action permet de développer des innovations et de capitaliser les expériences	Nombre de business model conçus et mis à échelle Nombre de stratégies opérationnelles de l'intervention qui sont actualisées sur la base des résultats des recherche – actions Nombre de taureaux améliorateurs introduits Nombre de vaches couvertes	Rapport de l'intervention	La désignation effective d'un chargé de programme de sélection et amélioration des races locales du SLPIA, La stratégie de sélection prend en compte une participation active des éleveurs et les aspects durables

11.2 TABLEAU DE BORD DE SUIVI-EVALUATION DE L'INTERVENTION « RENFORCEMENT ELEVAGE / ECONOMIE PASTORALE

Indicateurs		Valeur Référence	Valeur cible
Indicateurs d'impact ¹⁷			
1	Taux annuel de croissance du PIBA	5,9%	8,5%
3	Taux de personnes souffrant de la faim	8%	<8%
4	Incidence de la pauvreté en milieu rural	29,7%	13%
Indicateurs au niveau de l'Outcomes ¹⁸			
5	Taux de satisfaction des éleveurs par rapport à la qualité du service public rendu	30%	50%
6	Taux de satisfaction par rapport à la qualité des prestations rendus par les CVR	50%	75%
7	Amélioration de l'indice de participation des femmes à la vie communautaire	30%	40%
Indicateurs d'output			
8	Taux de résolution de conflits liés à l'élevage (mobilité du bétail)	26	13
9	Taux d'application des recommandations en élevage par les CROCSAD, CLOCSAD et CCOCSAD	15%	60%
10	Nombre de missions annuelles de suivi technique et de supervision de la DRPIA et de la DRSV	6	24
11	Taux de réalisation des actions d'élevage dans les PDESC des communes	19%	40%
12	Taux de fonctionnalité des sociétés coopératives accompagnées par l'intervention	40%	60%
13	% des femmes membres des sociétés coopératives mixtes	5%	30%

¹⁷ Source PNISA

¹⁸ Source : système de suivi-évaluation du PRODEZEM

14	Nombre de jours d'utilisation des parcours pastoraux en saison sèche	90 jours	120 jours
15	Nombre d'ha de parcours dégradés qui sont récupérés et correctement gérés par les acteurs locaux augmente de 1.000 ha	500	1.500
16	Nombre d'ha brûlés /an au niveau des quatre cercles diminue de 20% par an	200	80.000
17	Taux de renouvellement annuel du stock des BAB	80%	180%
18	Taux de couverture contre PPCB	86%	95%
19	Degré appréciation charge de travail des femmes	64%	54%
20	Efficacité des systèmes. d'information sur les prix	29%	60%
21	Quantité de bovins (<u>tête</u>) exportée (Région) augmente ¹⁹ de 4% par an	16.070	18.800
22	Quantité de viande (<u>tonne</u>) produite (viande contrôlée de la Région) augmente de 4% ²⁰ par an	6.956	8.135
23	Degré de satisfaction des éleveurs vis-à-vis de l'écoulement de lait en hivernage	25%	50%
24	Augmentation du nombre d'AGR / femmes	2,5%	5%
25	Nombre de business model conçus et mis à échelle	0	3
26	Nombre de stratégies opérationnelles de l'intervention qui sont actualisées sur la base des résultats des recherche – actions	0	3
27	Nombre de vaches couvertes	298	3.000
28	Nombre de taureaux améliorateurs introduits	10	100
29	Taux de vaches d'élite appartenant aux femmes	15%	40%

¹⁹ Source : Rapport annuel DNPIA ; les 4% correspondent aux estimations d'accroissement de la demande

²⁰ Source : Rapport annuel DNPIA 2015 ; idem pour les 4%.

11.3 DESCRIPTION DE FONCTION DU PERSONNEL LONG TERME

11.3.1 Coresponsable international du programme sectoriel (ECT2)

Durée : 48 mois

Lieu d'affectation : Koulikoro

Positionnement:

- travaille sous l'autorité du coresponsable du programme bilatéral.(ECT2 unité de coordination du Programme)
- Assure la responsabilité hiérarchique de 6 ATN

Fonction :

- Gérer les interventions « Elevage et Sécurité alimentaire » afin de garantir une mise en œuvre optimale des deux interventions, dans les limites du cadre du programme prédéfinies.

Responsabilités clés

- Fournir les contributions nécessaires, au comité de coordination, afin d'optimiser la réalisation du programme ;
- Gérer la programmation opérationnelle et financière afin de garantir de bons débuts, progrès et résultats des deux interventions du programme sectoriel
- Coordonner les activités et assurer leur réalisation, conformément aux accords convenus et procédures définies afin de réaliser les objectifs des deux interventions ;
- Gérer les deux équipes d'intervention afin de disposer de personnel qualifié et motivé.
- Renforcer les capacités des structures partenaires, afin de contribuer à l'amélioration de leurs organisations, processus et systèmes ainsi que des compétences de leur staff.
- Dans son domaine d'expertise, fournir tous les inputs nécessaires afin de contribuer à la production du Dossier technique et financier

Profil

- Formation universitaire (ou équivalent par expérience) de niveau master dans le domaine de l'élevage, développement rural et sécurité alimentaire ;
- Minimum 5 ans d'expérience pertinente dans le pilotage d'interventions/de projets dans la coopération internationale ;
- Vision étendue et approfondie de tous les aspects liés à la coopération au développement
- Connaissance approfondie des méthodologies de gestion de projets
- Connaissance approfondie du domaine d'expertise (secteur/thème)
- Bonnes capacités de communication

11.3.2 Coresponsable national du Programme sectoriel

Durée : 48 mois

Lieu d'affectation : Koulikoro

Positionnement:

- travaille sous l'autorité hiérarchique du DNPIA

Fonction :

- **Assurer la conduite du changement** au sein l'organisation partenaire au niveau local et régional (DRPIA, DRSV, DLPIA, DLSV notamment. Il/elle est **chargée de l'intégration des changements** apportés par le programme sectoriel dans les activités habituelles des structures déconcentrées du Ministère de l'élevage et de la Pêche en charge de l'élevage (DRPIA, DRSV, DLPIA, DLSV). Son rôle est complémentaire à celui du Responsable du Programme sectoriel (ECT2).
- Idéalement, il/elle doit assumer des responsabilités opérationnelles au sein de l'organisation et bénéficier de la confiance des responsables des domaines faisant l'objet d'un changement.

Responsabilités clés

- définir, en collaboration avec le Responsable du Programme sectoriel (ECT2), l'orientation générale du processus de changement au sein des services déconcentrés du Ministère du Ministère de l'Élevage et de la Pêche dans la Région de Koulikoro, en ligne avec les orientations stratégiques données par le Comité de Pilotage
- définir et adapter de manière continue, en collaboration avec Responsable du Programme sectoriel (ECT2), la stratégie nécessaire pour mettre en œuvre le(s) processus de changement, en tenant compte des spécificités de l'organisation, des leviers de changement disponibles et de la résistance au changement
- veiller au réalisme des plans de mise en œuvre du changement au sein des structures déconcentrées du Ministère de l'élevage et de la pêche en tenant compte des autres processus de changement en cours
- mobiliser et préparer au changement les sections de l'organisation concernées
- encourager le soutien au processus de changement aux différents niveaux de l'organisation à travers une communication proactive sur l'importance et sur l'état d'avancement du processus de changement
- de par sa position, contribuer activement au changement appuyé par le programme à l'intérieur des structures déconcentrés du Ministère de l'Élevage et de la pêche dans la la région de Koulikoro.
- Fournir les contributions nécessaires, au comité de coordination, afin d'optimiser la réalisation du programme ;
- Participer à la programmation opérationnelle et financière afin de garantir de bons débuts, progrès et résultats des deux interventions du programme sectoriel

Profil

- Formation universitaire (ou équivalent par expérience) de niveau master
- Minimum 5 ans d'expérience pertinente dans le sous- secteur de l'élevage ;
- Bonne connaissance du cadre institutionnel du sous secteur de l'élevage;
- Bonnes capacités de communication et de relations publiques

11.3.3 Assistant technique national en Monitoring des résultats des interventions « Elevage » et « sécurité alimentaire et nutritionnelle

Durée : 48 mois

Lieu d'affectation : Koulikoro

Positionnement:

- Etre le subordonné du Coresponsable international du Programme sectoriel (ECT2)

Fonction :

- L'Expert national est responsable de la conception et la mise en œuvre du système de suivi évaluation de l'Intervention en relation avec les parties prenantes et les membres des unités d'interventions relatives à l'Elevage et la sécurité alimentaire.
- il doit assurer que les interventions en matière d'élevage et de sécurité alimentaire et nutritionnelle disposent et utilisent de l'information pertinente sur les résultats pour la prise de décision, l'apprentissage et pour rendre des comptes sur les résultats atteints.
- il doit assurer le suivi de la performance des interventions.

Responsabilités clés

- Mettre en place un système de monitoring des résultats du programme sectoriel afin de pouvoir disposer de toutes les informations nécessaires pour suivre la performance, pour appuyer la prise de décision stratégique, pour rendre des comptes sur les résultats atteints et pour générer les données nécessaires pour les évaluations, la recherche-action et les capitalisations;
- Coordonner et assurer le monitoring des résultats afin que chaque indicateur soit renseigné et que les informations obtenues soient utiles pour suivre la performance, pour appuyer la prise de décision stratégique, pour rendre des comptes sur les résultats atteints et pour promouvoir l'apprentissage.
- Conseiller les responsables des interventions dans les activités de planning et de monitoring afin d'assurer la gestion du programme ou intervention selon les principes de la « gestion axées sur les résultats »
- Organiser et appuyer des activités d'apprentissage afin de s'assurer que des leçons soient tirées, que les expériences pertinentes de la mise en œuvre soient capitalisées et disséminées ;
- Promouvoir une culture de résultats et faire de la gestion axée sur les résultats une responsabilité commune ;
- Se mettre en réseau avec les experts en M&E de la CTB, du sous-secteur et d'autres organisations afin de continuellement apprendre, faire connaître les leçons apprises, s'informer sur les évolutions récentes en M&E et adopter une attitude innovante ;
- Renforcer des capacités des structures partenaires afin de contribuer à l'amélioration de leur organisation, processus et systèmes ainsi que les compétences de leur staff

Profil

- Formation universitaire ou d'enseignement supérieur de niveau maîtrise (BAC+4) dans les domaines de l'Elevage, d'Agronomie, d'économie rurale
- Minimum 3 ans d'expérience professionnelle en monitoring & évaluation dans différentes interventions de développement ;
- Bonne maîtrise de l'outil informatique et son utilisation dans le domaine du suivi-évaluation
- Bonnes capacités rédactionnelles et de communication pour le développement.
- Connaissance en gestion des données/statistiques
- Expertise en méthodologies M&E, y inclus les différentes approches et théories, les normes et standards, les méthodes quantitatives et qualitatives, qualité et validité des données, analyse et interprétation des données

- Expertise dans le rapportage et dans les exercices d'apprentissage (évaluation, recherche-action, capitalisation)
- Bonne aptitude de travail en équipe pluridisciplinaire et en milieu rural ;
- Avoir une sensibilité aux thèmes transversaux et expérience d'intégration de ces thèmes dans les programmes de développement

11.3.4 Assistants Techniques nationaux en pastoralisme (2)

Durée : 48 mois

Lieu d'affectation : Un à Kolokani et un à Banamba

Positionnement:

- Etre le subordonné du Coresponsable international du Programme sectoriel (ECT2)

Fonction :

- Faciliter la conception et l'appui à la mise en œuvre d'aménagements pastoraux et agropastoraux dans le respect des rôles et responsabilités des différentes parties prenantes (CT, Services techniques déconcentrés de l'Etat, Société Civile, opérateurs privés, OPE) et en assurer la capitalisation et la gestion des connaissances.

Responsabilités clés

- Contribuer à la mise en œuvre du programme/intervention à travers des inputs à la planification, l'exécution, la coordination, le suivi et monitoring, l'évaluation des activités afin d'assurer que les résultats du programme/intervention (outputs - outcomes) soient atteints dans le temps d'exécution imparti ;
- fournir tous les inputs techniques nécessaires, dans le domaine du pastoralisme, pour une performance technique des résultats n°1 et n°3 de l'intervention ;
- organiser les capitalisations et la gestion des connaissances dans son domaine d'expertise sectorielle et thématique afin de créer un environnement inclusif, informé et confiant au sein du programme /intervention;
- Renforcer des capacités des structures partenaires afin de contribuer à l'amélioration de leur organisation, processus et systèmes ainsi que les compétences de leur staff
- Accompagner un processus de sécurisation des systèmes de production pastoraux dans un cadre participatif inclusif et concerté ;

Profil

- Diplôme universitaire (niveau minimum Bac+4) dans le domaine du pastoralisme, de l'élevage, de gestion des ressources naturelles et tout autre diplôme équivalent,
- Une expérience pertinente dans le domaine du pastoralisme d'au moins 5 ans
- Expérience dans un projet de coopération internationale est un atout
- Avoir une excellente maîtrise de l'outil informatique
- Bonne connaissance des textes et des acteurs du secteur de l'élevage en République du Mali;
-

11.3.5 Assistant Technique national zootechnicien

Durée : 48 mois

Lieu d'affectation : Kolokani

Positionnement:

- Etre le subordonné du coresponsable international du Programme sectoriel (ECT2)

Fonction :

- Assurer un appui conseil des acteurs en matière d'élevage, singulièrement en matière de santé animale, sélection et de diffusion du zébu maure.
- Contribuer, dans son domaine d'expertise, aux résultats attendus de l'Intervention « Elevage » par la mise en œuvre des activités avec les parties prenantes, et en assurer la capitalisation et la gestion des connaissances

Responsabilités clés

- Contribuer à la mise en œuvre du programme/intervention à travers des inputs à la planification, l'exécution, la coordination, le suivi et monitoring, l'évaluation des activités afin d'assurer que les résultats du programme/intervention (outputs - outcomes) soient atteints dans le temps d'exécution imparti ;
- fournir tous les inputs techniques nécessaires, dans le domaine du pastoralisme, pour une performance technique des résultats n°4 et n°5 de l'intervention ;
- organiser les capitalisations et la gestion des connaissances dans son domaine d'expertise sectorielle et thématique afin de créer un environnement inclusif, informé et confiant au sein du programme /intervention;
- Renforcer des capacités des structures partenaires afin de contribuer à l'amélioration de leur organisation, processus et systèmes ainsi que les compétences de leur staff
- Conduire un processus de recherche action et d'accompagnement des producteurs / trices dans la gestion de leurs troupeaux afin de renforcer la sélection et l'amélioration génétique du zébu maure et améliorer la production et la productivité animale.

Profil

- Diplôme universitaire de niveau BAC + 4 au minimum comme vétérinaire (Docteur vétérinaire ou équivalent),
- Une expérience pertinente dans le domaine de l'élevage (amélioration génétique, appui aux systèmes de production pastoraux et agropastoraux) d'au moins 7 ans
- Expérience dans la mise en œuvre des projets de coopération internationale est un atout
- Avoir une bonne connaissance des textes et des acteurs du secteur de l'élevage en République du Mali;
- Bonne aptitude de travail en équipe pluridisciplinaire ;
- Avoir des aptitudes à vivre en milieu rural ;

11.3.6 Assistant Technique national en promotion de Filières et chaînes de valeur

Durée : 48 mois

Lieu d'affectation : Dioila

Positionnement:

- Etre le subordonné du coresponsable international du Programme sectoriel (ECT2)

Fonction :

- Contribuer aux résultats attendus de l'intervention par la mise en œuvre des activités avec les parties prenantes, la capitalisation et la gestion des connaissances.
- Assurer la facilitation de l'atteinte du résultat n°3 et n°4 de l'intervention dans ses dimensions relatives au développement des chaînes de valeur et de promotion de l'entrepreneuriat agropastoral.

Responsabilités clés

- Contribuer à la mise en œuvre du programme/intervention à travers des inputs à la planification, l'exécution, la coordination, le suivi et monitoring, l'évaluation des activités afin d'assurer que les résultats du programme/intervention (outputs - outcomes) soient atteints dans le temps d'exécution imparti ;
- fournir tous les inputs techniques nécessaires, dans le domaine de la promotion des filières d'élevage pour une performance technique des résultats n°1 et n°3 de l'intervention ;
- organiser les capitalisations et la gestion des connaissances dans son domaine d'expertise sectorielle et thématique afin de créer un environnement inclusif, informé et confiant au sein du programme /intervention;
- Renforcer des capacités des structures partenaires afin de contribuer à l'amélioration de leur organisation, processus et systèmes ainsi que les compétences de leur staff
- Participer aux processus de réflexions et de concertations sur la place et le rôle de l'élevage dans les Espaces Economiques Partagés ;
- Apporter un appui méthodologique et technique dans l'analyse des filières animales et l'amélioration des conditions de mise en marché des produits d'élevage ;
- Assurer le renforcement des capacités des organisations professionnelles d'élevage et des services de l'élevage dans l'analyse des filières et chaînes de valeur ;
- Réaliser des études économiques en lien avec les filières animales et développement des chaînes de valeur.
- Accompagner le développement d'une ingénierie sociale pour la gestion collective des infrastructures de production, de transformation et de commercialisation ;
- Participer aux travaux sur la prise en compte de l'importance de l'Elevage dans l'analyse des Espaces Economiques Partagés et dans les PDSEC
- Participer à l'élaboration des programmations opérationnelles et financières périodiques.
- Participer au processus de capitalisation et de recherche-actions et garantir la diffusion de leurs résultats.
- Assurer une meilleure prise en compte des thèmes transversaux au sein de l'intervention

Profil

- Diplôme de Master ou équivalent en économie rurale, agroéconomiste ou en Commerce;
- Expériences avérées dans l'analyse des filières et chaînes de valeur
- Avoir une bonne connaissance en entrepreneuriat et professionnalisation des acteurs des systèmes agropastoraux en Afrique sahélienne ;
- Avoir des expertises en matière d'appui aux organisations professionnelles d'élevage ;
- Avoir une connaissance solide des approches sectorielles (vision systémique, articulation entre acteurs, notion de dialogue sectoriel etc...)
- Avoir une sensibilité aux thèmes transversaux et expérience d'intégration de ces thèmes dans les programmes de développement

11.3.7 Assistant Technique national en Génie Rural

Durée : 48 mois

Lieu d'affectation : Génie Rural

Positionnement:

- Etre le subordonné du Coresponsable international du Programme sectoriel (ECT2)

Fonction :

- Assurer la conception et la mise en œuvre des infrastructures et équipements ruraux dans le respect de la maîtrise d'ouvrage locale et le genre ;
- Superviser les travaux à haute intensité de main d'œuvre relative à la récupération des terres dégradées, la gestion des ressources naturelles ainsi que toute autre mesure d'adaptation et d'atténuation des effets des changements climatiques.

Responsabilités clés

- Contribuer à la mise en œuvre du programme/intervention à travers des inputs à la planification, l'exécution, la coordination, le suivi et monitoring, l'évaluation des activités afin d'assurer que les résultats du programme/intervention (outputs - outcomes) soient atteints dans le temps d'exécution imparti ;
- fournir tous les inputs techniques nécessaires, dans ses domaines de compétences, pour une performance technique des résultats de l'intervention ;
- organiser les capitalisations et la gestion des connaissances dans son domaine d'expertise sectorielle et thématique afin de créer un environnement inclusif, informé et confiant au sein du programme /intervention;
- Renforcer des capacités des structures partenaires afin de contribuer à l'amélioration de leur organisation, processus et systèmes ainsi que les compétences de leur staff
- Faciliter la conception et la mise en œuvre des infrastructures et équipements de production et de transformation des produits issus de l'élevage ;
- Assurer la mise en œuvre des mesures environnementales, d'adaptation et d'atténuation des effets de changements climatiques y incluant l'encadrement des travaux à haute intensité de main d'œuvre.

Profil

- Ingénieur de Génie Rural
- Expériences professionnelles d'au moins 3 ans
- Expérience dans la mise en œuvre des projets de coopération internationale est un atout
- Bonne connaissance en environnement et gestion des ressources naturelles
- Bonne maîtrise de l'outil informatique (logiciels courants et cartographie)

11.4 ANNEXE : CONTRIBUTION FINANCIERE A LA STRUCTURE DE COORDINATION

BUDGET TOTAL : Unité de coordination		Mode d'exéc.	BUDGET TOTAL		EL	SA	RC	
			en Euro	MLI 16 050 11	MLI 16 048 11	MLI 16 049 11	MLI 16 047 11	
Z	Moyens généraux		1.115.786	348.453	326.341	286.624	154.368	
	<i>Frais de personnel</i>							
Z 01			665.080	208.734	195.636	169.441	91.269	
Z 01 01	Coordination intervention et Programme	Régie	18.288	5.819	5.403	4.572	2.494	
	Coresponsable de programme national (prime)	Régie	18.288	5.819	5.403	4.572	2.494	
Z 01 02	Equipe finance et administration	Régie	396.509	124.395	116.620	101.071	54.423	
	1 Contrôleur de Gestion (+ subsides)	Régie	103.937	32.608	30.570	26.494	14.266	
	1 ATN Marché Public	Régie	103.937	32.608	30.570	26.494	14.266	
	1 ATN RH & Sécurité	Régie	103.937	32.608	30.570	26.494	14.266	
	1 Logisticien	Régie	53.405	16.755	15.707	13.613	7.330	
	1 Secrétaire	Régie	31.292	9.817	9.203	7.976	4.295	
Z 01 03	Equipe technique	Régie	207.875	65.216	61.140	52.988	28.532	
	1 ATN Genre	Régie	103.937	32.608	30.570	26.494	14.266	
	1 ATN TIC	Régie	103.937	32.608	30.570	26.494	14.266	
Z 01 04	Autres frais de personnel	Régie	42.409	13.305	12.473	10.810	5.821	
	2 Chauffeurs	Régie	42.409	13.305	12.473	10.810	5.821	
Z 02	<i>Investissements</i>		140.781	43.642	40.827	36.603	19.709	
Z 02 01	Véhicules	Régie	60.000	18.600	17.400	15.600	8.400	
	Véhicule 4X4	Régie	60.000	18.600	17.400	15.600	8.400	
Z 02 02	Equipement bureau	Régie	29.400	9.114	8.526	7.644	4.116	
	Mobilier et équipement bureau	Régie	14.400	4.464	4.176	3.744	2.016	
	Générateur	Régie	15.000	4.650	4.350	3.900	2.100	
Z 02 03	Equipement IT & communication	Régie	36.381	11.278	10.551	9.459	5.093	
	Laptop	Régie	13.339	4.135	3.868	3.468	1.868	
	Desktop	Régie	2.744	851	796	713	384	
	Photocopieur multifonctions (scanner & imprimante A3)	Régie	5.488	1.701	1.592	1.427	768	
	Onduleur	Régie	460	143	133	120	64	
	Regulateur tension pour copieur	Régie	350	109	102	91	49	
	materiel de communication (base satellite, tel satellites,...)	Régie	6.000	1.860	1.740	1.560	840	
	Appareil photo et caméra numérique	Régie	3.000	930	870	780	420	
	Installation réseau, softwares, ...	Régie	5.000	1.550	1.450	1.300	700	
Z 02 04	Aménagement bureau	Régie	15.000	4.650	4.350	3.900	2.100	
	Aménagement de bureau	Régie	15.000	4.650	4.350	3.900	2.100	
Z 03	<i>Frais de fonctionnement</i>		309.924	96.076	89.878	80.580	43.389	
Z 03 01	Fonctionnement bureau	régie	75.520	23.411	21.901	19.635	10.573	
	Assurance multirisques bureaux	régie	4.000	1.240	1.160	1.040	560	
	télécommunications (Tel fixe,GSM, internet.)	régie	29.280	9.077	8.491	7.613	4.099	
	fournitures bureau	régie	12.960	4.018	3.758	3.370	1.814	
	Eau-électricité	régie	29.280	9.077	8.491	7.613	4.099	
Z 03 02	Services et frais de maintenance	régie	42.816	13.273	12.417	11.132	5.994	
	Entretien bureau (gardienage, nettoyage...)	régie	30.000	9.300	8.700	7.800	4.200	
	Maintenance informatique	régie	12.816	3.973	3.717	3.332	1.794	
Z 03 03	Frais de fonctionnement des véhicules	régie	107.326	33.271	31.124	27.905	15.026	
	carburant et entretien/réparation	régie	102.446	31.758	29.709	26.636	14.342	
	Assurance Véhicule	régie	4.880	1.513	1.415	1.269	683	
Z 03 04	Missions	régie	52.000	16.120	15.080	13.520	7.280	
Z 03 05	Frais de représentation et de communication externe	Régie	15.000	4.650	4.350	3.900	2.100	
Z 03 06	Formation	Régie	13.000	4.030	3.770	3.380	1.820	
Z 03 07	Frais financiers	régie	1.250	388	363	325	175	
Z 03 08	Autres frais de fonctionnement	régie	3.012	934	873	783	422	
			REGIE	1.115.786	348.453	326.341	286.624	154.368

**PARTIE 2 DU PROGRAMME SECTORIEL :
ELEMENTS SPÉCIFIQUES À
L'INTERVENTION « LUTTE CONTRE
L'INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET LA
MALNUTRITION AU NIVEAU DES
CERCLES DE NARA, KOLOKANI ET
BANAMBA (KOULIKORO) »**

Code DGD : NN 1023

Code navision : MLI 16 049 11

FICHE ANALYTIQUE DE L'INTERVENTION

Fiche analytique de l'intervention	
	Programme « Une Croissance Economique durable et inclusive en favorisant le développement rural et la sécurité alimentaire »
1. Intitulés & codes	<p>Intervention : Lutte contre l'insécurité alimentaire et la malnutrition au niveau des cercles de Nara, Kolokani et Banamba (Koulikoro)</p> <p>Code DGD : NN 1023</p> <p>Code navision : MLI 16049 11</p>
2. Institutions responsables	Commissariat à la Sécurité Alimentaire
3. Chaîne de résultats	<p><u>Objectif Général</u> : La sécurité alimentaire et nutritionnelle des groupes vulnérables au niveau des cercles de Nara , Kolokani et Banamba (Région de Koulikoro) est durablement améliorée, en favorisant leur accès aux facteurs de production, technologies et marchés et en renforçant les capacités des acteurs locaux dans la prise en charge de la sécurité alimentaire dans le développement local.</p> <p><u>Objectif Spécifique</u> : La sécurité alimentaire et nutritionnelle des groupes vulnérables est améliorée au niveau des communes ciblées au sein des cercles de Nara, Kolokani et Banamba</p> <p><u>Résultat 1</u> : Les capacités des acteurs institutionnels pour l'analyse, la planification et la coordination des stratégies de lutte contre la insécurité alimentaire et la malnutrition sont renforcées au niveau régional et local.</p> <p><u>Résultat 2</u> : Des investissements structurants sont réalisés par les collectivités territoriales pour améliorer la résilience des populations et favoriser la création d'emplois</p> <p><u>Résultat 3</u> : L'utilisation des aliments et l'accès aux services socio communautaires sont améliorés durablement</p> <p><u>Résultat 4</u> : La résilience et l'intégration aux dynamiques de marché sont améliorées pour les petits producteurs et groupes vulnérables</p> <p><u>Résultat 5</u> : un programme de recherche-action permet de développer des innovations et de capitaliser les expériences</p>
4. Budget intervention	<p>Budget de l'intervention « Lutte contre l'insécurité alimentaire et la malnutrition au niveau des cercles de Nara, Kolokani et Banamba (Koulikoro) » :</p> <p>Contribution Belge : : 6,5 M €</p> <p>Contribution Malienne : 325.000 €</p>
5. Durée	4 ans

6. Bénéficiaires	Populations et ménages vulnérables à l'insécurité alimentaire des cercles de Nara, Kolokani, Manamba.
7. Zone(s) d'intervention	Région de Koulikoro : Cercles de Nara, Kolokani, Banamba

1 TITRE ET DURÉE

Titre : Lutte contre l'insécurité alimentaire et la malnutrition au niveau du cercle de Nara

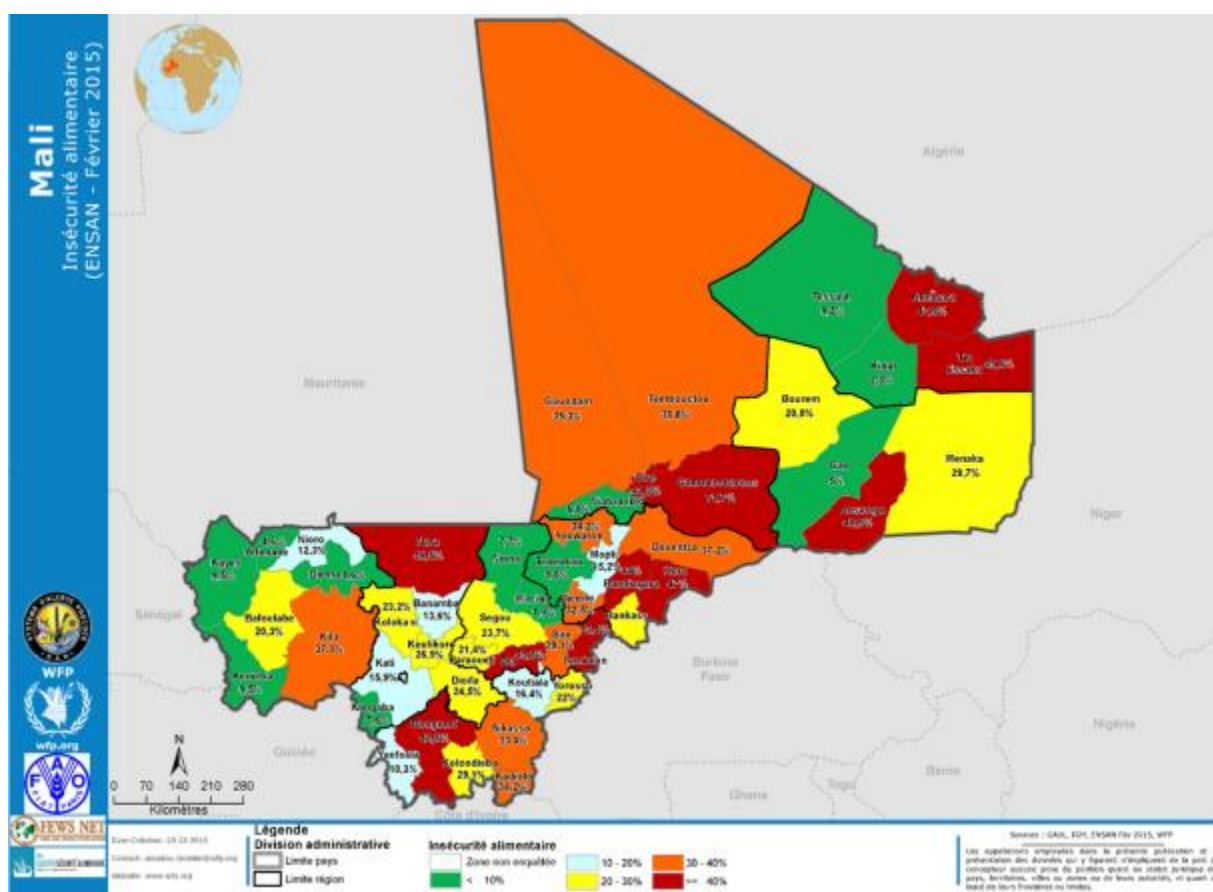
Durée : 4 ans

2 CONTEXTE

L'éclatement d'un conflit armé dans le nord du Mali en 2012 et la dégradation de la situation sécuritaire qui s'en est suivi ont largement contribué à la détérioration des conditions de vie de la population malienne, principalement dans les régions du nord et dans la zone sahélienne. Ses conséquences sont d'autant plus profondes que cette crise s'additionne à d'autres chocs liés aux variations climatiques : la crise pastorale de 2009 au cours de laquelle la taille moyenne du cheptel a diminué de 40 % entre septembre 2009 et mars 2010 ; la sécheresse de 2011 où 60 % des ménages n'ont rien récolté ; ou encore la mauvaise régénération des pâturages en 2012, qui a provoqué une période de soudure précoce et difficile pour les éleveurs. Les ménages maliens, déjà structurellement vulnérables, ont ainsi fait face à une érosion de leurs moyens de subsistance (bétail, récoltes, sources de revenus, emploi, réduction des activités économiques, etc.)

Les cercles et communes situés au Nord de la région de Koulikoro sont touchés de manière récurrente par l'insécurité alimentaire. Selon l'Enquête Nationale sur la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle au Mali (ENSAN-juin 2015) le nombre de ménages en insécurité alimentaire a augmenté de 27,9 % dans le cercle de Nara entre septembre 2014 et février 2015, alors qu'il baissait de 18,4 % dans le cercle de Koulikoro sur la même période.

Figure 5 Prévalence des ménages en état d'Insécurité Alimentaire sévère et modérée dans les cercles (ENSAN 2015)



L'agriculture et l'élevage sont les principales activités économiques. La croissance démographique provoque une forte pression sur les ressources naturelles et accentue leur dégradation, en l'absence d'adoption d'itinéraires techniques adaptés et de pratiques de restauration/conservation.

Les principales cultures sont le mil, le sorgho, l'arachide et le niébé. Les systèmes de production sont extensifs (assimilés à des systèmes de subsistance) et les rendements sont faibles. Ils sont largement tributaires des régimes pluviométriques (souvent irréguliers et déficitaires), des attaques des déprédateurs (sautereaux, oiseaux, criquets, etc.) et des maladies. Les semences améliorées sont peu utilisées, tandis que la fertilisation minérale est quasi inexistante. La fumure organique reste faiblement valorisée.

L'augmentation de la production vivrière se fait principalement par extension des surfaces cultivées, avec une augmentation de la pression sur les terres réservées aux pâturages et aux forêts. Les activités de maraîchage pendant la contre-saison se sont développées, avec l'appui des bailleurs de fonds pour l'installation de petits périmètres maraîchers. Elles sont généralement pratiquées par les femmes, qui se sont organisées autour de quelques filières porteuses (dont échalotes, oignons, tomates, piment, gombo, etc.).

L'élevage joue un rôle essentiel dans la sécurité alimentaire, notamment en période de soudure (vente des animaux/produits animaux, autoconsommation notamment le lait et les œufs). Il est souvent associé à l'agriculture, bien que cette association - en dehors de la culture attelée et du transport - n'implique pas une utilisation systématique de la fumure organique pour les cultures. Le cercle de Nara est une zone de passage pour les troupeaux en transhumance entre le Mali et la Mauritanie. Selon l'importance et l'origine ethnique, la part de l'élevage est plus ou moins importante dans les revenus. Le cheptel est essentiellement constitué de bovins, de caprins, d'ovins, d'équins, d'asins et de camelins, auquel il faut ajouter l'élevage de volailles.

Le commerce saisonnier et l'artisanat (vannerie, menuiserie, etc.) sont considérés comme des activités secondaires et sont essentiellement pratiqués en contre-saison. La vente des produits de cueillette (gomme arabique, jujubes, pains de baobab, tanin, etc.) constitue également une source de revenus qui peut être importante, de même que la vente des céréales, des produits maraîchers, des volailles et des petits ruminants autour des centres urbains.

2.1 DETERMINANTS DE L'INSECURITE ALIMENTAIRE DANS LA ZONE D'INTERVENTION

⇒ **Insuffisance de la disponibilité des aliments**

La faible productivité de l'agriculture ne permet pas de couvrir les besoins alimentaires de base des populations, qui sont dès lors majoritairement tributaires des marchés. Si les systèmes de production ne sont pas sécurisés, intensifiés et diversifiés, ce déficit vivrier et en aliments de base continuera à augmenter avec la croissance démographique. La croissance du déficit va à son tour contribuer à augmenter la pression sur les ressources naturelles agro-sylvo-pastorales déjà fragilisées, alors que ces ressources naturelles constituent la base productive essentielle de la majorité de la population.

⇒ **Accessibilité physique et économique difficile aux denrées alimentaires**

Les chefs-lieux sont reliés par route à Koulikoro (piste stabilisée). De nombreux villages et communes sont enclavés durant la saison d'hivernage, qui correspond à la période de soudure. Les aliments de base sont disponibles sur les principaux marchés durant la plus grande partie de l'année. Les prix sont cependant très fluctuants, avec des pics en période de soudure, au moment où les populations en ont justement le plus besoin.

Les céréales sont en effet vendues à bas prix par les producteurs après les récoltes afin de couvrir leurs différents besoins (impôts, soins de santé, éducation, etc.). Du fait de la spéculation et de la forte demande, les prix de ces mêmes denrées en période de soudure sont très élevés.

L'accès aux denrées alimentaires de base dépend également du niveau des ressources financières des ménages, des stratégies de survie adoptées ou encore de la durée de la période de soudure. Pour les ménages les plus aisés, les transferts d'argent sont la principale source de revenus, ainsi que la vente d'animaux. Pour les ménages pauvres et plus vulnérables (c.-à-d. ceux ayant peu de têtes de bétail et peu ou pas d'accès à la terre), la vente de la force de travail, les dons et autres paiements en nature représentent des ressources essentielles pour leur sécurité alimentaire.

Pour pallier aux déficits chroniques, le Gouvernement a encouragé la mise en place de banques de céréales (BC) au niveau des chefs-lieux des communes. Le système a le mérite d'exister et de permettre la constitution de stocks de céréales qui sont ensuite mises à disposition des populations à des prix inférieurs à ceux du marché. Il connaît néanmoins des insuffisances au niveau de la gestion financière de ces BC et de l'étendue du réseau.

⇒ **Utilisation des aliments, hygiène et accès aux soins de santé insuffisants**

La malnutrition est la cause de nombreux décès. Pour les enfants, elle est à l'origine de retards de croissance, d'insuffisance pondérale ou d'émaciation. La cause première de la malnutrition est bien entendu la disponibilité et l'accessibilité des aliments, mais ces problématiques de santé trouvent également leur origine dans un manque de connaissance des populations sur les aspects nutritionnels et dans des mauvaises pratiques d'hygiène et de santé. Faute de moyens financiers suffisants, les familles les plus vulnérables ont un accès limité aux centres de santé. Il s'agit d'une solution de dernier recours, ce qui induit une prise en charge tardive des enfants malnutris.

La problématique nutritionnelle est également provoquée par un accès limité à l'eau potable et à des infrastructures d'hygiène. Les différents constats montrent la nécessité d'assurer une éducation nutritionnelle et un apprentissage sanitaire aux mères et aux enfants (cursus scolaire), afin de développer au mieux les attitudes préventives et ainsi éviter les maladies et les cas de malnutrition. Certaines pratiques culturelles, comme celles des Peuhls qui intègrent le lait et l'arachide dans la ration des enfants, devraient être encouragées, tout en sensibilisant à d'autres pratiques nutritionnelles, sanitaires et d'hygiène adaptées au contexte social et culturel des populations.

⇒ **Faibles capacités de résilience des populations vulnérables aux crises et chocs externes**

Face aux déficits chroniques et pour répondre aux difficultés de la période de soudure, les populations de la zone d'intervention ont souvent recours au troc d'animaux ou à leur vente pour se procurer des céréales: la possession et la vente de bétail apparaissent ainsi comme des éléments majeurs de réduction de l'insécurité et/ou d'atténuation des situations de crises.

⇒ **Insuffisance d'appui-conseil et besoin de renforcement de capacités des acteurs locaux**

Que ce soit au niveau des services techniques déconcentrés que des acteurs d'appui, il apparaît une insuffisance de ressources humaines (en nombre et en qualification) et de moyens de fonctionnement. En tant qu'acteurs d'appui de proximité, un renforcement de leurs capacités doit être envisagé pour leur permettre de participer efficacement aux activités de développement et de lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire. Il en va de même pour les organisations de producteurs et leurs organisations faïtières, dont les capacités d'organisation et de services sont faibles en regard des défis multiples.

⇒ Insuffisance de la gouvernance locale de la sécurité alimentaire

Les Collectivités Territoriales sont elles aussi peu armées pour prioriser les besoins, planifier et mettre en œuvre des activités et investissements dans les différents domaines touchant à la sécurité alimentaire: investissements dans les secteurs productifs (agriculture, élevage), investissements de désenclavement (routes, marchés, BC) ou dans les infrastructures et services de base. A défaut d'une meilleure connaissance des potentialités, des contraintes et une maîtrise des divers besoins prioritaires, dont ceux des groupes vulnérables, les élus se trouvent dès lors (et ce malgré l'expertise locale et les appuis extérieurs) dans l'incapacité d'orienter de manière efficace ces choix et de garantir leur impact en termes de développement durable, de lutte contre la pauvreté et contre l'insécurité alimentaire.

La prise en compte des multiples causes structurelles de la sécurité alimentaire et la nécessité d'agir de manière concertée pour diminuer la vulnérabilité et la malnutrition au niveau local impliquent de développer la solidarité et la gouvernance au niveau local pour orienter les interventions en faveur des plus démunis et tenir compte de leurs besoins. Ce renforcement de la gouvernance implique également de renforcer la concertation entre les différents acteurs et parties prenantes, en vue de rechercher des synergies et complémentarités et améliorer l'impact des interventions.

2.2 EXPERIENCES DE LA COOPERATION BELGE EN MATIERE DE SECURITE ALIMENTAIRE

2.2.1 Expériences du Programme de Lutte Contre l'Insécurité Alimentaire et la Malnutrition dans les cercles de Nara et de Nioro du Sahel (PLIAM)

Ce programme est mis en œuvre au travers du Fonds Belge de Sécurité Alimentaire (FBSA), qui était un outil spécifique de financement de la coopération belge. Le programme se terminera en juillet 2017 et ne bénéficiera pas, d'une seconde phase, comme initialement prévu. Le FBSA avait notamment pour spécificité d'exécuter les interventions selon une approche holistique et multi-acteurs. Dans le cas du PLIAM, les partenaires de mise en œuvre étaient les suivants :

- ✍ United Nations Capital Development Fund (UNCDF)
- ✍ Wereld Solidariteit / Solidarité Mondiale, en partenariat avec l'Union Technique de la Mutuelle au Mali et l'Institution de microfinance Kondo-Jiguima
- ✍ Vétérinaire Sans Frontière Belgique, en partenariat avec l'ONG malienne « Initiative Conseil Développement ».
- ✍ L'ONG belge PROTOS, en collaboration avec les communes et quatre ONG maliennes.
- ✍ La Croix Rouge de Belgique, en collaboration avec la Croix Rouge Malienne.
- ✍ L'ONG belge SOS FAIM, en partenariat avec l'ONG malienne « Conseil et Appui pour l'Education à la Base ».

Une évaluation à mi-parcours du PLIAM a été réalisée en mars 2015, dont les recommandations ont été prises en compte pour l'élaboration du présent DTF. Le programme a atteint des résultats encourageants, malgré des retards de démarrage dus à l'instabilité politique et sécuritaire en 2012/2013. Ces retards ont été plus marqués dans le cercle de Nara que dans le cercle de Nioro.

L'article paru sur le site Maliactu.net le 29 septembre 2016 à la suite du comité de pilotage donne un bon aperçu des réalisations du programme et de l'appréciation positive portée par les autorités maliennes.

Avec un taux d'exécution global de 78,55 %, le Programme conjoint de Lutte contre l'Insécurité Alimentaire et la Malnutrition (PLIAM) peut se targuer désormais d'avoir servi à quelque chose dans ses zones d'intervention, les cercles de Nara et de Nioro du Sahel.

Le programme, qui tire vers la fin de sa première phase, a enregistré au cours de celle-ci des acquis très encourageants. A titre d'exemple, sur 42 investissements structurants prévu, 37 ont été réalisés au 30 Juin 2016, pour un montant global de 1,952 milliard de FCFA.

11 747 mutualistes ont bénéficié de soins de santé à travers les centres conventionnés, 86 % des femmes enceintes ont effectué des Consultations Périnatales au cours de leur grossesse et le taux de guérison de malnutris aigus modérés par an pour les adhérents pris en charge au niveau des CSCOM a bien augmenté. 92 % des enfants de moins de 5 ans dorment désormais sous moustiquaire imprégnées.

Autres résultats, l'appui à 76 Unions de Banques de céréales pour 9 900 membres, qui disposent d'une opportunité de ravitaillement pendant la soudure, 17 Banques d'Aliment Bétail qui ont augmenté et / ou disposent de fonds de développement, 600 ménages vulnérables qui ont amélioré leur capacité de résilience face aux chocs et 185 organisations de Producteurs qui ont eu accès aux services des Structures Techniques.

Enfin, 103 ouvrages hydrauliques réalisés ou réhabilités ont permis de desservir 44 000 Bénéficiaires et 93 % de taux de fonctionnalité des ouvrages hydrauliques ont été atteints. Ces chiffres ont été dévoilés le lundi 26 septembre 2016 au cours de la 5^{ème} session ordinaire du Comité de pilotage et d'orientation du PLIAM, tenue dans la salle de conférence de la Direction des finances et du matériel du ministère de l'Agriculture.

Pour le ministre Commissaire à la Sécurité Alimentaire (CSA), Oumar Ibrahim Touré, ces acquis sont dus à l'engagement de l'ensemble des acteurs. Il s'agit de l'administration locale et nationale, ainsi que les élus, les Maires, les Présidents de Conseils de cercle, les Conseillers municipaux, qui se sont mobilisés avec toutes les populations locales et les bénéficiaires pour soutenir cette initiative.

2.2.2 Expériences du Projet d'Appui au Développement de l'Elevage du Zébu Maure

Le Projet d'Appui au Développement de l'Elevage du Zébu Maure a été mis en œuvre dans le cercle de Nara par la CTB et le Ministère de l'élevage entre 2011 et 2016. Une de ses composantes visait spécifiquement la réduction de l'insécurité alimentaire. Le projet a développé des approches intéressantes en matière de ciblage des groupes vulnérables et de repeuplement du cheptel, dont la pertinence a été confirmée par l'évaluation finale. Une note de capitalisation a été rédigée.

2.3 CADRE INSTITUTIONNEL DE LA SECURITE ALIMENTAIRE AU MALI

L'organe de pilotage de la Sécurité Alimentaire est le **Conseil National de la Sécurité Alimentaire** (CNSA). Le Décret de 2007 fixe son mandat comme suit: (i) fixer les orientations des Programmes en matière de sécurité alimentaire; (ii) examiner la situation de la sécurité alimentaire et nutritionnelle du pays; (iii) constituer un espace de concertation permanente entre l'Etat, la Société Civile et les Partenaires Techniques et Financiers ; (iv) renforcer la coopération sous-régionale notamment au sein du CILSS, de l'UEMOA et de la CEDEAO en matière de sécurité alimentaire; (v) veiller à la mise en œuvre et au suivi des décisions prises en matière de sécurité alimentaire; (vi) examiner et approuver les rapports du Comité de coordination et de suivi des programmes de sécurité alimentaire (CCS/PSA).

Les organes de gestion de la sécurité alimentaire sont:

- Le Comité de pilotage et de suivi des programmes de sécurité alimentaire (CPS/PSA), constitue l'organe majeur de concertation et de pilotage des programmes de sécurité alimentaire. Il est composé de représentants de toutes les parties prenantes (ONGs, ministères techniques,...) et présidé par le Commissaire/CSA. Il se réunit au moins deux fois par an et veille notamment à la cohérence des programmes de sécurité alimentaire et examine/approuve les rapports d'activités de ceux-ci et les budgets.
- Le Commissariat à la Sécurité Alimentaire/CSA élabore et assure la coordination et le suivi de la mise en œuvre de la politique nationale de sécurité alimentaire du Mali. Ses missions notamment: (i) organiser les concertations nécessaires visant à identifier les éléments de politique de sécurité alimentaire; (ii) proposer les stratégies et les mesures visant à assurer la couverture des besoins alimentaires et nutritionnels; (iii) veiller à l'élaboration et à la mise en œuvre de programmes et plans opérationnels de sécurité alimentaire; (iv) assurer la coordination et le suivi des actions de sécurité alimentaire; (v) veiller à l'analyse des perspectives alimentaires et nutritionnelles et à la mise en œuvre des actions de prévention et de gestion des crises alimentaires; (vi) assurer l'impulsion et la coordination de la mobilisation des financements; (vii) veiller à la mise en œuvre des décisions du CNSA; (viii) préparer les réunions du CNSA; et (ix) Procéder à l'évaluation périodique des politiques et programmes de sécurité alimentaire et nutritionnelle.
- Le Comité de Gestion des Donateurs (CGD) se réunit en cas de besoin (crises conjoncturelles, suivi des décisions). Il se compose des chefs de mission diplomatique (dont le chef de file est le PAM qui assure la coordination) et des organismes partenaires du PRMC. Le CGD examine et adopte les budgets et décisions sur la base de dossiers préparés par le Groupe de Travail du PRMC

⇒ **Le niveau déconcentré**

Au niveau décentralisé, les structures mises en place par le CSA pour la coordination et le suivi des programmes n'étant pas fonctionnelles, il a été proposé d'utiliser les *Comités d'Orientation, de Coordination et de Suivi des Actions de Développement créées au niveau régional, local (cercles) et communal (CROCSAD, CLOCSAD et CCOCSAD)* au sein desquels seront mises en place des *Commissions chargées de la sécurité alimentaire*, dont les mandats sont:

- (i) l'examen de l'état de mise en œuvre des programmes et projets de sécurité alimentaire;
- (ii) la formulation de recommandations pour une mise en œuvre efficace des projets et programmes de sécurité alimentaire;
- (iii) l'identification de nouvelles propositions de projets et programmes de sécurité alimentaire. L'animation de ces Commissions sera faite par les représentants du CSA.

⇒ **Le Système d'Alerte Précoce (SAP)**

Le SAP est un système de collecte permanente d'informations sur la situation alimentaire au Mali. Sa mission consiste essentiellement à fournir les informations nécessaires à une affectation optimale du stock national de sécurité dans le cadre d'opérations d'aides alimentaires ciblées ou à une utilisation efficiente des fonds disponibles pour des actions d'atténuation de l'insécurité alimentaire.

Son objectif est de prévoir les crises en identifiant à l'avance les populations les plus vulnérables risquant de connaître des difficultés alimentaires et/ou nutritionnelles, en identifiant l'origine du risque, l'intensité présumée de la crise et les actions d'atténuation envisageables.

L'évaluation des risques est pour l'essentiel basée sur les prévisions de récolte, les stocks disponibles et l'état du cheptel. Le système est articulé autour d'équipes régionales chargées du recueil des informations, avec l'appui de la Direction Régionale du Plan et de la Statistique. Ces informations sont examinées par un groupe de travail SAP présidé par le Conseiller aux Affaires Economiques et Financières du Gouverneur de la Région. Ce groupe de travail se réunit mensuellement et regroupe les services techniques, les élus, les organisations internationales et les ONG intéressées par la sécurité alimentaire. Les rapports établis au niveau régional sont analysés et synthétisés au niveau national.

3 PARTIES PRENANTES

3.1 POPULATION ET SES ORGANISATIONS

Les bénéficiaires finaux de l'intervention sont les populations des villages et communes des cercles de Nara, Kolokani et Banamba. Elles sont le plus souvent assez passives face à l'insécurité alimentaire et considérées davantage comme des bénéficiaires de l'aide plutôt que comme des acteurs de leur propre développement.

Certains projets ou programmes de développement ont favorisé l'émergence d'associations qui pourraient, à l'avenir, représenter davantage ces populations dans leurs capacités à revendiquer leurs droits et à se prendre en charge.

⇒ Les Associations dans le domaine de la santé

Les Centres de santé communautaires (CSCOM) sont les structures sanitaires publiques les plus proches des populations. Ils disposent normalement du matériel nécessaire pour assurer un Paquet Minimum d'Activités : consultations, soins infirmiers, vaccination, consultations infantiles. Si les patients nécessitent des soins dépassant le PMA, ils sont référencés vers les Centres de Santé de Référence, niveau district. Le principe de création et fonctionnement des centres de santé communautaires (CSCOM) repose sur le recouvrement des coûts et la participation communautaire au financement et à la gestion de leur santé. Les CSCOM sont gérés par des Associations de Santé Communautaire (ASACO), fonctionnant comme des organisations d'économie sociale. Ils sont fédérés au sein de la FENASCOM. Cette expérience de gestion communautaire des soins de santé est souvent considérée comme une des plus abouties de la sous-région. Elle a permis la délégation par l'Etat de l'échelon de santé primaire aux communautés utilisatrices, à travers une convention d'assistance qui définit les engagements de chaque partie.

Les mutuelles de santé peuvent contribuer à améliorer l'accessibilité financière des pauvres aux soins de santé, en permettant de mutualiser les risques au sein d'une population, mais également en assurant un rôle revendicatif vis-à-vis de la qualité des soins ou de l'implication des pouvoirs publics. La mise en place de mutuelles est soutenue par le gouvernement malien. Trois mutuelles ont été mises en place dans le cercle de Nara et sont en cours de consolidation, avec l'appui de l'Union Technique des Mutuelles.

⇒ Les Associations dans le domaine de l'eau

La Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) est devenue la référence en matière de gestion de l'eau, raison pour laquelle nous regroupons ici :

- Les Associations d'usagers de l'Eau potable dans les communautés, autour des points d'eau modernes destinés à l'approvisionnement en eau potable.
- Les Associations d'usagers de l'eau dans le secteur agricole, notamment autour des périmètres maraîchers.
- Les Associations d'usagers de l'eau dans le secteur de l'élevage, notamment au niveau des périmètres agro-pastoraux

⇒ Les Associations dans le secteur productif et les coopératives

- Les groupements de base ou villageois intégrés ou non dans des filières agricoles ou d'élevage.
- Les Banques de Céréales, gérées par des associations regroupant les bénéficiaires.

⇒ **Associations de la Société Civile pour la défense des droits des femmes**

Il existe de nombreuses organisations de défense des droits des femmes, mais il manque une cartographie exhaustive des institutions présentes sur le terrain. La fédération nationale des Femmes Rurales (FENAFER) est représentée au niveau régional par les ASSOFER, avec pour objectif de défendre le droit des femmes.

3.2 ACTEURS INSTITUTIONNELS

⇒ **L'administration à travers le Gouverneur, le Préfet et le Sous-Préfet**

Dans le cadre du processus de décentralisation, elle coordonne l'application des politiques de l'État, veille sur la légalité des actes, assure la tutelle administrative et approuve les budgets des collectivités. L'administration intervient également dans la gestion foncière en sa qualité de représentant de l'État. A cet effet, elle donne des autorisations d'appropriation et d'utilisation et procède au contrôle de la légalité. Elle veille à l'harmonisation et au respect des textes, ainsi qu'à la sécurisation des aménagements.

⇒ **Les Collectivités Territoriales**

Premières responsables du développement local et régional et de la mise en œuvre des textes et lois régissant la décentralisation, les CT représentent et défendent les intérêts des populations au niveau régional et local. Elles élaborent, mettent en œuvre et évaluent en concertation avec la profession agricole et les parties prenantes, les schémas et plans d'aménagement et de gestion de l'espace agricole de leur ressort territorial respectif ainsi que leurs programmes de développement (Article 47, LOA, Chapitre V). Les CT définissent ainsi leurs priorités et la programmation des investissements à travers l'élaboration des PDESC. Elles assurent la maîtrise d'ouvrages dans les secteurs de la Santé, de l'Éducation, de l'Hydraulique, du Développement social et pour certains partenaires techniques et financiers.

Sur le plan administratif, l'organisation territoriale du pays s'organise autour de trois niveaux indépendants, à savoir le niveau communal (subdivisé en quartiers et villages), le niveau cercle et le niveau Région. Il est intéressant de mentionner la possibilité pour les communes de se fédérer en syndicats, de manière à mutualiser certaines ressources. Ces accords de collaboration peuvent aboutir à des Espaces Economiques Partagés.

⇒ **Services Techniques Déconcentrés (STD)**

A travers ses Services déconcentrés, l'Etat assume un rôle d'appui technique et social et assure des prestations de service, en vue de répondre aux besoins des populations pour l'atteinte d'une sécurité alimentaire durable, l'amélioration des revenus et des conditions de vie des populations. Dans le secteur agricole, ces services sont prévus conformément à la LOA (Articles 35 et 36, Chapitre IV).

Néanmoins, sur le terrain, les services déconcentrés ne disposent généralement pas de ressources humaines en qualité et en quantités suffisantes ni de moyens logistiques, ce qui ne leur permet pas d'accompagner les Collectivités Territoriales et les communautés villageoises de base de manière exhaustive. Les principaux Services Techniques impliqués dans la sécurité alimentaire sont les suivants :

1. La Direction du Développement Social et de l'Economie Solidaire (DRDSES) : la DRDSES a notamment pour rôle d'identifier les villages et ménages vulnérables. Elle intervient également dans le suivi des mutuelles de santé ou l'accompagnement des Organisations Paysannes dans le processus d'homologation (Loi OHADA).

2. La Direction Régionale de l'Agriculture (DRA) : la DRA a un rôle très important en matière d'accompagnement technique des groupements paysans. Il lui appartient également de suivre les statistiques agricoles.
3. La Direction Régionale de la Santé et ses niveaux déconcentrés : La Direction régionale de la santé bénéficie de différents appuis, notamment IRC, les ONGs ALIMA et ACF pour ses différents districts sanitaires, appuis basés sur un même paquet d'activité de lutte contre la malnutrition
4. La Direction de l'Hydraulique : les services de la DRH sont fortement impliqués dans tout ce qui concerne l'accès à l'eau potable. Il s'agit d'une matière où le transfert de compétences est assez abouti.
5. La Direction Régionale de la Femme : il s'agit de la structure déconcentrée du Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille (MPFEF), en charge de mettre en œuvre la Politique Nationale du genre. Cette politique prévoit notamment la mise en place de conseils régionaux de la PNG, pilotés par les DRPFEF.

⇒ **Organes consulaires : la Chambre Régionale d'Agriculture.**

Il s'agit d'un établissement parapublic doté de la personnalité morale et de l'autonomie de gestion. C'est une institution professionnelle et représentative au service du monde rural. En sont membres les professionnels exerçant à titre principal dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et de l'exploitation forestière. La Chambre d'Agriculture a deux missions essentielles: une mission de représentation et une mission d'intervention. La mission de représentation lui permet d'être un corps intermédiaire et une interface entre les Pouvoirs Publics et les ruraux. Elle répond aux besoins de ceux-ci de faire connaître et de faire valoir leurs points de vue dans les prises de décision qui les concernent. La mission d'intervention correspond à la nécessité d'une structuration du monde rural pour disposer non seulement d'une plus grande capacité de participation et de négociation, mais aussi d'un pouvoir économique dans le cadre d'une économie de marché et d'une insertion progressive, mais de plus en plus forte du secteur agricole dans l'économie générale du Pays. Elle se traduit au travers des axes d'intervention suivants : (1) Structuration, organisation et formation du monde rural (2) Financement rural (3) Promotion des filières et modernisation de l'agriculture (4) Innovation et transfert de technologies.

⇒ **Autorités coutumières, dont les chefs de village**

Relais de l'État auprès des populations, les chefs de villages doivent veiller à la cohésion sociale, économique et culturelle. Ils réalisent les affectations et distributions de terres, notamment pour les usages d'intérêts communautaires. Leur collaboration est essentielle pour promouvoir l'adhésion de la population aux actions de mise en valeur des aménagements.

3.3 ACTEURS D'ACCOMPAGNEMENT

En plus des partenaires limitrophes cités plus haut l'intervention travaillera avec les acteurs d'accompagnement suivants :

- ✍ Wereld Solidariteit / Solidarité Mondiale, en partenariat avec l'Union Technique de la Mutuelle au Mali et l'Institution de microfinance Kondo-Jiguima. Leur domaine d'expertise concerne les organisations d'économie sociale en général et les mutuelles de santé en particulier.
- ✍ Vétérinaire Sans Frontière Belgique, en partenariat avec l'ONG malienne « Initiative Conseil Développement ». Ces institutions sont très actives pour tout ce qui concerne l'élevage dans la sous région et sont fortement impliquées dans les réseaux.

- ✍ La Croix Rouge de Belgique, en collaboration avec la Croix Rouge Malienne. Leur domaine d'expertise concerne notamment la santé communautaire.
- ✍ L'ONG belge SOS FAIM, en partenariat avec l'ONG malienne « Conseil et Appui pour l'Education à la Base ». Leur apport en expertise concerne notamment le fonction des organisations de producteurs et de leurs réseaux, les modes de production agricole durable, les banques de céréales.
- ✍ L'ONG belge PROTOS, très active dans tout ce qui concerne l'eau potable et l'assainissement.

4 STRATÉGIE

4.1 THEORIE DU CHANGEMENT

La sécurité alimentaire désigne une situation dans laquelle tous les individus ont un accès physique, social et économique à une nourriture suffisante, saine et nutritive qui satisfait à leurs besoins et préférences alimentaires et leur permet de mener une vie saine et active (Sommet mondial de l'alimentation, 1996).

L'insécurité alimentaire n'est malheureusement pas un phénomène nouveau en zone sahélo-soudanienne. De nombreuses régions comme celle de Nara sont structurellement déficitaires en céréales. Les communautés rurales ont de tous temps été confrontées à cette problématique et ont développé des stratégies de réduction des risques et de gestion de leur environnement, comme la transhumance, la capitalisation du bétail ou la constitution de stocks de céréales. Le fonctionnement des sociétés traditionnelles, basé sur l'entraide et les réseaux sociaux, fait partie intégrante des stratégies de survie. La croissance démographique, l'augmentation de la fréquence d'épisodes climatiques anormaux ou le recul des valeurs traditionnelles sont autant de chocs qui ont mis à mal ces équilibres fragiles.

Prétendre éliminer ou améliorer durablement l'insécurité alimentaire et nutritionnelle sur une période quatre ans dans le cercle de Nara relèverait de la démagogie. Les populations rurales sont dépendantes de l'agriculture de subsistance pour leur sécurité alimentaire, elle-même tributaire des précipitations, qui sont fortement aléatoires au Sahel. Il est certes possible de travailler sur la prévisibilité et augmenter les disponibilités en eau, mais il est clair que des progrès doivent être réalisés en matière de sources de revenus non agricoles.

La littérature distingue plusieurs situations d'insécurité alimentaire :

- L'insécurité alimentaire structurelle et chronique, qui s'observe dans le cas de populations qui sont régulièrement et systématiquement en difficultés, notamment durant la période de soudure.
- L'insécurité alimentaire transitoire ou conjoncturelle qui survient généralement suite à un choc économique, social ou naturel comme une sécheresse. Un ménage peut résister à ce type de choc si il dispose de suffisamment de capital (Biens, capital humain, capital social,..) pour ne pas s'enfoncer dans des stratégies de survie (Recours à l'usure, vente des récoltes à bas prix, ...) qui vont compromettre durablement ses capacités.

4.1.1 Quels changements espérés au terme de l'intervention ?

Cette distinction entre insécurité structurelle et conjoncturelle va orienter notre démarche de changement. Deux changements paraissent essentiels pour réduire l'insécurité alimentaire et nutritionnelle sur le long terme

- Mettre en œuvre des politiques territoriales et des stratégies thématiques concertées (Eau, éducation, accès à la santé, création d'emplois,..) permettant d'apporter des réponses structurelles. Tout comme la réduction de la pauvreté, l'élimination de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle doit être considérée comme un objectif de long terme.
- Renforcer les capacités de prévention et de réponse à des chocs externes, afin d'éviter les situations où les stratégies de survie et de décapitalisation deviennent inévitables.

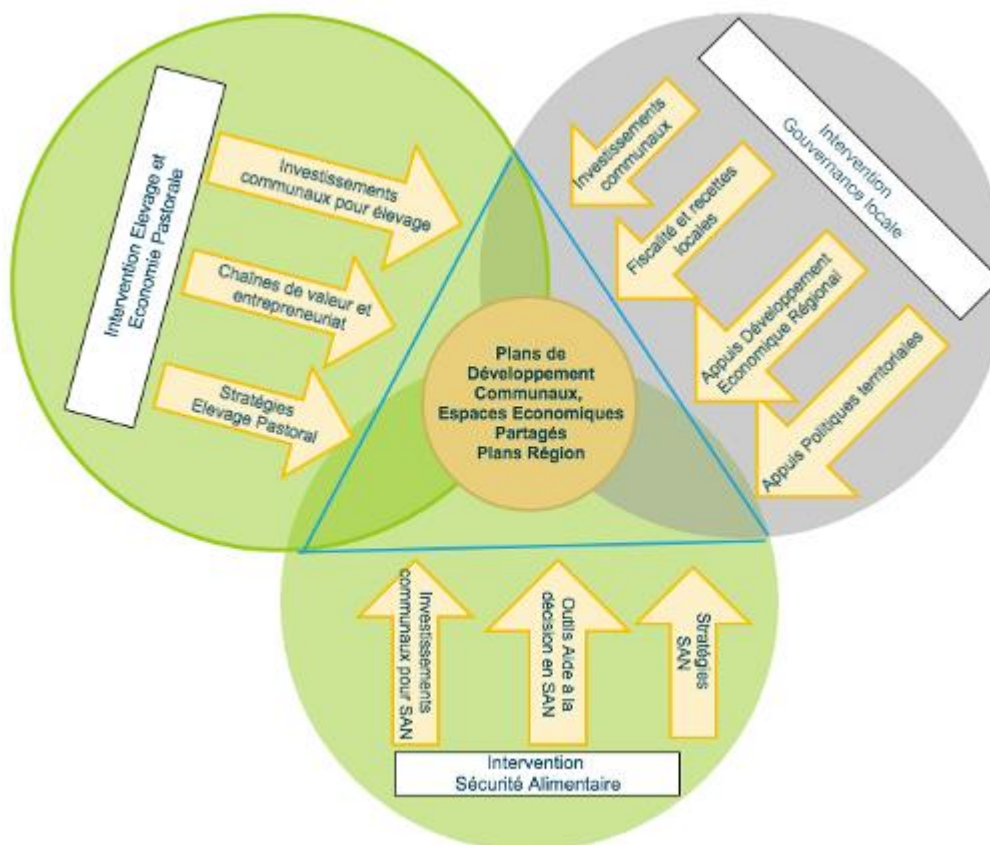
⇒ **Changement 1 : Engagement des acteurs au niveau local dans la mise en œuvre de politiques territoriales et des stratégies thématiques spécifiques qui auront pour effet de réduire l'insécurité alimentaire et nutritionnelle**

L'hypothèse principale est que la problématique de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle doit être considérée dans sa globalité et sa complexité, en combinant des actions de court terme et des actions de long terme. **Les gouvernements locaux, en concertation avec les acteurs, doivent viser une réduction des vulnérabilités, faciliter les transitions et encourager l'émergence et l'adoption de nouvelles sources de subsistance.**

Le cadre le plus pertinent pour fixer des objectifs de long terme et fédérer les acteurs autour de ces objectifs est sans nul doute le Plan de Développement Economique, Social et Culturel au niveau des communes et des cercles et le Plan de Développement Socio-Economique au niveau régional. Nous pouvons également considérer les Espaces Economiques Partagés, qui concernent plusieurs communes.

On comprend ici tout l'intérêt des synergies avec l'intervention Gouvernance, qui va travailler de manière structurelle sur ces politiques territoriales, alors que la présente intervention se focalisera sur des stratégies plus spécifiques (Gestion Intégrée des Ressources en Eau, Nutrition, Banques de Céréales), dont elle accompagnera la mise en œuvre. Il en est de même pour l'intervention « Elevage et Economie Pastorale ». Pour être efficaces les politiques territoriales devront s'appuyer sur une approche globale des politiques, du développement agricole à la gouvernance, en passant par la protection sociale, l'aménagement du territoire et la migration. La formulation des stratégies devrait inclure l'impact des variables climatiques sur ces processus.

Cette logique de complémentarité est illustrée par le schéma suivant :



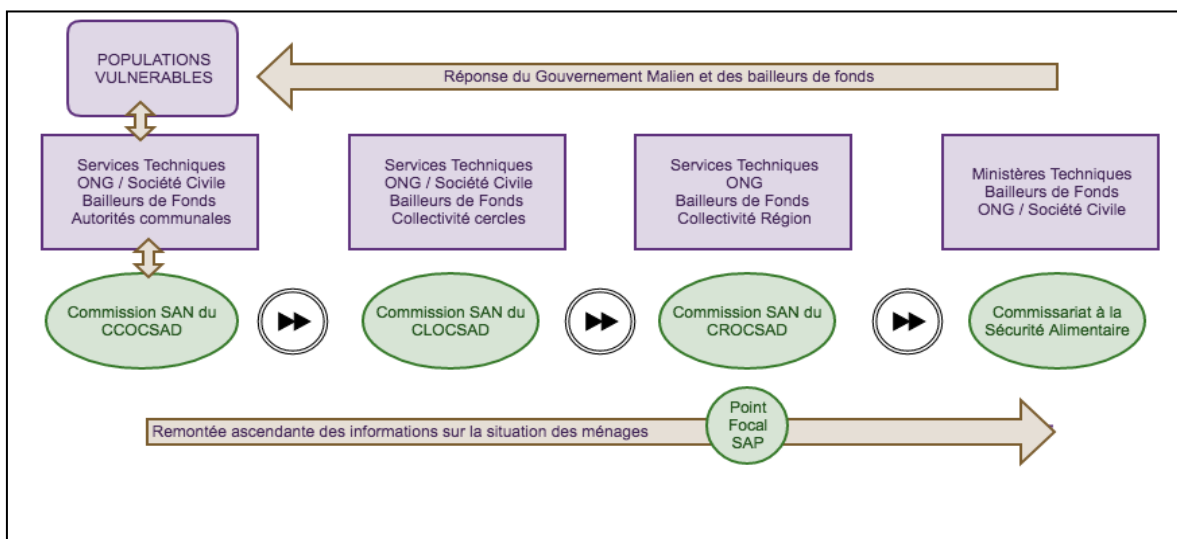
Nous ne viserons pas que des objectifs et des effets à long terme. Chaque intervention contribuera à son niveau à la mise en œuvre de ces plans, avec des investissements conséquents qui viendront renforcer les acteurs dans leurs rôles, à savoir le rôle de Maître d’Ouvrage pour les Collectivités Territoriales et les missions d’accompagnement à la Maîtrise d’Ouvrage pour les Services Techniques. Sans oublier les comités de gestion regroupant les usagers de ces infrastructures.

⇒ **Changement 2 : Renforcement des capacités de prévention et de réponse à des chocs externes**

Le caractère soudain et imprévisible d’un événement et de ses impacts conditionne la capacité de la population à y faire face et à s’adapter. Il s’agira d’améliorer ou de définir des stratégies qui permettent de mieux gérer et d’atténuer l’impact de chocs externes tels que les variations climatiques, la diffusion de pathogènes pour les productions végétales ou animales, les options allant de la réduction de certaines formes d’incertitude (meilleures prévisions saisonnières, Systèmes d’Alerte Précoce) à l’atténuation des impacts.

Le précédent changement faisait appel à une plus grande concertation au niveau local. Il s’agira ici de travailler sur une logique verticale partant de la base vers les « décideurs », mise en évidence par le schéma suivant :

Figure 6 : Système d’Alerte Précoce au Mali



Quatre acteurs peuvent réellement influencer sur ce changement à long terme :

- Le Commissariat à la Sécurité Alimentaire,
- La Collectivité Région,
- Les Services Techniques, en charge de la collecte de données statistiques,
- Les collectivités communes et les principaux acteurs en contact régulier avec les populations.

Il sera nécessaire pour le programme de s’associer avec d’autres acteurs influents impliqués dans la lutte contre l’insécurité alimentaire ou le renforcement des capacités de ces acteurs pour atteindre ce changement, notamment les acteurs multilatéraux :

- La FAO, qui appuie notamment le CSA en matière de renforcement de capacités et production d’analyse.

- Le PAM, qui appuie le CSA pour la mise en œuvre d'actions vers les populations vulnérables, généralement en prévision ou en réponse à des situations d'urgence.
- Le FIDA, qui assure la mise en œuvre de différents projets adressés aux groupes vulnérables.

La contribution de l'intervention se concentrera sur les éléments suivants :

- Amélioration de la fiabilité et de la rapidité des systèmes d'information et renforcement des capacités des acteurs en charge de la collecte des données, en valorisant les Technologies d'Information et de Communication
- Amélioration de l'accès aux informations pour les populations, afin d'améliorer la prévisibilité,
- Amélioration du système de référence pour ce qui concerne les cas de malnutrition,
- Appuis aux Commissions en charge de la Sécurité Alimentaire au niveau communes, cercles et région.

Par contre, l'intervention ne prévoit pas de moyens spécifiques (Distribution de vivres p.ex) pour répondre à des chocs éventuels durant la période d'exécution.

4.1.2 Le comment ? explication des processus de changement

Le raisonnement sur les chemins de changements est structuré en deux parties. Une partie du raisonnement porte sur les facteurs, tandis que l'autre porte sur les acteurs.

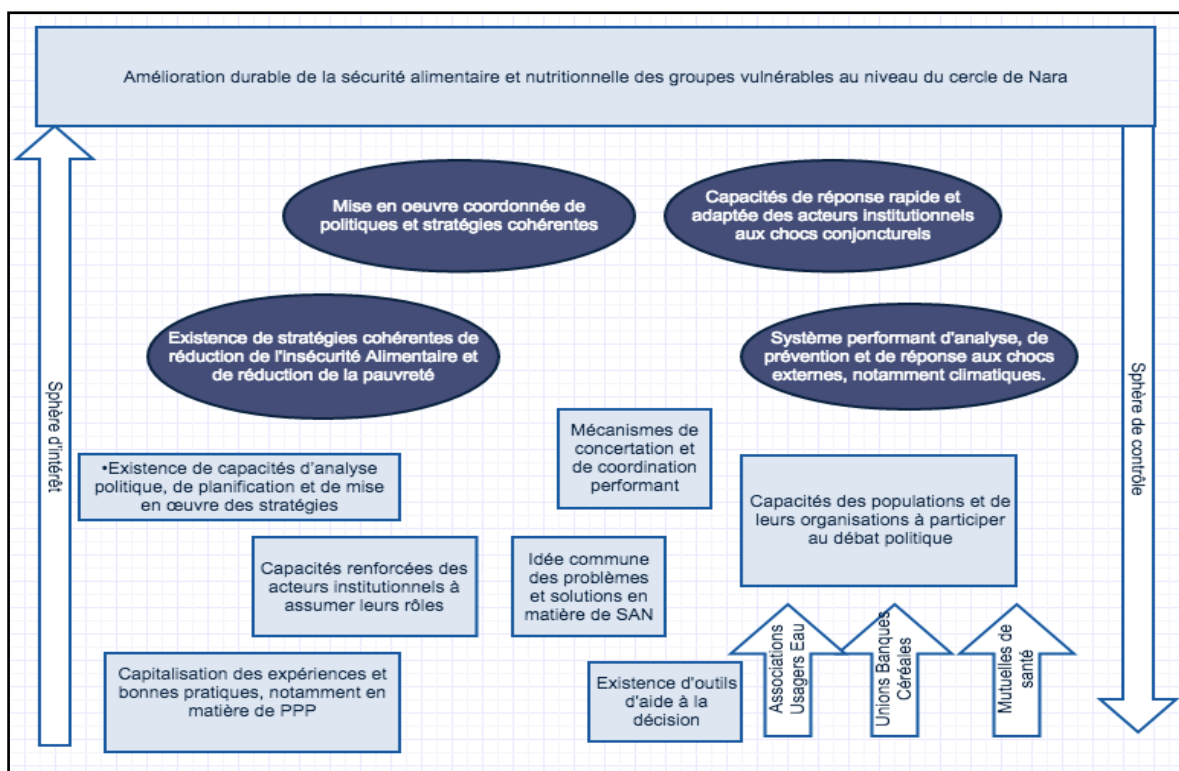
⇒ **Raisonnement au niveau des acteurs**

La participation de toutes les parties prenantes aux processus politiques est nécessaire pour permettre des changements de long terme et des politiques réellement appropriées. Ces effets ont été décrits dans le paragraphe précédent:

1. Accompagnement des acteurs au niveau local dans la mise en œuvre de politiques territoriales et des stratégies thématiques spécifiques qui auront pour effet de réduire l'insécurité alimentaire et nutritionnelle.
2. Renforcement des capacités de prévention et de réponse à des chocs externes

Le schéma suivant présente le chemin du changement tel qu'envisagé par l'intervention.

Figure 7: Chemins de changement améliorer durablement la SAN



Les conditions préalables nécessaires à l'atteinte des changements sont les suivantes :

- Création d'une idée commune des problèmes et des solutions en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle et d'agriculture.
- Existence d'un système performant d'analyse, de prévention et de réponse aux chocs externe
- Existence de capacités d'analyse politique, de planification et de mise en œuvre des stratégies de réduction de l'insécurité alimentaire
- Existence de mécanismes de suivi des progrès accomplis et des impacts, inclus l'analyse des responsabilités des acteurs institutionnels.
- Capitalisation des expériences et bonnes pratiques, notamment en matière de PPP.
- Capacités des populations et de leurs organisations à participer au débat politique

⇒ **Raisonnement sur les facteurs de développement**

La communauté internationale a défini des concepts et adopté des approches pour lutter le plus efficacement possible contre la problématique de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle. Elles proposent d'intervenir au niveau de quatre déterminants : la disponibilité, l'accessibilité, l'utilisation et la stabilité. L'intervention interviendra sur ces facteurs, en contribution à la mise en œuvre des politiques territoriales de manière ciblée au niveau de villages et de ménages identifiés comme étant particulièrement vulnérables. Compte tenu des moyens disponibles, il ne sera pas possible de couvrir toutes les communes mais d'apporter une contribution à la réduction de l'insécurité alimentaire.

Les effets attendus dans les villages ciblés seront les suivants :

- Une augmentation de la disponibilité : c'est la quantité de nourriture disponible dans un pays ou une zone, en tenant compte de toutes les formes de production domestique et industrielle, ainsi que la balance des importations et exportations, l'aide alimentaire et les stocks de la nourriture, en particulier des céréales, qui constituent la base de l'alimentation.
- Une amélioration de l'accessibilité : c'est la possibilité pour tout ménage de pouvoir régulièrement acquérir la quantité nécessaire de nourriture, grâce à la combinaison de sources telles que sa propre réserve et la production, l'achat, le troc, le don, l'emprunt ou l'aide alimentaire.
- Utilisation appropriée de la nourriture : Il s'agit de l'utilisation de la nourriture au sein du ménage et de la satisfaction des besoins en éléments protéino-énergétiques et micronutriments des individus. L'utilisation de la nourriture tient compte des éléments tels que la préparation de la nourriture, la situation sanitaire, l'hygiène, la variété de la diète, etc.

Les conditions préalables ou changements intermédiaires espérés dans ces villages sont :

- Une réduction des cas de malnutrition, grâce à une meilleure information des ménages, un système de référencement plus performant et la mise en place de système d'assurance santé pour un meilleur partage des risques.
- Une augmentation et une sécurisation des disponibilités en eau potable, ainsi qu'un meilleur accès aux structures d'hygiène. Une amélioration de l'accès à l'eau « productive » est également indispensable les productions agricoles et d'élevage. La gestion des ressources en eau se doit par ailleurs d'être intégrée pour être durable, tandis que des Partenariats Publics Privés doivent être développés pour garantir une durabilité de l'usage.
- Une recapitalisation des ménages en facteur de production (Agriculture et petit élevage) et un accompagnement destiné à augmenter de manière durable les productions agricoles, qu'elles soient destinées à l'auto-consommation (Vivriers- disponibilité) où à la vente (Excédents vivriers et cultures de rente -> Revenus complémentaires pour un meilleur accès).
- Une amélioration des revenus issus de la vente des produits agricoles par une meilleure information sur les prix et opportunités de marché, une meilleure organisation des producteurs (capacités de négociation), et, de manière générale, un accès facilité aux marchés.
- Une plus grande stabilité de l'accès aux produits de base grâce à l'existence d'un réseau de banques de céréales bien organisé, qui sera capable d'acheter les céréales dans d'autres régions de production en période de récolte pour les revendre ensuite aux populations lors de la période de soudure.
- De manière transversale, émergence et consolidation d'associations représentatives des populations de base, en capacité de participer au dialogue politique et d'offrir des services à leurs membres.

4.1.3 Les hypothèses sous-jacentes

Un ensemble d'hypothèses sous-tendent la théorie du changement de l'intervention. Celles-ci devront être passées en revue à intervalles réguliers au moment de la mise en œuvre, afin de vérifier si elles se vérifient et de définir au besoin des stratégies d'appui pour qu'elles permettent de

se réaliser.

- Les institutions locales et les élus politiques montrent une volonté réelle de réduire l'insécurité alimentaire et nutritionnelle sur leurs territoires. Au niveau de l'offre de services publics, ils veillent à un équilibre entre les communes urbaines et les villages ruraux.
- Les approches mises en œuvre, notamment au niveau du Développement Economique Territorial, sont effectivement inclusives pour les groupes vulnérables, c'est à dire qu'elles créent effectivement des emplois accessibles aux populations ne soient pas sources de creusement des inégalités.
- Les différents acteurs de développement se coordonnent effectivement et unissent leurs efforts pour aider les institutions locales dans la mise en place de stratégies pertinentes contre l'insécurité alimentaire.
- Les Services Techniques disposent effectivement des moyens et de la volonté nécessaires pour assurer leurs missions.
- Les approches mises en œuvre permettent effectivement de lever certaines pratiques liées aux croyances ancestrales ou aux modes de fonctionnement des sociétés traditionnelles, en premier lieu la place de la femme dans la prise de décision.

4.2 ORIENTATIONS STRATEGIQUES

⇒ Orientations générales

- Les orientations stratégiques du programme ont été décrites dans la partie 1 et nous en reprenons ici les principaux éléments :
- Alignement sur les politiques sectorielles, en particulier la Stratégie Nationale de Lutte contre l'insécurité alimentaire et la malnutrition.
- Alignement et accompagnement de la mise en œuvre de la Stratégie de Développement Economique Régional.
- Alignement et accompagnement de la mise en œuvre des Plans de Développement Economique Social et Culturel au niveau des cercles et communes (PDESC).
- Complémentarités et coordination avec les autres acteurs de développement,
- Intégration de l'intervention dans un programme cohérent regroupant les interventions exécutées par la Coopération Technique Belge au niveau de Koulikoro, avec un objectif commun de contribuer à un processus de développement inclusif des territoires ruraux qui aura des effets de long terme sur la réduction de l'insécurité alimentaire

⇒ Orientations spécifiques à l'intervention

- Les leçons tirées dans le cadre du FBSA et du PLIAM seront capitalisées, tandis que les approches et outils développés permettront un démarrage rapide de l'intervention. L'évaluation finale du PLIAM est prévue au cours du premier semestre 2017 et devrait apporter de nouveaux éléments utiles.
- L'approche multi-acteurs mise en œuvre dans le cadre du PLIAM a donné satisfaction et aboutit à des résultats intéressants. Cette approche a été considérée comme une force dans les évaluations et lors des analyses SWOT. L'intervention maintiendra donc cette approche, pour autant que l'évaluation finale confirme d'une part la pertinence de la démarche et, d'autre part, l'efficience et l'efficacité des activités mises en œuvre par les partenaires impliqués.
- L'intervention trouve sa singularité dans le programme par le fait qu'elle cible plus spécifiquement des groupes vulnérables à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle, en particulier les femmes. Le choix réfléchi des activités génératrices de revenus (petit élevage, maraîchage, petite transformation,...) oriente l'accompagnement vers ce groupe en particulier.

⇒ Approches spécifiques aux interventions de lutte contre l'insécurité alimentaire et nutritionnelle

- Comme mentionné au chapitre précédent, l'intervention s'inscrit dans les approches préconisées par la communauté internationale en se reposant sur les quatre piliers que sont la disponibilité, l'accessibilité, l'utilisation appropriée et la stabilité dans le temps. La logique d'intervention prend en considération la dimension plurisectorielle de la sécurité alimentaire et intègre la question de la disponibilité, des revenus et de leur affectation ainsi que la composante nutritionnelle.
- L'intervention veillera à améliorer la résilience des ménages et des communautés ciblées, c'est à dire « la capacité de résister, absorber, gérer et récupérer des effets des catastrophes et de s'adapter aux changements à long terme dans une manière opportune et efficace sans compromettre la sécurité alimentaire ou le bien-être ». Pour ce faire, l'intervention veillera à

améliorer les dotations en capital des ménages :

- Capital physique, notamment par des dotations en équipement et cheptel.
 - Capital humain, au travers d'une meilleure formation et information : alphabétisation fonctionnelle, formations techniques, formations sur les aspects d'hygiène et nutrition,...
 - Capital social, par l'intégration à des associations et communautés représentatives.
- Différents travaux de recherche, dont ceux menés par le prix Nobel d'économie Amartya Sen, ont démontré que les famines étaient davantage liées à des problèmes de gouvernance qu'à des problèmes de disponibilité en nourriture. L'intervention retient en conséquence dans ses orientations stratégiques :
 - Des actions visant à renforcer les acteurs institutionnels à mener des actions visant à prévenir et à gérer l'insécurité alimentaire
 - Des actions visant à augmenter les capacités des populations à revendiquer leurs droits en matière d'accès à l'alimentation, aux soins de santé et à l'eau.

4.2.1 Localisation de l'intervention et groupes cibles

Une stratégie pertinente de lutte contre l'insécurité alimentaire et nutritionnelle doit être holistique, c'est-à-dire qu'elle doit prendre en compte l'ensemble des déterminants du phénomène. Il est par ailleurs admis que les interventions doivent toucher de manière structurelle une proportion importante de ménages dans une zone donnée pour espérer un impact durable. Ces constats ont pour conséquence le choix d'une zone géographique bien circonscrite, afin d'éviter une dispersion des moyens et espérer un impact structurel.

Le cercle de Nara compte onze (11) communes rurales qui sont : Nara, Gueneiba, Koronga, Ouagadou, Dilly, Dogofry, Dabo, Allahina, Guiré, Niamana, Fallou. La population était estimée en 2009 à 307 266 personnes pour une superficie de 30.000 Km². Certaines activités, principalement les formations, toucheront des représentants de l'ensemble des communes.

Figure 8 : Communes d'intervention dans le cercle de Nara

Communes	Population
Nara	29.602
Dilly	38.449
Fallou	30.035
Niamana	28.080
Ouagadou	18.230
Total	144.396

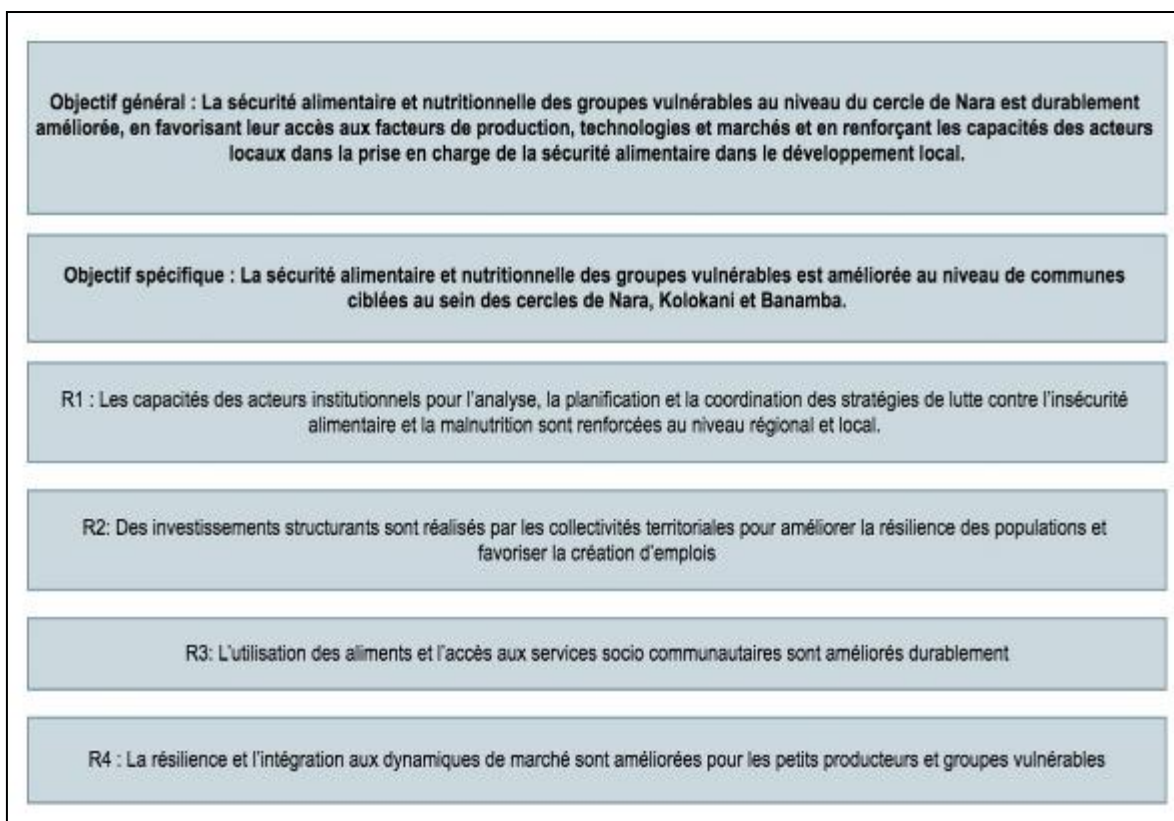
Les investissements et la majorité des actions seront concentrées dans 5 communes du cercle de Nara : Nara, Niamana, Fallou et Dilly et Ouagadou. Elles regroupent 144.396 habitants (Données 2009).

Des extensions seront envisagées vers les communes de l'est du cercle de Kolokani (Commune de Kolokani) et du nord de Banamba. Les avantages et inconvénients d'une telle extension seront analysés lors de l'évaluation finale du PLIAM, prévue au début 2017.



4.3 CHAINE DE RESULTATS

Figure 9: résumé de la chaîne de résultats



4.3.1 Objectif spécifique

La sécurité alimentaire et nutritionnelle des groupes vulnérables est améliorée au niveau des communes ciblées au sein des cercles de Nara, Kolokani et Banamba.

Le changement à long terme espéré est de constater une réduction durable du nombre de personnes en situation de vulnérabilité à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle dans les villages ciblés.

Le nombre et la variété des repas consommés par les ménages sont des indicateurs généralement réalistes de la situation des groupes vulnérables. Il est idéal de le mesurer pendant et après la période de soudure. Cet indicateur n'est cependant pas suffisant dans la mesure où il peut refléter une amélioration conjoncturelle des conditions de vie. Il est complété par d'autres informations comme l'évolution des dotations en capital, la structure des revenus et des dépenses des ménages.

4.3.2 Résultat 1 : Les capacités des acteurs institutionnels pour l'analyse, la planification et la coordination des stratégies de lutte contre l'insécurité alimentaire et la malnutrition sont renforcées au niveau régional et local.

La réduction de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle des populations ne constitue pas toujours une priorité affirmée des stratégies de développement local. Les acteurs institutionnels ont généralement la volonté d'agir en faveur des populations vulnérables, mais ont des difficultés à définir des stratégies de long terme et à coordonner les efforts des intervenants pour la mise en œuvre de ces stratégies.

Les produits et services de l'intervention seront les suivants :

1. Les PDESC traduiront une réelle vision de développement économique et social du territoire, incluant une stratégie à long terme de réduction de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle. Ils feront la jonction entre les priorités sectorielles et les aspirations concrètes de la population.
2. La vision des PDESC sera traduite en documents de stratégie, en projets et en plans d'investissement réalistes, prenant en compte les capacités de mobilisation de recettes fiscales et les priorités telles que définies en concertation avec les populations.
3. Les acteurs institutionnels auront renforcé leurs capacités à prévenir et à gérer les crises pouvant déboucher sur des situations d'insécurité alimentaire :
 - Différents outils d'aides à la décision seront définis, mis en place ou améliorés. Le Système d'Alerte Précoce au niveau de la région de Koulikoro sera renforcé en intégrant les possibilités de collecte d'informations via smartphone et SMS. Les cartographies réalisées permettront de localiser les infrastructures et les flux de produits.
 - Les acteurs auront une compréhension affinée des déterminants de l'insécurité alimentaire, ainsi que des stratégies à mettre en œuvre pour apporter des solutions durables.
4. Les mécanismes de coordination et de concertation (CROCSAD, CLOCSAD et CCOSAD) seront en capacité d'assurer la planification, le suivi et la coordination des intervenants.

Ces produits et services seront obtenus au travers de synergies avec les autres interventions du programme, l'intervention étant davantage en contributeur à la démarche visant à améliorer la gouvernance locale.

4.3.3 Résultat 2 : Des investissements structurants sont réalisés par les collectivités territoriales pour améliorer la résilience des populations et favoriser la création d'emplois

La réduction durable de l'insécurité alimentaire suppose des investissements structurants en faveur des populations. Il s'agira pour l'essentiel d'investissements publics réalisés en maîtrise d'ouvrage communale, conformément aux différents textes de loi et arrêtés portant sur le transfert des compétences. La réalisation de ces investissements aura été préalablement planifiée dans les PDESC et les plans d'investissement. Ils sont réalisés autant que possible dans le cadre de stratégies cohérentes qui traduisent la vision des acteurs pour le secteur considéré. Les aménagements ou réhabilitations au niveau de l'eau s'inscriront par exemple dans une stratégie communale ou intercommunale de Gestion Intégrée des Ressources en Eaux, prenant en compte les différents usages.

L'intervention soutiendra plus spécifiquement des projets et investissements structurants dans les secteurs suivants :

1. Le secteur de l'eau, hygiène et assainissement :
 - Réhabilitation et construction de Points d'Eau Moderne destinés à fournir de l'eau potable aux populations, Les aspects de réhabilitation seront privilégiés, avec équipements en énergie solaire et utilisation multiple de l'eau.
 - Construction de latrines et autres structures d'assainissement publiques,
2. Le secteur productif, qui inclut les investissements destinés à accroître les capacités de

production, de stockage et de commercialisation :

- Réalisation d'ouvrages hydro-agricoles, principalement des périmètres maraîchers,
- Construction de hangars de stockage adaptés à la fonction d'usage (Banques de Céréales, Warrantage, Stockage collectifs ou individuels),
- Pistes et chemins de désenclavement.

Les investissements à caractère productif tels que les équipements pour la production et la transformation ne sont pas considérés dans ce résultat dans la mesure où ils n'entrent pas dans la catégorie de projets en lien avec des missions de service public. Ils sont par contre considérés dans le Résultat 4 en tant que services délivrés par les associations de producteurs.

Les produits et services attendus du R2 sont les suivants :

1. Des infrastructures structurantes seront mises en place. Elles répondront aux standards de qualité communément admis (qualité des matériaux, impact sur l'environnement, fonctionnalité des bâtiments) ainsi qu'à la fonction d'usage. La démarche ou le processus mis en œuvre (lien avec les Résultats 3 et 4) aura pour conséquence :
 - Le renforcement des capacités de maîtrise d'ouvrage des autorités communales au niveau de l'ensemble du processus, depuis les études préliminaires jusqu'à la réception définitive, en passant par une bonne communication vis-à-vis des administrés.
 - Le renforcement des capacités d'accompagnement à la maîtrise d'ouvrage par les services compétents (selon le secteur), qui inclut le rôle de la tutelle et l'établissement de relations stables entre les collectivités et ces services.
2. Des modalités de gestion durables auront été définies pour chaque ouvrage mis en place. Elles feront l'objet de conventions précisant les droits et devoirs de chaque acteur. L'intervention accompagnera les acteurs durant un an au moins dans la gestion des services. Ce choix a pour conséquence que les investissements en infrastructures devraient être clôturés en fin d'année 3.
3. Des Business Model reproductibles seront définis pour les différents types d'infrastructures réalisées :
 - Définition de modèles de construction / aménagement adaptés à l'usage et aux caractéristiques de la région (Pédologie, profondeur de la nappe...).
 - Définition de modèles de gestion des infrastructures selon l'usage.

4.3.4 Résultat 3: L'utilisation des aliments et l'accès aux services socio communautaires sont améliorés durablement

L'insécurité alimentaire et la pauvreté sont fortement liées aux problématiques de la santé, de l'hygiène et de l'éducation. Ces problématiques sont complexes et inter-corrélées. Il n'est pas possible de les aborder toutes de manière structurelle dans le cadre d'une intervention de quatre ans. Nous prenons l'option de traiter ces problématiques dans le cadre d'une approche fondée sur les droits de l'homme, avec un focus sur la promotion et la protection du droit à la santé et à l'eau. Les thèmes retenus sont les suivants :

- La prévention et la prise en charge des cas de malnutrition,
- L'accès financier des populations aux soins de santé et leurs capacités à revendiquer leurs droits en matière d'accès à la santé.

- L'accès des populations à l'eau potable et leurs capacités à revendiquer leurs droits en matière d'accès à l'eau.

4.3.4.1 Sous Résultat 3.1: Les capacités de prévention et de prise en charge de la malnutrition sont améliorées

La malnutrition est un problème crucial par sa prévalence et son impact à long terme. Elle touche en priorité les femmes enceintes et mères allaitantes, ainsi que les enfants. Une large proportion des enfants de 0 à 5 ans sont en effet touchés, avec des séquelles qui hypothéqueront leurs capacités à mener une vie digne et décente.

La dernière enquête SMART nationale réalisée en 2015 dans le cercle de Nara a révélé un taux de Malnutrition Aiguë Globale (MAG) à 11.2% contre 13,3% en 2014, dont 9.2% pour la Malnutrition Aiguë Modérée (MAM) et 2% pour la Malnutrition Aiguë Sévère (MAS). Pour la région de Koulikoro en 2014, les taux étaient de 13.8% de malnutrition Aiguë Globale dont 2.4% de MAS et 11.4% de MAM, et en 2015, 11.2% de malnutrition Aiguë Globale dont 2% de MAS et 9.2% de MAM. La zone reste classée comme une zone à problèmes nutritionnels d'où la nécessité de poursuivre les efforts dans la prévention et la Prise en Charge de la Malnutrition (PCIMA)

Les produits et services attendus sont les suivants :

- Les connaissances et comportements des communautés (et des jeunes mères en particulier) en matière de nutrition auront été renforcés. En terme de comportements, cela devrait se traduire par une augmentation du nombre de mères pratiquant l'allaitement exclusif jusqu'à 5 mois et par une augmentation du nombre d'enfants de 6 à 24 mois recevant une alimentation complémentaire équilibrée.
- Les capacités de dépistage et de prise en charge des cas de malnutrition auront été renforcées, tandis qu'un dispositif d'information, de surveillance et d'alerte précoce de l'état nutritionnel des populations sera mis en place. En terme d'effets, cela devrait conduire à une augmentation de la proportion du nombre de cas effectivement référencés et traités à temps.

Au niveau des acteurs de changement :

- Les Associations de Santé Communautaire (ASACO) seront renforcés dans leurs rôles de sensibilisation et de dépistage précoce des cas de malnutrition.
- Les Centres de Santé Communautaires (CSCOM) auront des capacités renforcées pour traiter les cas de malnutrition et/ou les référencer si nécessaire.
- Les CSREF (Centres de Santé de Référence au niveau cercle) seront appuyés dans la prise en charge des cas de malnutrition aiguë sévère. Les équipes de ces structures sanitaires seront sollicitées pour le renforcement des capacités de celles des CSCOM et de relais villageois pour la lutte contre la malnutrition.

⇒ Sous Résultat 3.2: Des mécanismes de protection sociale sont mis en place afin d'améliorer l'accès aux soins de santé

Malgré les efforts de l'Etat malien pour améliorer l'offre de santé, une partie importante de la population n'a pas accès à des soins de qualité. Indépendamment de la problématique du manque de ressources pour soutenir le secteur (et donc l'offre de soins), ce problème d'accès est lié un manque de ressources financières de la demande pour la prise en charge des frais de consultation et de médicaments. Pour les femmes confrontées aux problèmes de malnutrition infantile, la

décision de ne pas aller au centre de santé ou au centre de référence est liée à un manque de ressources financières.

La mise en place de mécanismes de solidarité sociale telles que les mutuelles de santé peut permettre d'améliorer la situation, en assurant une prévention et un partage des risques.

Le gouvernement du Mali a adopté en 2011 un document portant sur la stratégie d'extension de la couverture maladie par les mutuelles aux travailleurs des secteurs informels et agricoles. Elle fait de la Commune le premier niveau de la construction du mouvement mutualiste. Le gouvernement a exprimé sa volonté de faire jouer un rôle non négligeable aux collectivités territoriales dans leur mission d'accompagner les populations à disposer de services sociaux, notamment en lien avec la protection sociale et particulièrement de la couverture du risque maladie par les mutuelles.

- Une mutuelle de santé par Commune
- Une Union locale de District sanitaire au niveau du Cercle regroupant l'ensemble des mutuelles de santé des communes
- Une Union Régionale des mutuelles de santé au niveau de la Région

Les produits et services attendus sont les suivants :

- Des mutuelles de santé fonctionnelles seront mises en place dans cinq communes de la zone d'intervention, qui permettront aux populations bénéficiaires d'accéder aux soins de santé et de réduire le risque maladie
- Les mutuelles et leurs unions auront acquis des capacités de plaidoyer et un pouvoir d'influence qui auront des effets positifs :
 - En ce qui concerne le comportement des institutions de soins en termes d'accueil et de qualité des soins prestés,
 - En termes de participation effective des mutualités aux débats d'orientation budgétaire et à l'élaboration des PDESC.
- Les mutuelles de santé seront des vecteurs performants de formation et d'information des populations pour ce qui concerne les pratiques de santé. Elles seront à même d'organiser des campagnes de sensibilisation vers leurs membres ou d'assurer des mobilisations communautaires sur les thématiques de la santé, de manière à prévenir et limiter les risques.

⇒ **Sous Résultat 3.3 : L'accès à l'eau potable et aux structures d'assainissement est amélioré pour tous de manière durable**

Il s'agira d'améliorer durablement les services d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement, ainsi que de diminuer la corvée d'eau pour les femmes. Les activités sont menées en synergie avec l'intervention « Elevage » avec pour objectif d'améliorer le maillage des points d'eau.

Les produits et services attendus seront les suivants :

- La desserte en eau potable sera améliorée dans les communes et villages d'intervention, avec la réhabilitation ou la mise en place de forages, généralement dotés de Pompes Manuelles. Il s'agit d'accompagner la mise en place des infrastructures prévues dans le Résultat 2.

- Les élus et services techniques communaux auront renforcés leurs compétences en matière de maîtrise d'ouvrage pour les ouvrages hydrauliques.
- La gestion durable des infrastructures sera assurée grâce à la mise en place d'associations d'usagers et de comités de gestion fonctionnels, ainsi que par la formation d'artisans réparateurs.
- Les populations auront adoptés des comportements plus hygiéniques liés à l'eau. Il s'agira de construire des dispositifs d'assainissement et de sensibiliser les communautés au travers de différents canaux (Relais, radios, enseignants). Les structures d'assainissement et hygiène seront davantage présentes autour des points d'eau, dans les écoles et centres de santé.
- Une amélioration de la gestion concertée des ressources en eau aura permis de réduire les risques environnementaux et les conflits sociaux.

Les relations avec les services techniques de l'hydraulique porteront sur l'appui et l'accompagnement dans la mise en œuvre des activités à travers le partage des données de références sur les ouvrages (taux d'accès à l'eau, données techniques ; ...), la validation des DAO, des rapports techniques, les rapports d'études (études diagnostiques, géophysiques), le suivi des normes de qualités des ouvrages, la réception des ouvrages (provisoire et définitive), L'appui/conseil, la tenue de formations (par ex. à l'endroit des artisans-maçons)

4.3.5 Résultat 4 : La résilience et l'intégration aux dynamiques de marché sont améliorées pour les petits producteurs et groupes vulnérables

⇒ Sous Résultat 4.1 : les capacités de production et de commercialisation des groupes vulnérables (Production végétale) sont renforcées durablement

Les actions menées au travers de ce sous-résultat viseront à permettre aux ménages bénéficiaires d'augmenter durablement leur production agricole de manière à satisfaire les besoins alimentaires du ménage et de dégager des revenus pour accéder à un ensemble de services sociaux de base tels que l'éducation, la santé, l'eau.

Les exploitants considèrent deux types de production agricole :

- Les productions vivrières (dont céréales), destinées avant tout aux besoins alimentaires des ménages. Compte tenu des contraintes de la région, structurellement déficitaires, elles ne permettent pas de couvrir les besoins annuels des ménages, qui sont dès lors contraints de s'approvisionner sur les marchés.
- Les cultures dites de rente, destinées avant tout à procurer des revenus complémentaires. L'intervention sélectionne en priorité des filières dites genre sensible car produites avant tout par les femmes, qui en conservent les revenus. Il s'agit des cultures maraîchères, de la culture du niébé, de l'arachide, de la cueillette et de la transformation en beurre des noix du karité...

Les produits et services attendus seront les suivants :

- Les ménages auront bénéficié d'un paquet technique (Semences, intrants, petits matériels, assurance agricole, itinéraire technique) qui augmentera leur capital productif. La mise en œuvre d'un paquet technique fait l'objet d'un micro-projet d'une durée de 16 à 24 mois, avec un financement généralement dégressif.

- Les ménages bénéficiaires de ces micro-projets auront bénéficié de formations techniques et de gestion, ainsi que d'un encadrement de proximité. Cet encadrement doit leur permettre de tirer effectivement profit du paquet technique et de les faire évoluer d'un statut de bénéficiaire à un statut d'acteur.
- Les groupements de base seront dotés de statuts et de règlements intérieurs, fonctionnant selon les règles de bonne gouvernance attendues des organisations d'économie sociale. Les capacités des élus et du personnel technique auront été renforcées. Ces organisations de base seront associées à des réseaux qui leur permettront de revendiquer leurs droits et de participer à l'élaboration des politiques.
- Des entreprises ou activités de services auront été mises en place afin d'améliorer le fonctionnement des chaînes de valeur agricoles. Ces activités de services seront généralement portées par des groupements de producteurs dynamiques souhaitant renforcer leur intégration au marché, mais il peut également s'agir de micro-entreprises individuelles. Nous viserons dans ce cas des jeunes et femmes souhaitant créer leurs propres emplois. Les types d'entreprises envisagés sont les suivants :
 - Production de semences et d'engrais organiques
 - Boutiques et services de distribution d'intrants,
 - Petite transformation

⇒ **Sous Résultat 4.2 : les capacités de production et de commercialisation des groupes vulnérables (Productions animales) sont renforcées durablement**

Les produits et services attendus sont très similaires au sous-résultat précédent. L'approche est relativement identique. Il a cependant été jugé préférable de dissocier les aspects touchant aux productions végétales des aspects touchant à l'élevage pour deux raisons : d'une part, ils ne font pas intervenir les mêmes acteurs de changement et d'autre part ils ne s'adressent pas aux mêmes groupes cibles. Les activités s'adressent ici plus spécifiquement aux femmes et jeunes.

⇒ **Sous Résultat 4.3 : Les banques de céréales sont renforcées et permettent un accès équitable aux groupes vulnérables**

Un réseau de banque de céréales sera mis en place dans la zone d'intervention. Celles-ci seront gérées de manière efficace par des organisations représentatives des bénéficiaires, inclus les femmes. Les banques permettront aux communautés de s'approvisionner en céréales et produits de nécessité à des coûts intéressants.

Les produits et services attendus seront les suivants :

- Une cartographie des Banques de Céréales dans les communes et mise en place d'un système de suivi des stocks et mouvement de stocks. Elle sera associée à une banque de données permettant de suivre l'état des stocks disponibles.
- En fonction du maillage existant et des dynamiques communautaires, réhabilitation ou construction de banques de céréales.
- La fonctionnalité des Banques de Céréales et de leurs Unions aura été renforcée. Elle est mesurée au travers d'une Fiche « Evaluation Rapide Organisationnelle » en reprenant différents critères tels que la gouvernance, la qualité et la transparence de la gestion, la mobilisation des ressources, les capacités techniques...

- Les groupes vulnérables ont un accès plus aisé aux aliments en période de soudure

⇒ **Sous Résultat 4.4 : L'offre de services financiers de proximité adaptés aux besoins des populations est améliorée**

Le recours à l'usure, la vente de récoltes sur pied ou la vente de bétail font partie des stratégies de survie dites néfastes, car elles plongent les ménages dans une situation d'insécurité alimentaire de long terme. L'accès à des services financiers de proximité permettra de limiter ce risque.

La mise en œuvre de ce résultat doit également contribuer à la durabilité des autres actions proposées par l'intervention. Il s'agira d'offrir des sources de financement stables et durables pour les organisations de producteurs ou pour les banques de céréales, ainsi que pour les activités productives au sens strict.

Les produits et services attendus seront les suivants :

- Le réseau de caisses rurales sera élargi afin d'offrir des services financiers de proximité, avec la création de 4 nouveaux points de services.
- L'accès aux services financiers sera amélioré par l'extension et la consolidation des réseaux de micro-finance.
- Des produits financiers adaptés aux groupes vulnérables (inclus prise en compte du genre) et à leurs organisations seront développés et accessibles de manière durable.
- Les capacités de gestion de microcrédit des groupes vulnérables seront améliorées
- Les capacités de Kondo et autres IMF à rendre des services financiers sécurisés aux membres de la zone auront été renforcées

De manière transversale, l'intervention valorisera les progrès de la finance mobile pour la collecte de l'épargne et la gestion de crédits, afin de diminuer les coûts de gestion et sécuriser les fonds;

4.4 PLANIFICATION OPERATIONNELLE

4.4.1 Résultat 1 : Les capacités des acteurs pour l'analyse, la planification et la coordination des stratégies de lutte contre l'insécurité alimentaire et la malnutrition sont renforcées au niveau régional et local.

⇒ **Eléments de contexte**

Une révision des PDESC a été entamée par l'UNCDF dans le cercle de Nara et des audits territoriaux SAFIC ont été finalisés dans chacune des 11 communes du cercle. Ils ont porté sur les aspects, institutionnels, organisationnels, économiques, financiers, fiscaux et les relations avec les services déconcentrés de l'État.

⇒ **Activités liées au renforcement des capacités pour l'identification et la priorisation des besoins des groupes vulnérables**

Dans la continuité du travail entamé par UNCDF, accompagnement des acteurs pour la prise en compte des problématiques de sécurité alimentaire dans leurs PDESC, en assurant la participation de tous les acteurs impliqués. Cette activité aboutira à l'élaboration de pactes territoriaux précisant les rôles et responsabilités de chaque acteur pour l'atteinte des résultats.

Accompagnement des acteurs pour l'élaboration de stratégies et plans d'investissements : il s'agira d'une priorité en première année, ces plans devant permettre une priorisation des investissements publics, notamment pour la réduction de l'insécurité alimentaire. L'intervention appuiera les acteurs dans la mise en œuvre des projets contribuant à la sécurité alimentaire, avec une priorité pour ceux qui permettent de réduire le travail des femmes, contribuent à améliorer leur position sociale et/ou contribuent à l'augmentation des revenus.

Formation / information transversales sur le cadre légal en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle, notamment pour ce qui concerne le genre, les changements climatiques, l'inter collectivité, le rôle des acteurs dans les stratégies de Lutte contre l'Insécurité Alimentaire.

Mise en place d'outils et de mécanismes destinés à assurer davantage de cohérence entre les stratégies nationales en matière de Sécurité Alimentaire et nutrition, les stratégies régionales et les préoccupations à la base, normalement traduites dans les PDESC.

Accompagnement des élus et des communautés pour la définition et la gestion de projets visant à réduire l'insécurité alimentaire et nutritionnelle, et accompagnement pour la recherche de financement.

⇒ **Renforcement des capacités de coordination et de suivi des interventions de Sécurité Alimentaire au niveau des communes, cercles et région**

Soutien aux CROCSAD et CLOSAD et CCSAD : le PLIAM a appuyé avec un certain succès la mise en place des cadres de concertation au niveau des communes de Fallou et Niamana. L'intervention consolidera cette dynamique et étendra les actions aux nouvelles communes et aux autres niveaux de collectivités, en lien étroit avec l'intervention « Gouvernance ».

Mise en place de base de données et d'outils cartographique pour appuyer les décisions d'investissement et assurer un suivi des principaux déterminants à l'insécurité alimentaire. Cette activité est mise en lien avec la mise en place d'une plate forme de gestion de la connaissance sur la prise en charge de la Sécurité Alimentaire,

Soutien à l'amélioration du fonctionnement du Système d'alerte précoce, notamment et principalement au travers de l'utilisation des Nouvelles Technologies de l'Information pour la collecte des données.

⇒ **Renforcement des capacités des Services Techniques déconcentrés dans l'exercice de leurs mandats**

L'intervention apportera des appuis aux Services Techniques Déconcentrés pour leur permettre d'assurer des missions prioritaires dans la prévention et le suivi de l'insécurité alimentaire. Il ne s'agit pas ici d'appuis en fonctionnement.

Des plans de renforcement des capacités seront définis et mis en œuvre avec l'intervention « Renforcement des capacités ».

4.4.2 Résultat 2: Des investissements structurants sont réalisés par les collectivités territoriales pour améliorer la résilience des populations et favoriser la création d'emplois.

Les activités liées à ce résultat portent sur ce qu'il est courant d'appeler le Hardware et la réalisation d'une partie des investissements dits structurants définis dans les PDESC et Plans d'Investissement.

Le processus d'intermédiation sociale portant sur les phases préalables (priorisation des investissements), de la mise en service et des modalités de gestion est repris de manière transversale au niveau des résultats 3 et 4.

Les activités prévues portent sur l'accompagnement des collectivités en matière de maîtrise d'ouvrage aux différentes étapes de la mise en place des infrastructures.

⇒ **Accompagnement des collectivités dans les phases d'études de faisabilité et études d'impact**

Certains projets nécessiteront des études préalables sur la faisabilité technique, financière ou sociale. La plupart des projets nécessiteront des études d'impact environnemental.

Pour les projets d'aménagement, il sera nécessaire de réaliser des avant-projets sommaires permettant d'identifier précisément les possibilités d'aménagement en fonction de différents critères techniques, sociaux et environnementaux. Les produits attendus d'un APS sont (1) un mémoire descriptif des interventions incluant le cadre de l'intervention, les travaux prévus, les besoins en matière d'encadrement, un avant métré avec un devis estimatif, un calendrier prévisionnel, une estimation des coûts de fonctionnement et d'entretien et du taux de rentabilité interne, etc. (2) une étude d'impact environnemental et social (3) Une carte générale d'implantation des différents ouvrages, quelques plans des ouvrages principaux et un schéma de fonctionnement de l'infrastructure. Les études d'Avant Projet Détaillé (APD) sont des études essentiellement techniques. Elles étudient en détail la variante retenue : levées topographiques détaillées, localisation précise des ouvrages, Elles permettent aux parties prenantes de décider si l'aménagement peut être réalisé ou non. L'intervention veillera à faciliter la mise en relation et la collaboration entre les collectivités et les Services Techniques compétents. Lorsque cela s'avère nécessaire, des bureaux d'études seront sélectionnés par appel d'offres.

⇒ **Accompagnement des collectivités pour la réalisation des dossiers d'appel d'offres pour l'exécution des travaux.**

Ces travaux doivent être réalisés par des entrepreneurs expérimentés, équipés et réputés. Les

conditions administratives sont imposées par le Maître d'Ouvrage et par le bailleur de fonds.

⇒ **Accompagnement des collectivités pour la surveillance des travaux :**

Le bureau de surveillance veille au respect des prescriptions techniques et surveille la tenue des cahiers de chantier. La durée de surveillance des travaux est égale à la durée du chantier majorée d'un mois pour clore les décomptes et les dossiers administratifs et financiers.

Réception définitive des travaux : Les entrepreneurs doivent assurer une période de garantie d'un an après la réception provisoire, au cours de laquelle ils sont en charge des réparations qui résulteraient de malfaçons. A l'issue de cette période, une visite de réception définitive est organisée et la caution de garantie déposée par l'entrepreneur peut être levée. Cet acte implique donc des opérations financières et il ne peut en aucun cas se situer en dehors de la période du projet.

En matière d'hydraulique villageoise, l'intervention se concentrera principalement sur des réhabilitations de forages vers des Systèmes Hydraulique Villageois Améliorés (SHVA) avec utilisation multiple de l'eau. Le coût unitaire d'un forage dans les villages et communes d'intervention est estimé à 5.200 Euros pour les pompes à motricité Humaine et à 15.000 Euros si l'on évolue vers des SHVA solaires.

4.4.3 Résultat 3: L'utilisation des aliments et l'accès aux services de base sociocommunautaires sont améliorés durablement

4.4.3.1 Sous Résultat 31: Les capacités de prévention et de prise en charge de la malnutrition sont améliorées

⇒ **Eléments de contexte**

Le District de Nara compte 25 Centres de Santé Communautaire (CSCoM) et 1 Centre de Santé de Référence (CSRef), qui ont notamment pour responsabilité de prendre en charge les cas de malnutrition, c'est à dire la partie curative. L'approche communautaire est destinée à faciliter la sensibilisation, l'identification et le référencement des cas de malnutrition via la participation de relais communautaires sur la base du ratio d'environ 50-70 ménages par relais. On considère 512 relais dans le district de Nara, qui sont en théorie gérés par les ASACO pour faire le dépistage et la recherche active.

Les aspects socio-culturels et la méconnaissance de la malnutrition sont en effet des barrières à une détection et à une prise en charge rapides des MAM et MAS. Dans les zones rurales, le premier recours reste encore beaucoup les grandes mères qui ont une réputation de savoir traiter les enfants : celles-ci donnent généralement des décoctions ou utilisent le beurre de karité pour faire un massage. Les solutions proposées par les grand-mères sont plus des solutions basées sur leurs propres expériences. En deuxième intention, lorsqu'un enfant est malade, les parents vont consulter les marabouts (personnes considérés comme connaissant le coran) - Nara est une zone où il y a beaucoup de marabouts. En dernier recours après environ 1 mois après le début de la maladie l'enfant est conduit au CSCoM. Dans les zones urbaines, la population a recours aux services de santé beaucoup plus tôt.

International Rescue Committee (IRC) mène des actions de lutte contre la malnutrition au niveau du cercle de Nara. Ces actions visent à renforcer les capacités des services techniques du district sanitaire en matière de qualité de soin (formation, coaching), de veille sanitaire (collecte et

circulation des données) et d'approvisionnement en intrants (lien UNICEF et PAM).

Les activités proposées par l'intervention seront complémentaires et se situent au niveau préventif par la diffusion des pratiques essentielles en nutrition au niveau des ménages et à travers la formation des volontaires CR au dépistage précoce des cas de MAM et MAS. Les cas positifs sont ensuite référés vers les structures de santé du district appuyé par IRC.

Le PLIAM (Collaboration Croix Rouge) a démarré ces actions préventives dans le cercle de Nara, même si l'essentiel des efforts avait été porté jusqu'ici sur le cercle de Nioro. Il a mis en place des Comités de Santé Villageois (CSV) pour la sensibilisation et le dépistage précoce des cas de malnutrition. Ils ont bénéficié de kits de démonstration et de communication, ainsi que de matériel anthropométrique et d'outils de dépistage, permettant d'avoir une information régulière sur la santé nutritionnelle. Les partenaires impliqués ont développé un travail synergique et effectif pour la formation sur les comportements et habitudes démontrées efficaces dans la lutte contre la malnutrition.

Les pratiques des communautés ont été renforcées dans le dépistage des Malnutritions Aigues Modérées et Sévères et leur prise en charge. Des investissements structurants ont été réalisés, notamment la construction/réhabilitation et équipement des centres de santé. Une avancée significative a été observée au niveau des activités communautaires, maillon essentiel dans l'implémentation des activités de prévention et de promotion des bonnes pratiques nutritionnelles.

⇒ **Activités liées à l'information et la formation des communautés en matière de comportements et habitudes démontrées efficaces contre la malnutrition**

- Avec l'appui de la Croix Rouge Malienne et des équipes cadre de district : formations des Volontaires et des Agents de Santé Communautaires au paquet AEN et au dépistage de la malnutrition
- Avec l'appui de la Direction Régionale de la Promotion Sociale:
 - Définition d'un plan intégré de communication (PIC) sur la thématique de la nutrition, la prévention et la promotion des bonnes pratiques nutritionnelles, puis
 - Mise en œuvre du PIC, en lien avec l'ensemble des acteurs intervenant sur la thématique de la malnutrition, à travers des spots radios, des débats/tables rondes radiodiffusés, des actions artistiques en milieu scolaire.
- En lien avec les ASACO : développement de séances d'IEC/CCC développées au niveau des centres de santé et au niveau communautaire : Journée nutrition, focus group avec les mères, les grandes mères et les tradipraticiens, visites à domicile ?
- En lien avec les acteurs intervenant dans la sécurité alimentaire : promotion de recettes locales, démonstration nutritionnelle intégrant le volet sécurité sanitaire des aliments.
- Plaidoyer et mobilisation pour briser les cercles d'influences autour des mères et favoriser l'adoption de bonnes pratiques nutritionnelles.

⇒ **Activités liées au renforcement des connaissances et des pratiques des communautés dans le dépistage des MAS et MAM et leur prise en charge (CRB/CRM)**

- En lien avec les équipes cadre de district et les comités locaux CR : formations des mères, GSAN, tradipraticiens et groupements féminins au dépistage et référencement des cas de MAM et MAS
- Doter les volontaires, les leaders, tradipraticiens et groupements féminins en bande de

shakir pour le dépistage, assurer le suivi de la qualité des mesures en lien avec les Districts sanitaires

- Avec les districts sanitaires : plaider auprès des tradipraticiens pour le dépistage et le référencement des cas de malnutrition
- Appui des volontaires aux actions des DS (SIAN, PEV, CPS) pour l'intégration des dépistages de la malnutrition
- Dépistage de routine par les volontaires lors des visites à domicile et des focus group
- Mobilisation et plaider des élus, des ASACO et des leaders traditionnels pour la contribution aux coûts liés à la prise en charge des cas de MAS (RH qualifié, transfert, approvisionnement des CSCOM, etc.)
- Plaider pour une prise en charge de la malnutrition effective et de qualité

⇒ **Activités liées à la mise en place d'un dispositif d'information, de surveillance et d'alerte précoce de l'état nutritionnel des populations de la zone d'intervention(CRB/CRM)**

- Dotation des comités de santé en kits de démonstration et de communication, de matériel anthropométrique et d'outils de dépistage.
- Mise en réseau des acteurs pour la remontée des informations concernant l'état nutritionnel des informations.

4.4.3.2 Sous résultat 3.2 : Mise en place de mécanismes de protection sociale (Mutuelles de santé) afin d'améliorer l'accès aux soins de santé

⇒ **Eléments de contexte**

Trois mutuelles communales ont été implantées dans le cercle de Nara au niveau des communes de Nara, Fallou et Niamana. Elles comptent 2.590 bénéficiaires (adhérents et ayant droit), dont 1087 femmes. Elles ont été accompagnées dans la contractualisation avec les professionnels de santé. Elles ont signé des conventions de prestations avec les Associations de Santé Communautaire (ASACO)/Centre de Santé Communautaire (CSCOM) de leur ressort territorial respectif (soit 10 au total). Le processus de mise en réseau a abouti à la création de l'Union locale des mutuelles de santé de Nara.

⇒ **Activités liées à la consolidation des mutuelles existantes et à la mise en place de 2 nouvelles caisses**

Deux nouvelles mutuelles seront mises en place dans le cercle de Nara, respectivement dans les communes de Dilly et Ouagadou. Le processus de mise en place est connu et a fait l'objet de différents documents de méthodologie. Il comprend notamment :

- Processus de sensibilisation et d'animation dans les villages, inclus la formation des animateurs endogènes
- Accompagnement pour l'élaboration des statuts et règlements intérieurs,
- Accompagnement à l'élaboration du plan d'affaires, inclus le calcul des cotisations en fonction des soins pris en charge par les mutuelles
- Mise en place des organes de gestion et de contrôle et formation ad Hoc des élus.
- Accompagnement pour la reconnaissance officielle (récépissé et agrément)

- Sécurisation des cotisations, en lien avec le soutien au développement de la micro-finance et la mobile finance
- Contractualisation avec les centres de santé

Le processus de mise en place étant réalisé, le défi est ensuite de parvenir à atteindre une taille suffisante pour assurer une bonne répartition des risques, de réduire les risques de sélection adverses et un niveau de cotisation permettant d'asseoir la viabilité financière des associations mutualistes. La mise en place des mécanismes de concertation entre les mutuelles et l'offre de soins est également un élément primordial pour éviter les abus. Les activités à mener sont également relativement standardisées :

- Accompagnement des mutuelles dans la gestion courante des activités, inclut le renforcement des capacités dans la gestion et la maîtrise du plan Comptable des Mutuelles sociales de l'UEMOA. Les mutuelles de santé seront encouragées à la constitution de réserves en fin d'exercice, ce qui leur permettra de faire face aux charges de la mutuelle de santé en cas de problèmes éventuels (augmentation des charges, faibles cotisations, etc). Cet accompagnement inclut le renforcement des organes de contrôle.
- Accompagnement des mutuelles de santé dans l'élaboration de plans de développement et plans de viabilité financière, qui inclut les stratégies marketings, le développement des produits et les stratégies de communication.
- Actions de sensibilisation pour augmenter le nombre de membres, qui peuvent inclure des actions promotionnelles (opération média, réduction de la période d'attente, cadeaux de bienvenue ...)

⇒ **Activités liées à la consolidation de l'Union au niveau cercle**

- Accompagnement de l'union dans la gestion courante des activités, qui inclut la prise en charge des prestations de santé au niveau du centre de référence de district.
- Renforcement des capacités de l'union à développer des services aux mutuelles de base, en matière d'accompagnement de gestion, appui à la bonne gouvernance. Cela inclut des accompagnements pour la gestion de conflits internes ou avec les prestataires de santé.
- Renforcement des capacités de l'Union en matière de communication et marketing, notamment pour ce qui concerne la conception et la diffusion des messages, les relations avec les tiers.

⇒ **Activités de renforcement des capacités de plaidoyer**

- Alphabétisation fonctionnelle des groupements mutualistes et formation des membres en nutrition, hygiène, santé préventive,...
- Accompagnement du cadre de concertation entre les collectivités locales, les prestataires de soins et les usagers du système de santé.
- Renforcement des capacités de plaidoyer des mutuelles vis-à-vis des prestataires de soins et des collectivités locales afin d'améliorer la gouvernance du secteur. Il s'agit d'institutionnaliser la participation des mutuelles à l'élaboration des PDESC et budgétisation des lignes budgétaires pour la prise en charge des indigents par les mutuelles, pour le fonctionnement des agents de sensibilisation et l'amélioration technique des Comités de Santé Communautaires

- Actions ponctuelles de renforcement des capacités de l'Union Technique de la Mutuelle, notamment pour ce qui concerne des recherches-actions en matière de digitalisation.

⇒ **Activités spécifiques d'information / sensibilisation**

Les mouvements mutualistes constituent des vecteurs privilégiés d'information et de sensibilisation des populations. Les groupements seront accompagnés dans la mise en place de différentes activités destinées à réduire le risque maladie, avec un focus plus particulier pour tout ce qui concerne la prévention de la malnutrition. Il peut s'agir de démonstrations culinaires, d'échanges d'expériences sur des pratiques positives, voire de distribution de petit équipement destiné à réduire le risque maladie : moustiquaires imprégnées, bassines pour le transport de l'eau,

Les activités développées sont en lien étroit avec la composante nutrition et la composante eau de l'intervention, pour ce qui concerne le contenu des messages.

4.4.3.3 Sous Résultat 3.3 : L'accès à l'eau potable et aux structures d'assainissement est amélioré pour tous de manière durable.

⇒ **Éléments de contexte**

Une étude diagnostic des infrastructures d'eau potable a été réalisée dans les cercles de Nioro et de Nara, ainsi qu'une étude sur le rôle des groupes sociaux dans l'utilisation et la gestion des points d'eau. La priorisation des investissements a été réalisée à la suite de la restitution des résultats.

Dans le cercle de Nara plus particulièrement, le PLIAM (partenariat PROTOS) a mis en place 27 Associations d'Usagers de l'Eau, dotées de comités de gestion formés et fonctionnels ; 19 artisans-réparateurs à Nara ont reçu une formation technique et pratique sur l'entretien, la réparation et la gestion des PMH. Le travail d'intermédiation sociale et l'organisation de la gestion des ouvrages AEP ont été appuyés par 4 ONG locales (KARED, CEPAP, CESPEEDA, AFAD), qui ont bénéficié d'actions de renforcement des capacités.

⇒ **Activités liées à la construction d'infrastructures publiques pour la disponibilité en eau potable et assainissement dans les communes, villages, CSCcom et écoles**

- Identification des sites et villages où les infrastructures devront être construites / réhabilitées.
- Ateliers de planification des investissements (CCOSAD et CLOCSAD) avec participation des maires, la tutelle, les services techniques et les bénéficiaires. Ces ateliers ont pour objet de choisir de façon participative les villages bénéficiaires.

⇒ **Activités liées à la mise en place d'associations des usagers de l'eau et de leurs unions**

- Organisation de réunions / assemblées de sensibilisation et de formation sur les rôles et responsabilités
- Facilitation de la mise en place des structures de gestion des points d'eau, généralement composées de 5 à 9 personnes, et ensuite formation des membres de ce comité (Gestion administrative et financière, hygiène...)
- Elaborer et suivre les accords entre les associations d'usagers, les communes, les Services Techniques, les IMF, les réparateurs

- Sécurisation des fonds mobilisés pour faire face aux charges du réseau : paiement de la redevance à la commune (3%), renouvellement des pièces ...
 - Identification et accompagnement d'artisans réparateurs sur la maintenance et la réparation des pompes villageoises.
- ⇒ **Activités liées à la sensibilisation des populations pour un comportement plus hygiénique lié à l'eau et à l'assainissement.**
- Mise en place d'un programme d'Hygiène et assainissement en milieu scolaire (HAMS), qui inclut des séances de sensibilisation
 - Réalisation d'émissions radiophoniques de sensibilisation
 - Formations de relais : enseignants, matrones, personnel des Centres de Santé,....
 - Construction de dispositifs d'assainissement communautaires et familiaux.
- ⇒ **Accompagnement des communes dans le choix et la mise en place de mécanismes durables pour gérer le secteur et les ouvrages**
- Organisation de cadres de concertation et de réunions d'information entre les acteurs locaux du secteur eau. Il s'agit notamment de définir le rôle et les responsabilités des acteurs ainsi que leurs relations en termes d'engagement contractuel. Les résultats attendus sont les suivants :
 - Les relations entre les acteurs sont définies et connues de tous les acteurs
 - Le principe de tarification (coût de l'eau, utilisation) est discuté et partagé
 - La reddition des comptes/bilan de la gestion entre collectivités et communautés est discutée
 - Des solutions sont proposées pour augmenter et assurer la durabilité des ouvrages hydrauliques
 - Formation et encadrement des élus locaux en Maîtrise d'ouvrage, avec un focus sur le transfert de compétences en matière d'hydraulique :
 - Procédures et dispositif institutionnel dans le cadre de la Stratégie Nationale d'approvisionnement en eau potable,
 - Rôles, responsabilités, et attributions des élus communaux et des représentants des structures villageoises de gestion pour ce qui concerne les points d'eau.
- ⇒ **Accompagnement pour la Gestion Concertée des Ressources en eau**

Des études ont été réalisées et restituées par le Partenariat National de l'Eau (Nara) sur l'existence et la fonctionnalité des conventions de gestion des ressources naturelles. Un plan d'action a ensuite été validé.

- Développer les outils destinés à promouvoir une gestion concertée des ressources en eau.
- Sensibiliser les acteurs sur la gestion concertée des ressources en eau
- Organisation de cadres de concertation
- Développer des conventions locales pour la GIRE et suivre leur application

4.4.4 Résultat 4 : La résilience et l'intégration aux dynamiques de marché sont améliorées pour les petits producteurs et groupes vulnérables

4.4.4.1 Sous Résultat 4.1 : les capacités de production et de commercialisation (productions végétales) des petits producteurs et groupes vulnérables sont renforcées durablement

⇒ **Eléments de contexte**

Les activités prévues ont été initiées par le PLIAM dans les communes de Fallou et Niamana, avec succès. Deux éléments évoluent au niveau de l'approche :

- Les activités prévues s'inscriront davantage dans une logique d'accompagnement des PDESC et des priorités définies à ce niveau.
- La professionnalisation des exploitations familiales et leur intégration aux marchés seront davantage prises en compte dans les démarches.

⇒ **Mise en place de périmètres maraîchers avec les communautés rurales**

La mise en place de périmètres maraîchers permet aux populations de développer des productions agricoles de contre-saison et donc de se procurer des revenus en période de soudure. Les actions à mettre en œuvre sont classiquement :

- Identification des sites maraîchers offrant un certain potentiel. Ces sites sont normalement identifiés dans les PDESC et /ou par les services de l'agriculture.
- Accompagnement des communautés dans la structuration de leurs projets, avec l'appui des services techniques.
- Processus d'intermédiation sociale entre les acteurs pour déterminer les responsabilités et mandats pour la gestion future des investissements et finalisation des conventions de gestion.
- Accompagnement des travaux (Voir Résultat 2) d'aménagements proprement dits, qui ne sont qu'une étape du processus.
- Accompagnement des acteurs pour la mise en œuvre de la convention de gestion des infrastructures.

⇒ **Définition de kits / paquets techniques, généralement par filières, et accompagnement des ménages bénéficiaires pour la mise en œuvre de projets productifs**

Les filières considérées comme porteuses ont été identifiées dans le cadre d'une étude réalisée par SOS FAIM. Pour le secteur agricole, il s'agit de l'échalote, de la tomate, de l'oseille, de la pomme de terre, de la laitue et de la gomme arabique. La culture du niébé connaît également un regain d'intérêt auprès des groupements de femmes, grâce à une plus grande disponibilité en semences.

- Identification des villages et des ménages bénéficiaires. Il s'agit généralement de ménages organisés en groupements et ayant la volonté de réaliser un projet en commun pour la production et la mise en marché.
- Dotation des ménages en paquets techniques incluant des semences, des intrants, du petit matériel, assurance agricole et un itinéraire technique permettant d'optimiser la production sur le long terme.

- Accompagnement des groupements durant une période couvrant entre 18 et 24 mois, avec des stratégies de désengagement spécifiques. Cet accompagnement inclut des appuis renforcés pour la recherche de marchés et la commercialisation des excédents.

Ces activités seront mises en œuvre en concertation avec le programme FIER (FIDA), qui appuie la formation technique et professionnelle au niveau de la région de Koulikoro.

⇒ **Actions de vulgarisation pour la préservation de l'environnement et le renforcement de la résilience**

L'approche mise en œuvre est inspirée de l'approche « Champ Ecole Paysans », assez largement promue au niveau du Mali par les services techniques et pour laquelle la CTB a accumulé des expériences positives. Il s'agit de former des producteurs relais de manière intensive, qui mettront ensuite en place des Champs Ecole. Les membres de groupements se réunissent régulièrement pour tester des innovations.

- Organisation de formations et accompagnement des groupements pour la restauration de sols dégradés, principalement au travers de la technique du Zaï, qui a démontré son efficacité en milieu sahélien. Les groupements bénéficient de kits (Brouettes, pic, charrettes...) et sont à même de réaliser des prestations pour tiers (Communes, projets)
- Organisation de formations et accompagnement des producteurs en agro-écologie et mise en place de fosses compostières.
- Appuis à la réalisation d'activités de promotion environnementale et de gestion des ressources naturelles, inclus la vulgarisation et la distribution de foyers améliorés. SOS FAIM et son partenaire CAEB ont mis au point un foyer amélioré qui a été certifié par l'agence pour l'environnement.

⇒ **Renforcement de la gouvernance des Organisations de Producteurs et de leurs réseaux**

Un diagnostic des organisations agricoles opérant dans le secteur de l'agriculture et de l'élevage a été réalisé et des formations ont été initiées pour le renforcement de leurs capacités. 206 OP ont été accompagnées dans l'élaboration de leurs statuts et règlements intérieurs, parmi lesquelles 136 ont déjà transmis leurs dossiers chez les autorités compétentes, et 70 sont en voie de constitution. Différentes actions sont envisagées tout au long de l'intervention, parmi lesquelles un programme d'alphabétisation, l'organisation de fora et échanges de pratiques entre les groupements de base.

Les Organisations de base et leurs fédérations seront accompagnées pour la mise en conformité avec l'acte uniforme OHADA sur les coopératives. Plus spécifiquement, les associations de femmes seront accompagnées pour l'acquisition / la mise à disposition de terres.

⇒ **Activités liées au développement de services à l'agriculture (Approvisionnement, stockage, transformation) au sein des filières porteuses**

Ces actions cibleront généralement des associations de producteurs pour la mise en place de services aux membres, mais il ne s'agira pas de bénéficiaires exclusifs. L'intervention appuiera également des jeunes demandeurs d'emploi et les aidera à acquérir une formation technique nécessaire pour la gestion de l'activité.

- Accompagnement de la mise en place de boutiques ou points de distribution d'intrants à différents niveaux (villages, communes) et en accompagnement de dynamiques, généralement associatives. Etant donné la difficulté de rentabiliser une boutique sur la

seule vente d'intrants, l'intervention visera plutôt à compléter des offres de services existants (Banques Aliments Bétails, Banques Céréales, commerçants)

- Appuis pour la production et la diffusion de semences améliorées. Il s'agira d'apporter des appuis spécialisés à des producteurs professionnels et à les aider à commercialiser leurs productions.
- Accompagnement pour la mise en place d'unités de production de bio-pesticides et/ou d'engrais organique. Le lien sera fait avec la société « Eléphant Vert », qui commercialise des engrais organiques.
- Appuis à la transformation et à la mise en marché des productions, inclus les opérations liées au Warrantage.

Ces activités seront mises en œuvre en concertation avec le programme FIER (FIDA), qui appuie la formation technique et professionnelle au niveau de la région de Koulikoro, avec la volonté également de renforcer l'offre de Services au Développement d'Entreprises.

4.4.4.2 Sous résultat 4.2 : les capacités de production et de commercialisation (productions animales) des petits producteurs et groupes vulnérables sont renforcées durablement

⇒ **Éléments de contexte**

L'intervention bénéficie des expériences issues à la fois du PLIAM et du PRODEZEM en matière de recapitalisation des ménages vulnérables avec des noyaux d'ovins ou de caprins.

⇒ **Activités liées au renforcement du capital productif et des capacités de production des ménages vulnérables**

La première étape (Année 1) sera d'identifier les villages et les ménages bénéficiaires. Ce travail de ciblage est réalisé avec les collectivités et les services du Développement Social et de l'Economie Solidaire. Cette sélection prend également en compte les données issues des centres de santé, de manière à travailler avec les femmes dont les enfants se sont trouvés en situation de malnutrition.

La seconde étape consiste à doter ces ménages de paquets techniques et de les accompagner sur une période deux ans à trois ans, afin de les doter d'un capital tangible qui leur permet de sortir durablement de l'insécurité alimentaire. La méthodologie de travail est bien rôdée grâce aux notes de capitalisation qui ont été produites. L'accompagnement est réalisé pendant 18 mois environ, le temps nécessaire au ménage pour acquérir les compétences techniques et engranger suffisamment de ventes pour prendre en charge l'alimentation et les soins de santé sans aide extérieure. Les noyaux prévus seront :

- Un noyau caprin comprend 5 femelles, 1 mâle et 1 âne + abris et petits équipements.
- Un noyau ovin comprend 5 femelles et 1 mâle et 1 âne + abris et petits équipements.

L'aviculture villageoise est une activité très intéressante car les œufs peuvent être consommés sur place comme source de protéines ou vendus sur les marchés. Les œufs sont relativement plus facile à conserver que le lait. Plusieurs méthodes de travail sont envisagées :

- Reproduction et diffusion de coqs améliorateurs de race Wassachè: 5.000 à 7.500 FCFA/coq.
- Reproduction et diffusion de poules pondeuses de 4 mois (entrée en ponte) en effectifs qui peuvent monter progressivement à 80 poules par projet.

L'intervention appuiera la mise en place de producteurs de poussins capables de fournir localement des poules pondeuses. Il s'agira dans ce cas de jeunes en recherche d'emplois, qui suivront une formation ad hoc. L'accompagnement intègre la contractualisation des bénéficiaires avec les cabinets vétérinaires privés pour le suivi sanitaire et le suivi zootechnique

⇒ **Renforcement de la gouvernance des Organisations de Producteurs et de leurs réseaux**

Cf. sous résultat 4.1

⇒ **Activités liées au développement de services à l'élevage**

Ces activités sont prévues au niveau de l'intervention Elevage

4.4.4.3 Sous Résultat 4.3 : Les banques de céréales sont renforcées et permettent un accès équitable des groupes vulnérables

⇒ **Éléments de contexte**

Il existe actuellement 69 Banques de Céréales organisées en 09 unions, situées dans les communes de Nara, Fallou et Niamana. Elles donnent des résultats satisfaisants. Le financement des campagnes est assuré par l'Institution de Microfinance Kondo Jigima, avec l'appui de WSM et de SOS FAIM. Les domaines d'activités envisagés sont les suivants :

⇒ **Activités liées à la réhabilitation construction de Banques de Céréales et/ou de hangars de stockage pour le warrantage.**

La taille standard d'un bâtiment est de 10 * 7 mètres et permet une capacité de 65 tonnes de céréales. Le coût varie entre 10 et 12 millions de CFA. L'installation des équipements (Balance, humidimètre,...) fait partie intégrante des activités prévues.

✓ **Activités liées à la professionnalisation de la gestion des banques de céréales**

- Appui à la mise en place d'une cellule d'appui technique aux banques de céréales.
- Renforcement des capacités des gestionnaires
- Mise en place d'un système de suivi des prix des céréales sur les marchés
- Mise en relation des comités de gestion avec les fournisseurs potentiels
- Mise en place d'un système de suivi des stocks via tablettes et centralisation des informations.
- Alphabétisation fonctionnelle

✓ **Activités liées à la mise en réseau des banques de céréales et à la mise en place d'une gestion plus territoriale des besoins**

- Cartographie des banques de céréales et des capacités de stockage au niveau des communes
- Consolidation des Unions Communales, notamment dans leurs capacités à assurer le suivi des stocks et à assurer des services aux BC de base
- Renforcement du dialogue entre les Unions Communales, les collectivités et le CSA pour la gestion des crises.

4.4.4.4 Sous Résultat 4.4 : L'offre de services financiers de proximité adaptés aux besoins des populations est améliorée

L'institution de microfinance KONDO JIGIMA est un partenaire privilégié du PLIAM depuis son démarrage. Elle a développé des produits financiers et accordé des crédits à différents groupes de bénéficiaires (banques de céréales, vétérinaires privés, éleveurs, groupements d'aviculteurs, organisations féminines) et assuré des formations dans la gestion de ces crédits. KONDO JIGIMA a également conclu un accord de partenariat avec le Programme PMR financé par le FIDA qui vise 11 caisses de base et 6 guichets de la zone de Nara.

Les domaines d'activités envisagés sont les suivants :

- ✓ Activités liées à l'extension et à la consolidation du réseau de services financiers dans les zones d'intervention. Cet accompagnement inclut la mise en place de caisses complémentaires dans les communes qui ne sont actuellement pas desservies. (4 points de services seront créés à Goumbou, Ouagadou, Dilly, Dabo et Balle) L'apport de fonds de crédit ou de fonds de garantie est cependant exclu.
- ✓ Activités liées à la définition et au test de marché de produits financiers adaptés aux besoins des groupes vulnérables, en lien avec les composantes de l'intervention
 - Financement des Banques Céréales et Banques Aliment Bétail
 - Financement des Micro-entreprises d'élevage (caprins, ovins, volaille).
 - Financement des petites entreprises de transformation
 - Financement d'activités de warrantage
 - Finance mobile pour les transferts financiers et la collecte de l'épargne
- ✓ Activités liées à l'amélioration des capacités de gestion de microcrédit par les groupes vulnérables et associations
- ✓ Renforcement des systèmes endogènes d'épargne et de crédit (Tontines) comme moyen de mobilisation de l'épargne et de l'apprentissage pour la gestion financière des Activités Génératrices de Revenus, généralement en préalable à l'adhésion des groupements aux IMFs (Ciblage spécifique sur les groupements de producteurs encadrés, les mutuelles de base, les Associations d'Usagers de l'Eau).

Les appuis institutionnels envisagés au niveau de Kondo dans la zone en lien avec le renforcement des acteurs du réseau pourraient être les suivants :

- ✓ Appui pour l'élaboration et la mise en œuvre de plan de formation (plan quinquennal) pour les agents et les élus ;
- ✓ Adaptation des réseaux à la finance mobiliz
- ✓ Renforcement du système d'information et gestion (SIG) existant :
 - Finalisation des paramétrages du logiciel actuel « NAVIBANQUE » en vue de répondre aux exigences de reporting des autorités de tutelles (BCEAO, CCS/SFD) et pour une disponibilité à temps des données ;
 - Démarrage des travaux d'interconnexion des caisses du réseau au serveur central (comptabilité de l'Union) ;

5 ANALYSE DE RISQUES

5.1 RISQUES OPERATIONNELS

Risques	Probabilité	Impact	Niveau de risque	Mesure d'atténuation
Le risque sécuritaire, qui est davantage présent dans les communes du cercle de Nara situées à la frontière avec la Mauritanie et de la forêt de Ouagadou (Est Nara). Il y a une conjugaison de banditisme et de criminalité à grande échelle.	Moyenne	Moyen	Moyen	Respect des règles sécuritaires, Flexibilité dans le choix des villages d'intervention, avec une priorisation des localités à risques plus faibles Répartition équilibrée des actions entre zones à risques et zones plus sécurisées Gestion d'équipes à distance
Difficultés des équipes municipales à assurer leur rôle de maîtrise d'ouvrage	Probabilité forte	Faible	Risque Moyen	Synergies avec l'intervention 1 du programme, qui appuiera notamment l'Agence de Développement Régionale dans ses missions.
Difficultés des Services Techniques à assurer l'accompagnement de la Maîtrise d'Ouvrage, faute de moyens et de ressources Humaines	Probabilité Faible	Impact Moyen	Risque Moyen	Partenariats avec des ONG locales dans le cadre des conventions de subsides Soutien en fonctionnement des Services Techniques au niveau Local Implication des Services Techniques dans les processus de programmation des activités de l'intervention (planification conjointe) Identifier les agents de changement au sein des structures et prévoir des mesures incitatives qui ne sont pas forcément financières. Demande à la partie malienne de compléter les effectifs et doter les services de moyens dans le cercle de Nara, sur base de la contrepartie
Difficultés de coordination et de suivi des partenaires / des acteurs	Probabilité faible	Impact Modéré	Risque faible	Renforcement des CROCSAD, CCOSAD et CLOCSAD dans leurs rôles Planification conjointe en appui à la mise en œuvre des PDESC Recrutement de personnel ayant en charge la coordination des actions, tout en veillant à la qualité des prestations.
Risques de retard de mise en œuvre liés à la lenteur des processus de concertation et à la lenteur des procédures de marchés publics	Probabilité modérée à forte	Impact important	Risque élevé	Identification en 2016 des principaux investissements à réaliser et préparation des termes de référence pour les études techniques. Concertation avec les principaux PTF sur les études existantes, afin d'éviter les répliques inutiles. Réaliser la passation des marchés publics au niveau régional de Koulikoro. Identification d'un nombre d'investissements supérieur à ceux que le programme peut réellement financer, afin de pouvoir changer d'orientations en cas de blocage.

				Concentration des investissements sur les trois premières années, Dispositif renforcé pour l'accompagnement à la maîtrise d'ouvrage et au suivi des marchés.
Risques liés à la faible capacité des bureaux d'études techniques et des prestataires de travaux	Probabilité faible	Impact Modéré	Risque faible	Recrutement en interne d'une expertise en génie rural en charge de vérifier la qualité des études techniques, de contribuer à l'élaboration des DAO et de participer aux réunions de chantiers.

5.2 RISQUES DE DEVELOPPEMENT

Risques	Probabilité	impact	Niveau de risque	Mesure d'atténuation
Ciblage inapproprié des villages et ménages vulnérables, avec pour conséquence un faible impact du programme sur le public ciblé	Pr. Modérée	Impact important sur OS	Modéré	Mettre en place un processus participatif large pour définir les critères de ciblage et impliquer les acteurs dans les choix Exploiter les données issues de l'enquête annuelle du SAP qui déterminent les communes en insécurité alimentaire
Effet faible des activités du projet sur la place des femmes dans la société.	Pr. Modérée 5.2.1.1.1.1.1	Impact important sur OS	Modéré	Développement de stratégies tenant compte du rôle et de la place des femmes selon les ethnies considérées. Choix de filières genre sensible Implication des leviers dans le changement : mari leader d'opinion, chefs traditionnels,...
Lourdeur dans la mise en œuvre de l'intervention liée à une intégration dans une approche programme, avec des retards de mise en œuvre	Pr. Modérée	Impact important	Modéré	A priori, les conséquences potentielles ont un impact réduit par rapport aux gains potentiels de l'approche programme Défense du principe de subsidiarité dans la prise de décision
Manque de coordination et d'harmonisation entre les PTF au niveau national et au niveau des zones d'intervention, avec pour conséquence une dispersion de moyens et une perte de légitimité des collectivités	Pr. Modérée	Impact important sur OS	Modéré	Stimuler l'implication des PTF dans le dialogue sur les sujets en relation avec l'approche et les financements concrets du programme (et dans l'élaboration des paquets MIC) dès le début Stimuler les rôles de coordination et d'harmonisation des CROCSAD et autres structures

5.3 RISQUES LIES A LA DURABILITE

Risques	Probabilité	Impact	Niveau de risque	Mesure d'atténuation
Investissements structurants : risques liés au manque d'entretien et à la mauvaise gestion, avec une dégradation de la qualité du service	Pr. forte	Impact important sur les objectifs, moins sur la mise en oeuvre	Elevé	Les investissements s'intègrent dans une dynamique territoriale associant les différents acteurs pour ce qui concerne le choix, l'identification et la gestion de l'infrastructure. Des structures d'intermédiation sociale seront contractées et formées pour l'accompagnement du processus à la base et sur le terrain. Des bureaux d'études spécialisés seront contractés et encadrés de façon intensive par le programme pour la réalisation des travaux. Des fiches techniques seront mises à disposition. Concentration des investissements en 2 années, pour garantir au mieux le suivi de la mise en oeuvre des infrastructures
Pollution de la nappe phréatique et dégradation du sol (maraîchage, riz), avec une diminution de la production et des effets négatifs potentiels sur la santé	Pr. Modérée à forte	Impact important sur les objectifs, moins sur la mise en oeuvre	Elevé	Promotion de l'utilisation raisonnée des produits phytosanitaires, intégration de cet aspect dans le conseil agricole (formations des animateurs endogènes), dans les paquets MIC, dans le conseil donné aux producteurs par les entreprises appuyées Mise en oeuvre de recherche-action (association des cultures riz, ...) et promotion de la gestion intégrée des sols pour le maraîchage, de l'utilisation du compost pour le maraîchage Promotion de l'achat groupé des intrants et de la distribution locale d'intrants spécifiques (de qualité) Renforcement des communes pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau et reboisement aux/autour des périmètres aménagés, appui à la mise en oeuvre de la stratégie "environnement"
Risques climatiques tels que sécheresse, inondations ou précipitations décalées par rapport au calendrier agricole, avec une augmentation du nombre de ménages en situation d'insécurité alimentaire	Pr. Modérée à forte	Impact important sur les objectifs, moins sur la mise en oeuvre	Elevé	Renforcer les capacités de résilience des populations vulnérables pauvres en diversifiant et augmentant leurs sources de revenus et renforçant leurs accès aux services socio-économiques de base (santé, eau, éducation); Encourager l'adoption de technologies mieux appropriées aux conditions agro écologiques et la maîtrise de l'eau pour garantir les productions; Renforcer la restauration des ressources naturelles et leur gestion durable par et pour les populations locales;
Risques de maladies pour les animaux/végétaux (épizooties, maladies/déprédateurs des cultures), mais aussi les épidémies, comme le choléra et la méningite qui sont récurrents	Pr. Modérée	Idem	Modéré	Renforcer la prévention (notamment en matière de santé, de nutrition) et assurer un lien avec les mécanismes de prévention et gestion des crises afin d'atténuer leur impact Abonnement au service Orange Money pour prévisions météo et mise en relation avec les radios rurales Renforcer la mise en application des mesures d'hygiène et de santé publique. Renforcer les mécanismes de déclaration de foyers de maladies et épizooties

5.4 RISQUES FINANCIERS ET JURIDIQUES

Risques	Probabilit	Impact	Niveau de risque	Mesure d'atténuation
Une mauvaise justification des subsides par les organismes bénéficiaires à cause d'une faible capacité des partenaires à gérer les fonds selon les normes et procédures du Programme	Moyenne	Moyen	Moyen	Apporter un appui / conseil systématique aux partenaires locaux pour une meilleure compréhension des normes et procédures de l'intervention et de la forme et qualité des pièces justificatives à produire. choisir des modalités de mise en œuvre adaptées
Le phénomène de la corruption ambiant, peut compromettre la qualité de la transparence et la régularité des procédures de passation des marchés publics.	Moyenne	Elevé	Moyen	Renforcer les capacités des commissions locales / régionales de passation des marchés publics ; Intensifier la communication sur les avis de marchés publics à travers des canaux supplémentaires : radios locaux, chambres consulaires et société civile ;
Dépenses non éligibles	Faible	Elevé	Moyen	Avis de non objection sur les marchés en cogestion au delà d'un certain seuil Clarification préalable des conditions d'éligibilité des dépenses en cas de subsides Amélioration des procédures comptables
Faute de documents juridiques, les infrastructures et aménagements pastoraux relevant du domaine de l'Etat ou des Collectivités territoriales peuvent être accaparés frauduleusement à titre individuel et privé	Moyenne	Moyen	Moyen	Immatriculation des infrastructures et équipements dans les livres fonciers de l'Etat. Diffusion de la charte pastorale et Loi d'Orientation Agricole Appui aux associations pour la défense du pastoralisme et de l'intérêt général

6 THÉMATIQUES TRANSVERSALES ET PRIORITAIRES

6.1 GENRE

Les besoins pratiques et intérêts stratégiques des femmes sont insuffisamment pris en compte dans les systèmes de production et les filières agricoles. Les schémas socio-culturels en sont une cause essentielle, mais il existe également des insuffisances dans la conception et la mise en œuvre des politiques publiques au niveau territorial. Il s'avère nécessaire d'œuvrer pour un changement de comportement social progressif pour l'élimination de toutes les formes de discrimination fondée sur le sexe, et à l'instauration de l'égalité de chances dans l'exercice du pouvoir dans le cadre des mécanismes et instances de décisions. Il s'agit enfin de valoriser le statut social de la femme et de renforcer ses capacités par la promotion des attitudes et pratiques favorables à l'égalité de chance et de traitement, et plus particulièrement de renforcer la position sociale de la femme et sa capacité d'action dans ce sous-secteur.

Les hommes sont peu impliqués dans les aspects liés à la santé de l'enfant, qui passent plus de temps avec leurs mères qu'avec leurs pères. Nara est une zone peuplée majoritairement par l'ethnie Soninké, qui est une ethnie très commerçante et dont les hommes partent traditionnellement en exode pour de longue période. En l'absence des hommes, toute décision concernant la famille est prise par le beau-père, alors que les femmes assument l'essentiel des tâches et des responsabilités. La polygamie est importante dans la zone, ce qui se ressent sur la taille des ménages (un homme avec en moyenne 2 femmes et plusieurs enfants).

⇒ **Prise en compte des aspects Genre au niveau de la mise en oeuvre**

- Attention particulière aux différences existant entre les ethnies sur le rôle et la place de la femme dans la société, et travail avec les autorités traditionnelles comme agents de changement.
- Pour espérer des changements au niveau du genre, il est primordial que l'équipe de mise en œuvre et ses partenaires directs soient eux-mêmes convaincus et motivés. Des formations et informations seront mises en œuvre tout au long du projet.
- Prise en compte du genre dans le dispositif de suivi-évaluation.

⇒ **Prise en compte des aspects Genre au niveau du Résultat 1**

- Prise en compte des aspects de genre lors de l'élaboration des PDESC, renforcer l'élaboration « genre-sensible » des stratégies et budgets aux différents niveaux de collectivités
- Formation et information des acteurs institutionnels sur les problématiques liées au genre et les possibilités de changements climatiques, leurs conséquences potentielles, et les mesures d'atténuation.

⇒ **Prise en compte des aspects Genre au niveau du résultat 2**

- Prise en compte de l'impact potentiel sur les tâches et le rôle des femmes lors du choix des investissements prioritaires
- Forte implication des femmes dans le travail préparatoire de définition des modalités de gestion des infrastructures.

⇒ **Prise en compte des aspects Genre au niveau du résultat 3**

Sous-résultat 3.1. Aspects nutritionnels :

- Les femmes et les enfants de moins de 5 ans sont les bénéficiaires quasiment exclusifs des activités prévues.
- Pour ce qui concerne les aspects nutritionnels, vigilance sur les groupes influents dans les décisions d'alimentation et leur intégration dans les sensibilisations, à savoir les maris, belles-mères et grands mères.

Sous-résultat 3.2. : Mutuelles de santé

- Prise en compte des besoins différenciés des hommes/ femmes dans le choix des prestations des mutuelles de santé
- Prise en compte de genre dans le choix des animateurs et animatrices endogènes en nutrition
- Renforcer le rôle des femmes dans les organes de gestion des mutuelles de santé (sensibiliser les membres des mutuelles de santé à intégrer un quota de représentation de femmes)
- Organiser des actions d'éducation à la santé reproductive
- Organiser des actions de sensibilisation des ménages (hommes, femmes) et des leaders locaux sur l'égalité de genre dans la prise de décision de fréquentation de centre de santé

Sous résultat 3.1 : Accès à l'eau potable

Étant donné que les femmes jouent un rôle prépondérant dans la gestion de l'eau (corvée de l'eau et maraîchage), les stratégies d'intervention et l'attribution des responsabilités sont orientées vers elles. La réalisation de Points d'Eau devrait permettre aux femmes et les jeunes filles de disposer de plus de temps pour les activités génératrices de revenus ou les activités scolaires.

D'autres activités concrètes pour la prise en compte du genre sont prévues, dont les principales sont les suivantes :

- Les animateurs (-trices) des ONG locales d'intermédiation sociale seront formés sur le thème « genre et développement » et sur les outils d'animation genre-spécifiques. Ils/elles seront responsabilisé(e)s pour exploiter les indicateurs genre-spécifiques dans leurs travaux d'animation et d'ingénierie sociale dans les villages.
- Les femmes contribueront à la maintenance de l'équipement à travers des organes de gestion. Des formations sont prévues sur la gestion financière et la bonne utilisation des infrastructures; la formation des artisans-réparateurs de pompes manuelles est ouverte aux femmes.
- L'intervention veillera à ce que la charge de travail corresponde aux souhaits et possibilités des femmes, selon leurs activités habituelles (corvée de l'eau, etc.) et/ou selon leur implication dans la production ou la gestion.
- Les femmes participeront davantage au développement local, auront plus d'accès aux moyens financiers et seront aussi bien informées et formées que les hommes. Sur le terrain, des séances collectives et séparées seront organisées pour les hommes et femmes.

- Des activités de plaidoyer seront tenues à l'égard des femmes pour qu'elles puissent défendre leurs droits et leurs intérêts. Les formations comprendront de l'information et du plaidoyer ainsi qu'un encadrement des associations des usagers.

⇒ **Prise en compte des aspects Genre au niveau du résultat 4**

- Les femmes sont les principaux bénéficiaires des activités proposées. Le choix des filières et des activités économiques prend en compte le partage des tâches au sein des ménages : le petit élevage, le maraîchage, la petite transformation et le petit commerce sont par exemple des activités généralement gérées par les femmes.
- Renforcer la place des femmes dans les organisations paysannes et au sein des organes de gestion des Banques de Céréales (participation aux élections, connaissance des textes notamment la loi sur les quotas, techniques de communication, de lobbying et plaidoyer).
- Organiser des actions de sensibilisation pour l'accès équitable des hommes/femmes aux terres cultivables
- Renforcer la structuration des groupements et associations féminines (vie associative, structures faîtières, capacités techniques, rapportage etc.), accompagnements pour une meilleure vulgarisation et compréhension de ce que veut dire un accès égal aux marchés et aux financements pour les femmes et pour une meilleure structuration des organisations féminines.
- Développer des produits financiers adaptés aux besoins et aux capacités de remboursement des femmes. L'intervention assurera des formations spécifiques aux groupements de femmes en matière de gestion de crédits ou pour l'utilisation des nouvelles technologies (Finance Mobile), qui leur permettront de sécuriser l'épargne.

6.2 ENVIRONNEMENT

⇒ **Au niveau du Résultat 1**

La prise en compte de l'environnement et la préservation des ressources naturelles seront des éléments importants à considérer lors de l'élaboration des PDESC et des stratégies thématiques. La problématique des feux de brousse devra notamment être traitée, avec des stratégies de lutte adéquates associées à des actions de réhabilitation des sols dégradés.

Les acteurs institutionnels et les représentants de la société civile bénéficieront de formations et d'information sur les changements climatiques, leurs conséquences potentielles et les mesures d'atténuation à considérer.

⇒ **Au niveau du résultat 2**

Les impacts environnementaux positifs ou négatifs des projets d'investissement seront analysés systématiquement lors des études de faisabilité et seront pris en considération dans les critères de sélection. Des discriminations positives seront faites pour les projets faisant le choix de technologies propres.

⇒ **Au niveau du résultat 3**

Au niveau des activités touchant à la prévention de la malnutrition, des journées de salubrité seront organisées au niveau des CSCOM pour le traitement des déchets biomédicaux.

L'approvisionnement en eau potable a un lien direct avec l'environnement, puisque la dégradation des sols et du couvert végétal diminue l'infiltration de l'eau de pluie et donc la disponibilité en eau potable.

La protection de l'environnement se fait à travers la sensibilisation à l'eau, à l'hygiène et aux dispositifs d'assainissement. Par l'approche GIRE l'intervention permettra de: (a) promouvoir la gestion concertée des ressources en eau à multiple usage pour de réduire les mauvaises pratiques; (b) instaurer une gestion concertée entre usagers, l'application des conventions locales de gestion des ressources en eau et une bonne répartition des PE pour réduire la surexploitation et le surpâturage.

Nonobstant, l'intervention pourrait aussi avoir des effets négatifs sur l'environnement et notamment sur la disponibilité de l'eau à travers une augmentation de la pression sur la nappe phréatique due aux nouvelles réalisations (Cf. KLIMOS Toolkit Screening Sheet – questions 3.1 à 3.4). Pour atténuer cet impact, l'intervention mise sur les sensibilisations à une utilisation rationnelle de l'eau potable et à une meilleure valorisation de l'eau productive (Cf. SHVA à utilisation multiple).

⇒ **Au niveau du résultat 4**

Nous retrouvons dans ce résultat un ensemble d'actions concrètes visant à préserver l'environnement, voire à le restaurer. L'intervention préconise des techniques de production à faible consommation d'intrants non organiques, notamment l'agro-écologie ou l'agro-foresterie.

La restauration de sols dégradés augmente le taux de couverture des herbacées et arbustes, favorise l'activité biologique des sols et l'infiltration de l'eau aux dépens du ruissellement. Grâce à la restauration des sols dégradés, la faune sauvage recouvre son biotope. Ainsi, la restauration des sols contribue à la conservation de la biodiversité floristique et faunique.

6.3 AGENDA NUMERIQUE

Le potentiel de la digitalisation dans la croissance économique, mais aussi dans une gouvernance améliorée (notamment à travers le partage d'informations et la transparence rehaussant la redevabilité) est aujourd'hui largement reconnu sur le plan international. Certains opérateurs importants dont orange ont développés des stratégies spécifiques et volontaristes, avec une offre de services conséquente. La couverture géographique des réseaux mobiles est très satisfaisante en milieu urbain et bien développée en milieu rural.

L'intervention ne dispose pas des moyens nécessaires pour intervenir au niveau du contexte (cadre légal au niveau national) et des infrastructures (antennes, fibre optique). Le défi majeur sera de connecter les bénéficiaires à l'offre de services existante, en favorisant notamment le taux de pénétration en milieu rural.

La CTB a développé des relations de partenariat avec l'organisation AKVO, qui proposé des solutions intéressantes et open source pour les acteurs de développement. Le fait que AKVO soit représentée au Mali avec une offre de service concrète pour l'accompagnement des utilisateurs est certainement un atout.

⇒ **Au niveau du résultat 1**

Pour la collecte, le suivi et le traitement des données relatives à l'évolution des interventions mises en œuvre. Des programmes tels qu'AKVO ou KOBOTOOLBOX permettent en effet de collecter des données via des smartphones puis de les exporter en ligne afin de les traiter ou de les

cartographier. Ce suivi portera notamment :

- Collecte d'informations relatives à la sécurité alimentaire dans le cercle de Nara, ce qui inclut le suivi des stocks disponibles au niveau des Banques Aliments ou des ménages, le nombre de cas de malnutrition observés au niveau des centres de santé,
- La géolocalisation GPS des périmètres agro-pastoraux, des infrastructures d'élevages et des bornages des pistes/pâturages : ce travail a été démarré dans le cadre du PRODEZEM.
- Géolocalisation des points d'eau et de leur fonctions d'usage dans une optique de Gestion Intégrée des Ressources en Eau.

⇒ **Au niveau du résultat 2**

Géo-référencement des ouvrages existants et de leurs capacités, notamment pour ce qui concerne les ouvrages hydrauliques et les Banques de Céréales.

Suivi à distance de l'évolution des travaux d'infrastructures, via Akvo Flow ou des systèmes similaires. La CTB a développé dans plusieurs pays des formulaires permettant le suivi à distance (Via smartphone et tablettes) de travaux d'infrastructures. Le suivi inclut le géo-référencement des infrastructures et la saisie en temps réel de l'évolution des travaux par les prestataires en charge du contrôle, inclut les photos et PV de chantiers.

⇒ **Au niveau du résultat 3**

Test et diffusion d'un système de prépaiement de l'eau pour les points d'eau, via un lecteur d'étiquettes prépayées à installer sur des pompes manuelles ou borne-fontaine, comme modèle alternatif de paiement des redevances eau dans les communautés.

Outil de suivi-évaluation tel que proposé par akvo.org.

⇒ **Au niveau du résultat 4 :**

Des avancées significatives ont été constatées au Mali en matière d'utilisation des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) dans le secteur agricole.

Réduction de l'asymétrie d'information sur les prix

L'intervention valorisera les avancées en matière de Systèmes d'Information de Marché pour réduire les asymétries d'information entre les opérateurs dans les chaînes de valeur et améliorer leur pouvoir de marché. Différents systèmes seront testés selon les technologies effectivement disponibles. Il peut s'agir de systèmes Peer-To-Peer, avec échanges d'informations directes entre les organisations paysannes et des représentants au niveau des différents marchés régionaux. Il peut également s'agir de l'alimentation de bases de données (Alimentées par des responsables au niveau des marchés via smartphone) consultables par les abonnés.

Plate forme d'échanges de produits

Appui au développement d'applications permettant de mettre en relation l'offre et la demande en produits agricoles. Cette option est à mettre en lien avec le renforcement des Organisations Paysannes dans leur fonction de services de vente groupée, qui permet de renforcer le pouvoir de marché. Elle permettra d'optimiser les déplacements, tant du côté acheteur que du côté vendeur.

Assurance agricole : Planet Guarantee a mis au point un produit assurantiel qui paraît intéressant.

Il est en passe d'être lancé par Orange Money.

Améliorer le conseil agricole

La téléphonie mobile permet l'envoi de conseils / informations en masse via des SMS ou messages vocaux. Orange propose notamment le centre d'appel SENEKALA, qui offre des conseils agricoles dans différentes langues locales.

Réduction des risques météorologiques :

Tests pour l'installation de stations météorologiques imprimées en 3D : technologie actuellement testée en Tanzanie, avec un coût de 200 Dollars environ. Ce coût peut être réduit en utilisant du plastique recyclé. (<http://ramanihuria.org/1134-2>)

Collaboration avec opérateurs de téléphonie pour les prévisions météorologiques : Orange offre actuellement un service d'information en ligne.

Finance Mobile

Permettre aux ménages vulnérables d'épargner et de payer en toute sécurité et accéder à des services financiers via mobile. L'intervention travaillera à la fois sur l'offre de produits (Kondo, en lien avec les opérateurs de téléphonie) et la demande, avec formation des utilisateurs.

La finance mobile devrait permettre de faciliter et de sécuriser l'octroi de subventions aux ménages vulnérables, notamment pour ce qui concerne la mise en œuvre et le suivi des paquets techniques. Elle permet également la mise en place de système de prépaiement pour la fourniture d'intrants. L'organisation MyAgro a développé une offre de services intéressante, qui connaît un franc succès auprès des agriculteurs.

⇒ **De manière transversale pour le renforcement des capacités et outils**

Amener les partenaires à s'inscrire dans des réseaux de formations et d'information : notamment en les incitant à devenir partenaires de GODAN, le Global Open Data for Agriculture and Nutrition Initiative.

Pour améliorer le contrôle citoyen notamment sur la qualité des services et la redevabilité des élus par rapport à leurs populations. La transparence (open data), mais aussi les mécanismes de feed back en temps réel sur la qualité des prestations et services reçus est une formule de plus en plus utilisée en Afrique de l'Ouest (notamment système de monitoring à travers la téléphonie mobile, score cards, ...). Le programme cherchera à valoriser ces techniques notamment à travers une complémentarité avec les ONG spécialisées dans ces outils.

7 RESSOURCES

7.1 RESSOURCES FINANCIERES

7.1.1 Contribution financière du Mali

La contribution financière du Mali à l'atteinte des résultats est de 325.000Euros, qui correspond à 5 % de la partie belge. Cette contribution financière est pour l'essentiel utilisée pour assurer

- La prise en charge des salaires et indemnités des agents des Services Techniques impliqués,
- Achat complémentaire d'équipements et prise en charge des frais de fonctionnement des matériels et véhicules nécessaires à l'exécution des missions des agents des Services

Techniques impliqués.

- Cofinancement des collectivités à la réalisation des infrastructures.
- Prise en charge du suivi de l'intervention par le CSA

7.1.2 Contribution financière belge

Le budget maximal est de 6,5 millions euros pour une durée de 4 ans.

BUDGET TOTAL : MLI 16 049 11			Mode d'exéc.	BUDGET TOTAL	%	ANNEE 1	ANNEE 2	ANNEE 3	ANNEE 4
A	Objectif spécifique (part) 1			5.387.330	83%	1.172.750	1.707.400	1.675.400	831.780
A 01	R1 Les capacités des acteurs pour l'analyse, la planification et la coordination des stratégies de lutte contre l'insécurité alimentaire et la malnutrition sont renforcées au niveau régional et local			345.000	5%	121.000	81.000	79.000	64.000
A 01 01	Renforcement des capacités pour identification et priorisation des besoins	COGESTION	105.000		56.000	21.000	21.000	7.000	
A 01 02	Capacités de coordination des interventions	COGESTION	116.000		34.000	29.000	27.000	26.000	
A 01 03	Expertises techniques	REGIE	124.000		31.000	31.000	31.000	31.000	
A 02	R2 : Des investissements structurants liés à la réduction de l'insécurité alimentaire sont réalisés par les Collectivités Territoriales			1.277.330	20%	173.500	495.150	465.150	143.530
A 02 01	Etudes de faisabilité	COGESTION	100.000		30.000	50.000	20.000	0	
A 02 02	Investissements liés à l'offre de services publics - lien avec R3	COGESTION	605.330		60.500	242.150	242.150	60.530	
A 02 03	Investissements productifs - lien avec R4	COGESTION	400.000		40.000	160.000	160.000	40.000	
A 02 04	Expertises techniques	REGIE	172.000		43.000	43.000	43.000	43.000	
A 03	R3: L'utilisation des aliments et l'accès aux services de base sont améliorés durablement			1.545.000	24%	386.250	386.250	386.250	386.250
A 03 01	Amélioration de la prévention et la prise en charge de la malnutrition	REGIE	560.000		140.000	140.000	140.000	140.000	
A 03 02	Mutuelles de santé	REGIE	450.000		112.500	112.500	112.500	112.500	
A 03 03	Accès à l'eau	REGIE	535.000		133.750	133.750	133.750	133.750	
A 04	R4 la résilience et l'intégration aux dynamiques de marchés sont améliorées pour les petits producteurs et groupes vulnérables sont améliorés			2.220.000	34%	492.000	745.000	745.000	238.000
B 04 01	Recapitalisation ménages activité agricole	REGIE	726.000		168.000	220.000	220.000	118.000	
B 04 02	Capacités de production et de commercialisation en petit élevage	REGIE	874.000		184.000	325.000	325.000	40.000	
B 04 03	Banques de céréales	REGIE	420.000		90.000	150.000	150.000	30.000	
B 04 04	Améliorer l'accès aux services financiers	REGIE	200.000		50.000	50.000	50.000	50.000	
X	Réserve budgétaire (max 5% * total activités)			18.370	0,28%	0	0	0	18.370
X 01	Réserve budgétaire			18.370	0%	0	0	0	18.370
X 01 01	Réserve budgétaire COGESTION	COGESTION	0						
X 01 02	Réserve budgétaire REGIE	REGIE	18.370						18.370
Z	Moyens généraux			1.094.300	17%	316.925	284.125	219.125	274.125
Z 01	Frais de personnel			436.500	7%	109.125	109.125	109.125	109.125
Z 01 01	Coordination intervention et Programme	REGIE	123.140		30.785	30.785	30.785	30.785	
Z 01 02	Equipe finance et administration	REGIE	164.960		41.240	41.240	41.240	41.240	
Z 01 03	Equipe technique	REGIE	101.200		25.300	25.300	25.300	25.300	
Z 01 04	Autres frais de personnel	REGIE	47.200		11.800	11.800	11.800	11.800	
Z 02	Investissements			110.800	2%	98.550	10.750	750	750
Z 02 01	Véhicules	REGIE	53.800		53.800	0	0	0	
Z 02 02	Equipement bureau	REGIE	11.000		11.000	0	0	0	
Z 02 03	Equipement IT et Comm	REGIE	23.000		23.000	0	0	0	
Z 02 04	Aménagements du bureau	REGIE	23.000		10.750	10.750	750	750	
Z 03	Frais de fonctionnement			393.000	6%	98.250	98.250	98.250	98.250
Z 03 01	Fontionnement du bureau	REGIE	134.000		33.500	33.500	33.500	33.500	
Z 03 02	Services et frais de maintenance	REGIE	80.000		20.000	20.000	20.000	20.000	
Z 03 03	Frais de fonctionnement des véhicules	REGIE	80.000		20.000	20.000	20.000	20.000	
Z 03 04	Missions	REGIE	42.000		10.500	10.500	10.500	10.500	
Z 03 05	Frais de représentation et de communication externe	REGIE	18.800		4.700	4.700	4.700	4.700	
Z 03 06	Frais de formation	REGIE	13.200		3.300	3.300	3.300	3.300	
Z 03 07	Frais financiers en cogestion	REGIE	2.400		600	600	600	600	
Z 03 08	Frais financiers en régie	REGIE	1.800		450	450	450	450	
Z 03 09	Autres frais de fonctionnement	REGIE	20.800		5.200	5.200	5.200	5.200	
Z 04	Audit et Suivi et Evaluation			154.000	2%	11.000	66.000	11.000	66.000
Z 04 01	Comité de coordination	REGIE	12.000		3.000	3.000	3.000	3.000	
Z 04 02	Audit	REGIE	50.000			25.000		25.000	
Z 04 03	Suivi et reues	REGIE	60.000		0	30.000	0	30.000	
Z 04 03	Assistances ponctuelles et Backstopping	REGIE	32.000		8.000	8.000	8.000	8.000	
TOTAL				6.500.000		1.489.675	1.991.525	1.894.525	1.124.275

REGIE	5.173.670
COGESTION	1.326.330

1.269.175	1.489.375	1.424.375	990.745
220.500	502.150	470.150	133.530

7.2 RESSOURCES HUMAINES

7.2.1 Les ressources humaines propres à l'intervention de Sécurité Alimentaire

Les ressources humaines spécifiques à l'intervention seront basées au niveau de l'antenne de Kolokani.

Fonction	International /national	Nb de mois total	Nb de mois financés par l'intervention	Contribution belge/« partenaire »	Partie contractante
Coordinateur	National	48	48	Contribution belge	Partenaire belge
ATN en charge suivi R2	National	48	48	Contribution belge	Partenaire belge
ATN en charge du Suivi R4	National	48	48	Contribution belge	Partenaire belge
Responsable SE (partagé avec AREPK)	National	48	24	Contribution belge	Partenaire belge
AG (partagé avec AREPK)	National	48	24	Contribution belge	Partenaire belge
Chauffeur	National	48	48	Contribution belge	Partenaire belge

7.3 AUTRES RESSOURCES ET ENGAGEMENTS

7.3.1 Partie Belge

L'intervention recourra au programme Junior afin de recruter des jeunes professionnels dans les domaines de l'environnement et des nouvelles technologies.

7.3.2 Partie partenaire

Dans la mesure de ses possibilités, la partie partenaire s'engage à compléter le cadre organique des services techniques déconcentrés impliqués dans la mise en oeuvre de l'intervention au niveau du cercle de Nara.

8 MODALITÉS D'EXÉCUTION

8.1 CADRE LEGAL

Le cadre légal de l'intervention « Lutte contre l'Insécurité Alimentaire et la Malnutrition au niveau du cercle de Nara » est fixé par :

- La Convention Générale signée entre le Mali et le Royaume de Belgique en date du 28 février 2003.
- Le Programme de Coopération Mali – Belgique signé entre le Mali et le Royaume de Belgique en date du 20 juin 2016 à Bamako.

Partie Malienne:

La Partie Malienne désigne le «Haut-Commissariat à la Sécurité Alimentaire », en tant qu'entité responsable de l'intervention. Le Haut Commissariat est représenté par son commissaire ou son Délégué.

Le Haut-Commissariat à la Sécurité Alimentaire désigne un délégué comme Sponsor, responsable de la réalisation des résultats et de l'objectif spécifique de l'intervention.

Partie belge:

La Partie belge désigne la Direction Générale de la Coopération au Développement et Aide Humanitaire (DGD) en tant qu'entité responsable de sa contribution à l'intervention. La DGD est représentée au Mali par l'Ambassade de Belgique à « Ouagadougou ».

La Partie belge confie l'exécution de ses obligations à la Coopération Technique Belge (CTB). A ce titre, une Convention de Mise en Œuvre (CMO) est conclue entre la CTB et l'Etat belge.

La CTB est représentée au Mali par son Représentant Résident. Le Représentant Résident de la CTB assume le rôle de Co-Ordonnateur et de Sponsor pour la partie belge.

8.2 CYCLE DE VIE DE L'INTERVENTION

La Convention Spécifique du programme sectoriel porte sur une durée de 66 mois à compter de la signature de celle-ci. La durée prévue pour l'exécution des interventions est 48 mois.

Les guides CTB de démarrage et de clôture des interventions constituent les documents de référence pour les phases de préparation, de démarrage et de clôture. Le manuel de gestion administrative et financière de la CTB au Mali constitue la base de travail pour la phase de mise en œuvre. Le cycle de vie de l'intervention comprend trois phases principales : Préparation, Exécution et Clôture.

8.2.1 Préparation

La phase de préparation de l'intervention démarre entre l'approbation technique du DTF par le comité de pilotage, d'une part, et la signature de la Convention de Mise en Œuvre (CMO) entre l'Etat Belge et la CTB, d'autre part.

Les actions-clés suivantes doivent être réalisées pendant la phase de préparation:

- Préparation des démarches réglementaires nécessaires
- Identifications des RH à mobiliser
- Mobilisation de la contrepartie nationale

- Lancement du recrutement des RH internationales et nationales
- Préparation d'éventuels marchés (Cahier Spécial des Charges) nécessaires en vue de la Baseline exhaustive
- Préparation d'autres éventuels marchés
- Préparation des conventions de subsides
- Ouverture du compte principal
- Préparation des achats (CSC) de matériel (dont véhicules)
- Identification et aménagements des locaux pour les antennes

Les dépenses qui peuvent être effectuées pendant cette phase, dites « avant CMO » peuvent uniquement être des dépenses liées au recrutement et à la logistique de l'intervention. Il s'agit des dépenses suivantes :

Frais liés à des activités de démarrage	€ 13.000
Etude de base	€ 13.000
Frais de personnel	€ 15.000
Frais de recrutement de personnel	€ 10.000
Formation des membres de l'équipe projet	€ 5.000
Frais logistiques	€ 33.357
Rénovation des bureaux de l'équipe projet	€ 10.000
Achat matériel ICT	€ 23.357
Total	€ 61.367

Les dépenses liées à la rémunération et au fonctionnement (transport, communication, ...) des experts en coopération technique de la CTB restent également à charge du Fonds de Préparation jusqu'à la signature de la CMO.

8.2.2 Exécution

La phase d'exécution se divise en 3 sous-phases: démarrage effectif, mise en œuvre, clôture opérationnelle.

8.2.2.1 Démarrage effectif

La phase de démarrage effectif de l'intervention durera maximum 6 mois et se conclut par la validation des rapports de démarrage par le comité de pilotage. Au début de cette phase, le

management de l'unité l'intervention prend fonction et le comité de pilotage d'ouverture de l'intervention a lieu.

Les actions-clés suivantes doivent être réalisées durant cette étape (certaines assurant la continuité avec des démarches entamées durant la phase de préparation) :

- Finalisation des processus de recrutement de l'assistance technique internationale et nationale et installation des RH dans leur fonction
- Ouverture des comptes de l'intervention et l'établissement des mandats du personnel de l'intervention
- Réalisation des formations nécessaires
- Poursuite de marché(s) éventuel(s) relatif(s) à l'établissement de la Baseline exhaustive
- Etablissement du manuel de gestion opérationnelle de l'intervention sur base du présent DTF, le cas échéant également sur base du manuel de gestion opérationnelle du programme, et en faisant référence au manuel de gestion administrative de la CTB applicable pour le programme de coopération bilatéral dans le pays partenaire
- Planification opérationnelle et financière de l'intervention

Le comité de pilotage valide les éléments suivants :

- Le manuel de gestion opérationnelle de l'intervention
- La première planification opérationnelle et financière
- Le plan de travail de la Baseline exhaustive

Le PV de ce comité de pilotage et les éléments qu'elle valide constituent le rapport de démarrage.

8.2.2.2 Mise en œuvre

La mise en œuvre opérationnelle de l'intervention démarre à l'approbation du rapport de démarrage par le comité de pilotage et se termine lors de l'approbation par le comité de pilotage du planning de clôture.

8.2.2.3 Clôture opérationnelle

La phase de clôture débute au plus tard six mois avant la fin de l'exécution de l'intervention.

Programmation de la clôture : trois mois avant la phase de clôture, une planification détaillée des activités et des produits attendus de cette phase sera élaborée par le management de l'unité d'intervention et soumise à l'approbation du comité de pilotage.

Rapport final : il sera rédigé et présenté pour approbation au comité de pilotage dans un délai maximal de 12 trois mois à dater de la fin des activités opérationnelles. Ce rapport final sera accompagné des documents de clôture opérationnelle et financière (Cfrs point 5.5.5.1). Une fois ce rapport approuvé, l'unité d'intervention est déchargée.

Six mois avant la fin de la convention spécifique il n'est plus autorisé de procéder à des engagements sans l'accord préalable de l'Ordonnateur et du Co-Ordonnateur.

Au terme de la Convention spécifique, les dépenses ne sont plus autorisées, sauf si elles sont liées à des engagements actés dans le P.V. du comité de pilotage de clôture.

Après la clôture financière de l'intervention, les fonds non utilisés seront gérés selon les modalités prévues dans la Convention Spécifique

8.2.3 Clôture Administrative

Le rapport final est mis à jour en fin de période de clôture opérationnelle et est envoyé par la CTB à la DGD pour demande de réception définitive. Une fois ce rapport approuvé par la DGD l'intervention est administrativement clôturée.

Conformément à la Convention spécifique, après la clôture financière de l'intervention, les fonds non utilisés seront récupérés par l'Etat belge. A cette fin, la partie malienne s'engage à reverser à la CTB les soldes bancaires et les montants non éligibles dans un délai de trois mois à partir de l'approbation de la clôture financière par le Comité de Concertation Local.

8.3 GESTION OPERATIONNELLE DE L'INTERVENTION

Les modalités pratiques de gestion opérationnelle des interventions seront explicitées et détaillées dans un manuel de gestion opérationnelle de l'intervention. Il précisera notamment les niveaux et mandats de responsabilité entre les structures organisationnelles du « Niveau intervention » et du « Niveau programme », et cela selon le double principe de subsidiarité et de suppléance.

La **subsidiarité** vise à déterminer le niveau le plus pertinent pour exercer ses responsabilités, dans la recherche d'une plus grande efficacité/efficience. Les actions de décision sont déléguées au niveau le plus proche de l'exécution, sauf si :

- elles peuvent être exercées de manière plus efficace/efficiente à un niveau supérieur (économies d'échelle, capacité d'influence, etc)
- elles visent des contrôles devant nécessairement être par un niveau supérieur (assurance)

La **suppléance** prévoit l'intervention du niveau supérieur uniquement lorsqu'une décision dépasse le mandat du niveau inférieur, ou suppose qu'une action spécifique soit nécessaire.

8.3.1 Planification opérationnelle

Chaque année, une planification opérationnelle et financière pour l'année suivante est préparée par la direction de l'intervention, en concertation avec l'unité de Programme et validée par le Comité de Pilotage. Cette planification annuelle comprend les quatre éléments suivants :

- La planification des activités
- La planification des marchés publics
- La planification des accords de subsides
- La planification financière

Elle se fera selon les procédures et modèles fournis par la CTB. La planification opérationnelle suivra le format du cadre logique et servira de base pour la programmation financière.

8.3.2 Gestion des ressources humaines

Responsabilités :

- Les Experts en Coopération Techniques (ECT) internationaux sont recrutés par la CTB.

- Le responsable national du Programme sectoriel sera mis à la disposition par le Ministère de l'élevage et de la Pêche / DNPIA. Le suivi et l'évaluation du responsable de l'intervention relèvent de la responsabilité du partenaire. Toute information et contribution lors de cet exercice par l'autre partie sera bien entendu la bienvenue.
- La direction de l'intervention est responsable pour le suivi et l'évaluation des collaborateurs de l'intervention dont ils sont les supérieurs hiérarchiques.

Ouverture des postes et recrutement:

- Tout poste est ouvert aux femmes et aux hommes et les femmes seront encouragées à postuler.
- Pour chaque recrutement, l'avis de recrutement tiendra compte des termes de référence et du profil de compétences qui constitue l'architecture de fonction.

Législation qui régit les contrats de travail:

- Les contrats du personnel international recruté à Bruxelles par la CTB sont régis par la législation belge.
- Les personnel mis à la disposition par le partenaire est pris en charge par ce dernier qui est son employeur.
- Les contrats de consultance ou d'expertise perleée liés à un appel d'offres sont régis par les règles de marchés publics applicables (soit ceux de la Belgique, soit ceux du pays partenaire)

Prolongation de contrat:

- Les prolongations de contrat du personnel affecté spécifiquement à l'intervention devront obtenir l'accord du responsable de l'intervention ainsi que de l'institution signataire du contrat.
- Les prolongations de contrat du personnel partagé entre les interventions du programme sectoriel devront obtenir l'accord des Responsables et Co-Responsables de programme, ainsi que de l'institution signataire du contrat.

Missions:

- Les missions du responsable de l'intervention SAN seront approuvées par le responsable du programme bilatéral.
- Toutes les missions des autres membres de l'équipe de l'intervention devront être approuvées par le responsable de l'intervention
- Les missions à l'étranger financées par la contribution belge sont soumises à l'approbation du Représentant Résident de la CTB
- Les modalités pour l'établissement des ordres et rapports de missions ainsi que les taux et procédures applicables en matière de per diem et de frais de missions seront ceux indiqués dans le manuel de gestion administrative applicable aux interventions de coopération entre le Ministère de l'Élevage et de la Pêche et la Belgique signée par l'Ordonnateur et le Co-Ordonnateur.

8.3.3 Mandats

Lignes budgétaires en COGEST

Les mandats pour les engagements liés à des lignes budgétaires en COGEST sont repris dans le tableau ci-dessous.

Mandataire pour le partenaire	Mandataire pour la CTB	Seuil

Responsable national ou son remplaçant	Co responsable CTB d'intervention ou son remplaçant	< 25.000€
Responsable national	Co responsable CTB d'intervention ou son remplaçant	< 200.000€
Ordonnateur ou son remplaçant	Co-Ordonnateur ou son remplaçant avec Mandat Ad Hoc	>200.000 ou selon les règles de chaque organisation

Pour les paiements les mandats sont :

Mandataire pour le partenaire	Mandataire pour la CTB	Seuil	Type de compte
Responsable national ou son remplaçant	Co responsable CTB d'intervention ou son remplaçant	< 25.000€	Compte opérationnel
Responsable national ou son remplaçant	RAFI	< 200.000€	Compte opérationnel
Ordonnateur ou son remplaçant / délégué	Co-Ordonnateur ou son remplaçant avec Mandat Ad Hoc	>200.000 ou selon les règles de chaque organisation	Compte principal et opérationnel

Lignes budgétaires en REGIE

Pour les lignes budgétaires en régie, la CTB est responsable pour l'engagement et le paiement.

8.3.4 Gestion financière

8.3.4.1 Comptes bancaires

Dès la signature de la Convention Spécifique, un compte principal cogéré en EUR avec pour libellé 'Contribution Belge _ Lutte contre l'Insécurité Alimentaire et la Lalnutrition» doit être ouvert auprès de l'institution bancaire convenue entre le partenaire et la CTB. D'autres comptes cogérés (comptes opérationnels) peuvent être ouverts en cas de besoin. L'Ordonnateur et le Co-Ordonnateur sont responsables de l'ouverture des comptes cogérés. Le compte principal est actionné sous la double signature de l'Ordonnateur et du Co-Ordonnateur de l'intervention ou de leurs délégués sur présentation des ordres de paiement. Ce compte est utilisé pour réception des fonds de la CTB, pour alimenter le compte opérationnel et pour effectuer les paiements supérieurs à 25.000 EUR.

Un compte courant (compte opérationnel) est ouvert dans une banque commerciale à Koulikoro en CFA (devise du pays partenaire). Le compte opérationnel est activé par la double signature du responsable et du Co-responsable.

Pour tous les comptes bancaires, le principe de double signature est d'application selon les mandats.

L'Ordonnateur et le Co-Ordonnateur sont responsables de l'ajout et/ou du retrait des pouvoirs de signatures des mandataires des comptes, dans le respect des règles internes de leurs

organisations respectives. En cas de modification, la partie concernée communiquera celle-ci à la banque et en informera formellement l'autre partie.

Tous les paiements liés à des lignes budgétaires avec la mention 'COGEST' doivent être payés à partir de comptes ou caisses cogérées.

Pour l'exécution des paiements liés à des lignes budgétaires avec la mention 'REGIE', la CTB ouvrira des comptes sur lesquels seul le personnel de la CTB aura le pouvoir de signature.

8.3.4.2 Transferts de fonds

Dès la notification de la Convention de Mise en Œuvre entre l'Etat belge et la CTB et après l'ouverture du compte principal cogéré, un premier transfert sera fait par la CTB sur ce compte.

Afin de recevoir les transferts suivants, l'intervention doit introduire un appel de fonds à la représentation locale de la CTB, selon les procédures de la CTB.

Le montant de l'appel de fonds correspond aux besoins estimés en trésorerie pour le trimestre suivant. Le transfert de fonds effectué par la CTB se fait au début du trimestre et éventuellement en plusieurs tranches. En cas d'urgence, l'intervention peut introduire un appel de fonds anticipé, en en justifiant le besoin.

Le transfert de fonds se fait uniquement aux conditions suivantes:

La comptabilité du trimestre précédant l'introduction de l'appel doit être transmise à la CTB

Tous les rapports exigés doivent être transmis à la CTB

Le plan d'actions et le suivi d'audit et/ou MTR doivent être mis à jour.

- Les règles de gestion de la trésorerie de la CTB (transferts vers comptes opérationnels, gestion des caisses, ...) sont d'application.

8.3.4.3 Dépassements budgétaires et changements budgétaires

Le budget de l'intervention donne les contraintes budgétaires dans lesquelles l'intervention doit être exécutée.

Le montant total du budget de la Partie belge ainsi que celui de la Partie malienne de l'intervention tels que définis dans ce document et dans la convention spécifique ne peuvent être modifiés que moyennant un échange de lettres entre les signataires de la convention spécifique (cf point 5.7 « adaptation du DTF » ci-après.

Pour le budget de la Partie belge, des dépassements au niveau du budget total par mode d'exécution ou du budget total des moyens généraux ne sont pas autorisés sauf accord du comité de pilotage sur la base d'une proposition de changement budgétaire élaborée par l'équipe d'intervention selon les procédures de la CTB. Une proposition de changement budgétaire est également nécessaire dans les cas suivants :

- au niveau d'un résultat ou d'une rubrique des moyens généraux (Z-01, Z-02, etc.), le montant du dépassement est supérieur à 10% du dernier budget approuvé pour ce résultat ou cette rubrique.
- au niveau d'une ligne budgétaire, le montant du dépassement est supérieur à 20% du montant du dernier budget approuvé sur cette ligne et est strictement supérieur à 50.000 €.

Pour ces changements budgétaires, un accord écrit de l'Ordonnateur et du Co-Ordonnateur est

requis. Au niveau du budget annuel de la Partie belge, il n'y a pas de contraintes, excepté pour les moyens généraux où le budget annuel ne peut pas être dépassé de plus de 5%. La réserve budgétaire du budget de la Partie belge peut uniquement être utilisée après accord préalable du comité de pilotage.

L'intervention doit assurer un bon contrôle et un suivi budgétaire régulier des engagements afin d'anticiper la gestion des éventuels changements budgétaires nécessaires.

8.3.4.4 Comptabilité et justification des dépenses

Mensuellement, la comptabilité doit être élaborée et approuvée selon les procédures de la CTB. L'outil à utiliser est l'outil fourni par/ou convenu avec la CTB. La comptabilité doit être signée pour accord par la direction de l'intervention, excepté pour les comptes gérés par la CTB seule. La comptabilité à envoyer à la représentation locale de la CTB comprend un fichier électronique et si exigé, les pièces justificatives ainsi que les extraits bancaires et états de caisse. Les documents comptables doivent être à jour, précis et fiables et être conformes aux normes et règles comptables en vigueur. Une dépense éligible est une dépense :

- Identifiable, attestée par des pièces justificatives probantes, comptabilisée conformément aux standards en vigueur.
- En lien avec les activités et les critères définis dans le DTF et nécessaires pour l'atteinte des résultats.
- Prévues dans le budget et imputées sur la ligne budgétaire adéquate.
- Répondant aux principes de bonne gestion financière.

8.3.4.5 Gestion des biens et des stocks

Chaque bien et équipement acquis par l'intervention doit recevoir un numéro d'inventaire et doit être consigné dans un registre d'inventaire. Chaque semestre, un inventaire formel doit être réalisé et signé par la direction de l'intervention. L'utilisation du bien est strictement limitée aux activités de l'intervention. En cours de l'intervention, il peut être transféré sous tutelle et patrimoine d'une structure partenaire sur base d'un acte de transfert formel et suivant les procédures de la CTB.

Un suivi exhaustif des stocks doit être réalisé afin d'assurer que tous les mouvements sont autorisés, suivis sur des supports adéquats et régulièrement contrôlés. La direction de l'intervention doit assurer un contrôle formel mensuel des stocks.

A la fin de l'intervention, l'affectation du matériel, des équipements et des stocks divers sera définie dans le PV du comité de pilotage de clôture.

8.3.5 Gestion des marchés publics

La CTB ainsi que le Commissariat à la Sécurité Alimentaire sont des organismes de droit public. A cet égard, ils ont l'obligation de respecter la Loi sur les marchés publics et d'appliquer pour tout achat les principes de transparence, mise en concurrence et d'égalité de traitement entre candidats.

La législation belge en matière de marchés publics est d'application pour les achats financés sur des lignes budgétaires en régie ; la législation malienne en matière de marchés publics est d'application pour les achats financés sur des lignes budgétaires en cogestion.

Quel que soit le système appliqué, la gestion des marchés publics nécessite une planification

rigoureuse et un suivi précis. Les marchés publics gérés par l'intervention seront par conséquent une composante du monitoring opérationnel trimestriel (état d'avancement et planification opérationnelle).

8.3.5.1 Gestion des marchés publics en régie

Les activités suivantes seront gérées en régie par la CTB :

- les investissements liés au démarrage de l'intervention
- les audits indépendants
- les revues (MTR et ETR)
- les études et Expertises
- les marchés portant sur les prestations intellectuelles,
- les lignes de financement des conventions de subsides et des accords de partenariat,

8.3.5.2 Gestion des marchés publics en cogestion

Les marchés publics financés sur des lignes budgétaires en cogestion sont gérés selon le code malien en matière de marchés publics. Les Dossiers d'Appel d'Offres (DAO) feront référence à la source belge de financement. Ces marchés pourront porter sur des travaux, des fournitures et services ou des prestations intellectuelles.

Etant donné l'ancrage régional de l'intervention, seront privilégiés les mécanismes et institutions compétentes en matière de gestion des marchés publics au niveau de la Région de Koulikoro, conformément à l'article 2 du code des MP. La CTB délivre quant à elle, un Avis de Non Objection aux différentes étapes du marché (la publication, l'attribution et signature du contrat et, le cas échéant, la signature d'un avenant), l'avis portant sur la bonne utilisation des fonds de la coopération belge. Les modalités pratiques de la délivrance des avis de non-objections (seuils, parties prenantes) suivront les règles établies par la CTB et selon les mandats définis au point

Les équipes d'intervention jouent un rôle-clé tant au niveau de l'élaboration du Dossier d'Appel d'Offres que de l'évaluation des offres reçues. Elles veillent à la bonne définition des critères de sélection et d'attribution.

La CTB ne procédera au paiement que si l'attributaire du marché a exécuté le marché selon les règles de l'art et clauses et conditions du marché. La CTB veillera donc également à l'exécution du marché et si les réceptions du marché sont données à juste titre. Le paiement ne pourra avoir lieu que sur présentation du PV de réception.

8.3.6 Gestion des conventions de subsides

En vertu de l'article 8 de la loi CTB, la CTB pourra financer un ou plusieurs organisme(s) tiers pour la réalisation d'une partie des activités de l'intervention ou d'une action propre de cet organisme, action contribuant à l'atteinte des objectifs de l'intervention.

L'octroi de subsides se fera conformément aux modalités décrites dans le Guide CTB pour l'élaboration et le suivi des Conventions de subsides. Les organismes publics ou privés bénéficiaires de subsides sont appelés « bénéficiaires contractants ». Les bénéficiaires des actions financées au moyen du subside sont appelés les « bénéficiaires finaux ».

8.3.6.1 Subsides identifiés dans ce DTF

Les conventions de subsides identifiées dans le cadre de l'intervention sont indiquées dans le tableau ci-dessous.

No.	No. Ligne budgétaire	Intitulé de l'activité	Budget (€)	Modalité d'octroi	Bénéficiaire Contractant Identifié	Statut (public/privé)	Nb de bénéficiaires finaux
1	A 03 01	Prévention et prise en charge de la malnutrition	560.000	Régie	Croix Rouge de Belgique	Privé	80.000
2	A 02 02	Mutuelles de santé	450.000	Régie	WSM	Privé	6.000
3	A 02 03	Accès à l'eau	535.000	Régie	PROTOS	Privé	A définir
3	A 04 01	Recapitalisation ménages agricoles	580.000	Régie	SOS FAIM	Privé	8.900
4	A 04 02	Recapitalisation ménages en élevage	950.000	Régie	Vétérinaire Sans Frontières - Belgique	Privé	8.600
5	A 04 03	Banques de céréales	419.000	Régie	SOS FAIM / WSM	Privé	15.000

5	A 04 04	Accès aux services financiers	200.000	Régie	SOS FAIM / WSM	Privé	15.000
---	---------	-------------------------------	---------	-------	----------------	-------	--------

Les bénéficiaires contractants identifiés sont des partenaires actuels du Fonds Belge de Sécurité Alimentaire (FBSA) pour la mise en œuvre du Programme de Lutte contre l'Insécurité Alimentaire (PLIAM) dans les cercles de Nara et de Nioro. Etant entendu :

- (1) que ces partenaires sont déjà présents dans la zone, et que cette présence leur a permis de tisser des partenariats de confiance avec des institutions locales tout en leur assurant une bonne compréhension du contexte,
- (3) qu'ils disposent d'une expertise confirmée dans les domaines d'activités dont l'exécution pourrait leur être déléguée,
- (4) que la présente intervention s'inscrit en grande partie dans la consolidation d'actions qu'ils ont eux-même entamées, avec leurs partenaires maliens,
- (5) que le recours à une procédure par appel à propositions entraînerait des retards qui induiraient une interruption des activités actuellement mises en œuvre au profit des populations, et que cette interruption serait préjudiciable à l'efficacité comme à l'efficience de l'intervention,
- (6) que ces partenaires apporteront un budget complémentaire pour un minimum de 6 % du montant de la convention de subsides pour la mise en œuvre de ces activités, ce qui démontrera sans ambiguïté qu'ils contribuent à l'atteinte des objectifs et résultats de l'intervention.

L'intervention établira des conventions de subsides en faisant recours à une procédure négociée avec ces différents partenaires.

Néanmoins :

- Conformément au guide des conventions de subsides, l'opportunité de signer ce type de convention devra être confirmée par l'équipe d'intervention au moment de l'exécution, en approfondissant l'analyse, en motivant pourquoi, en l'espèce, le régime de marchés publics n'est pas d'application et en confirmant que le choix des bénéficiaires contractants est toujours pertinent (continuité institutionnelle, compétences maintenues, capacités suffisantes,...). L'évaluation Finale prévue dans le cadre du FBSA devra confirmer la pertinence des activités du PLIAM et les capacités des partenaires engagés à mettre en œuvre ces activités.
- L'opportunité de signer une convention de subsides avec la CTB devra être confirmée par les instances des organismes partenaires identifiés, qui sont bien entendus libres de ne pas s'engager en tant que partenaire contractant.

Les étapes prévues pour finaliser les conventions de subsides seront les suivantes :

- Confirmation par l'équipe d'intervention du choix des organismes partenaires et de l'opportunité de signer une convention de subsides.

- Les bénéficiaires contractants identifiés devront confirmer leur intérêt par une lettre d'intention accompagnée d'une proposition méthodologique pour la mise en œuvre des activités. Ces propositions tiendront compte des recommandations de l'évaluation finale.
- Sur base de cette proposition méthodologique, une planification opérationnelle assortie d'un budget seront proposés et négociés entre les parties.

8.3.6.2 Cas ou un subside n'est pas identifié dans le DTF

Si le recours à une Convention de Subsidés n'est pas envisagé dans ce DTF mais émane d'une proposition de la direction de l'intervention en cours d'exécution, il est nécessaire d'obtenir une approbation du COPIL, consignée dans un PV, sur base d'une argumentation claire motivant pourquoi en l'espèce, le régime des marchés publics n'est pas d'application. Les modalités ci-dessus concernant l'information à l'Etat belge sur les bénéficiaires de subside ou l'approbation des bénéficiaires par le Ministre de la Coopération sont naturellement d'application.

8.3.7 Gestion Accords Spécifiques de Coopération (ASC)

Les accords de coopération dits « public-public » ou 'coopération horizontale' avec un partenaire public, peuvent se concrétiser pour la CTB par des 'accords-cadres de mutualisation' (ACM), opérationnalisés par des 'accords spécifiques de coopération' (ASC).

Ce type d'accord sera retenu dans le cas où l'intervention souhaite favoriser les synergies d'expertise publique émanant des autres pouvoirs publics à priori belges même si une coopération avec un pouvoir adjudicateur non belge est également possible.

Pour ce type d'accords, l'intérêt public et la notion de 'non-profit' sont mis en avant. Les pouvoirs adjudicateurs coopèrent en vue d'assurer conjointement l'exécution de missions de service public.

La signature d'ASC se fera selon les modalités décrites dans le Guide ACM/ASC de la CTB.

8.3.7.1 Cas où un ASC est identifié nominativement dans ce DTF

Il n'est pas prévu d'accord cadre de mutualisation dans ce DTF

8.3.7.2 Cas où un ASC n'est pas identifié nominativement dans ce DTF

Un partenariat sous forme d'ACM/ASC peut être envisagé en cours d'exécution. Il ne doit pas nécessairement être identifié durant la formulation. Dans ce cas, l'équipe d'intervention devra obtenir l'accord du comité de pilotage et suivre la procédure telle que décrite dans le guide ACM/ASC afin d'initier le processus. Deux situations peuvent se présenter :

- Soit il existe déjà un ACM avec le partenaire souhaité, et l'équipe pourra directement initier la procédure relative à la mise en place d'un ASC pour l'activité souhaitée ;
- Soit aucun ACM n'a encore été signé entre la CTB et l'institution publique avec laquelle on souhaite développer une synergie. Dans ce cas, l'équipe d'intervention initie le processus pour que la CTB envisage la conclusion d'un Accord-cadre de Mutualisation correspondant.

8.3.7.3 Validation d'un ASC

La règle générale pour la gestion d'un ASC est de respecter les procédures en vigueur pour l'engagement et le suivi de dépenses à la CTB. Comme toute dépense, les dépenses relatives aux ASC doivent être planifiées dans les outils de planification. Les ACM/ASC seront signés 'en régie', c'est-à-dire que seule la CTB est en mesure de signer l'ASC en tant qu'autorité contractante et en utilisant le système belge. Le suivi et le contrôle des paiements sont faits en conformité avec les procédures en vigueur à la CTB.

8.4 MONITORING ET REVUES

Le Monitoring et les Revues soutiennent les besoins de redevabilité, d'apprentissage continu et de pilotage stratégique. Le monitoring de l'intervention se fait de manière concertée au niveau du

comité de coordination du Programme, sous la responsabilité des responsables et co-responsables du programme. (Cfrs le guide CTB « More Results » de la CTB pour toute directive et check-lists)

	Responsabilité	Système	Fréquence	Utilisateurs
Baseline exhaustive	Unité d'intervention	CTB	Unique	Intervention, comité de pilotage, CTB Rep Office
Monitoring opérationnel	Unité d'intervention	CTB	Trimestriel	Intervention, CTB Rep Office Comité de pilotage
Monitoring des résultats	Unité d'intervention	CTB	Annuel	Intervention, CTB Rep Office, comité de pilotage, ambassade
Revue à Mi-parcours	CTB HQ : Conseiller OPS/Externes	CTB	Unique	Intervention, CTB, comité de pilotage, DGD
Revue Finale	CTB HQ : Conseiller OPS/Externes	CTB	Unique	Intervention, CTB, comité de pilotage, DGD
Monitoring final	Unité d'intervention	CTB	Unique	Intervention, CTB Rep Office, Comité de pilotage, DGD

8.4.1 Monitoring opérationnel trimestriel

Chaque année une planification opérationnelle et financière pour l'année suivante est préparée par la direction de l'intervention et validée par le comité de pilotage. Le monitoring opérationnel trimestriel dérive de la planification annuelle. Le monitoring opérationnel est un processus continu basé sur cette planification et consolidé chaque trimestre. Le Monitoring trimestriel comprend:

- La planification des activités et sa mise à jour

- La planification financière et sa mise à jour
- La planification des marchés publics et des accords de subsides
- L'état d'exécution des activités et dépenses prévues au trimestre précédent
- Le suivi de la gestion des risques
- Le suivi de la gestion des ressources humaines de l'intervention
- Le suivi des décisions du comité de pilotage

Elles se feront selon les procédures et modèles fournis par la CTB.

8.4.2 Monitoring annuel des résultats

Le Monitoring des résultats traite la partie « stratégique » du cadre de résultats sur base annuelle: output – outcome et, dans une moindre mesure, le niveau de l'impact. Le rapport de résultats constitue une base essentielle pour le suivi de l'intervention et de ses éventuels ajustements (tant au niveau du budget qu'au niveau des activités, du chronogramme, des indicateurs, etc.).

Ce rapport est signé par le responsable d'intervention. Le comité de pilotage en valide ou rejette les recommandations (pilotage stratégique).

8.4.3 Monitoring final (Rapport final)

Le monitoring final garantit la transmission à l'organisation partenaire et à la CTB ainsi qu'aux autres membres du comité de pilotage, des éléments clés de la performance de l'intervention et de veiller à ce que les leçons apprises soient enregistrées dans leur « mémoire institutionnelle ». En outre, le rapport final déclenche la clôture administrative de l'intervention par l'Etat Belge. Le contenu du rapport final est défini comme suit :

- Résumer des résultats obtenus à la fin de la mise en œuvre d'une intervention.
- Documentation sur les enseignements tirés.
- Vue d'ensemble des informations administratives et financières.

Le rapport final doit être achevé au plus tard 1 mois avant le comité de pilotage de clôture. Après approbation par le comité de pilotage, il est transmis à l'ambassade belge.

8.4.3.1 Revues et Audits

Revues :

La fonction principale des exercices de revue à Mi-Parcours et Finale est de fournir un point de vue extérieur sur la performance de l'intervention ainsi que d'analyser en profondeur le processus de développement en cours ou terminé. Les revues sont ainsi utilisées pour :

- Analyser s'il est nécessaire de réorienter les interventions afin d'atteindre l'objectif spécifique
- Fournir les informations nécessaires à la prise de décisions stratégiques
- Identifier les enseignements tirés et y réfléchir.

Étant réalisées par un acteur externe indépendant, les revues jouent un rôle important dans la redevabilité sur la performance de l'intervention. Les revues sont pilotées par la CTB-Bruxelles selon les processus en vigueur. Les Revues doivent être présentées en comité de pilotage afin de juger et déterminer quelles recommandations sont retenues, qui est responsable et qui va les suivre (ces décisions sont intégralement reprises dans le PV du comité de pilotage).

En outre, les deux gouvernements pourront chacun, le cas échéant, procéder à une évaluation

externe de l'atteinte des objectifs et des différents aspects de l'exécution de l'intervention.

Audits :

L'intervention doit être auditée au minimum une fois sur la durée de mise en œuvre des activités. Par prudence, un montant pour le financement de deux audits est prévu dans le budget de l'intervention.

L'audit portera sur :

- la vérification que les comptes de l'intervention reflètent bien la réalité
- la maturité du système de contrôle interne et le respect des procédures
- la vérification de l'utilisation économique, efficiente et efficace des moyens de l'intervention.

Le comité de pilotage peut demander des audits supplémentaires s'il les juge nécessaires. Le comité de pilotage charge la CTB de l'élaboration des termes de référence et de la sélection de la firme d'audit. La firme d'audit doit être une firme certifiée (selon les standards internationaux) indépendante. Le rapport d'audit sera communiqué par la CTB au comité de pilotage. La direction de l'intervention doit élaborer un plan d'actions afin d'améliorer le système de contrôle interne et prouver que des mesures correctives ont été entreprises et appliquées.

De plus, chaque année, les comptes de la CTB sont audités par un collège de commissaires. Dans ce cadre, les commissaires réalisent également des audits des interventions cogérées par la CTB. Le comité d'audit de la CTB peut aussi demander qu'une intervention soit auditée par l'auditeur interne de la CTB.

Les autorités partenaires peuvent également procéder à un audit. Dans le cas d'un audit de l'intervention par les institutions de contrôle nationales, des vérifications de conformité avec le système national ne pourront avoir lieu là où le DTF établit clairement que le système CTB/Belge doit être utilisé. De plus, le périmètre de contrôle devra se limiter aux activités définies dans le budget sous la modalité « Cogestion », puisque les activités définies suivant la modalité « Régie » sont sous la responsabilité unique de la CTB et ne peuvent dès lors être soumises qu'aux contrôles de ses propres institutions/juridictions.

Tous les rapports d'audit seront partagés entre les parties et présentés au comité de pilotage. Les audits peuvent être réalisés de manière conjointe.

8.5 ADAPTATION DU DTF

Toutes adaptations relatives à l'objectif spécifique de l'intervention, la durée de la convention spécifique, du budget total définis dans la convention spécifique, une demande motivée doit être introduite par le partenaire auprès de l'Etat belge après avoir reçu l'accord du comité de pilotage. Si la Belgique accepte la demande, on procède à un échange de lettres signées par les deux parties.

Pour toute autre adaptation du DTF, l'entité malienne responsable de l'exécution de l'intervention et la CTB peuvent en cours d'intervention adapter le présent Dossier Technique et Financier, en fonction de l'évolution du contexte et du déroulement de l'intervention.

Pour les aspects ci-dessous, l'approbation préalable du comité de pilotage est requise:

- Aux formes de mise à disposition de la contribution de la Partie belge et de la Partie malienne.
- Aux résultats
- Aux propositions de changement budgétaires (§5.5.2.3)
- Aux compétences, attributions, composition et mode de fonctionnement du Comité de pilotage
- Au mécanisme d'approbation des adaptations du DTF
- Aux indicateurs de résultats et d'objectif spécifique
- Aux modalités financières de mise en œuvre de la contribution des parties

La CTB en informe l'ambassade belge si de telles modifications sont apportées.

9 PILOTAGE, SUIVI ET CADRE ORGANISATIONNEL

9.1 STRUCTURE DE PILOTAGE

Le comité de pilotage de l'intervention est commun à celui de l'intervention « Elevage ». Sa composition et ses mandats de pilotage sont définis dans la partie 1, chapitre 9.2.2

Un comité de coordination conjoint aux quatre interventions exécutées par la CTB dans la région de Koulikoro sera mis en place, afin d'assurer une bonne coordination des activités. Il assure les prises de décision communes aux différentes interventions et leur suivi. Chaque intervention y est représentée par les responsables et coresponsables d'intervention. La composition et les mandats du comité sont définis dans la partie 1, chapitre 9.2.3.

9.2 DISPOSITIF ORGANISATIONNEL ET OPERATIONNEL

Le dispositif organisationnel mis en place est également conjoint aux 4 interventions. Il est composé d'une Unité de Gestion (Koulikoro) et de trois antennes basées respectivement à Kolokani, Banamba et Dioilla (Voir partie 1).

L'unité d'intervention pour la présente intervention est basée au sein de l'antenne de Kolokani, pour être au plus proche des communes d'intervention.

Composition :

La mise en œuvre de l'intervention « Sécurité Alimentaire » et de l'intervention « Elevage et économie pastorale » est placée sous la responsabilité d'une seule et même personne recrutée par la partie belge, désignée comme responsable CTB d'intervention. Il a sous sa responsabilité trois agents techniques dont les profils de fonction sont décrits en annexe.

Les responsabilités de cette unité d'intervention seront les suivantes :

- Réalisation des résultats en vue d'atteindre l'objectif spécifique.
- Organisation et exécution des activités de l'intervention sous sa responsabilité directe.
- Préparation et suivi des conventions de subsides.
- Monitoring et gestion des risques de l'intervention

- Planification opérationnelle et financière annuelle et de l'adaptation de cette planification en fonction de l'évolution de l'intervention
- Suivi de l'exécution des planifications et en particulier le respect du calendrier d'exécution de la planification (études, lancement des marchés, réceptions)
- Analyse des problèmes de gestion des ressources ou d'interprétation de la Convention Spécifique ou du Dossier Technique et Financier qui se poseraient pour le bon déroulement de l'intervention avant de les soumettre au Comité de Pilotage pour prise de décision
- Résoudre les problèmes de gestion des ressources humaines, évaluer la compétence et les prestations des différents personnels mis à disposition de l'intervention et prendre toutes mesures d'encouragement ou de correction nécessaire

10 CHRONOGRAMME

	Année 1				Année 2	Année 3	Année 4
	Q1	Q2	Q3	Q4			
R0 : Management d'intervention							
⇒ Analyse des recommandations de l'évaluation finale du PLIAM, en concertation avec les partenaires de mise en œuvre							
⇒ Recrutement du personnel de terrain – appels d'offres lancés 2 mois avant démarrage effectif							
⇒ Mise en place du dispositif de suivi-évaluation et actualisation ligne de base							
⇒ Finalisation des conventions de subsides, qui précisent les méthodologies, plannings de mise en œuvre et livrables attendus – lien avec dispositif SE.							
⇒ Priorisation concertée des villages et ménages vulnérables							
R1 : Les capacités des acteurs pour l'analyse, la planification et la coordination des stratégies de lutte contre l'insécurité alimentaire et la malnutrition sont renforcées au niveau régional et local.							
Activités liées au renforcement des capacités pour l'identification et la priorisation des besoins des groupes vulnérables							
⇒ Actualisation des PDESC et stratégies spécifiques de lutte contre insécurité alimentaire et nutritionnelle	Reprise travail UNCDF	Stratégies thématiques					
⇒ Priorisation des investissements dans le cadre des PDESC pour les 4 ans de l'intervention		Plans Investissements					
⇒ Elaboration de nouveaux projets et recherche de financement							
Renforcement des capacités de coordination et de suivi des interventions de Sécurité Alimentaire au niveau des communes, cercles et région							
⇒ Outils cartographiques		Mise en place des outils			Alimentation Data Base		
⇒ Soutiens aux cadres de concertation							
⇒ Soutien SAP							
Renforcement des capacités des Services Techniques déconcentrés dans l'exercice de leurs mandats							
⇒ Acquisition et mise à disposition des matériels nécessaires à l'exécution de leurs missions SA	⇒ Identification	⇒ Acquisition					
⇒ Exécution d'un programme de formation / accompagnement	⇒	⇒ Identification		⇒ Mise en oeuvre			
R2: Des investissements structurants sont réalisés par les collectivités territoriales pour améliorer la résilience des populations et favoriser la création d'emplois.							
Accompagnement des collectivités dans les phases d'études de faisabilité et études d'impact							
Accompagnement des CT pour la réalisation des dossiers d'appel d'offres pour l'exécution des travaux.							
Accompagnement des collectivités pour la surveillance des travaux							
R3: L'utilisation des aliments et l'accès aux services de base sociocommunautaires sont améliorés durablement							

	Année 1				Année 2	Année 3	Année 4
	Q1	Q2	Q3	Q4			
SR 31: Les capacités de prévention et de prise en charge de la malnutrition sont améliorées							
Activités liées à l'information et la formation des communautés en matière de comportements et habitudes démontrées efficaces contre la malnutrition							
⇒ Définition d'un Plan Intégré de Communication							
⇒ Formations et Plaidoyer							
Activités liées au renforcement des connaissances et des pratiques des communautés dans le dépistage des MAS et MAM et leur prise en charge (CRB/CRM)							
Activités liées à la mise en place d'un dispositif d'information, surveillance et d'alerte précoce de l'état nutritionnel des populations de la zone d'intervention(CRB/CRM)							
SR 3.2 : Mise en place de mécanismes de protection sociale (Mutuelles de santé) afin d'améliorer l'accès aux soins de santé							
Activités liées à la consolidation des mutuelles existantes et à la mise en place de 2 nouvelles caisses							
⇒ Mise en place des nouvelles caisses			Sensibilisation	Statuts et règlements			
⇒ Consolidation des caisses existantes – via union en année 4							
Activités liées à la consolidation de l'Union au niveau cercle							
⇒ Outils de gestion et gestion courante							
⇒ Consolidation des caisses existantes							
⇒ Renforcement des capacités à offrir des services de base							
⇒ Activités de renforcement des capacités de plaidoyer					Renforcement des capacités marketing et messages		
Activités spécifiques d'information / sensibilisation							
SR 3.3 : L'accès à l'eau potable est amélioré pour tous de manière durable.							
Activités liées à la construction d'infrastructures publiques pour la disponibilité en eau potable et assainissement dans les communes, villages, CSCcom et écoles							
⇒ Ateliers de planification des investissements liés à l'eau potable							
⇒ Compléments d'études pour les sites identifiés (Lien avec R2)							
Activités liées à la sensibilisation des populations pour un comportement plus hygiénique lié à l'eau et à l'assainissement.							
Accompagnement des communes dans le choix et la mise en place de mécanismes durables pour gérer le secteur et les ouvrages							
Accompagnement pour la Gestion Concertée des Ressources en eau							
Résultat 4 : La résilience et l'intégration aux dynamiques de marché sont améliorées pour les petits producteurs et groupes vulnérables							
SR 4.1 : les capacités de production et de commercialisation (Production végétale) des petits producteurs et groupes vulnérables sont renforcées durablement							
Mise en place de périmètres maraîchers avec les communautés rurales							
⇒ Ateliers de planification des investissements liés aux aménagements							
⇒ Compléments d'études pour les sites identifiés (Lien avec R2)							

	Année 1				Année 2	Année 3	Année 4
	Q1	Q2	Q3	Q4			
⇒ Processus d'intermédiation sociale							
Définition de kits / paquets techniques, généralement par filières, et accompagnement des ménages bénéficiaires pour la mise en œuvre de projets productifs							
⇒ Ateliers de planification des investissements liés aux aménagements							
⇒ Dotation des ménages en kits							
⇒ Accompagnement des groupements avec dotation An 2							
⇒ Accompagnement des groupements avec dotation An 3							
Actions de vulgarisation pour la préservation de l'environnement et le renforcement de la résilience							
Renforcement de la gouvernance des Organisations de Producteurs et de leurs réseaux							
⇒ Programme d'alphabétisation au sein des OPA		Sélection prestataires					
⇒ Accompagnement et mise en conformité loi OHADA							
⇒ Organisations de fora et plate forme d'échanges				2	2	2	
⇒ Accompagnement à la gestion et à la gouvernance							
Activités liées au développement de services à l'agriculture (Approvisionnement, stockage, transformation) au sein des filières porteuses							
SR 4.2 : les capacités de production et de commercialisation (Production animale) des petits producteurs et groupes vulnérables sont renforcées durablement							
Activités liées au renforcement du capital productif et des capacités de production des ménages vulnérables							
⇒ Dotation des ménages en kits		Ateliers de capitalisation pour la définition des kits et ciblage des ménages					
⇒ Accompagnement des groupements avec dotation An 2							Suivi léger
⇒ Accompagnement des groupements avec dotation Fin An 2 - An 3							
Renforcement de la gouvernance des Organisations de Producteurs et de leurs réseaux							
⇒ Programme d'alphabétisation au sein des OPA		Sélection prestataires					
⇒ Accompagnement et mise en conformité loi OHADA							
⇒ Organisations de fora et plate forme d'échanges				2	2	2	
⇒ Accompagnement à la gestion et à la gouvernance							
SR 4.3 : Mise en place / Renforcement des Banques de Céréales et des Greniers Communs							
Activités liées à la professionnalisation de la gestion des banques de céréales							
⇒ Mise en place cellule appui technique			Préparation	Mise en place opérationnelle	Accompagnement		
⇒ RC des gestionnaires et organes de contrôle		Elaboration programme RC					
⇒ Système de suivi des prix des céréales		Sélection systèmes et opérateurs					
⇒ Système de suivi des stocks et data base							
⇒ Programme d'alphabétisation fonctionnelle		Sélection prestataires					
Activités liées à la mise en réseau des BC et gestion territoriale des besoins							

	Année 1				Année 2	Année 3	Année 4
	Q1	Q2	Q3	Q4			
⇒ Cartographie des BC et capacités de stockage par commune							
⇒ Consolidation des Unions							
⇒ Renforcement dialogue entre les acteurs							
SR 4.4 : Amélioration de l'accès aux services financiers							
Activités liées à l'extension: nouvelles caisses							
Activités liées à la définition et au test de nouveaux produits financiers			Identification des besoins et design des produits		Tests	Poursuite test et passage à échelle	
Renforcement des capacités de gestion de micro-crédits par groupes vulnérables							
⇒ Programme d'alphabétisation fonctionnelle		Sélection prestataires					
⇒ Formation + approfondie de leaders							
⇒ Systèmes endogènes d'épargne et de crédits							
⇒ Consolidation du réseau Kondo							

11 ANNEXES

11.1 CADRE DE RESULTATS

	<u>Logique d'intervention</u>	<u>Indicateurs objectivement vérifiables</u>	<u>Sources de vérification</u>	<u>Hypothèses / Risques</u>
<u>OG</u>	<u>La sécurité alimentaire et nutritionnelle des groupes vulnérables au niveau des Cercle de Nara, Kolokani et Banamba est durablement améliorée, en favorisant leur accès aux facteurs de production, technologies et marchés et en renforçant les capacités des acteurs locaux dans la prise en charge de la sécurité alimentaire dans le développement local</u>	<u>Echelle d'insécurité alimentaire</u> <u>Pauvreté subjective / indice de bien être</u> <u>Score de diversité alimentaire des ménages et des enfants en fin de période de soudure</u> Evolution de la prévalence de la malnutrition aigüe et chronique des enfants de 6 à 59 mois dans les communes d'intervention	Etude de référence Rapports OCHA Rapports SAP Evaluations mi-parcours et finales Rapports CCom Rapports IRC	<u>Les conditions sécuritaires permettent d'intervenir dans les communes ciblées</u> <u>Stabilité sociale et politique dans les communes</u> <u>Régulation des conditions de sécurité des biens et des personnes</u> <u>Poursuite de l'engagement des autorités maliennes dans la lutte contre l'insécurité alimentaire et nutritionnelle</u>
<u>OS</u>	<u>La sécurité alimentaire et nutritionnelle des groupes vulnérables est améliorée au niveau des communes ciblées au sein des cercles de Nara, Kolokani et Banamba</u>	Pourcentage de ménages avec 2 repas par jour au moins pendant 9 mois. Evolution du nombre de ménages vulnérables par rapport à la Ligne de Base Structure de revenu (part des dépenses alimentaires et non alimentaires) Taux de malnutrition Aigüe dans le cercle de Nara Diversification des sources de revenus par les groupes cibles	Rapports semestriels de Suivi-Evaluation avec données quantitatives et qualitatives Evaluation qualitative annuelle	Maintien des programmes prévus et bonne collaboration entre les partenaires Techniques et Financiers Investissement du gouvernement malien dans les Services Techniques Absence d'aléas climatiques graves pendant la période de mise en oeuvre Poursuite de l'engagement des acteurs en faveur de la décentralisation
	<u>Logique d'intervention</u>	<u>Indicateurs objectivement vérifiables</u>	<u>Sources de vérification</u>	
<u>R 1</u>	<u>Les capacités des acteurs institutionnels pour l'analyse, la planification et la coordination des stratégies de lutte contre l'insécurité alimentaire et la malnutrition sont renforcées au niveau régional et local</u>	Capacités de planification / mise en oeuvre des programmes de sécurité alimentaire aux différents niveaux Gouvernance locale de la gestion de la SAN Opérationnalisation des mécanismes de suivi et de concertation Au moins trois produits de capitalisation (dont un sur les rôles différenciés des femmes et des hommes dans la sécurité alimentaire	Rapports semestriels de Suivi-Evaluation avec données quantitatives et qualitatives Evaluation qualitative annuelle Produits de capitalisation PV des réunions de coordination Rapports de suivi des PDESC	Les conseils communaux priorisent les thèmes qui sont en cohérence avec les choix proposés par le projet Les élus marquent un engagement sincère à améliorer les conditions de vie de leur population Bonne entente entre les différents niveaux de collectivités Bonne entente et volonté de collaboration

	<u>Logique d'intervention</u>	<u>Indicateurs objectivement vérifiables</u>	<u>Sources de vérification</u>	<u>Hypothèses / Risques</u>
		Au moins 60 % des projets identifiés dans les PDESC ciblent des groupes de femmes et/ou des populations très vulnérables		entre les collectivités et services techniques
<u>R 2</u>	<u>Des investissements structurants sont réalisés par les collectivités territoriales pour améliorer la résilience des populations et favoriser la création d'emplois</u>	<p>Nombre de périmètres maraîchers mis en place et fonctionnels + nombre de personnes ayant accès aux services</p> <p>Nombre de puits d'eau potable mis en place et fonctionnels + nombre de personnes ayant accès aux services</p> <p>Nombre d'infrastructures d'hygiène installées + nombre de personnes ayant accès aux services</p> <p>Au moins 4 communes disposent de protocole de collaboration avec les STD, respectés >75 %</p>	<p>Etude de référence / Evaluation finale PLIAM</p> <p>Rapports semestriels de Suivi-Evaluation avec données quantitatives et qualitatives</p> <p>Evaluation qualitative annuelle</p>	<p>Mobilisation de la contribution locale par rapport aux investissements</p> <p>Disponibilité de prestataires de qualité suffisante dans la région</p> <p>Les autorités maintiennent le banditisme à un niveau acceptable</p>
<u>R 3</u>	L'utilisation des aliments et l'accès aux services de base sociocommunautaires sont améliorés durablement			
<u>SR31</u>	<u>Les capacités de prévention et de prise en charge de la malnutrition sont améliorées</u>	<p>Indice composite sur l'adoption de comportements et habitudes démontrées efficace dans la lutte contre la malnutrition</p> <p>Indice composite pour estimer l'amélioration du dépistage et de la prise en charge de la malnutrition</p>	<p>Etude de référence</p> <p>Rapports semestriels de suivi évaluation</p> <p>Evaluation annuelle qualitative</p> <p>Rapports SAP / Ocha /IRC</p>	Maintien de l'engagement de la communauté internationale pour une réduction de la malnutrition
<u>SR32</u>	<u>Mise en place de mécanismes de protection sociale (Mutuelles de santé) afin d'améliorer l'accès aux soins de santé</u>	<p>Mutuelles de santé et union mises en place</p> <p>Degré de fonctionnalité des mutuelles (Indice pondéré incluant les capacités de gestion et la gouvernance)</p> <p>Nombre de membres adhérents</p> <p>Taux de satisfaction des membres des mutuelles de santé par rapport aux services rendus</p>	<p>Rapports des mutuelles de santé et de leurs unions</p> <p>Rapports de UTM</p> <p>PDESC</p>	<p>Maintien de l'engagement des autorités maliennes pour la promotion de mécanismes de solidarité sociale</p> <p>Avancées dans la mise en place d'une couverture universelle minimale et positionnement des mutuelles pour assurer un rôle dans la prise en charge des soins liés</p>
<u>SR33</u>	<u>L'accès à l'eau est amélioré pour tous de manière durable</u>	<p>% de ménages et % de vulnérables ayant accès à l'eau potable</p> <p>% de ménages / vulnérables qui continue à utiliser de l'eau provenant de sources traditionnelles</p>	<p>Rapports des services de l'hydraulique</p> <p>Enquêtes auprès des groupes cibles</p>	

	<u>Logique d'intervention</u>	<u>Indicateurs objectivement vérifiables</u>	<u>Sources de vérification</u>	<u>Hypothèses / Risques</u>
<u>R 4</u>	<u>La résilience et l'intégration aux dynamiques de marché sont améliorées pour les petits producteurs et groupes vulnérables</u>			
<u>SR41</u>	<u>La résilience et l'intégration aux dynamiques de marchés (Production végétale) sont améliorées pour les petits producteurs et groupes vulnérables</u>	<p>Nombre de ménages ayant amélioré leurs revenus suite à la mise en place des périmètres maraîchers</p> <p>Nombres de ménages ayant bénéficié de paquets techniques et disposant d'un revenu régulier issu de leur activité</p> <p>Degré d'opérationnalisation des OSP et taux de participation des groupes vulnérables</p> <p>Part de la consommation des ménages qui provient de leur propre production</p>	<p>Evaluations mi-parcours et finale</p> <p>Rapport semestriel d'analyse rapide de la fonctionnalité</p> <p>Rapport d'activité des partenaires de mise en oeuvre</p>	
<u>SR42</u>	<u>Les capacités de production et de commercialisation (Productions animales) des petits producteurs et groupes vulnérables sont renforcées durablement</u>	<p>Augmentation de X% de accès à des services d'élevage chez les groupes vulnérables</p> <p>Nombre de ménages ayant bénéficié d'un paquet technique "Elevage"</p> <p>Diversification des sources de revenus par les groupes cibles</p> <p>Nombre de ménages disposant d'un revenu régulier issu de leur activité de petit élevage</p>	<p>Evaluations mi-parcours et finale</p> <p>Rapport semestriel d'analyse rapide de la fonctionnalité</p> <p>Rapport d'activité des partenaires de mise en oeuvre</p>	<p>Pas d'épizootie notable</p> <p>Poursuite de l'installation des Banques Aliments Bétails et Centres de Santé Vétérinaires</p>
<u>SR43</u>	<u>Les banques de céréales sont renforcées et permettent un accès équitable aux groupes vulnérables (WSM / Kondo)</u>	<p>Nombre de banques de céréales fonctionnelles dans les communes d'intervention</p> <p>Fonctionnalité des banques de céréales</p> <p>% de femmes au sein des instances de gestion des BC et % des femmes dans des postes clés</p> <p>% de ménages achetant des céréales aux banques.</p>	<p>Evaluations mi-parcours et finales</p> <p>Rapport semestriel d'analyse rapide de la fonctionnalité</p> <p>Rapport d'activité des partenaires de mise en oeuvre</p>	<p>Les distributions de vivres par les acteurs humanitaires prennent en compte l'existence des Banques de Céréales</p>
<u>SR44</u>	<u>L'offre de services financiers de proximité adaptés aux besoins des populations est améliorée</u>	<p>Augmentation de 10 % du nombre de clients aux institutions de micro-finance.</p> <p>Augmentation de 10 % du taux de satisfaction des clients</p> <p>Au minimum 5 produits financiers offerts aux ménages et à leurs organisations avec 70 % de satisfaits</p>	<p>Evaluations mi-parcours et finale</p> <p>Rapports des institutions IMF</p> <p>Enquêtes de satisfaction qualitative</p> <p>Rapports des IMF concernées</p>	<p>WSM et SOS Faim prévoient des lignes de crédit sur d'autres lignes de financement que celles de l'intervention</p> <p>Poursuite des projets de relance de la micro-finance au Mali</p>

	<u>Logique d'intervention</u>	<u>Indicateurs objectivement vérifiables</u>	<u>Sources de vérification</u>	<u>Hypothèses / Risques</u>
		Amélioration de la pérennité et de l'autonomie opérationnelle		

11.2 BASELINE

La plupart des données mentionnées dans le tableau au niveau des valeurs d'origine sont issues des rapports de mise en œuvre du PLIAM. Certaines d'entre elles seront collectées / actualisées lors de l'évaluation finale de ce même programme, notamment au niveau de l'objectif spécifique.

OG : La sécurité alimentaire et nutritionnelle des groupes vulnérables au niveau du cercle de Nara est durablement améliorée, en favorisant leur accès aux facteurs de production, technologies et marchés et en renforçant les capacités des acteurs locaux dans la prise en charge de la sécurité alimentaire dans le développement local		
Echelle d'insécurité alimentaire	30.3%	18%
Score de diversité alimentaire des ménages et des enfants en fin de période de soudure	9.6%	8%
Evolution de la prévalence de la malnutrition aïgue et chronique des enfants de 6 à 59 mois dans les communes d'intervention	16.8%	8 %
OS : La sécurité alimentaire et nutritionnelle des groupes vulnérables est améliorée au niveau des communes ciblées au sein des cercles de Nara, Kolokani et Banamba		
Evolution du pourcentage de ménages avec 2 repas par jour au moins pendant 9 mois par rapport à la ligne de base	0	30 %
Réduction en % du nombre de ménages vulnérables par rapport à la Ligne de Base	0	10 %
Indice composite de la qualité du processus de mise en place des infrastructures en regard du rôle des acteurs.	30 %	60 %
Structure de revenu (part des dépenses alimentaires et non alimentaires)	80 %	70 %
Niveau des productions agricoles par ménage	60%	80%

R1 : Les capacités des acteurs institutionnels pour l'analyse, la planification et la coordination des stratégies de lutte contre l'insécurité alimentaire et la malnutrition sont renforcées au niveau régional et local		
Score de satisfaction des intervenants (PTF, Services Déconcentrés, OSC) sur l'amélioration du leadership des communes dans le domaine de la SAN	40%	70%
Opérationnalisation des mécanismes de suivi et de concertation	70 %	90 %
Plans et stratégies thématiques liées à la sécurité alimentaire	2	10
Au moins trois produits de capitalisation (dont un sur les rôles différenciés des femmes et des hommes dans la sécurité alimentaire	1	3

Au moins 60 % des projets identifiés dans les PDESC ciblent des groupes de femmes et/ou des populations très vulnérables	37	60 %
Score de satisfaction des intervenants (PTF, Communes, Groupes bénéficiaires) sur l'amélioration de la qualité des prestations des Services Techniques dans le domaine de la SAN.	30 %	70 %

Résultat 2 : Des investissements structurants sont réalisés par les collectivités territoriales pour améliorer la résilience des populations et favoriser la création d'emplois

Nombre de périmètres maraîchers mis en place et fonctionnels	07	10
Nombre de personnes ayant accès aux services	420	600
Nombre de puits d'eau potable mis en place et ou réhabilités et fonctionnels	50	70
Nombre de personnes ayant accès aux services	2000	2800
Nombre d'infrastructures d'hygiène installées Nombre de personnes ayant accès aux services	325	550
Au moins 4 communes disposent de protocole de collaboration avec les STD, respectés >75 %	0	4

Résultat 3 : L'utilisation des aliments et l'accès aux services de base sociocommunautaires sont améliorés durablement

Sous résultat 3.1. Les capacités de prévention et de prise en charge de la malnutrition sont améliorées

Les communautés ciblées développement des comportements et habitudes démontrées efficaces dans la lutte contre la malnutrition

% des enfants de 6 à 24 mois qui reçoivent une alimentation complémentaire équilibrée	12,5 %	55%
% de mères pratiquant l'Allaitement Maternel Exclusif jusqu'à 6 mois	36.5 %	45%
% de femmes enceintes pratiquant la Consultation Périnatale durant la grossesse	50%	80%
% d'enfants de moins de 5 ans qui dorment sous moustiquaires imprégnées	80%	95%

% de mères pratiquant correctement les consignes de lavage de mains	63%	85%
% de mères qui pratiquent la thérapie par le sel de réhydratation orale et l'alimentation en cas de diarrhée chez les enfants de moins de 5 ans	52%	90%
<u>Les connaissances et pratiques des communautés sont renforcées dans le dépistage et la prise en charge des cas de malnutrition aigue et modérée</u>		
% de MAS pris en charge par CScom détectés et référencés par le réseau communautaire	80%	90%
Sous résultat 3.2.: Mise en place de mécanismes de protection sociale (Mutuelles de santé) afin d'améliorer l'accès aux soins de santé		
Nombre de mutuelles de santé en place	3	5
Nombre d'adhérents aux mutuelles de santé	2.590	6.000
Degré de fonctionnalité des mutuelles (Indice pondéré incluant les capacités de gestion et la gouvernance)	30 %	70 %
% de femmes membres des organes de gestion.	4	6
Taux de fréquentation des centres de santé	50%	60%
Sous Résultat 3.3.: L'accès à l'eau potable et à l'assainissement est amélioré pour tous		
% de ménages et % de vulnérables ayant accès à l'eau potable	80%	90%
% de ménages / vulnérables qui continue à utiliser de l'eau provenant de sources traditionnelles	20%	15%
Réhabilitation de puits d'eau potable	50	70
Nombre de brigades d'hygiène fonctionnelles	18	36
Bloc de latrines construits et fonctionnels	0	50
Evolution de la durée moyenne de rupture de services pour cause de panne	4jours	2 jours

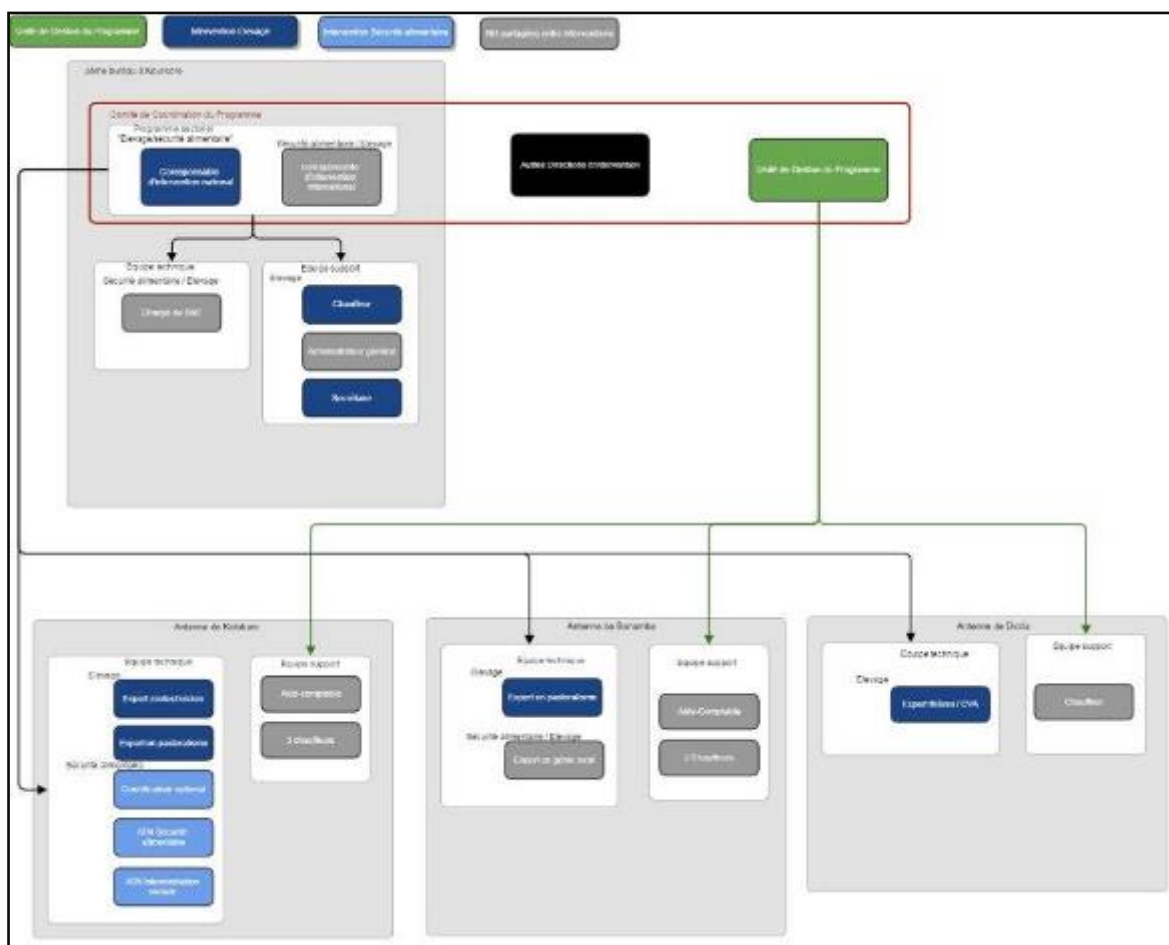
Résultat 4 : La résilience et l'intégration aux dynamiques de marché sont améliorées pour les petits producteurs et groupes vulnérables

Part de la consommation des ménages cibles provenant de leur propre production		55 %	35%
Superficies aménagées (H/F) pour le maraîchage		0	30
Sous résultat 4.1. : La résilience et l'intégration aux dynamiques de marchés (Production végétale) sont améliorées pour les petits producteurs et groupes vulnérables			
Nombre de ménages bénéficiaires de la réhabilitation des périmètres maraîchers		0	2.000
Nombre de micro-projets effectivement mis en place et accompagnés jusqu'à leur terme		0	300
Proportion de promoteurs bénéficiaires de Micro-Projets (H/F) en activité à mi-parcours et fin de parcours		0	80 %
Progression des rendements mil et Sorgho	Sorgho Mil	1.000 Kg/ha 850 Kg/ha	1.400 Kh/ha 1.200 Kg/Ha
Nombre d'organisations de base effectivement constituées et répondant à un minimum de critères démontrant leur fonctionnalité (Statuts, règlements, reconnaissance juridique, périodicité des réunions, renouvellement des organes).		70	120
Nombre de producteurs relais et Groupements Champs Ecole mettant en œuvre des pratiques d'agro-écologie	Compostières en place Techniques Zaï Cordons pierreux	367 20	1.000 150
Nombre de fosses compostières mises en place		367	500
Taux de couverture des besoins en céréales supérieur à 9 mois		25 %	50 %
Unions de Producteurs en place et fonctionnelles	Nombre d'unions en place Nombres d'organisations de base membres des unions	1 14	3 30
Nombre de personnes ayant acquis les compétences minimales en alphabétisation		400	800
Nombre d'unités de transformation agro-alimentaires mises en place		0	10

Sous résultat 4.2. : Les capacités de production et de commercialisation (Productions animales) des petits producteurs et groupes vulnérables sont renforcées durablement		
Nombre de ménages bénéficiaires de paquets techniques « Ovins »	0	800
Nombre de ménages bénéficiaires de paquets techniques « Caprins »	163	900
Nombre de ménages ayant bénéficié de paquets techniques pour aviculture	163	300
Sous résultat 4.3. : Les banques de céréales sont renforcées et permettent un accès équitable aux groupes vulnérables		
Nombre de Banques de Céréales mises en place	21	70
Fonctionnalité des Banques de Céréales (Indice pondéré d'Evaluation Rapide organisationnelle, prenant en compte la gestion et la gouvernance)	1	3
% de femmes à des postes clés	15 %	30 %
Fonctionnalité des Unions et des Fédérations de Banques de Céréales		
% de ménages achetant des céréales aux Banques	50 %	75 %
Sous résultat 4.4. : l'offre de services financiers de proximité adaptés aux besoins des populations est améliorée		
Nombre de conventions de crédits signées entre les IMF et les Banques de Céréales	21	30
Nombre de conventions de crédits signées entre les IMF et les bénéficiaires des paquets techniques en agriculture et élevage	30	50
Nombre de produits financiers testés et diffusés	6	10

11.3 DESCRIPTION DE FONCTION DU PERSONNEL LONG TERME ET POSITIONS DANS LA STRUCTURE

Figure 10: Position des ressources spécifiques de l'intervention dans l'organigramme



11.3.1 Responsable d'intervention

Durée : 48 mois

Lieu d'affectation : Kolokani

Position : travaille sous l'autorité du responsable / coresponsable de programme

⇒ Description de fonction

- Responsabilités techniques
 - En lien avec l'intervention gouvernance, appuie l'actualisation des PDESC et la prise en compte de la sécurité alimentaire.
 - En lien avec l'intervention gouvernance, développer les stratégies et outils adéquats pour communiquer sur la problématique de la sécurité alimentaire et nutritionnelle.
 - Appuyer les autorités communales dans la mise en place des fora spécifiques à la sécurité alimentaire
- Planification et reportage

- Pilote le processus de planification conjointe entre les acteurs impliqués dans la mise en œuvre des activités de l'intervention, notamment.
- Avec le chargé du suivi-évaluation, assure la synthèse et la consolidation des rapports émanant des partenaires, avant transmission aux responsables et co-responsable du programme.
- Veille à la bonne articulation des actions reprises dans les PDESC et les actions entreprises par l'intervention, qui doivent normalement être en cohérence.
- **Coordination des actions**
 - Veille à la bonne coordination des actions de l'intervention, notamment pour ce qui concerne les actions mises en œuvre au travers des Conventions de subsides.
 - Liens avec intervention Gouvernance / Elevage et autres PTF.
 - Coordonner le programme de formation pour les élus locaux, les services communaux, ainsi que les organisations de la société civile, tout en intégrant les dimensions genre et environnement

⇒ **Profil**

- Formation universitaire (ou équivalent par expérience) dans les domaines de l'Administration, du Développement Institutionnel, de la Décentralisation
- Parfaite connaissance de l'administration territoriale au Mali
- Expérience significative de l'appui aux collectivités territoriales pour la prise en compte de la sécurité alimentaire et nutritionnelle,
- Expérience significative dans l'accompagnement de processus multi-acteurs associant les collectivités, les communautés rurales et les services techniques.
- Bonnes capacités de communication

11.3.2 Expert en intermédiation sociale

Durée : 48 mois

Lieu d'affectation : Kolokani

Position : travaille sous l'autorité du responsable / coresponsable de programme bilatéral.

⇒ **Description de fonction**

- Veiller à la qualité des processus d'intermédiation sociale pour la mise en place d'infrastructures fonctionnelles. Ce processus est normalement mis en œuvre par des ONGs partenaires, mais il importe d'en assurer un suivi de proximité.
 - Accompagne le processus de priorisation des investissements au niveau des communes, en veillant à la représentativité des parties prenantes
 - Accompagne la mise en place des conventions de gestion, en veillant à ce que le rôle des acteurs soit en lien avec le cadre légal et respecte les ayants droit.
- Veiller à la qualité des processus de renforcement des capacités des organisations d'économie sociale, au niveau de leur gouvernance interne, de leurs capacités à rendre des services et de leurs capacités.

- Formation et information des acteurs sur l'acte OHADA, ses avantages et inconvénients, et accompagnement des acteurs pour la mise en conformité.
- Assurer la contractualisation et suivi de prestations transversales tels que l'alphabétisation ou les formations génériques pour l'ensemble des organisations.
- De manière transversale, pilote la prise en compte des aspects Droits Humains et Genre au niveau des composantes de l'intervention.
- Capitalisation des expériences et bonnes pratiques pour ce qui concerne le transfert de compétences dans le cadre de la décentralisation et la mise en place de Partenariats Publics Privés pour la gestion des investissements communaux.

⇒ **Profil**

Formation universitaire (ou équivalent par expérience) dans les domaines de l'Administration, du Développement Institutionnel, de la Décentralisation

Expériences de 4 ans au minimum dans une fonction associant les communautés rurales et les collectivités pour la mise en œuvre d'ouvrage publics en gestion déléguée, si possible dans le domaine de l'eau.

Maîtrise du cadre légal pour ce qui concerne la maîtrise d'ouvrage communale, inclus les différentes matières touchant au transfert de compétences.

Connaissances approfondies des modes de fonctionnement des sociétés traditionnelles en milieu sahélien

11.3.3 Conseiller en sécurité alimentaire (National)

Durée 48 mois

Lieu d'affectation : Kolokani, avec de nombreuses missions dans les communes d'intervention

Position dans la structure : travaille sous la responsabilité du responsable d'intervention

⇒ **Description de fonction**

Le conseiller guidera l'appui aux acteurs du développement local en matière de sécurité alimentaire.

- Appuyer les communes et les autres acteurs du développement local dans l'élaboration de stratégies et d'approches spécifiques pour les quatre domaines de la sécurité alimentaire, en intégrant les dimensions genre et environnement.
- Appuyer les communes et les organisations de la société civile à déterminer le potentiel en matière de production agricole et de petit élevage.
- Appuyer le développement d'un cadre opérationnel pour la mise en place et la régulation d'un réseau de Banques de Céréales, en partenariat avec les Groupements de base et les Unions.
- Développer et renforcer le système d'Alerte Précoce, en assurant le lien avec ce SAP au niveau régional.
- Assure le suivi plus technique des partenaires impliqués dans le R4 et veille à la qualité des prestations dans le cas des activités déléguées.
- Accompagner les STD dans l'exercice de leurs fonctions et mandats, en particulier les services de l'agriculture et du Développement Social et de l'Economie Solidaire.

⇒ **Profil**

- Formation en agronomie, élevage ou économie rurale
- Sept ans d'expériences dont 4 au moins dans le cadre de la mise en œuvre de projets / programme de lutte contre l'insécurité alimentaire ou du renforcement de la résilience.
- Bonnes connaissances agronomiques pour ce qui concerne les techniques de conservation, l'agroécologie, l'agroforesterie et les techniques de conservation / restauration des sols en milieu sahélien.
- Bonnes connaissances des dynamiques filières et chaînes de valeur, inclus développement de microprojets de transformation / commercialisation.

11.4 ANNEXE : CONTRIBUTION FINANCIERE A LA STRUCTURE DE COORDINATION

BUDGET TOTAL : Unité de coordination		Mode d'exéc.	BUDGET TOTAL	GOV	EL	SA	RC
			en Euro	MLI 16 050 11	MLI 16 048 11	MLI 16 049 11	MLI 16 047 11
Z	Moyens généraux		1.115.786	348.453	326.341	286.624	154.368
	<i>Frais de personnel</i>						
Z 01			665.080	208.734	195.636	169.441	91.269
Z 01 01	Coordination intervention et Programme	Régie	18.288	5.819	5.403	4.572	2.494
	<i>Coresponsable de programme national (prime)</i>	Régie	18.288	5.819	5.403	4.572	2.494
Z 01 02	Equipe finance et administration	Régie	396.509	124.395	116.620	101.071	54.423
	<i>1 Contrôleur de Gestion (+ subsides)</i>	Régie	103.937	32.608	30.570	26.494	14.266
	<i>1 ATN Marché Public</i>	Régie	103.937	32.608	30.570	26.494	14.266
	<i>1 ATN RH & Sécurité</i>	Régie	103.937	32.608	30.570	26.494	14.266
	<i>1 Logisticien</i>	Régie	53.405	16.755	15.707	13.613	7.330
	<i>1 Secrétaire</i>	Régie	31.292	9.817	9.203	7.976	4.295
Z 01 03	Equipe technique	Régie	207.875	65.216	61.140	52.988	28.532
	<i>1 ATN Genre</i>	Régie	103.937	32.608	30.570	26.494	14.266
	<i>1 ATN TIC</i>	Régie	103.937	32.608	30.570	26.494	14.266
Z 01 04	Autres frais de personnel	Régie	42.409	13.305	12.473	10.810	5.821
	<i>2 Chauffeurs</i>	Régie	42.409	13.305	12.473	10.810	5.821
Z 02	<i>Investissements</i>		140.781	43.642	40.827	36.603	19.709
Z 02 01	Véhicules	Régie	60.000	18.600	17.400	15.600	8.400
	<i>Véhicule 4x4</i>	Régie	60.000	18.600	17.400	15.600	8.400
Z 02 02	Equipement bureau	Régie	29.400	9.114	8.526	7.644	4.116
	<i>Mobilier et équipement bureau</i>	Régie	14.400	4.464	4.176	3.744	2.016
	<i>Générateur</i>	Régie	15.000	4.650	4.350	3.900	2.100
Z 02 03	Equipement IT & communication	Régie	36.381	11.278	10.551	9.459	5.093
	<i>Laptop</i>	Régie	13.339	4.135	3.868	3.468	1.868
	<i>Desktop</i>	Régie	2.744	851	796	713	384
	<i>Photocopieur multifonctions (scanner & imprimante A3)</i>	Régie	5.488	1.701	1.592	1.427	768
	<i>Onduleur</i>	Régie	460	143	133	120	64
	<i>Regulateur tension pour copieur</i>	Régie	350	109	102	91	49
	<i>matériel de communication (base satellite, tel satellites,...)</i>	Régie	6.000	1.860	1.740	1.560	840
	<i>Appareil photo et caméra numérique</i>	Régie	3.000	930	870	780	420
	<i>Installation réseau, softwares, ...</i>	Régie	5.000	1.550	1.450	1.300	700
Z 02 04	Aménagement bureau	Régie	15.000	4.650	4.350	3.900	2.100
	<i>Aménagement de bureau</i>	Régie	15.000	4.650	4.350	3.900	2.100
Z 03	<i>Frais de fonctionnement</i>		309.924	96.076	89.878	80.580	43.389
Z 03 01	Fonctionnement bureau	régie	75.520	23.411	21.901	19.635	10.573
	<i>Assurance multirisques bureaux</i>	régie	4.000	1.240	1.160	1.040	560
	<i>telecommunications (Tél fixe,GSM, internet.)</i>	régie	29.280	9.077	8.491	7.613	4.099
	<i>fournitures bureau</i>	régie	12.960	4.018	3.758	3.370	1.814
	<i>Eau-électricité</i>	régie	29.280	9.077	8.491	7.613	4.099
Z 03 02	Services et frais de maintenance	régie	42.816	13.273	12.417	11.132	5.994
	<i>Entretien bureau (gardienage, nettoyage...)</i>	régie	30.000	9.300	8.700	7.800	4.200
	<i>Maintenance informatique</i>	régie	12.816	3.973	3.717	3.332	1.794
Z 03 03	Frais de fonctionnement des véhicules	régie	107.326	33.271	31.124	27.905	15.026
	<i>carburant et entretien/réparation</i>	régie	102.446	31.758	29.709	26.636	14.342
	<i>Assurance Véhicule</i>	régie	4.880	1.513	1.415	1.269	683
Z 03 04	Missions	régie	52.000	16.120	15.080	13.520	7.280
Z 03 05	Frais de représentation et de communication externe	Régie	15.000	4.650	4.350	3.900	2.100
Z 03 06	Formation	Régie	13.000	4.030	3.770	3.380	1.820
Z 03 07	Frais financiers	régie	1.250	388	363	325	175
Z 03 08	Autres frais de fonctionnement	régie	3.012	934	873	783	422
		REGIE	1.115.786	348.453	326.341	286.624	154.368